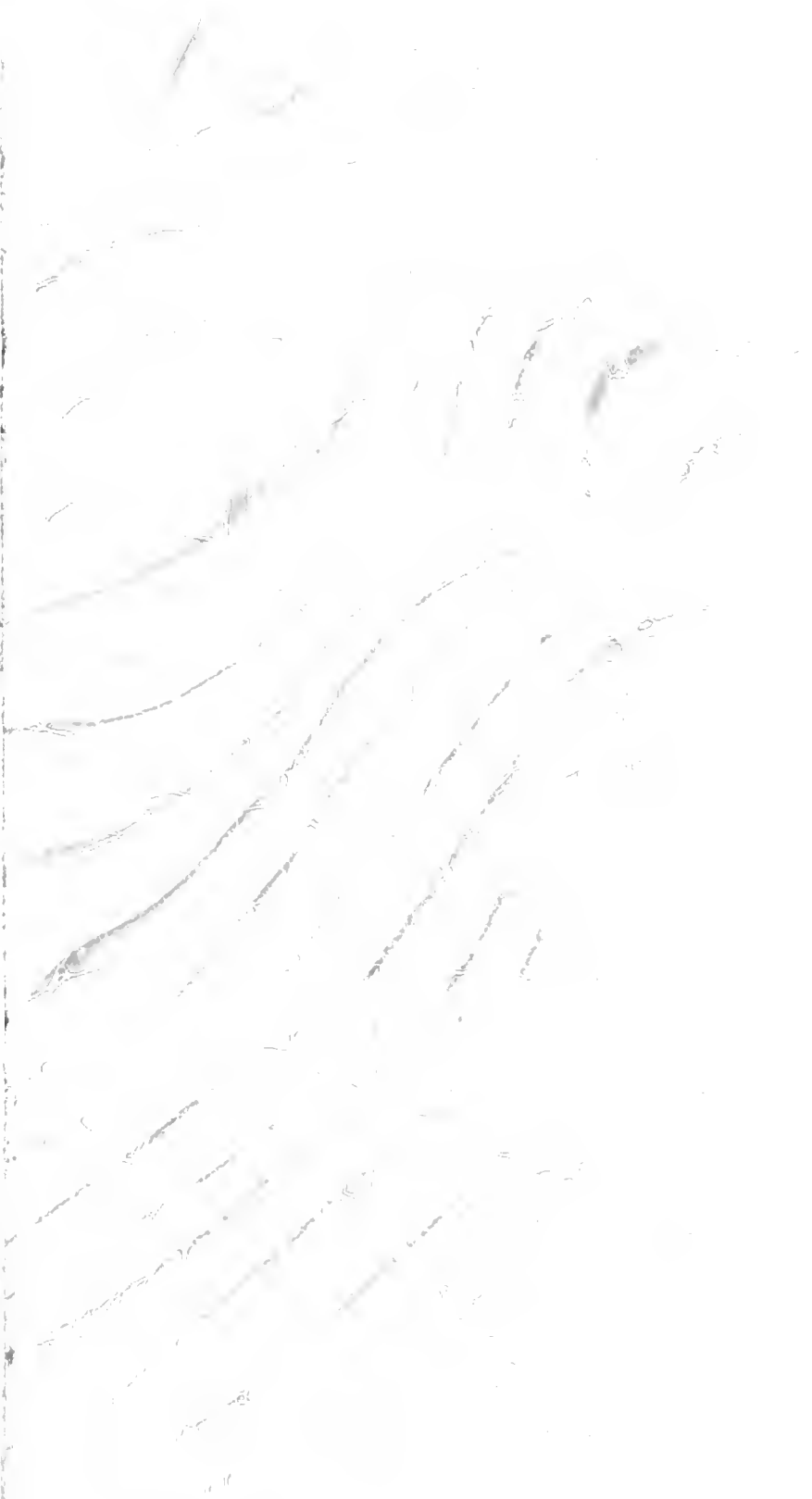
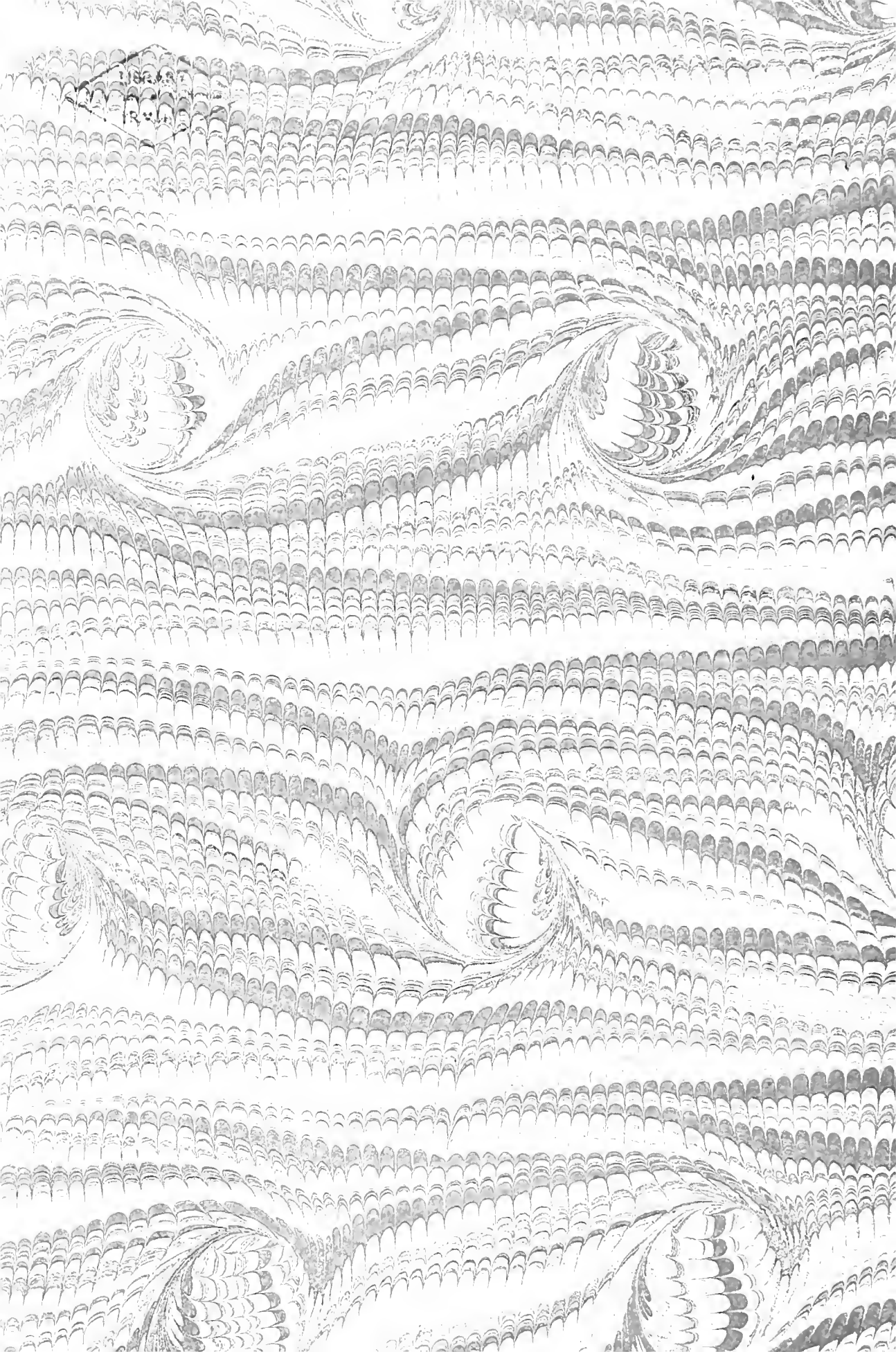


D
0
0
0
8
9
9
2
9
3
5



ifornia
nal
ty







424/554-

DÉBUTS
DE
L'IMPRIMERIE EN FRANCE

L'IMPRIMERIE NATIONALE

L'HÔTEL DE ROHAN

IMPRESSION AUTORISÉE PAR
M. LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE.
DÉCISION DU 7 DÉCEMBRE 1903.

LIBRAIRIES

G. ROUSTAN
QUAI VOLTAIRE, N° 5

H. CHAMPION
QUAI VOLTAIRE, N° 9

ARTHUR CHRISTIAN

DEBUTS

DE

L'IMPRIMERIE EN FRANCE

L'IMPRIMERIE NATIONALE

L'HÔTEL DE ROHAN



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCV

PRÉFACE DE M. JULES CLARETIE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Cette préface a été composée
avec les caractères italiques désignés sous le nom de *caractères de l'Université*
gravés en 1540 par Claude Garamond



Lorsque je reçus les épreuves du présent livre, dont la conception & l'exécution typographique sont en tout point admirables, mon imagination se reporta soudain à des centaines de siècles en arrière.

Quand on compare la simplicité des signes utilisés par les nations modernes pour l'expression de leur langage respectif, aux alphabets & aux systèmes hiéroglyphiques des peuples antiques, on a peine à croire qu'ils aient tous une origine commune. Depuis les cailloux de différentes couleurs & les grains de maïs dont se servaient les primitives populations américaines; depuis les entailles régulières gravées sur les bois du renne jusqu'à l'ancien assemblage de cordelettes à nœuds que les Péruviens désignaient sous le nom de quippos & dont nous avons des spécimens curieux au Musée ethnographique du Trocadéro, combien de systèmes d'écritures, plus ou moins typiques, ont été appliqués par

les générations disparues, pour léguer à celles qui leur ont succédé l'historique des choses & des faits écoulés durant leur passage sur la terre!

Tantôt les cordelettes péruviennes, reliées à une corde plus forte, étaient de teintes variées, & la clef du mystère résidait dans ces diverses couleurs; tantôt l'énigme de leur groupement se manifestait par les dimensions différentes des cordes elles-mêmes; mais toujours ces livres en ficelles constituaient un ensemble d'idées humaines, dont la traduction n'était accessible qu'aux intéressés.

Ainsi que l'a fait observer M. Philippe Berger, de nos jours encore certaines habitudes dérivent de ces procédés antiques : tels, par exemple, le nœud au mouchoir pour nous rappeler l'exécution d'un fait projeté, & les encoches que la boulangère pratique sur la règlette de bois blanc appelée taille pour marquer le nombre de pains vendus au débiteur.

Je me souviens avoir lu dans Prideaux que les premiers adeptes de Mahomet, ne possédant ni parchemin, ni étoffes végétales, ni papyrus, ni papier, écrivaient leur histoire sur des omo-plates de mouton & de chameau, & que ces

os liés ensemble formaient encore les livres des Arabes vers l'an 610 de notre ère.

Outre ces particularités, temples & pyramides, pierres tumulaires & basiliques, tels étaient les livres éternellement ouverts au grand jour & dans lesquels l'humanité, au cours des âges, consignait les phases de sa vie.

Et les peaux de bœuf de Pline l'Ancien, & les colonnes de briques des enfants de Seth, & les tablettes de cire du moyen âge, comme tout cela est désormais loin de nous, grâce à la sublime découverte de Gutenberg! Car, en dépit des discussions survenues entre plusieurs nations européennes, qui revendiquaient chacune l'honneur de cette invention, M. Arthur Christian nous démontre que, d'après les minutieuses & savantes recherches de M. A. Claudin, Gutenberg est bien le véritable inventeur de l'art typographique.

De la presse strasbourgeoise partirent donc les premiers rayons lumineux qui devaient percer les épaisses ténèbres de l'ignorance & répandre sur le monde la vulgarisation des connaissances humaines. Ce fut le premier élan de la révolte, ce fut la première secousse donnée au monceau de préjugés & de superstitions soigneusement

entretenus par les dogmatiseurs. Tout comme le sculpteur de la stèle de Byblos ou des Sphinx à l'immortel sourire, noblement étendus encore sur les bords du vieux Nil, l'imagier de nos cathédrales du moyen âge, seul, parmi les hommes de son temps, avait pour ainsi dire droit au titre de publiciste. Par son ciseau & par son maillet, cet artiste jouissait d'une sorte de liberté de la presse. Tour à tour historien & satirique, après avoir décrit les événements sur le granit, il vengeait le peuple en caricaturant ses maîtres dans une gargouille ou dans un chapiteau. Rendre impérissable le sublime de certains actes à côté du ridicule de la vie, exprimer le grotesque à côté du touchant, tel était son rôle social.

Et c'est ainsi que, du berceau de l'humanité jusqu'à la Renaissance, depuis l'obélisque de Nemroud jusqu'à l'Église métropolitaine de Paris, l'architecture devint un précis d'histoire, de science & de mœurs tout ensemble, accompagné d'une foi. Non pas d'une foi uniquement composée de mysticisme comme on est souvent tenté de le croire, mais d'une foi mêlée d'espérance en un avenir meilleur, d'une clairvoyante croyance jointe à la conviction qu'un jour, plus ou moins lointain, viendrait prouver que la

justice & le droit ne sauraient être indéfiniment des privilèges.

Après la mort du créateur de la typographie, les enfants de Gutenberg (comme on nommait alors les ouvriers imprimeurs) se dispersèrent sur toute l'Europe, nouveaux disciples du progrès. A Paris notamment, qui disait imprimeur disait érudit, & les presses des Guillaume Fichet, Ulrich Gering, Michel Friburger, Simon Vostre & tant d'autres, dont M. Arthur Christian nous résume ici les travaux, firent merveille dans cette œuvre nouvelle.

Encouragée par plusieurs monarques, l'imprimerie n'avait, jusqu'au commencement du XVI^e siècle, inspiré en France aucune méfiance à la scolastique.

Mais voilà que brusquement la Réforme monte à l'horizon! A la suite des Robert Estienne, Josse Bade, Geoffroy Tory & autres travailleurs du livre, se forme un groupe inquiétant pour la théologie. Alors seulement, l'autorité ecclésiastique se rappelle qu'à l'époque de la découverte de Gutenberg quatre-vingts années à peine venaient de passer sur la Jacquerie. Avec effroi elle constate que dans ce groupement nouveau, à côté de Luther, il y a un Dolet,

un Marot, un Rabelais, tout l'ensemble des remueurs d'idées & des émancipateurs de la pensée humaine.

Et la docte Sorbonne eut peur!

Sans discuter, sans restriction ni ménagement, elle proposa, en 1533, la suppression pure & simple de l'imprimerie en France, forçant François I^r à lancer, le 13 janvier 1534, des lettres patentes, prohibant cette utile institution dans tout le royaume.

Mais il y avait encore là un Jean Du Bellay, un Guillaume Budé &, grâce à eux, le Parlement refusant d'enregistrer cet arrêt, le roi fut obligé de le révoquer. Malgré les persécutions, malgré les pénalités diverses, les idées marchèrent &, le premier, un pauvre prote d'imprimerie, Sébastien Castellion, jeta quand même au monde le grand nom de Tolérance! Les bûchers flambèrent, la Saint-Barthélemy rougit le pavé parisien, mais le coup était porté! Après avoir serré les idées dans leurs formes, Gutenberg & ses adeptes avaient, d'un coup de presse, ébranlé le trône séculaire de Rome!

Penchons-nous un peu maintenant sur les œuvres des premiers typographes français que M. Arthur Christian a eu la bonne idée & le

bon goût de reproduire dans cet ouvrage! Remarquons la minutie, l'originalité, le soin & l'art apportés dans l'exécution de ces travaux! Est-ce que, par hasard, tout cela serait aujourd'hui abandonné, toute la méthode scrupuleuse des anciens maîtres serait-elle reléguée, repoussée comme une vieille machine inutile? N'y a-t-il plus en France d'atelier typographique où la règle d'imprimer correctement & artistiquement soit mise en vigueur?

Si, cela existe encore, & notre pays possède heureusement des imprimeurs qui comprennent l'importance de leur tâche, tout comme ceux de la Renaissance la comprenaient.

A la tête de ces imprimeries d'élite se dresse, en notre capitale, au milieu de la rue Vieille-du-Temple, un ancien hôtel historique d'où sortent depuis près d'un siècle les documents officiels, les affiches, les rapports distribués aux assemblées parlementaires, tels documents secrets, comme par exemple les ordres de mobilisation & autres travaux typographiques qui intéressent notre patrie. Dans ce quartier populeux, laborieux, fiévreux à ces heures que Camille Desmoulins appelait les jours caniculaires de Paris, ce monument s'élève, superbe dans son style

du XVIII^e siècle, avec un drapeau tricolore qui flotte au fronton de son portail. C'est l'ancien hôtel des Roban-Soubise, aujourd'hui habité par le nombreux personnel & abritant l'important matériel de l'Imprimerie nationale.

Que de millions & de millions de milliards de feuilletts noircis sont sortis de cette demeure où le fastueux cardinal de Roban, l'amoureux de la reine Marie-Antoinette, promena ses rêves & son luxe ! Au lieu des carrosses dorés du prince, tout attelés & prêts à partir pour Versailles, pour Trianon — pays du Tendre, — des voitures attendent là, dans lesquelles on entasse les travaux commandés par les départements ministériels, depuis les almanachs, où M. Jourdain voulait lire, jusqu'aux décrets & projets de lois divers. Au lieu des armes des Roban sur ces équipages qui, chaque jour, traversent la ville & seront remplacés bientôt, sans doute, par les automobiles électriques, on déchiffre ces deux mots — marque du peuple — Imprimerie nationale. La valeur de trois ou quatre millions de volumes sort annuellement des soixante & une presses mécaniques, qui mugissent sans cesse dans cet Établissement, où loge avec beaucoup de labeur un peu de notre

histoire! Rien de plus pittoresque, & je dirai aussi de plus poignant, que le spectacle de ce travail. Les Parisiens l'ignorent, mais les étrangers s'empresstent de venir l'admirer. M. J.-B. Héon, chef du Service des travaux de l'exploitation, qui entra en qualité de compositeur à l'Imprimerie nationale il y a trente-huit ans, & qui, typographe supérieur, peu à peu s'éleva à la situation qu'il occupe aujourd'hui, a bien voulu, avec une bonne grâce parfaite, me guider un jour à travers ces ateliers nombreux : imprimerie, reliure, machinerie, clichage, fonte des caractères, etc., & mettre son érudition à mon service.

Eh bien oui, ce labeur si constant, si varié, est vraiment émouvant, & l'on se sent comme remué dans sa conscience en admirant ces ouvriers, aux mains habiles, maniant, remuant, classant des caractères multiples, véritables armes de la lutte intellectuelle, que Rivarol a appelés l'artillerie de la pensée.

Il y a là, dans ces ateliers sombres, de jeunes hommes en longues blouses blanches (pareils à des internes qui soigneraient l'esprit & non le corps), de jeunes typographes aussi savants que Sylvestre de Sacy, inspecteur de la typographie

orientale, ouvriers qui composent des livres arabes, chinois, japonais, hindous, connaissant les caractères, parlant de la littérature indochinoise tout comme des mandarins, & qui en remontreraient à des membres de l'Académie des inscriptions. Il est facile de jouer là la scène de Sganarelle & de Pancrace dans le Mariage forcé. « De quel idiome ? De quel langage ? Voulez-vous parler grec, latin, hébreu, syriaque, turc, arabe ? » Les typographes de la rue Vieille-du-Temple vont même plus loin que le Pancrace de Molière. Les travaux en chinois, en annamite, en tibétain, en peblevi, en vieux persan, en éthiopien, en guzerati sont journaliers à l'Imprimerie nationale, & particulièrement ceux en sanscrit, en arabe & en hébreu. Incessamment on va même commencer l'impression d'un Dictionnaire cham-français avec les caractères originaux. Il y eut une heure où le roi de Prusse — le frère très lettré du très militaire futur empereur d'Allemagne — demanda à notre Imprimerie nationale française le catalogue des livres chinois de la bibliothèque de Berlin. L'érudite Germanie était tributaire de notre typographie française.

Et c'est la variété des labeurs qui étonne

Et qu'on admire. Tout à l'heure je causais avec un typographe qui achevait de composer du bulgare. Me voici maintenant avec un ouvrier qui, du matin au soir, imprime des titres de rentes 3 p. % avec l'effigie de la République — une République qu'il aime — Et des rentes qu'il n'aura sans doute jamais. Un autre pose devant son objectif des brevets d'invention. Un autre encore clique le fac-similé du titre original de la Esmeralda de Victor Hugo. D'autres, les pieds dans la poussière de métal, préparent les armes de l'artillerie de Rivarol.

Dans le mouvement de cette fourmilière humaine, voici les ateliers de photographes, voici les compositeurs penchés sur leurs casses, les plieuses à l'ouvrage, aussi jolies parfois Et aussi rieuses que les cigarières de Séville (Mimi Pinson vaut bien Carmen). Et parmi ces travailleurs qui fixent la parole d'autrui, les proclamations, les discours, les décrets, en un mot tout ce qui est la vie officielle de la nation, c'est l'histoire, c'est le passé surtout qui m'attire Et que j'évoque, tout comme si les fantômes Et les souvenirs faisaient partie de notre existence même.

— Où a-t-on composé les proclamations du 2 décembre annonçant la dissolution de

l'Assemblée nationale? Le bâtiment existe-t-il encore?

Oui, & il menace ruine. Là, par cette cour étroite menant aux ateliers & dont les bâtiments vieillissent sont maintenus à présent par des madriers & des poutrelles, les ouvriers, ce matin du Coup d'État, furent conduits à l'atelier qui existe encore. Ordre leur est donné de composer la proclamation. Ils se révoltent, veulent sortir. Non pas! Ils sont enfermés. Ce ne sont plus les ouvriers, mais les prisonniers de M. de Saint-Georges. Et, entre deux gendarmes armés de pistolets chargés, ils composent l'affiche qui dira demain à Paris que l'Assemblée est dissoute & que virtuellement la République est morte. Le dernier de ces typographes historiques, si je puis dire, vient de mourir. M. Arthur Christian lui portait encore un toast au dernier banquet de l'Imprimerie. Parisien, né en 1817, retraité depuis 1898 après cinquante-six ans de services, il est mort au mois de février de cette année. Il s'appelait Ballet. Du vieux compositeur on avait fait un officier d'Académie.

Les typographes du Coup d'État composèrent donc vite & malgré eux la proclamation où, sur l'affiche blanche, M. de Morny fit biffer

ces deux mots sinistres : sera fusillé. Pour l'affaire Dreyfus, 150 ouvriers & 5 metteurs en pages composèrent de sept heures du matin à quatre heures du soir, enlevèrent de même le fort volume des dépositions que devait étudier la Cour de cassation. Ils sont accoutumés à ces rudes coups de collier.

Mais ce n'est certes pas sans peine que tous ces travaux s'accomplissent. Les vieux bâtiments occupés par l'installation matérielle & où depuis près de cent ans les typographes composent du matin au soir les milliers de feuilles emportées à travers le monde, décrets si vite abolis & lois si souvent devenues vaines; les ateliers où par 32 degrés de chaleur quelquefois, — sans qu'on puisse aérer par crainte des courants d'air qui occasionnent les congestions pulmonaires & les angines; — les longues salles sombres où maintenant, même en plein jour, on travaille sous la lumière électrique, comme jadis sous les quinquets, sentent la poussière & le vermoulu. Ah! il est temps que l'Imprimerie nationale soit transportée rue de la Convention! Elle étouffe avec ses milliers de formes qu'elle conserve, elle craque sous les trépidations continuelles des moteurs, & les ouvriers qui

l'habitent sont bien souvent victimes de cette vétusté.

Ce n'est pas seulement l'histoire d'hier, que j'évoquais tout à l'heure, qui revit dans le cadre de pierres grises du vieil Hôtel de Rohan qu'il est question de démolir.

Mais à propos, verrons-nous vraiment avec tristesse tomber ces pierres? Quoi! de l'Hôtel de Rohan on ferait des gravats, de la poussière? Est-ce possible? Démolir, c'est bientôt dit & c'est bientôt fait! Paris, le Paris des nouvelles grandes bâtisses à l'américaine, des ateliers vitrés pour la force motrice du Métropolitain, est-il donc si riche d'artistiques vestiges & de souvenirs? N'y a-t-il pas dans cet ancien hôtel des sculptures & des peintures qui font partie de la richesse esthétique d'une grande cité comme la nôtre? Paris & l'État ne s'uniront-ils point pour sauver ce monument qui abrite pour quelques mois encore l'Imprimerie de la Nation? Il suffit d'un peu de bon sens & d'observation pour comprendre qu'il y a là des trésors d'art que Paris doit à tout prix conserver!

Voici, par exemple, le fronton que Robert Le Lorrain a sculpté au-dessus de la porte des écuries où le cardinal, en son faste, nourrissait

cent chevaux. Ces fiers Coursiers d'Apollon sont assurément l'une des œuvres les plus admirables de la sculpture française. Ni Coysevox, ni Girardon, ni Coustou n'ont fait mieux ! Va-t-on détruire ce chef-d'œuvre ?

Un bas-relief de pierre & qui semble d'airain !

Voici encore le ravissant cabinet de l'Hôtel de Rohan où Christophe Huet a peint avec une fantaisie adorable des chinoiseries qui valent les singeries fameuses du château de Chantilly : Le Bal champêtre, Le Chien dressé, Le Colin-Maillard, Les Bulles de Savon, Le Saut de Mouton, La Balançoire, tout un petit monde de grâce & de pittoresque, toute une Chine de rêve & de caprice, plus proche des visions de Watteau que des magots de porcelaine, ce cabinet délicieux avec ses oiseaux chimériques, ses rinceaux, ses guirlandes, ses entrelacs, va-t-on le démolir aussi, arracher ces panneaux, décapiter Paris de cette merveille, de toute cette grâce ?

M. Arthur Christian a, dans son cabinet, deux dessus de porte peints par Boucher. Ce sont des paysages, morceaux rares dans l'œuvre du maître, qui « corrigeait la campagne » selon

l'expression de Paul Mantz, un Moulin à eau & une Mare avec des saules étêtés, dont le duc d'Anmale disait au Directeur de l'Imprimerie nationale :

— Je vous en donne cent mille francs! Et pour les Huet, un million!

— Faites mieux, répondait en souriant M. Arthur Christian, dépassez ce chiffre & sauvez l'Hôtel de Roban!

Paris en eût ainsi hérité & M. Arthur Christian a raison, il faut que Paris conserve ce palais. Blondel l'a construit, ou plutôt en a indiqué les plans & dicté l'aménagement; tout comme si ce lieu avait été prédestiné au Livre, le cardinal de Roban y avait logé la Bibliothèque du Président de Thou, & les dames de la Halle, vêtues aux couleurs du cardinal (rouge & jaune), y vinrent manifester contre la comtesse de La Motte & contre la reine.

Tout est souvenir dans le cabinet du Directeur. Depuis le superbe cartel, sorte de pendule-gaine aux armes de Roban & attribuée à André Boulle, jusqu'à la magnifique table aux moulures de cuivre, sur laquelle fut étalé le fameux collier que le naïf cardinal crut offrir à Marie-Antoinette.

Ce collier n'a-t-il pas été en réalité le carcan de la monarchie ?

Dans ce même cabinet, en pendant au buste de Béranger qui est là parce que l'ami de Lisette fut apprenti typographe à l'Imprimerie nationale, j'ai remarqué le buste, sculpté par Verlet, d'un homme de trente ans, portant l'habit militaire, veste à brandebourgs, visage énergique : c'est le portrait de M. Arthur Christian que j'ai connu lorsqu'il sortait de Charlemagne.

Avocat, préfet, administrateur, il fut toujours militant, résolu, dévoué.

C'est un lettré dont certains contes, signés d'un pseudonyme, rappellent ceux de Balzac & font la joie des Parisiens de Paris.

Il a plaidé pour Jean Richepin & la Chanson des Gueux.

Aujourd'hui il plaide encore pour la défense du vieil hôtel ! Il plaide pour le bien-être de tout son personnel qu'il aime, & surveille les aménagements futurs de cette imprimerie nouvelle, qui, avec ses fermes métalliques, sera moins pittoresque sans doute que l'ancienne, mais plus vaste & plus saine.

C'est dans la pièce voisine de ce cabinet, l'antique salon du cardinal, que M. Arthur

Christian a commencé cette plaidoirie d'un nouveau genre, en y faisant une conférence très documentée, qu'un nombreux public était venu écouter avec un vif intérêt & que les lecteurs de ce beau livre vont connaître.

C'était un samedi, le 28 mai de la présente année. Je revois le décor charmant de ce salon, l'une des trois pièces principales qui composaient jadis l'appartement du cardinal de Rohan. La corniche, les cartouches d'angles en relief, les lambris dorés non cachés par les armoires blanc & or, où sont contenus les poinçons des caractères étrangers dont j'ai cité tout à l'heure les plus usuels, tout cela formait un ensemble somptueux qui nous apparaissait encore plus beau sous l'action de la chaude parole du conférencier, évoquant là, en ce décor, les personnages & les faits dont ces murs avaient été témoins.

A côté de la partie historique du monument, le Directeur de l'Imprimerie nationale exposait, avec beaucoup d'autorité & d'éloquence, tous les efforts, tous les progrès, les résultats de l'exploitation par l'État du vaste établissement de la rue Vieille-du-Temple, démontrant l'incontestable utilité qu'il y a pour un gouvernement

d'avoir une imprimerie qui lui soit particulièrement attachée.

Mais cet entretien fait aux amis des Livres, aux confrères du Livre contemporain ne suffisait pas. L'orateur a justement pensé que ces détails ne devaient pas rester lettre morte; il a pensé que ce qu'il avait répandu par la parole, il devait le compléter par la plume & le porter typographiquement à la connaissance de tous ceux qui ne l'avaient pas entendu. C'est ce qu'il a fait dans ce livre, en y montrant non seulement les services que l'Imprimerie nationale a rendus à notre pays au cours de son évolution, mais aussi ce qu'elle est capable de faire par sa vaste organisation, son matériel unique au monde, ce matériel dont nous avons des vues & des modèles types sous les yeux.

En dehors des spécimens de caractères étrangers qui, en manière d'illustrations, ornent si originalement tout l'historique exposé dans ce volume, M. Arthur Christian a eu l'idée peu commune de faire composer chacun des chapitres de son ouvrage en un caractère différent, ce qui forme du tout un document de valeur & des plus intéressants pour l'histoire du livre. Parmi ces types de caractères qui forment l'importante

collection de l'Imprimerie nationale, il en est un sur lequel notre attention doit s'arrêter un instant : c'est le caractère Jaugeon.

Jaugeon était un mécanicien français qui mourut à Paris en 1725.

Après avoir écrit une Description de l'art de l'Imprimerie, en collaboration avec Des Billettes & le Père Truchet, il établit les modèles de tous les caractères qui devaient servir à l'Histoire de Louis XIV.

C'est cet important travail qui fit l'objet du manuscrit rédigé par Jaugeon en 1704, en deux énormes volumes in-folio, & dont parle M. Arthur Christian.

Or, dans son manuscrit, Jaugeon expose une méthode algébrique & géométrique pour la parfaite configuration des caractères qu'il présente; à l'appui du texte, des planches gravées viennent compléter ces théories & ces lois. Ces planches de cuivre, l'Imprimerie nationale les possédait, mais sans le manuscrit qui, lui, reposait paisiblement sur les rayons de la Bibliothèque nationale. Un jour, le docteur Javal, apprenant que ces gravures existaient à l'Imprimerie de la rue Vieille-du-Temple, déclara au Directeur qu'elles étaient

le complément du manuscrit de Jaugeon, sur lequel il avait travaillé pour l'exécution d'un ouvrage tendant à démontrer que la mauvaise configuration des caractères d'imprimerie occasionnait souvent la myopie chez les lecteurs. A cette révélation, M. Arthur Christian n'hésita pas, & comme la méthode de Jaugeon n'avait jamais reçu d'application, il demanda en communication le fameux manuscrit à la Bibliothèque nationale & fit graver les caractères d'après les principes du célèbre mécanicien. A la pratique, cette théorie donna de superbes résultats, comme on en peut d'ailleurs juger par la lecture des chapitres qui ont été composés avec ces caractères.

Une autre idée originale de cet habile Directeur & qui, je l'espère, aura un vif retentissement, c'est la tentative d'imprimer, avec des encres végétales, un Coran & des ouvrages instructifs destinés à éclairer les populations musulmanes de nos colonies.

Ce serait, en effet, un mode de colonisation, moins expéditif sans doute, mais plus efficace & surtout plus humain que les fusils ou les sabres, car, j'en suis persuadé, là encore l'artillerie de Rivarol fera de la bonne besogne.

Je demande pardon à la Chambre des députés : lorsque j'ai protesté contre la démolition de l'Hôtel de Rohan, j'ignorais qu'il y eût une loi, datée du 6 avril 1902, dont l'article 3 accordait au Musée des Arts décoratifs une œuvre d'art admirablement placée dans le monument de la rue Vieille-du-Temple.

Je demande pardon à M. Georges Berger, mon éminent confrère à l'Institut, de lui avoir disputé ce chef-d'œuvre; & je remercie M. Lintilhac, rapporteur au Sénat, & MM. Cachet, Chauvière, Cruppi & Puech, députés, défenseurs éloquents du palais menacé, d'une intervention que je trouve utile.

M. le Garde des Sceaux a bien voulu réserver la question, &, grâce aux dieux de la Grèce, protecteurs des statuaires & des peintres, le vieil hôtel pittoresque & charmant est peut-être sauvé. Ah! si je pouvais avoir aidé à le sauver!

Pour la conservation de l'illustre maison, M. Arthur Christian propose une combinaison que je crois heureuse, celle d'une entente entre l'État & la Ville de Paris, qui se partageraient les terrains de l'ancienne demeure des Rohan.

Quand ils seraient acquis, les Archives, qui

étouffent déjà dans les bâtiments de l'Hôtel de Soubise, en prendraient une partie; on pourrait vendre encore du terrain & réserver autour de l'admirable hôtel, gloire du quartier, un espace assez vaste pour y planter un square.

Espérons que M. Arthur Christian sera lu & qu'il sera compris, ce serait une solution à la fois admirable & logique. Espérons qu'on ne laissera pas (en vérité, ce serait odieux) démolir ces pierres.

Le cardinal de Rohan possédait trois palais : celui qu'il occupait à Strasbourg est un musée, son palais de Saverne est une caserne de uhlans. Si nous avons perdu ces deux monuments d'Alsace, sachons du moins garder celui de Paris & les œuvres d'art qu'il renferme.

Ainsi pourrait-on laisser devant l'hôtel du Cardinal la statue de Gutenberg, de celui dont on a dit, lors de son cinquième centenaire : Avec vingt-cinq soldats de plomb il a conquis le monde!

A l'endroit où la limaille des lingots fait sur le sol comme une mitraille d'étain ou de plomb, l'herbe poussera, l'herbe chère aux enfants, & avec elle les fleurs, souriant aux regards des femmes.

Il y aurait alors, dans ce triste quartier où l'on étouffe, un jardinet, de la verdure, autour d'un vieil hôtel original & de grand style.

*Enfin, sur le rouleau que déplie l'imprimeur légendaire, dominant le socle où l'a placé David d'Angers, on pourrait lire cette parole complétée :
Et l'air & la lumière furent !*

La lumière bienfaisante pour le cerveau comme pour les yeux, l'air vivifiant pour les poumons comme pour les âmes !

JULES CLARETIE,
de l'Académie française,
Président du *Livre contemporain*.



PREMIÈRE PARTIE
ORIGINES
DE L'IMPRIMERIE EN FRANCE

Cette première partie a été composée
avec les caractères désignés sous le nom de *gothique Christian*
gravés en 1902 par Hénaffe



'origine de l'imprimerie remonte à une époque beaucoup plus ancienne qu'oy ne se croit généralement. La date où, pour la première fois, oy eut l'idée de multiplier l'image ou l'écriture par des moyens artificiels, se perd ey quelque sorte dans la nuit des temps.

Uy mode d'impression, qui ne ressemble ey aucune manière à l'imprimerie telle que nous la pratiquons aujourd'hui ey Europe, était ey usage ey Extrême-Orient bieu avant les premiers essais des Occidentaux. Oy gravait, à l'envers, sur des blocs ou planches de bois, des textes sacrés ou des images; après les avoir enduits de noir & les avoir frottés ou pressés à la main, oy reproduisait isolément ces blocs, qui formaient ainsi des pages imprimées d'uy seul côté & qu'oy réunissait ensuite dos à dos pour ey faire uy volume.

Des passages d'auteurs chinois nous apprennent que l'oy aurait commencé à imprimer de cette façon ey Chine, vers la fin du vi^e siècle de notre ère (de 581 à 593).

De 960 à 1278, sous la dynastie des Song, l'imprimerie tabellaire, c'est-à-dire l'impression faite sur des tablettes ou blocs de bois, prit uy grand développement & atteignit presque à la perfection.

Oy prétend que l'impression ey caractères mobiles

aurait été pratiquée en Corée dès 1317, mais on ne possède à l'appui de cette assertion aucun ouvrage de cette période.

En 1403, un décret de Htai-Sjong ordonna de fondre 100,000 types de cuivre. Sous ses successeurs s'intéressèrent à cette invention. Jusqu'en 1544, on trouve mention de onze décrets royaux relatifs à la fonte de caractères ou à l'impression d'ouvrages au moyen de caractères mobiles.

Après 1544 & jusqu'en 1770, le silence se fait sur ce genre d'imprimerie, auquel on semble préférer l'impression fixe ou tabellaire sur planchettes de bois.

En 1770, le roi Yeng-Sjong fait revivre l'imprimerie en types mobiles en prescrivant la fonte de 300,000 caractères de cuivre, qui servirent jusqu'en 1797 à l'impression de nouveaux ouvrages. Ces caractères ont été remplacés depuis par des caractères de plomb ou de métal ordinaire d'imprimerie.

En Europe, l'impression tabellaire a commencé par les cartes à jouer, vers la fin du xvi^e siècle. C'étaient de simples moules grossièrement taillés dans le bois; on les appliquait sur le papier ou le parchemin que l'on coloriait ensuite.

Puis on a gravé sur des planches de bois des images de sainteté & de dévotion pour les pèlerinages. L'impression s'obtenait en frottant avec un tampon de drap une feuille de papier placée sur la gravure enduite d'une couleur noire ou bistre à la détrempe. C'était à peu près le même procédé que celui des Orientaux, avec la différence que le papier de Chine étant plus absorbant se prêtait mieux à l'impression que le papier de chiffon, plus dur & plus consistant, fabriqué en Europe.

C'est alors qu'on dut avoir l'idée de l'amollir en l'humectant légèrement, car il eût été impossible d'imprimer

«à sec» sur le papier de cette époque, qui était rugueux & épais comme de la carte. On exécuta surtout par ce procédé des suites de figures de la Bible connues sous le nom de «Bible des pauvres», parce qu'elles étaient destinées au peuple, qui n'avait pas le moyen d'acheter les livres manuscrits réservés aux gens riches.

On ajouta ensuite aux planches d'images des «légendes» ou explications qui furent d'abord gravées en relief à même sur le bloc de bois. Puis, afin de faire servir les mêmes figures dans d'autres ouvrages, au lieu de les regraver en entier, on remplaça les inscriptions ou explications par d'autres qui furent imprimées au-dessous en caractères mobiles de bois, de plomb, d'étain ou de laiton, à mesure qu'on trouvait des perfectionnements dans la pratique. Sous ces livres étaient «anopistographiques», c'est-à-dire imprimés d'un seul côté en feuilles réunies dos à dos. C'était l'enfance de l'art, & l'Europe n'était pas alors plus avancée que les Coréens du fond de l'Asie. Il y avait loin de là à l'invention de l'art typographique.

L'impression en caractères mobiles n'a guère été pratiquée que vers le milieu du xv^e siècle.

Des essais avaient cependant été faits à Avignon dès 1444. Un certain Procope Waldvogel, orfèvre de Prague, homme d'un esprit inventif, était venu se fixer dans cette ville. Il apportait avec lui divers secrets d'arts & métiers, dont le plus important était l'art d'écrire artificiellement «ars scribendi artificialiter», ainsi dénommé dans des documents authentiques du temps, découverts par l'abbé Requin.

Il est question, en effet, dans des contrats passés par-devant notaire, de «lettres, bien & justement taillées en fer selon la science & pratique de l'écriture mécanique», & d'engins de bois, d'étain & de fer, sans autres détails.

Waldfoegel prend des associés qui lui apportent les fonds nécessaires pour compléter son outillage. Mais ses essais ne le conduisent sans doute pas à des résultats pratiques, car il disparaît au bout de deux ans en laissant des dettes, et son matériel est vendu à un serrurier².

Des imprimeurs d'images s'étaient constitués en confrérie avec les enlumineurs et les sculpteurs dès 1417, à Anvers, ainsi qu'il résulte de recherches communiquées à l'Académie de Belgique par M. L. de Burbure, et à Bruges, en 1451, d'après des documents d'archives découverts par M. Scourion.

Parcél fait a été relevé à Augsbourg en 1417 et à Ulm en 1441. On a les noms de quelques-uns de ces artisans, tels que Wilhelm Negel à Nordlingen en 1428 et Henne Cruse à Mayence en 1440.

Il y a des dates encore plus anciennes pour la France. Dans un document d'archives, un nommé Barthélemy de Pistorie est qualifié d'«imprimeur» à Limoges en 1381 et il n'est pas le seul, car M. Claudin, qui l'a mentionné dans ses «Origines de l'Imprimerie à Limoges», cite encore Jean Faure ou Fabri de Lavillate, qui exerçait au même titre en 1441. Ces prétendus imprimeurs ne sont pas des typographes, mais des «imagiers» ou des cartiers. Ces derniers figurent d'ailleurs à partir de 1444 dans les rôles d'impositions de métiers de la ville de Lyon, sous la dénomination de «tailleurs de molles» ou de moules «de cartes».

Gutenberg! C'est en réalité l'homme que la tradition populaire et les faits désignent comme le véritable inventeur de l'art pratique de l'imprimerie.

Gutenberg commença ses recherches à Strasbourg, mais ses premiers essais furent infructueux. Étant venu

rapuit ioseph : et super verticem nazara
 rei inter fratres suos . Quasi primo-
 geniti thauri pulcritudo eius : cornua
 rincronis cornua illius . In ipis ven-
 tilabit gentes usque ad terminos terre .
 Hec sunt multitudines ephraim : et
 hec milia manasse . Et zabulon ait .
 Accare zabulon in equu tuor : et ysaac
 in tabernaculis tuis . Populos voca-
 bunt ad montem : ibi immolabunt
 victimas iusticie . Qui inundationem
 maris quasi lac sugeret thesauros
 absconditos armerum . Et gad ait .
 Benedictus in latitudine gad . Quasi
 leo requiritur : et brachium suum ip-
 sem . Et vidit principatum suum ip-
 sem in parte sua : dotor esset repositus : qui
 fuit cum principibus populi et fecit

Ascendit ergo moyses de campe-
 ribus moab super montem ne-
 bo in verticem phasga contra iheri-
 cho : ostenditque ei dominus omnem
 terram galaad usque dan . et uniuersum
 neptalium terrarum ephraim et manasse
 et omnem terram usque ad mare noui-
 simum : et australem partem et latitu-
 dinem campi ihericho iurans palma-
 rum usque segor . Dixitque dominus ad
 eum . Hec est terra pro qua iuravi a-
 braham ysaac et iacob dicens . Semi-
 ni tuo dabo eam . Vidisti eam oculis
 tuis : et non transibis ad illam . Mo-
 ruique est ibi moyses seruus domini
 in terra moab iuxta dominum . et sepe-
 liuit eum in valle terre moab contra
 phogor : et non cognouit homo se-

ensuite se fixer à Mayence, il continua en secret ses expériences. Il fut enfin assez heureux pour surmonter les difficultés matérielles qui l'avaient arrêté jusqu'alors.

La presse remplaçait le frottoy des cartiers; une encre moins fluide et plus consistante, ne faisant plus baver les contours de la lettre et les traits de la gravure, était trouvée. Les caractères en métal résistant, fondus dans des moules, venaient s'aligner régulièrement au lieu et place des lettres en bois ou sculptées une à une dans le bois ou le plomb. Plusieurs pages composées et maintenues dans des ais ou châssis s'imprimaient à la fois du même coup de presse. Un repérage parfait permettait d'imprimer les autres pages correspondantes au verso. Le problème si longtemps cherché de la multiplication illimitée du livre était enfin résolu. L'imprimerie était inventée.

Ce fut une véritable révolution; le moyen âge, sur le point de disparaître, laissait entrevoir l'aurore de la Renaissance et des temps modernes. La presse allait devenir le levier le plus puissant et conquérir le monde.

Il y a la différence du jour à la nuit entre les procédés plus ou moins informes dont on s'était servi avant Gutenberg et ceux de la typographie proprement dite; c'est grâce à lui seulement que celle-ci est devenue un art véritable.

En 1457 paraissait à Mayence le texte latin du « Psautier », premier livre imprimé en caractères mobiles de fonte. On avait imprimé, par le même procédé, la « Bible à 42 lignes », qui fait encore aujourd'hui l'admiration des connaisseurs.

L'annonce de la découverte de cet art merveilleux de l'imprimerie, tenu jusqu'alors dans l'ombre et le mystère, émut le roi de France Charles VII, qui résolut, sans plus tarder, d'en faire profiter le pays. Le 4 octobre 1458, il

envoya à Mayence Nicolas Jenson, de Sommevoire en Champagne, graveur de la Monnaie de Tours, avec mission secrète de prendre des informations sur l'art nouveau & de dérober subtilement l'invention. Une fois arrivé à Mayence, Jenson chercha à pénétrer dans les ateliers de typographie. Ce n'était pas chose facile, car le secret était bien gardé. Nul n'était admis sans avoir juré sur les Evangiles de ne rien révéler à qui que ce fût de ce qu'il apprendrait. Waldfogel, en vue de se garantir de toute indiscretion, avait fait de même à Avignon quatorze ans auparavant (en 1444), à l'égard de ses associés qui lui baillaient des fonds pour ses expériences d'écriture artificielle. Jenson se soumit à cette clause rigoureuse, espérant bien, tôt ou tard, être relevé de son serment.

Après avoir passé trois années à apprendre le métier dans tous ses détails, Jenson s'appêtait à rentrer en France lorsqu'il reçut coup sur coup la nouvelle de la maladie du roi, son protecteur, & celle de sa mort, survenue le 21 juij 1461.

S'étant renseigné sur les dispositions du successeur de Charles vii, il apprit que Louis xi faisait maison nette & n'avait, suivant l'expression d'un historien, que trop de penchant à détruire l'ouvrage de son père.

Etant données ces circonstances, l'ancien graveur de la Monnaie royale jugea prudent de rester à Mayence comme simple ouvrier, en attendant une occasion favorable pour partir. Elle ne tarda pas à se présenter. Dans la nuit du 28 octobre 1462, la ville de Mayence fut prise & livrée au pillage par les troupes d'Adolphe de Nassau. Ces désordres eurent pour résultat immédiat d'arrêter les travaux d'imprimerie; les ateliers furent fermés. Les ouvriers, déliés de leur serment pour force majeure, se dispersèrent & allèrent chercher fortune en se répandant par toute l'Europe.

Nicolas Jensoy se trouva probablement parmi ceux qui, remontant le Rhin, se rendirent en Italie, trouvèrent asile, vers 1464, au monastère de Subiaco, dans la campagne de Rome, et montèrent la première imprimerie en Italie.

Jensoy vint ensuite à Venise, centre déjà important du commerce de livres imprimés, et après avoir travaillé dans l'atelier de Hindelshy, de Spire, qui avait introduit l'imprimerie dans la cité des doges, il s'établit définitivement maître imprimeur dans cette ville en 1470.

Cette date coïncide avec celle de l'arrivée des premiers imprimeurs à Paris.

Le roi Louis xi, absorbé par les détails de sa politique, n'avait pu songer à l'imprimerie, qu'il protégea plus tard, lorsqu'il en reconnut les avantages.

Parmi les maîtres faisant partie de la Sorbonne, deux professeurs, Jean de la Pierre et Guillaume Fichet, de leur initiative privée et dans l'intention de mettre à la portée du plus grand nombre et des moins favorisés de la fortune les moyens de s'instruire, firent venir des bords du Rhin trois compagnons pour imprimer des livres à l'usage des étudiants; c'étaient : Michel Friburger, de Colmar; Ulrich Sering, de Constance, et Martin Crantz, de Steyn.

L'atelier fut établi au sein de la vieille Sorbonne, dans l'appartement même de Jean de la Pierre, qui venait d'être nommé prieur de la maison.

Accueillis avec empressement par les Parisiens, toujours avides de progrès et hospitaliers par excellence, les imprimeurs étrangers témoignèrent leur reconnaissance en dédiant le premier produit de leur industrie naissante à la Ville de Paris, qu'ils appellent « Ville-Lumière », surnom qui lui est resté depuis :

« De même, disent-ils, que le Soleil répand partout

la lumière, ainsi toi, Ville de Paris, capitale du Royaume, nourricière des Muses, tu verses la science sur le monde.

«Reçois donc en récompense cet art d'écrire, presque divin, qu'inventa l'Allemagne.

«Voici les premiers livres produits par cette industrie sur la terre de France & dans tes propres édifices.

«Les maîtres Michel, Ulrich & Martij les ont imprimés & ils t'en feront encore d'autres.»

Cette promesse fut tenue. De 1470 à 1473, les imprimeurs étrangers ne produisirent pas moins de vingt-trois volumes, tous composés de textes latins.

De grands personnages, des princes, des officiers de la couronne s'intéressaient aux imprimeurs de la Sorbonne.

Le prévôt de Paris, Robert d'Estouteville, chambellan de Louis xi, les honorait de sa protection. Pendant un séjour qu'il fit à Paris en 1472, Jean, duc de Bourbon & d'Auvergne, pair & connétable de France, visita leur modeste atelier, leur adressa des encouragements & laissa à ces célèbres artisans des marques de sa munificence.

Le 22 avril 1472, Martij Crantz, Ulrich Sering & Michel Friburger présentent collectivement au roi Louis xi le «Miroir de la vie humaine», de Rodriguez, évêque de Samora, dont ils venaient d'imprimer le texte latin.

«Vous avez été si bienveillant pour nous, disent les imprimeurs au monarque, que nous ne pourrions jamais assez faire pour vous remercier comme il conviendrait.

«On nous traite ici à Paris, ville capitale de votre royaume, non comme des gens du pays, des habitants ou de simples hôtes de passage, mais en concitoyens jouissant de toutes les libertés. Ce traitement est si doux que nulle part nous ne saurions trouver une plus grande liberté que

celle dont nous jouissons à présent, grâce à vous, nous qui, soutenus uniquement par votre clémence, avons le plus vif désir de contribuer à l'illustration de votre règne, en imprimant des livres.

« Quoique nous ne soyons pas encore en état de le faire assez dignement pour vous plaire, nous ferons de notre mieux, car nous sommes animés de la meilleure volonté.

« Que peuvent faire qui puisse être agréable à un prince souverain, des étrangers, d'humbles artisans faisant profession d'art typographique? Que pourrions-nous offrir à un roi si puissant, nous qui sommes pauvres? »

Deux ans après, Louis XI récompensait les imprimeurs en leur accordant des lettres de naturalisation.

En mai 1473, on les trouve établis à leur compte rue Saint-Jacques, à l'enseigne du « Soleil d'Or ». Là, donnant de l'extension à leur industrie, ils renouvelèrent leurs caractères. Ils avaient déjà formé des élèves.

Un an plus tard, deux ouvriers de leur atelier, César et Stoll, s'établirent dans la même rue Saint-Jacques, à l'enseigne du « Chevalier au Cygne ».

Puis ce fut le tour d'ouvriers français, qui ouvrirent un vaste atelier, à l'enseigne du « Soufflet Vert », près du Couvent des Jacobins, toujours dans cette même rue Saint-Jacques.

Un professeur éminent du collège de Navarre, Guillaume Gardin, à l'exemple des Sorbonnistes Jeay de la Pierre et Fichet, prenait en main la direction littéraire de l'atelier et remplissait les fonctions de correcteur.

Sous les livres imprimés jusqu'alors à Paris étaient des ouvrages en latin. Ce fut un libraire parisien, du nom de Pasquier Bonhomme, qui, en 1476, imprima dans la capitale le premier livre en français. Les « Grandes Chroniques de France », ou « Chroniques de Saint-Denis »,

fut refuse par le grāt escuier en di-
sāt que ce nestoit pas la coustume
& porter ledit ciel sur iceluy corps
parmy les chāps mais seullemēt
parmy les villes Et quant ledit
corps fut arriue a la porte de la di-
cite ville fut la faicte station et la
furent dites certaines oroisōs pro-
pres et adonc fut baillie ledit ciel
aup dessus ditz. viii. religieulx les
quelz le porterent iusques a legli-
se fait denys sur ledit corps

Item apres lenterremēt dudit
corps eut grosse altercation entre
ledit grant escuier et les aultres
escuiers & scuirie dudit roy et les
religieulx dudit saint denys pour
le pisse qui estoit foubz la dessus di-
cite figure pour ce que yeulx escuy-
ers disoient ledit pisse leur appar-
tenir et les ditz religieulx au con-
traire et tellement que ledit pisse
fut mis en la mai de mōseigneur
& dunoyz et de mōseigneur le chā-
cellier de france et finalement fut
apportee que ledit pisse qui estoit
de drap dor bien riche demourroit
a ycelle eglise

Item et au milieu de la dessus di-
cite grant messe y eut vne predica-
tion q̄ fist maistre thomas de cour-
celles docteur en theologie a la q̄lle
auoit grant peuple priant pour le
dit defunct et les vngz plorans le-
quel roy fut intitule le roy charles
viii. & ce nom tres blatozieulx

Item et apres lenterrement di-
celuy roy fut crie dieu ayt lame
du roy charles tres blatozieulx ce
dessus est dit puis apres vne le

roy lois et adōc les huilliers et au-
tres sergens getterent leurs ver-
ges sur la fosse diceluy

Item apres toutes ses choses
faictes alla vng chascū dīner en
la grant salle de labbe dicelle egli-
se ou fut court plantee et ouuerte
a to^r vendās et de ceste heure le dis-
ner fait et grāces dites mōseign-
eur & dunoyz dist a haulte voix
que luy et tous les aultres seruis-
teurs auoient perdu leur maistre
et pour tant que vng chascun pen-
sast de soy pour uoir a quoy furent
plusieurs moult dolens et par espe-
cial commençerēt les pages fort a
plourer

Cy fine le tiers et dernier volume
des croniques de france contenāt chat-
les vi. vii. et viii. blē ordonnees y
tables et par chapitres Et par ce
met es deux volumes precedens
sont cōtenus les faitz & gestes de
tous les roys qui ont quez furent
en france tant payēs cōe cōsties di-
gnes & grant cōmādatiō selon
loriginal des croniqueurs & fait de
nys qui dāciēnete ot eu la charge
de ce faire faicte a paris en la rue
neufue de nostre daē deuant la grāt
eglise en lostel de masquier bonhom-
me lung des quatre principulx li-
braires de luniuersite de paris ou
prend pour enseigne lymage saint
yristofle
fait le .xviii. iour de lanuier lan
mil. CCC. lxxvi.

cy trois gros volumes in-folio, furent exécutées dans l'atelier qu'il avait fait monter cy soy «*hostel*» de l'«*Image Saint-Christophe*», situé rue Neuve-Notre-Dame, au coïny du marché *Valu*.

Avec l'imprimeur *Jean Du Pré* commence une nouvelle ère pour la typographie française. *Jean Du Pré* est le premier typographe parisien qui ait introduit la gravure dans les livres. Le 22 septembre 1481, il publie un *Missel* de l'Église de Paris, dans lequel on remarque deux grandes gravures sur bois : le «*Père éternel*» & le «*Christ cy croix*», placées au Canoy de la Messe. Le 28 novembre suivant, il termine un *Missel* de Verdun, qui contient des gravures sur bois & sur métal, cy relief, imitant les ornements des manuscrits.

D'autres illustrations nous montrent des détails de bâtisse. Ces planches sont intéressantes pour l'histoire des métiers, car elles nous donnent la représentation fidèle d'un chantier de construction au xv^e siècle, on voit à l'œuvre le terrassier, le tailleur de pierres & le maçon, avec leurs outils au milieu desquels figure la brouette dont on attribue généralement l'invention à *Pascal* & qui était en usage deux siècles auparavant, comme on en a ci-contre la preuve graphique.

A la fin du *Missel* de Limoges, imprimé en 1483, *Jean Du Pré* nous apprend qu'il avait avec lui d'habiles ouvriers vénitiens connaissant à fond tous les secrets de l'art typographique. Ce sont ces ouvriers d'élite qui ont dû, sous sa direction, travailler à la fonte des caractères ainsi qu'à la gravure, faite d'après les dessins des maîtres français, des planches d'illustrations des premiers livres de *Du Pré*. Il est même fort possible que ce dernier ait appris son art en Italie, où l'on imprimait déjà des livres ornés de gravures, & il peut avoir été l'élève de *Nicolas*

Jenson, qui a illustré le nom français à Venise & a formé d'excellents typographes, entre autres les Le Rouge, de Chablis.

Jean Bonhomme venait de succéder à son père, en 1484; il comprit bien vite l'avantage qu'il y aurait à introduire



Histoire des métiers.

la gravure dans les livres au lieu de les faire illustrer à la main, comme l'avait fait son père pour les «Grandes Chroniques de France».

Le 12 mai 1484, il publia l'«Histoire de la destruction de Troie la Grant», mystère dramatique à personnages, illustrée d'un grand nombre de figures sur bois, pleines de vie & de mouvement, trahissant la main d'un véritable artiste.

L'enluminure disparaît graduellement du livre. On trouve encore quelques coloris isolés et partiels destinés à mettre en relief certains effets de lumière de la gravure sur bois, comme on en voit à la première page du seul exemplaire connu de la « Destruction de Troie », qui est conservé à la Bibliothèque royale de Dresde.

Les livres latins destinés aux étudiants ou aux gens lettrés n'avaient nul besoin de l'attrait nouveau des gravures, auquel d'ailleurs ne se prêtait guère le texte; mais, pour les livres destinés à être mis dans les mains du plus grand nombre, il était nécessaire de parler aux yeux par l'image.

Jean Bonhomme ne s'en tint pas à un premier essai. Le 15 octobre 1486, il faisait paraître le « Livre des profits champêtres et ruraux », à l'usage des propriétaires des biens de campagne et des paysans, ouvrage traduit de Pierre de Crescens et illustré de plusieurs gravures intéressantes, représentant les occupations des champs, les soins à donner à un domaine rural, les plaisirs de la chasse.

Un prêtre qui s'était établi imprimeur à Paris, Guy Marchant, commença par imprimer, en 1483, au Champ-Saillard, derrière le collège de Navarre, de petits traités sur la manière de bien vivre et de bien mourir.

Deux ans après, il développait cette idée morale en publiant les illustrations de la « Danse macabre », d'après les peintures du cimetière des Innocents, dans lesquelles étaient représentées d'une façon réaliste les diverses classes de l'échelle sociale. Cette espèce de miroir, qui reflétait, sous toutes ses faces, l'égalité des conditions, eut un succès énorme dans les masses. Guy Marchant en fit plusieurs éditions qui, à chaque tirage, étaient augmentées de sujets nouveaux. Les personnages que, dans ces images, la Mort appelait brutalement à elle avaient une physionomie

individuelle bien déterminée, formellement exprimée. Celui qui inventa les figures de la « Danse macabre » était, à n'en pas douter, un peintre de mérite.

La « Danse macabre » se composait primitivement de celle des hommes; on y ajouta celle des femmes, qui est d'un autre artiste.

Un Marchant imprima ensuite le « Calendrier des Bergers », espèce d'encyclopédie de connaissances météorologiques, agricoles, hygiéniques et morales, non seulement pour les bergers, mais encore pour les gens de tous états. Il en fit aussi plusieurs éditions, toutes illustrées plus ou moins abondamment.

Le « Calendrier des Bergers » fut suivi du « Calendrier des Bergères », autre livre illustré qui ne le cède en rien au précédent et dont il formait en quelque sorte le complément.

Toutes ces illustrations sont empreintes d'un grand sentiment de vérité et caractérisent bien l'esprit français.

Un ancien calligraphe et miniaturiste, Pierre Le Rouge, qui était allé apprendre l'art typographique à Venise, après avoir débuté modestement dans son pays natal, à Chablis, en 1478, vint s'établir à Paris vers 1485. A peine arrivé dans la capitale, il fait ses preuves et est nommé imprimeur du Roi.

En juillet 1488, il publia le premier volume de la « Mer des Histoires », livre illustré, d'allure majestueuse, rempli de grandes et de petites figures sur bois, avec des bordures artistement dessinées, des ornements d'une conception vraiment originale, des initiales rappelant les caprices de la plume des calligraphes et du pinceau des enlumineurs.

Sept mois après paraissait le second volume, tout étincelant d'art français.

Un exemplaire de choix de la « Mer des Histoires », imprimé sur vélin et rehaussé de légères enluminures faisant ressortir les tailles de la gravure, fut préparé par l'imprimeur lui-même et présenté au roi Charles VIII.

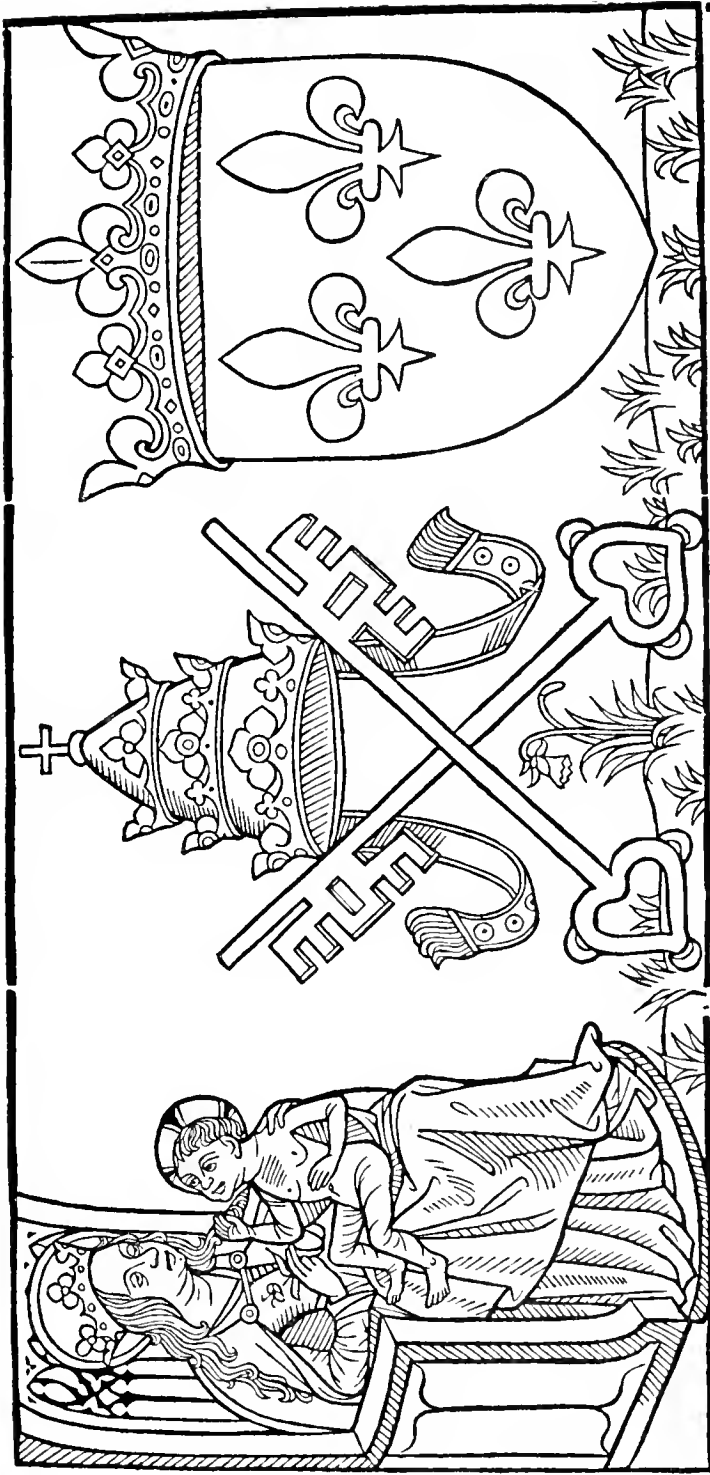
Jean Du Pré, qui avait été l'initiateur de ce mouvement artistique, n'était pas resté inactif pendant ce temps-là. Sa réputation d'habile typographe grandissait et s'était répandue au dehors. En 1482, Pierre Plumé, chanoine de Chartres, désirant faire imprimer la liturgie de son église, n'hésite pas à le faire venir à Chartres et l'installe dans sa propre maison du Cloître de la cathédrale.

En 1486, Jean Du Pré était appelé à Abbeville par un riche et puissant personnage et y imprimait la « Cité de Dieu », de saint Augustin, traduite par Raoul de Presles, et dont les illustrations avaient été dessinées et gravées à Paris, dans l'atelier du même Jean Du Pré, à l'enseigne des « Deux Cygnes », près Saint-Séverin.

Entre temps, Jean Du Pré avait fait pour le chapitre de Reims le placard du Grand Pardoy de Notre-Dame. C'est la première affiche qui ait été imprimée en France pour être placardée à la porte d'une église. En tête de cette pièce, on voit une figure de la Vierge assise sur son trône et tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus; au milieu, la tiare pontificale avec les clefs de saint Pierre, et, à gauche, l'écu royal aux trois fleurs de lis de France. Cette gravure, largement dessinée, n'est pas sans mérite.

En juin 1486, paraissaient les « Vies des Pères », de saint Jérôme, avec des figures d'une exécution très remarquable. La gravure sur bois dans les livres avait déjà fait de grands progrès à Paris et n'était pas loin d'atteindre à la perfection.

Dans cet ouvrage parurent les premières lettres ornées,



Le grant pardon de nostre dame de zans

feu de sainte memoire pape serond en ampriant ⁊ estendant les indulgences nagueres donnees a leglise de
 reims par le pape nicolas V. a donee a tous diaps crestiens homes et femmes de toutes les parties du monde Qui
 en lan present mil quatre cens quatre vintz ⁊ deux depuis les Despres de la Digisse de la feste saint luc eu au gessise:
 et par tout le iour de la dicte feste ⁊ le iour ensuiuant entier. Contrictz de cuer et confes de bouche Distiterot la dicte
 eglise de reims ⁊ y donneront de leurs biens. Et pareillemēt ausdictes Digisse feste et lendemain ensuiuant perpe-
 tuelemēt de sept ans en sept ans. plahres mdulgences de tous leurs pechiez

La premiere affiche. (fragment.)

faites à Paris pour être tirées avec le texte, & qui furent gravées en vue de remplacer celles que traçaient à la plume ou au pinceau les calligraphes & les enlumineurs.

En mai 1488, Jeay Du Pré commença à produire des livres d'Heures illustrés d'une façon artistique, destinés à remplacer les Heures manuscrites.

La lutte entre les miniaturistes & les imprimeurs s'accroissait chaque jour davantage. Jadis seuls maîtres du terrain, les premiers voyaient se dresser tout à coup devant eux une concurrence redoutable, née de l'invention de l'imprimerie & des progrès de la presse. Entre les nouveaux procédés & l'ancien mode de travail, qui ne mettait en jeu que la main de l'homme simplement armée de la plume ou du pinceau, l'issue de la lutte ne pouvait être douteuse : les miniaturistes ne devaient pas tarder à succomber.

Les planches des Heures imprimées par Du Pré étaient gravées sur cuivre, comme il le déclare formellement en tête de la seconde édition, publiée neuf mois après & à laquelle il ajoutait de nouvelles illustrations.

Cet artiste a, d'ailleurs, toujours su donner un cachet particulier aux ouvrages sortis de ses presses. A deux ans de distance, en 1489 & 1491, il a publié des éditions de la « Légende dorée », toutes deux différentes comme illustrations.

Il y a encore d'autres livres dans lesquels Jeay Du Pré a montré sa supériorité comme artiste & comme typographe. Nous n'avons appelé l'attention que sur une partie de son œuvre. Jeay Du Pré, qui a travaillé à Paris pendant une vingtaine d'années, mérite la place d'honneur dans le Livre d'or de la typographie française. C'est une des gloires méconnues de la France artistique.

Jeay Du Pré compta un assez grand nombre d'émules. Nous ne rappellerons que les plus célèbres.

Caillaut fut associé d'abord avec Louis Martineau, de Tours; il imprima un grand nombre de livres dont quelques-uns sont ornés de figures, entre autres « *Le Livre des Bonnes Mœurs* », daté de 1487, un *Psautier* latin de 1488, un *Manuel des Confesseurs*, en latin, dans lequel les sept péchés capitaux sont figurés d'une manière originale, et un petit livre d'heures, avec des illustrations très remarquables et des bordures sur cuivre tirées avec le texte, exactement comme chez Du Pré.

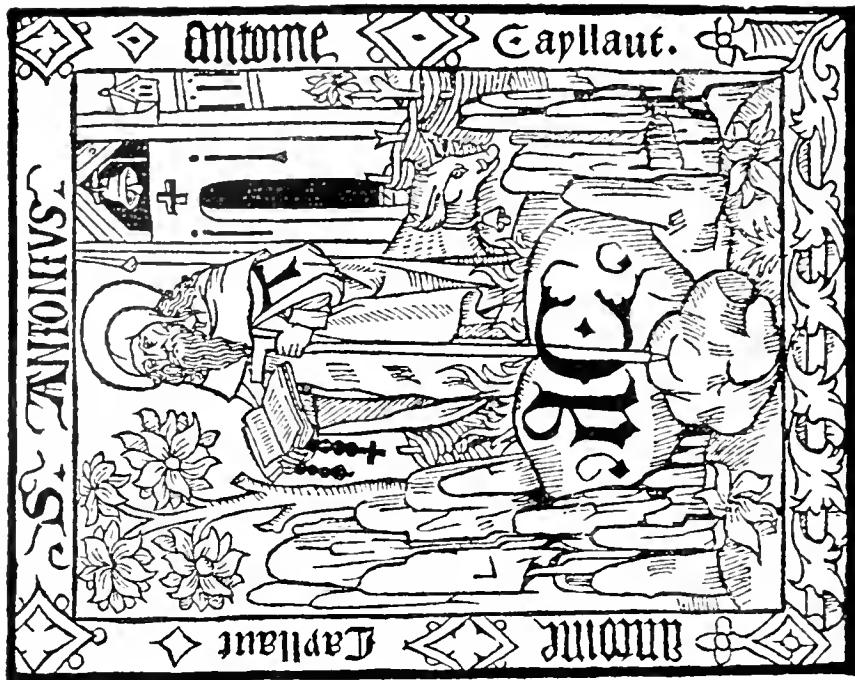
Martineau, associé d'Antoine Caillaut, est le premier imprimeur qui ait fait usage à Paris d'une marque typographique. En 1485, il prend pour marque les armes de la ville de Paris, qui lui avait donné l'hospitalité, à lui provincial. Caillaut prit de son côté l'image de son patron, saint Antoine.

Pierre Levet, imprimeur français, ouvrit en 1485 un atelier rue Saint-Jacques, près le Petit-Pont, en société avec Jean Alissot. Leur premier livre contient deux figures dans le livre français.

Le même imprimeur publie ensuite la traduction des « *Commentaires de César* », par Robert Saguin. Au commencement de l'ouvrage se trouve une planche qui représente l'auteur offrant son livre au roi de France.

Cette publication contient aussi des planches de sièges et de batailles qui avaient déjà servi dans l'« *Histoire de la destruction de Troie* », et que Pierre Levet avait empruntées à son confrère Jean Bonhomme. A cette époque, en effet, régnait déjà une grande confraternité entre les imprimeurs français, qui se prêtaient ou se louaient leur matériel d'illustration.

Le 10 juillet 1486, Pierre Levet terminait l'impression de l'ouvrage de Pierre de Crescens sur les « *Profits champêtres et ruraux* », que Jean Bonhomme devait



Marque d'Antoine Capllaut.



Marque de Louis Martineau.

publier plus tard, & l'illustre, en tête de chaque chapitre, de petites figures naïves, représentant les différents travaux de la campagne.

C'est encore à Pierre Levet que l'on doit la première édition des « Cent Nouvelles nouvelles », ce fameux recueil de contes gaulois attribué au roi Louis xi. Ce livre, également illustré, fut imprimé en 1486, de même que l'ouvrage cité plus haut de Pierre de Crescens, pour le compte d'Antoine Vérard, marchand libraire.

Le même imprimeur a publié aussi, en 1488, un Psautier illustré, en concurrence avec celui de Caillant.

Pierre Levet est le premier qui ait imprimé les poésies du gentil Villoy. Une édition de la « farce de Pathelin » est également sortie de ses presses. Ces deux livres sont ornés de figures sur bois. Dans le premier, on voit le portrait en pied de Villoy, représenté la dague au côté, avec son geste gouaillieur d'enfant perdu de Paris.

On y trouve aussi celui de l'évêque Schibaut, qui avait fait emprisonner le poète.

Les imprimeurs étrangers venus à Paris n'avaient imprimé que des livres latins dépourvus d'illustrations. L'élément français dominait; avec lui le sentiment artistique se faisait jour & se manifestait sous toutes les formes dans la production du livre.

L'image gravée tenait lieu de l'image peinte; c'était l'art populaire, propice à la plus grande propagation des figures par son alliance avec l'imprimerie & par son usage du papier, qui a créé à cette époque, pour la France, une distinction qu'aucun pays ne peut lui disputer.

Les livres d'heures gothiques, imprimés à Paris par le libraire Simon Vostre, sont des merveilles d'art qui n'ont pas encore été dépassées & qu'on a cherché à faire revivre de nos jours.

Les pays étrangers ont été tributaires de la France pour ce genre d'industrie. L'Angleterre, les Flandres, la Suisse, l'Espagne & le Portugal ont fait imprimer à Paris des livres d'heures à l'usage de leurs diocèses respectifs, avec les illustrations de Simon Vostre, qui passaient alternativement d'un livre à l'autre.

Dans toutes les éditions de ces heures, on voit comme première planche après l'almanach le « Martyre de saint Jean Porte Latine ». Saint Jean était, en France, le patron des libraires & des imprimeurs, parce qu'il aurait subi le martyre à la Porte Latine, dans une chaudière d'huile, ingrédient de l'encre d'imprimerie.

L'art de l'illustration dans le livre était arrivé à son apogée à la fin du xv^e siècle.

Nous n'en finirions pas s'il nous fallait faire la nomenclature de tous les livres ornés de gravures qui ont paru en France à cette époque. Nous avons dû nous borner à indiquer quelques-uns des principaux.

Des ateliers typographiques s'ouvraient de tous côtés à Paris. Le mouvement avait gagné la province. Des presses étaient établies dans plus de quarante villes de France.

Lyon, qui n'avait eu l'imprimerie que trois ans après Paris, était son émule dans la publication des livres illustrés. Les livres français jouissaient dans cette ville d'une préférence marquée. On y imprimait, en pleine liberté, loin de la férule de l'Université & de la censure de la Sorbonne, toute notre littérature populaire, des histoires de chevalerie, des pièces de poésie, des facéties, des gauloiseries & des joyusetés que l'on débitait aux populations environnantes ainsi qu'aux étrangers fréquentant les foires de Lyon & de Beaucaire.

A Roucy, oy imprimait des livres de liturgie pour l'Angleterre & les pays du Nord, ainsi que pour les



Le Martyre de saint Jean Porte Latine.

diocèses des Flandres, de la Bretagne & d'une partie des provinces du centre de la France.

A Toulouse, on imprimait principalement des livres de droit civil & de droit canon à l'usage des étudiants & des praticiens, des livres de théologie & quelques ouvrages en espagnol.

A Troyes, on publiait des livres illustrés qui ne le cédaient en rien à ceux de la capitale.

De 1470, date de l'introduction de l'art de Gutenberg à Paris, jusqu'en 1500, près de soixante imprimeurs se succédèrent, &, à la fin du xv^e siècle, plus de trente ateliers, grands ou petits, fonctionnaient concurremment. Une vingtaine d'éditeurs leur fournissaient du travail & alimentaient leurs presses, quand ils n'imprimaient pas de livres pour leur propre compte.

Les imprimeurs français formaient la majorité de ce corps de métier. C'est à peine si dans le nombre se trouvaient encore six ou sept étrangers. Quelques-uns, anciens étudiants de la nation germanique à l'Université de Paris, avaient préféré s'établir dans cette bonne ville plutôt que de retourner dans leur pays.

La plupart, à l'exemple des trois premiers compagnons typographes qui étaient venus initier les Parisiens au nouvel art, dans lequel ils avaient été bien vite dépassés, se firent naturaliser ou s'allièrent à des familles françaises, faisant ainsi souche de typographes.

Cette évolution est toute à notre honneur, &, comme l'a fort bien dit, il y a plus de deux siècles, Chevillier, bibliothécaire de la Sorbonne, le plus ancien historien de l'imprimerie parisienne, « si les français n'ont pas eu la gloire d'inventer l'imprimerie & de l'avoir pratiquée les premiers, ils ont eu celle de s'être distingués les premiers dans cet art & de l'avoir porté jusqu'au point de sa dernière perfection ».

A l'époque où les premiers éditeurs parisiens publiaient des livres d'heures illustrés, on ne connaissait pas encore les journaux. Ceux-ci ne firent leur apparition en France que cent cinquante ans plus tard. Pourtant le public était tenu au courant des fêtes populaires & des grands événements par des feuilles volantes qui se vendaient dans les rues & aux échoppes des libraires.

C'est ainsi qu'un imprimeur du nom de Pierre Le Caroy, établi dans l'île de la Cité, entre le pont Notre-Dame & le Petit-Pont, mit en vente coup sur coup trois éditions de la Relation de l'entrée du roi Louis xii dans sa bonne ville capitale de Paris, avec la réception faite à l'Université, & le détail du souper officiel qui eut lieu au Palais, le lundi 2 juillet 1498.

Sur le titre de cette pièce, une gravure sur bois, dans le genre des images populaires d'Epinal, représente le cortège.

Le roi, sur un cheval somptueusement caparaçonné, figure au premier rang, précédé des hérauts d'armes.

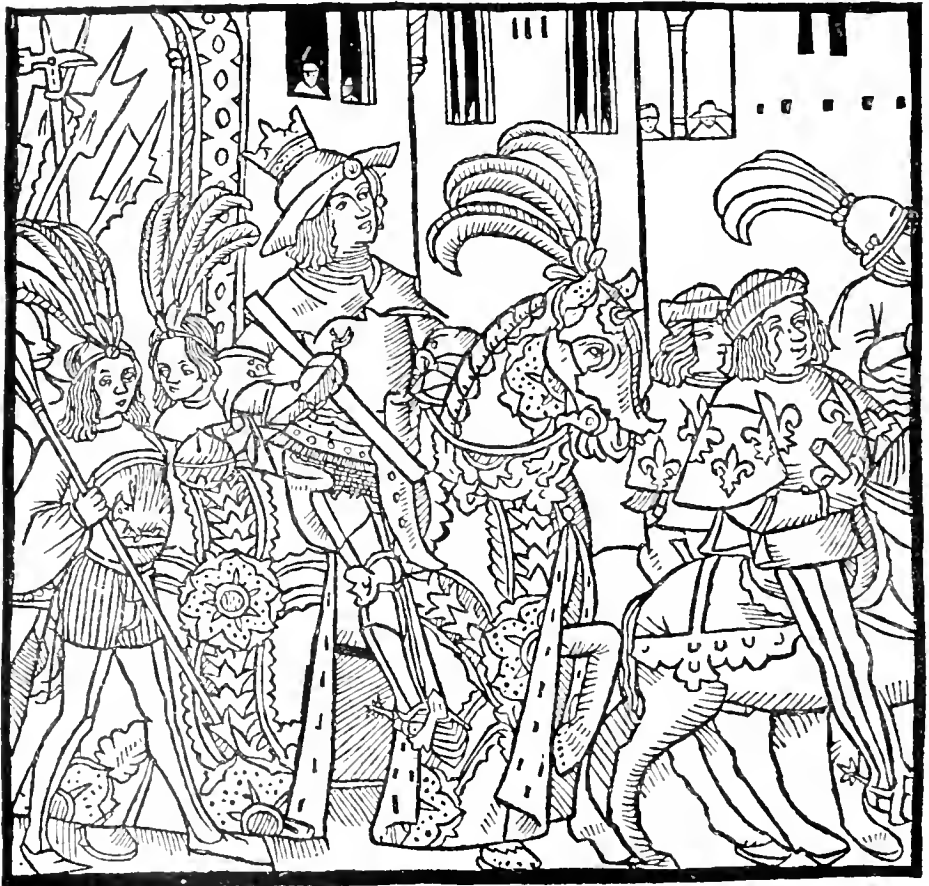
Nous signalerons ensuite le Programme du tournoi ou des joutes qui eurent lieu huit jours après dans la rue Saint-Antoine, près de l'hôtel des Sournelles; il y eut au moins deux éditions différentes de cette pièce. Une petite image, grossogée à la hâte, se trouve sur le titre de la seconde édition. Le roi assiste dans une tribune à la lutte, & le seigneur de Rochepot est proclamé vainqueur.

Le Caroy vendait en même temps le Récit de la cérémonie du Sacre, qui avait eu lieu à Reims un mois auparavant. Il n'y avait pas alors de reporters de journaux pour donner les détails circonstanciés d'une fête ou d'une cérémonie publique. La transmission des nouvelles se faisait lentement par des correspondances d'amis ou par des courriers voyageant à cheval & à petites journées. Une



entree du roi

De France treschrestien Loys douziesme de ce nom a sa bonne
Ville de paris / Auecques la reception de luniuersite de paris, &
aussi de monsr de paris / & le souper qui fut fait au palais.
Faitte lan mil. cccc. iiii. xx. & p. viii. le lundt. ii. iour de tuillet.

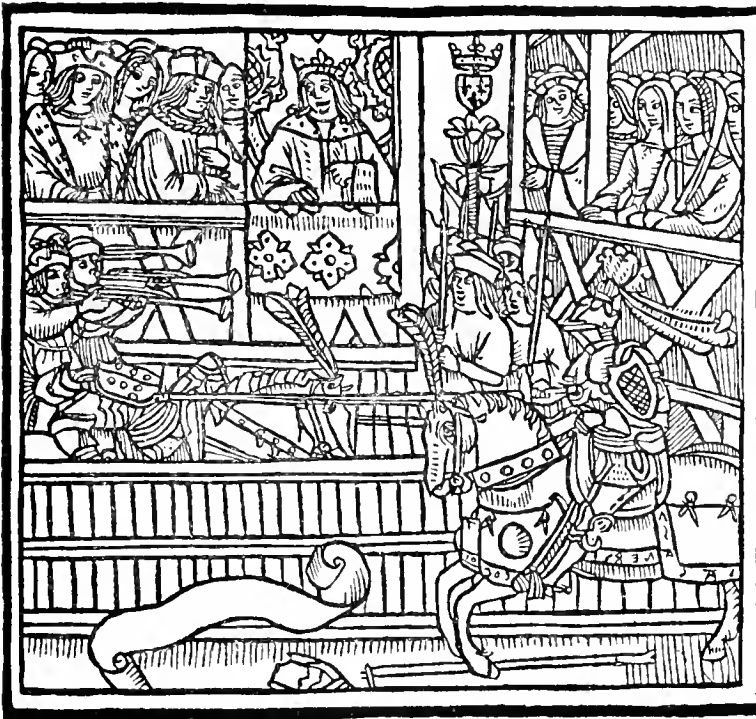


Relation de l'entrée du roi Louis xii à Paris.

nouvelle qui paraissait imprimée un mois après était, par conséquent, encore toute fraîche.

Les ioustes

*Faites a Paris en la rue saint anthoine huitiours
apres l'entree du roy Loys dou ziesme de ce nom.
L'an mil,cccc.quatrevingtz & dixsept.*



Les Joutes faites à Paris après l'entrée de Louis xii.

Un autre imprimeur, Michel Le Noir, qui tenait boutique sur le pont Saint-Michel, alors bordé de maisons, s'était procuré aussi la relation du Sacre. Il en fit une

édition concurrente. La date donnée pour le jour de la cérémonie n'est pas la même : Le Caroy dit qu'elle eut lieu le 27 mai, & le correspondant de Le Noir l'inscrit au 18; on n'y regardait pas de si près pour l'exactitude des renseignements.

Ces feuilles de la rue avaient été précédées de différentes pièces, telles que : « le Programme de l'enterrement de Charles viii, les Complaintes sur la mort du Roi & les Epitaphes cy soy honneur ».

L'Ordre & la Marche des obsèques conduites par Pierre d'Urfé, grand écuyer, & par le seigneur de La Trémoille, premier chambellay, ont été également suivis d'Epitaphes & de Complaintes.

Pierre Le Caroy fut encore un initiateur dans un autre genre. C'est à lui que l'on doit le plus ancien indicateur des rues de Paris. Il publia vers 1498 sous ce titre : « Les rues & les églises de Paris, avec la dépense qui s'y fait chaque jour, le tour & l'enclos de ladite ville avec l'enclos du bois de Vincennes, les épitaphes de la grosse Tour, la hauteur de la grande église de Paris avec le blason de ladite ville & aucuns des cris qu'on crie par la Ville ».

A Pierre Le Caroy faisait concurrence Tréperel, imprimeur-libraire sur le pont Notre-Dame, à l'enseigne de l'« Image Saint-Laurent ». Celui-ci imprima également une édition des « Rues & Eglises de Paris ». Au commencement de ce livret, on lit une nomenclature des vieilles rues du quartier des Halles, dont quelques-unes subsistent encore aujourd'hui, telles que la rue Saint-Denis, la rue Beaurepaire, la rue Siquetonne (appelée rue de Quicquetonne), la rue Mauconseil (Malconseil), la rue de la Cossommerie, la rue Jeay-Lantier (nommée la rue de Jeay-Loingtier), etc.

Les rues et les eglises de la ville.
de paris avec la despense qui se fait
par chascun iour



Les rues de paris. Et p̄micremēt
le quartier des halles
La grant rue saint denis
La rue saint sauveur
La rue de beau repaire
La rue pauee
La rue de mont hozgueil
La rue de quicquetonne
La rue au lyon
La rue de mas conseil
La rue de merderel
La rue au signe
La rue de la grant truanderie
La rue de la petite truanderie
La rue de mandestour
La rue de petouet
La rue de la chāuoirerie
La rue de la coffonnerie
La rue au feurre
La rue de la charronnerie
Le cloistre sainte opportune
La rue de la tableterie
La rue de perrin gasseluy
La rue de la harengerie
La rue de la saunerie
La rue de la megifferie
La rue saint germain laucetroys
La rue des lauandieres
La rue de iehan loingtier
La rue guillaume porree
La rue des recommanderesse

Les rues & les eglises de Paris.

C'est à Tréperel que l'on doit une édition des «*Quinze Joies de Mariage*», à la fin de laquelle on remarque une figure sur bois, naïve peinture de mœurs, nous donnant



Les Quinze Joies de Mariage.

l'idée d'un ménage de prolétaires à la fin du xv^e siècle. On y voit le mari chargé de différents objets de ménage, harcelé par sa femme et ses enfants, avec les animaux domestiques, le cheval, le chien et le chat autour de lui.

Parlons maintenant d'uy marchand libraire, bourgeois de Paris, comme il s'intitule fièrement, qui a passé longtemps pour être imprimeur, mais qui, en réalité, n'a été qu'uy éditeur. A lui seul Antoine Vérard a alimenté les presses de plusieurs typographes. Noy seulement il fournissait du travail aux imprimeurs, mais il les commandait au besoin.

A ce titre il mérite une place d'honneur parmi eux. C'est à lui que l'oy doit le plus grand développement de l'art français du livre illustré.

Antoine Vérard, qui a débuté en 1485 sur le pont Notre-Dame, avait une succursale au Palais, tout auprès de la Sainte-Chapelle. Il s'est servi tour à tour des presses de Jeay Du Pré, de Pierre Levet, de Guy Marchant, de Jean Morand & de plusieurs autres.

Au lieu de publier des livres latins pour les étudiants & le clergé, comme faisaient ses confrères, il a édité exclusivement des livres français. Le premier, avant Simon Vostre, il eut l'idée de faire des livres d'heures imprimés, qui sont d'une facture & d'uy style tout différents. Le dessin est ferme, bien arrêté; les tailles sont nettes; les figures d'hommes & de femmes formant les bordures ont une expression & un caractère de vérité qui ne se rencontrent pas au même degré dans les copies réduites des mêmes sujets. On n'y voit pas, il est vrai, la richesse de détails & le fini des heures de Simon Vostre, mais on y trouve un air de distinction & de grandeur qui saisit & charme tout à la fois par son réalisme.

Deux éditions de ces heures furent commandées à Vérard par Charles VIII, en même temps qu'un autre ouvrage intitulé : « L'Art de bien mourir ». Vérard l'édita conjointement avec « L'Art de bien vivre », & les deux ouvrages furent illustrés par les meilleurs artistes

du temps. Le premier est une sorte de catéchisme ou manuel du chrétien, résumant en images les idées morales et religieuses qui avaient cours à l'époque.

Les figures qui représentent les Sept Sacrements sont d'une facture magistrale.

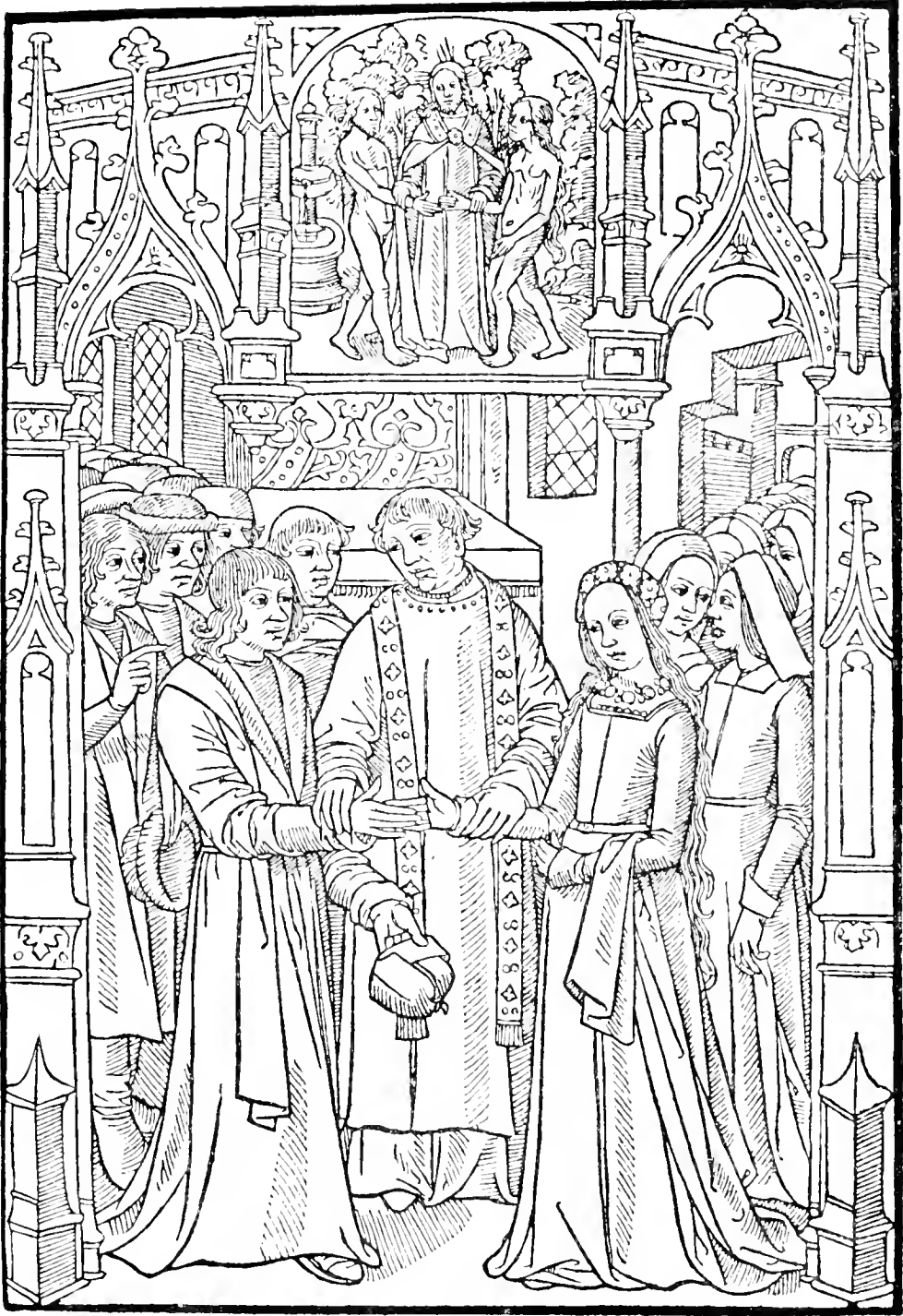
L'artiste a réussi à rendre la réalité des cérémonies, la gravité des gestes et des expressions, la richesse et la décoration flamboyante. Il suffit de voir ces femmes au corsage étroit et en cornette rabattue et ces enfants malingres pour se sentir en plein Paris du moyen âge, dans une des chapelles de Saint-Séverin.

Le Mariage est à citer, entre autres, pour l'appropriation locale et vraie de la scène.

Dans « L'Art de bien mourir », ce ne sont que grimaces et contorsions de diables de toutes sortes. « Les Peines de l'Enfer », qui forment la suite de l'ouvrage, nous font assister aux supplices des damnés. Dans ces images destinées à jeter l'épouvante dans le cœur des pécheurs les plus endurcis, l'imagination de l'artiste s'est donné pleine carrière : on y remarque des raffinements de cruauté inouïs, dignes des Chinois, passés maîtres dans l'art de la torture. Comme contre-partie à ces scènes lugubres et à celles de « La fin du Monde » et du « Jugement dernier », la planche qui représente « Les Joies du Paradis » respire le calme et la sérénité. C'est l'une des plus belles de l'école française de gravure du xv^e siècle.

« L'Art de bien mourir » a été imprimé en 1492 par Pierre Le Rouge, imprimeur du Roi; les autres parties de l'ouvrage sont sorties des presses de Sillet Couteau et Jean Ménard, imprimeurs associés.

Dans le même ordre d'idées, Gérard a publié « L'Ordinaire des Chrétiens ». L'exemplaire royal, imprimé sur vélin, est décoré d'une superbe miniature dans laquelle on



Le Mariage.

voit Gérard offrant son livre au roi. On a là le portrait authentique de ce grand éditeur artiste, un genou en terre, les cheveux longs, vêtu d'une ample robe brune à larges manches et garnie de velours noir; il tient à la main le livre relié en velours rouge, dont il fait hommage à Charles VIII, en présence du grand aumônier et de six autres personnages de la cour.

Antoine Gérard était le fournisseur attitré des princes et des têtes couronnées. Il comptait parmi ses clients le roi d'Angleterre, Henri VIII. On conserve encore au Musée Britannique de Londres les exemplaires des mêmes ouvrages qu'il présentait à ce monarque et pour lequel il échangeait les dédicaces des ouvrages imprimés d'abord au nom du roi de France.

Gérard n'a pas publié que des livres de dévotion : il a fait aussi imprimer des ouvrages mondains. Sa première publication, en 1485, est la traduction française, par Laurent de Premierfait, des « Cent Nouvelles » de Boccace, ouvrage sorti des presses de Jean Du Pré. On lui doit aussi la première édition, en 1486, du recueil d'histoires égrillardes qui a servi de cadre aux « Contes » de La Fontaine et intitulé : « Les Cent Nouvelles nouvelles ». Cette œuvre de jeunesse du roi Louis XI a été exécutée par Pierre Levet, un des imprimeurs à la solde de Gérard, établi, comme nous l'avons dit plus haut, rue Saint-Jacques, aux « Balances d'argent », près du Petit-Pont. Ce volume, illustré de petites figures sur bois, est fort prisé des bibliophiles. C'est à peine si l'on en connaît trois ou quatre exemplaires, que l'on paye de 8,000 à 10,000 francs quand, par hasard, il en passe un sous le feu des enchères. C'est dans cet ouvrage que Gérard inaugura sa marque, l'une des plus jolies parmi celles que les imprimeurs et les libraires de Paris arborèrent dans ce genre

La quarte nouvelle Monseigneur



Le roy nagueres estant en sa ville de tours vng gentil compaignon escossois archier de son corps & de sa grant garde/ senamoura tressort dune belle et gente damoiselle mariee et merciere Et quāt il sceust trouuer tēps et lieu le mains mal quil sceut comptasoy gracieux & piteux cas dōt il nestoit pas trop cōtent ne ioyeux/neantmais car il auoit la chose fort a cuent ne laifsa pas a faire sa poursuite/mais de plus en plus tresaiement pourchassa tant que la damoiselle le voulut enchassier et donner total congie/et lui dit quelle aduertiroit son mary du pourchaz deshonnestes et dannables quil sefforçoit de acheuer/ce quelle fist tout au long. Le mary bon & saige preux et baillant cōde apres vous sera compte se courrouca amerement encontre lescoissois qui deshonnouer le vouloit et sa tresbonne fe



e Nuiroñ le mois de iuillet a lors que certaine conuencion et assemblee se tenoit entre la ville de calaizet granelinghes assez pres du chastel dōye a laquelle assemblee estoient plusieurs princes et grans seigneurs tant de la partie de france comme dāngleterre pour aduiser et traitier de la rencon de monseigneur dorleans estant lors prisonnier du roy dangleterre entre lesquelz de la dicte partie dangleterre estoit le cardinal de vicestre qui a la dicte conuencion estoit venu en grant et noble estat tant de cheualiers escuiers que dautres gēs deglise et entre les autres nobles hōes auoit vng qui se nommoit iehan stōd escuier trenchant et thomas brampton eschancon dudict cardinal/lesquelz iehan et thomas se entrapmoient autant que pourcoiēt faire freres germaines ensemble/car de bestures habillemens et har-

d'ornementation, où ils n'eurent pas de rivaux. On y voit l'écu de France tenu par deux anges, & un cœur au chiffre A. S. R. tenu par deux faucons s'élançant l'un sur l'autre au-dessus d'un champ de fleurs.



Marque d'Antoine Vêrard.

Vêrard a fait imprimer par Jay Morand, établi rue Saint-Victor, « Les Grandes Chroniques de France ». Ces trois volumes in-folio sont illustrés de figures sur bois qui se répètent de temps à autre.

Des planches avec bordures historiées occupent presque toute la page. Au commencement de chaque livre, on voit, entre autres sujets : « Un combat en champ clos », le

« Sacre du roi Philippe à Reims » & l'« Entrée de Charles viii à Paris ».

Aucun éditeur n'a publié autant de livres illustrés que Gérard, aucun n'a vulgarisé davantage notre littérature nationale. Il a contribué à lui seul, pour la plus large part, au mouvement qui s'est effectué dans l'imprimerie parisienne pendant les dix dernières années du xv^e siècle.

Si Paris propageait rapidement l'art de Gutenberg, la province ne restait pas inactive. Un imprimeur allemand, Martin Husz, qui venait de s'établir à Lyon, publiait, le 27 août 1478, trois ans avant la capitale, « Le Miroir de la Rédemption », avec 256 figures sur bois. C'est le premier livre illustré qui ait paru en France. Il est vrai de dire que les bois n'avaient été ni dessinés ni taillés par des ouvriers français. Les planches venaient de Bâle & avaient déjà servi pour une édition du même ouvrage en allemand, imprimée en 1476, par Bernard Richel. Les figures en sont très expressives dans leur naïveté.

Deux ans après, le 25 août 1480, Nicolas Müller, dit « Philippi », de Bessheim près Darmstadt, s'étant associé avec Marc Reinhart, de Strasbourg, imprimait la traduction des « Fables » d'Esopé par Julien Macho, religieux de l'ordre de saint Augustin du couvent de Lyon. Des figures sur bois, que Nicolas Müller tirait de Strasbourg, ornent cet ouvrage. Elles ne sont pas sans mérite.

C'est à Guillaume Le Roy, Liégeois d'origine, que revient l'honneur d'avoir introduit la gravure lyonnaise dans les livres. « L'Histoire du Chevalier Obey », livre récemment découvert au Musée Britannique de Londres & qui a dû paraître vers 1480, contient une planche gravée sur bois qui offre un grand intérêt au point de vue des débuts de l'art provincial. Elle représente la Vierge Marie

debout et de face, avec l'Enfant Jésus dans les bras, ayant derrière eux un rideau semé de roses. Deux anges

Comment le filz prodigue demande l'eritage a son pere au xv. c. saint luc.



Le Miroir de la Rédemptioy.

soutiennent une couronne fleurdelisée et fermée au-dessus de la tête de la Vierge, qui est nimbée et dont la longue chevelure tressée est pendante. Le dessin, fort simple, élégant



L'histoire du Chevalier Obey.

à d'une grande distinction, est tout au trait; les lignes sont fines à égales. N'oublions pas que les artistes des premiers temps exprimaient par des traits simples à généraux le caractère principal des sujets, sans songer à reproduire fidèlement les détails. Quoique le travail de la gravure soit très sommaire, il est à remarquer cependant que des hachures légères à courtes marquent les ombres des plis du manteau. M. N. Rondot, d'une haute compétence en la matière, exprime ainsi son opinion : « Aucune autre pièce lyonnaise de cette époque ne l'égale en beauté à n'a autant d'originalité. Elle est lyonnaise quant à l'origine à peut-être même quant au « faire ». Elle est flamande quant au style. Par les draperies à par quelques détails, elle rappelle certaines peintures de l'école de Bruges. La Vierge, cette Vierge attristée aux grands yeux, a une attitude pleine de dignité à de charme ».

Deux autres ouvrages, « L'Abusé en Cour », attribué au roi René, à « Le Doctrinal de Cour », de Pierre Michault, sont illustrés de figures presque au trait; on croirait voir des esquisses de peintre.

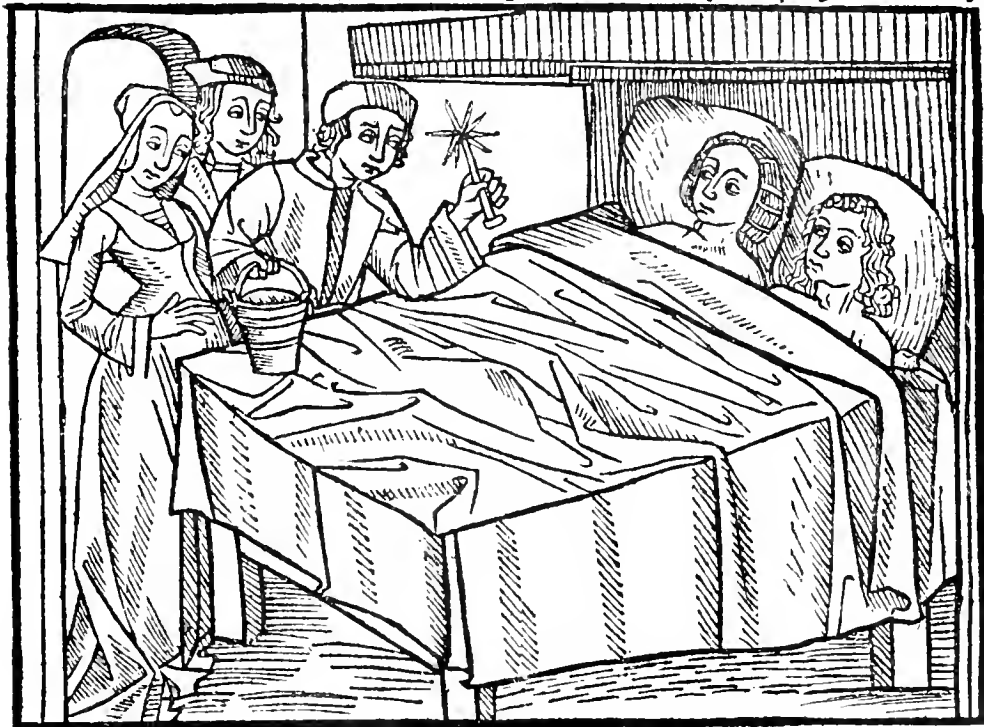
Suillaume Le Roy a publié les premiers romans de chevalerie française, tels que « Le Romain de la Rose », « Fier-à-Bras », l'« Histoire de Mélusine », « Pierre de Provence à la Belle Maguelonne », à plusieurs autres ouvrages que nous n'énumérons pas ici.

Parmi les gravures de l'« Histoire de Mélusine » on en voit une qui fait assister à la bénédiction du lit nuptial de Raymondin à de Mélusine. La gravure est précédée d'un texte très curieux au point de vue philologique. L'expression familière « rigoler » était employée déjà au moyen âge, comme le prouve ce passage : « Beauux seigneurs ne rigoles pas trop fort ».

Un autre imprimeur, Mathieu Husz, successeur de

liurerent le conte de poitiers et le conte de foretz aux dames. Et lors la con-
 tesse de poitiers et les autres grandes dames vindrēt qui mencrent lespou-
 see dedens et laminstrent et lustruyrent en tout ce quelle deuoyt fayre
 combien quelle estoit asses pourueue de ce. Mais nō obstāt ce elle les mer-
 cioit moult humblement de ce quelles luy monstroyēt pour son bien et gar-
 der son honneur. Et quant elle fut couchee elles attēdirent au tour du lict
 en diuisant plusieurs choses tant que raymondin venist qnt estoit demou-
 re avec le conte et son frere et le remercioit de ce quil auoit le premier com-
 battu. Par ma foy dist le conte de poitiers beau cousin de foretz vous aues
 ouy pieca dire que aucunesfoys lamour des dames donne peine et travail
 aux amoureux et la mort aux cheualiers. Mon seigneur dist le conte de foretz
 raymōdin mon frere le ma buy mōstre q cest verite. Et raymōdin q fut vng
 peu bōteux va respōdre en ceste maniere. Beaut seigneurs frappes du plat
 et ne me dones ia rāt de los car ie ne suys nye celluy q vous penscs puy q
 vous me cōgnoisscs po² celluy aux blāches armes ce ne suys ie pas mais ie
 vouldroye biē q dieu meust dōne la grace de faire si bien. Et a ces parolles
 vint vng cheualier q les dames enuoyrēt q leur dit. Beaulx seigneurs ne ri-
 goles pas trop fort car sachez biē ql a aultre chose apēser. Par ma foy dit
 le conte de poitiers ie croy q vo⁹ dictes vray. Et derechief va dire le cheua-
 lier. Messigneurs amenez raymondin car les dames le demandēt pource
 q sa partie est toute presse. Et de ce cōmencerent tous a rire et dirēt quil ne
 luy en failloit point de tesmoings car cestoit chose bien croyable.

Lōmēt leuesque beneist le lict ou raymōdin z melusine estoyēt couchez.



Martin Husz, se servait de lettres ornées sur fond noir, formées d'accessoires rustiques, de branches d'arbres, d'oiseaux; il les a employées notamment en 1491, dans un livre intitulé : « Le Propriétaire des choses ».

Le même, soit seul, soit avec des associés, a imprimé de 1482 à 1500 un grand nombre de livres avec figures sur bois d'un mérite souvent original et de manières différentes selon le « faire » de ses collaborateurs. C'est peut-être l'imprimeur lyonnais qui a le plus produit dans ce genre.

Michelet Eopie et Jacques Herenberck, deux Allemands établis à Lyon, sont les premiers qui aient introduit la gravure en taille-douce dans les livres. A Paris, on avait gravé sur cuivre et en relief les bordures et quelques planches de livres d'heures, que l'on tirait avec le texte sur la presse typographique; mais le procédé de la gravure en creux sur une planche de cuivre ne devait être pratiqué que plus de soixante ans après.

Dans la relation du « Voyage de Breydenbach à Jérusalem », dont Eopie et Herenberck publièrent la première traduction française le 28 novembre 1488, on remarque de grandes vues des villes les plus importantes parmi celles des pays parcourus. La vue de Venise, entre autres, mérite d'être citée.

Ces estampes, gravées sur cuivre, ont un caractère primitif un peu étrange et un encrage singulier. Le trait est net, mais il est comme velouté dans les épreuves originales et a les apparences du trait de crayon comme sur les pierres lithographiques. Un écrivain d'art, qui fait autorité en matière d'estampes, Robert Duménil, a exprimé l'opinion que le graveur, d'ailleurs inexpérimenté, était un orfèvre français; l'Italien Sani l'avait aussi regardé comme français.

Les mêmes typographes ont imprimé en 1490 le

«Recueil des Histoires troyennes», composé par Raoul Lefèvre, chapelain du duc de Bourgogne. Cet ouvrage contient une grande quantité de figures archaïques sur bois, dans le style flamand ou bourguignoy. Ces planches de batailles à nombreux personnages, composées avec sève, traitées avec vigueur, donnent la sensation du mouvement, de la mêlée furieuse & de la vie.

Jean Du Pré, de Lyoy, qu'il ne faut pas confondre avec Jean Du Pré, de Paris, s'associa d'abord avec Nicolas Müller, dit «Philippi», le second imprimeur de Lyoy, & publia avec lui, en 1486, «les Vies des Pères», par saint Jérôme, avec un grand nombre de figures copiées en partie sur l'édition parisienne du même ouvrage, imprimée par son homonyme. L'une de ces gravures, qui représente l'auteur composant son livre au milieu d'évêques, de chefs d'ordres religieux & de laïques, hommes & femmes, est soignée d'être dépourvue de caractère.

Le célèbre typographe lyonnais travailla ensuite seul & donna, en 1491, une édition remarquable de «La Mer des Histoires», ouvrage publié deux ans auparavant à Paris, par Pierre Le Rouge, imprimeur du roi. Il s'inspire des illustrations de ce dernier, mais, à vrai dire, il ne les copie pas servilement. L'artiste lyonnais, habile & soigneux, les a interprétées librement & a donné carrière à son crayon dans les détails, qui sont tout autres.

Jean de Vingle, originaire de Picardie, était imprimeur à Lyoy en 1494. Entre autres livres, il a imprimé une édition illustrée des «Quatre fils Aymoy», roman de chevalerie populaire bien connu. Le titre, disposé en lettres calligraphiques dans le genre de celles d'Antoine Vérard, le grand éditeur parisien, se distingue par son initiale à visage grotesque & à long bec d'oiseau, qui est d'une belle allure franchement dégagée.

Les quatre fils aymon



Les Quatre fils Aymon.

Pierre Maréchal & Barnabé Chaussard, de Nevers, imprimeurs associés, éditérent à Lyon nombre de livres de littérature populaire, avec gravures sur bois, soit qu'ils aient fait servir plusieurs planches provenant d'autres ateliers, soit qu'ils en aient fait graver de nouvelles.

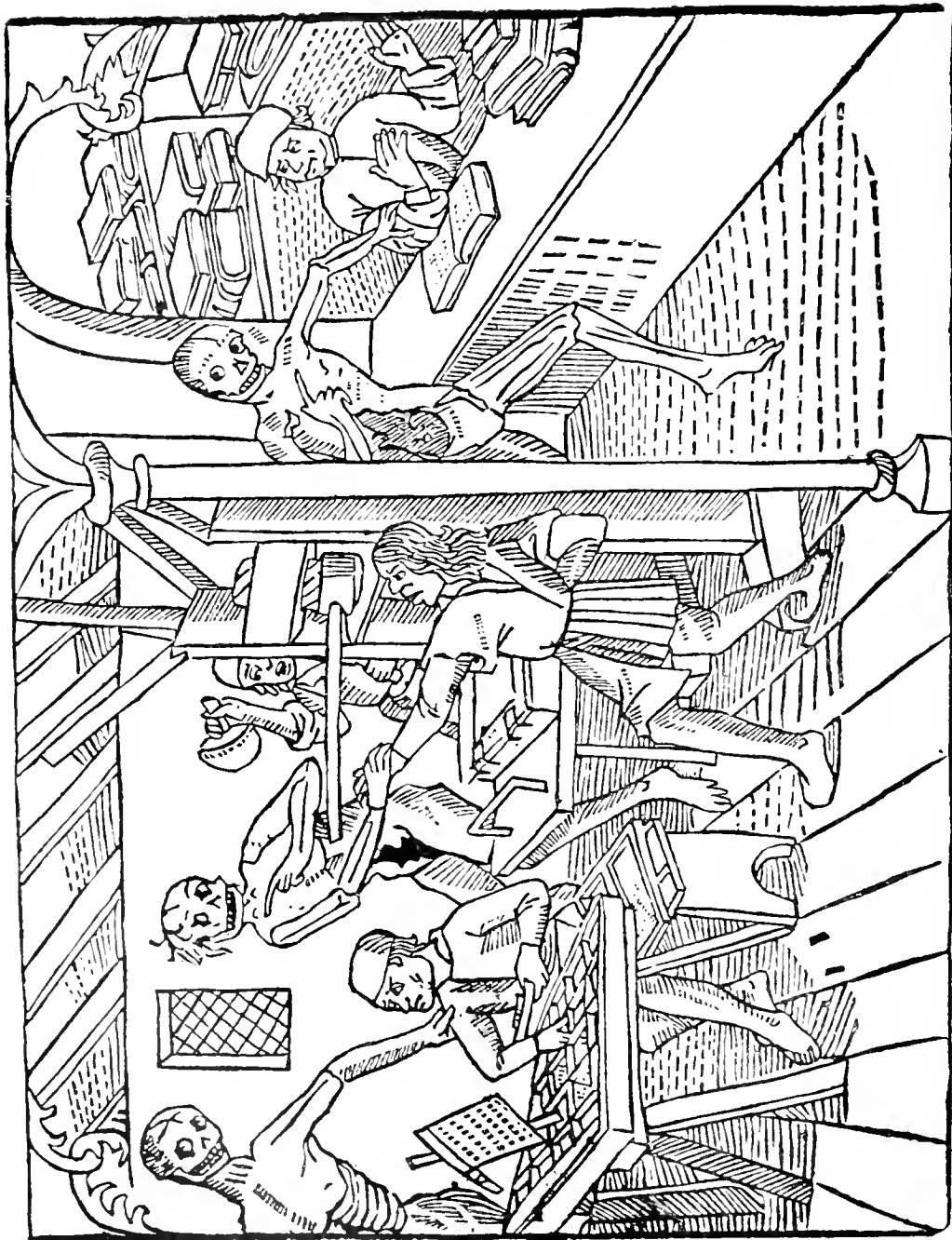
Leur plus remarquable publication en ce genre consiste dans une édition de « La Grande Danse macabre » des hommes & des femmes, qui est la plus complète entre toutes. Elle reproduit les bois des belles éditions de Paris, copiées avec beaucoup d'intelligence. Les éditeurs lyonnais y ont ajouté une planche très curieuse, qui ne se trouve que dans cette édition : la « Mort saisissant les Travailleurs du Livre », compositeurs, imprimeurs & libraires, qu'elle invite à la danse finale dans les termes suivants :

faictes ung sault habillement
Presses & capses vous fault laisser
Reculer ny fault nullement
A souvrage on congnoist souvrier.

Cette double scène, bien présentée & pleine de mouvement, peut être considérée à juste titre comme l'une des meilleures de l'école de gravure lyonnaise.

Ils étaient nombreux les imprimeurs qui travaillaient à Lyon. Nous en avons trouvé au moins une quarantaine qui ont signé des livres de leurs noms, sans compter ceux qui figurent dans des notes d'archives & dont nous n'avons pu encore retrouver les travaux. Nombreux aussi étaient leurs auxiliaires, tels que fondeurs de caractères, « tailleurs d'histoires » ou graveurs sur bois, & les cartiers dont l'industrie était alors très florissante & qui remplissaient souvent l'office de ces derniers.

Après Lyon, ce fut au tour de Toulouse de compter



La Grande Danse macabre.

La Mort saisissant les Travailliers du livre : compositeur, imprimeur & ffrivateur.

des ateliers d'imprimeurs. Le premier livre daté de cette ville est de 1476. Pendant longtems, oy a contesté à Toulouse l'honneur d'être la troisième ville de France qui eût pratiqué l'art de Gutenberg. Parce qu'oy ne connaissait encore que des livres latins & espagnols au nom de cette ville, oy voulait de toute nécessité que ces impressions eussent été faites à Tolosa, capitale de la province de Sui-puzcoa, en Espagne. Le docteur Desbarraux-Bernard s'est fait le champion de sa ville natale; envers & contre tous, il a soutenu sa cause par des arguments qui ont été contestés à tort.

M. Claudij a découvert il y a quelques années, dans les archives municipales, les noms de tous les imprimeurs toulousains payant leurs cotes d'imposition, avec l'indication de leurs demeures. Depuis, oy a trouvé, dans les archives notariales, des actes où il est fait mention des mêmes imprimeurs, de sorte qu'il ne peut subsister aujourd'hui le moindre doute & que la question de Tolosa ou de Toulouse est jugée en dernier ressort en faveur de la capitale du Languedoc.

Les livres imprimés à Toulouse sont assez nombreux, mais ne présentent aucun intérêt artistique. Ce sont principalement des livres de philosophie, de droit, de religion, à l'usage des étudiants, des praticiens ou du clergé. On ne connaît guère que deux livres français qui y aient été imprimés durant cette période : une « Imitation » & un traité mystique de théologie sur l'amour divin.

Angers vient après Toulouse. On y imprima au commencement de 1477 avec un matériel ayant déjà servi & venant de Paris. On ne connaît encore que très peu d'ouvrages sortis des premières presses angevines. Ce sont des livres à l'usage des étudiants de l'Université & des prêtres; ils n'ont rien de remarquable.

Vienne en Dauphiné, dont on a un livre daté de 1478, est la cinquième ville de France qui a possédé une imprimerie. On n'a d'abord imprimé dans cette ville que des livres latins; on y a publié ensuite des textes français, des poésies et d'autres ouvrages avec figures sur bois, dont quelques-unes sont d'une bonne facture.

La même année, l'imprimerie pénétrait dans une petite localité de la basse Bourgogne, à Chablis, aujourd'hui très renommée pour ses vins.

Pierre Le Rouge, calligraphe et miniaturiste de son métier, avait été initié à l'art typographique par un de ses parents, Jacques Le Rouge, imprimeur à Venise; il débuta à Chablis en 1478. Quelques années après, Pierre Le Rouge quittait son pays natal pour venir s'installer à Paris, où il se fit remarquer par son habileté, ce qui lui valut le titre d'imprimeur du Roi.

En 1479, à Poitiers, un chanoine de Saint-Hilaire-le-Grand faisait venir de Paris un imprimeur et le logeait dans sa propre maison. Plusieurs livres ont été imprimés à Poitiers dans le cours du xv^e siècle.

En 1480, on imprime pour la première fois à Caen, autre centre universitaire.

En 1481, on voit un imprimeur à Albi, en Languedoc. Saluons, en passant, ce nouveau venu, qui était un élève direct du maître, de Jean Gutenberg, l'inventeur de l'imprimerie. Il se nommait Jean Neumeister, de Mayence.

En 1482, Pierre Plumé, riche chanoine de Chartres, à l'exemple de son collègue de Poitiers, appelle un imprimeur de Paris, qui n'est autre que le fameux Jean Du Pré, et n'hésite pas à faire de sa demeure personnelle un atelier typographique.

La même année, deux religieux de l'ordre des Carmes montent une imprimerie à Metz.

Eroyes a sa première imprimerie en 1483. Un membre de la famille des Le Rouge transporte dans cette ville une partie du matériel de l'atelier de Chablis. Guillaume Le Rouge, que l'on croit être le fils de Pierre Le Rouge, y imprime des livres illustrés remarquables : « L'Exposition des Evangiles » et une « Danse macabre ». Les planches de ces ouvrages repassent ensuite dans l'atelier du Petit Laurens, imprimeur demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la « Croix blanche » ; elles servent à publier une édition donnée par ce dernier et qui ne le cède en rien à la belle édition de Guy Marchant.

En 1484, l'imprimerie est établie à Chambéry.

Un prince de Rohan donne l'hospitalité, en 1484, dans sa terre de Bréhan-Foudeac, à deux imprimeurs, Robin Fouquet et Jean Crès, qui impriment des livres français et les « Coutumes du duché de Bretagne ».

Rennes eut aussi, la même année, une imprimerie que dirigea Pierre Bellesculée, de Poitiers.

Erégulier suivit l'exemple et on y imprima dès 1485.

Jean Crès, l'associé de Robin Fouquet, le premier imprimeur breton, quitte Bréhan-Foudeac et transporte sa presse dans l'abbaye de Lantenac en 1487, où il s'établit définitivement.

Cette même année, l'imprimerie fut introduite à Salins en Franche-Comté.

Nous avons encore à noter, en 1485, la première impression d'un Missel faite à Tours.

Abbeville occupe une place des plus distinguées dans les fastes de la typographie française.

Jean du Pré, de Paris, appelé selon toute probabilité dans cette ville par un riche et puissant personnage, que nous croyons être Philippe de Crèveœur, chambellan du Roi et gouverneur de Picardie, y imprime, en 1486,

avec Pierre Gérard, un magnifique livre en deux volumes in-folio : « La Cité de saint Augustin », traduite par Raoul de Presles. Les figures sur bois qui ornent cet ouvrage sont de véritables merveilles pour l'époque.

Le même atelier d'Abbeville a encore produit « Le Roman des Neuf Preux », avec des figures sur bois, qui sont de même qualité, et « La Somme rurale », de Bontiffier.

Nous arrivons à Rouen. Bien qu'on ne possède pas de livres datés de cette ville avant 1487, nous avons néanmoins la certitude que l'imprimerie y avait été introduite deux ans auparavant par Guillaume Le Sallieur, un élève de Jean du Pré, qui y a imprimé le Programme des fêtes célébrées pour l'entrée du roi Charles VIII, en 1485.

L'imprimerie prit vite une grande importance dans la capitale de la Normandie; on y imprima des ouvrages de toutes sortes, mais surtout des livres liturgiques à l'usage des églises d'Angleterre et du Nord de l'Europe.

Besançon vit arriver dans ses murs un certain nombre d'imprimeurs envoyés de Bâle en 1487, qui s'empressèrent de monter un atelier.

A Embruy, dans les hautes Alpes du Dauphiné, l'archevêque appela d'Italie un imprimeur français, Jacques Le Rouge, de Chablis, précédemment établi à Venise, qui s'était fixé en dernier lieu à Vignerol, de l'autre côté du massif alpestre; il le logea dans son palais avec ses ouvriers et lui fit imprimer le bréviaire de son diocèse.

L'équipe d'ouvriers typographes qui était venue de Bâle apporter l'imprimerie à Besançon, en 1487, quitta cette ville pour aller à Dôle, siège du parlement de la province et y imprime, en 1490, « Les Ordonnances et Coutumes de Bourgogne ».

De là, ayant à leur tête un prêtre, Pierre Metlinger

d'Augsbourg, gradué de l'Université de Bâle, ils se rendent à Dijon, où Jeay de Cirey, abbé de Cîteaux, les reçoit dans son hôtel du « Petit Cîteaux » et leur fait imprimer les privilèges de l'ordre ainsi que d'autres livres.

Entre temps, un atelier typographique s'installait à Orléans en 1490. Un typographe, du nom de Mathieu Vivien, y apportait l'ancien matériel de Guy Marchant, de Paris.

Grenoble voyait arriver dans ses murs un matériel d'imprimerie ayant déjà fonctionné à Troy, et un imprimeur y publiait, en 1490, les décisions du jurisconsulte dauphinois Guy Pape.

La lumière se faisait, et l'imprimerie se propageait dans toutes les directions comme une trainée de poudre.

En 1491, on voit un petit curé de Soupillières, près d'Evreux, imprimer chez lui le livre d'Heures de sa paroisse.

Ce livre, qui n'était pas illustré de figures comme les autres, ne dépassa guère les limites du village à l'usage duquel il était destiné et devait disparaître bien vite; mais un de ces hasards heureux, comme il n'en arrive qu'aux hommes de science qui ont toujours l'œil ouvert sur les épaves du passé, a permis à M. Léopold Delisle de le découvrir à la Bibliothèque nationale. Cette curiosité typographique se trouvait à l'état de fragments dans la couverture d'un vieux livre où elle servait de carton.

La même année, le chapitre de l'église de Narbonne fit imprimer sur place son bréviaire dans le Cloître de la cathédrale de Saint-Just.

On voit encore, en 1491, un atelier s'installer à Angoulême. Il est monté avec l'ancien matériel réformé de Jeay Du Pré, de Paris, par deux imprimeurs du nom de Pierre Alain et André Chauvin.

L'abbé de Cluny, en Bourgogne, passe maître, en 1492, avec Michel Wenssler, de Strasbourg, un des premiers imprimeurs de Bâle. Wenssler apporte un matériel à Cluny, s'installe dans l'abbaye même et y imprime le Missel de l'ordre, qu'il achève le 9 juillet 1493.

Son labeur terminé, il se rend à Mâcon où il imprime, la même année, pour le compte d'un libraire, le *Diurnal* de l'église du lieu.

En 1493, on voit encore Nantes, Châlons-sur-Marne et la petite ville d'Uzès, en Languedoc, recevoir des imprimeurs pour la première fois.

En 1495, c'est le tour de Limoges. Jeay Bertoy, originaire de Souvaine, s'établit imprimeur dans cette ville.

En 1496, on imprime à Provins ainsi qu'à Valence, en Dauphiné.

Avignoy n'avait pas encore d'imprimeur, bien que, dès 1444, on y eût fait des essais qui, d'ailleurs, n'avaient donné aucun résultat; la municipalité fait venir Jeay Du Pré, de Troy, et le défraye de ses dépenses. Ce typographe de premier ordre, logé aux frais de la ville, installe un atelier et commence à imprimer en 1497.

En 1498, l'imprimerie s'implante à Périgueux, et, en 1500, on imprime des livres à Perpignan et à Valenciennes.

Florissante dès la fin du xv^e siècle, l'Imprimerie prend un nouvel essor au xvi^e; les ateliers se multiplient, et une génération nouvelle de typographes succède à l'ancienne. Pendant le siècle précédent, on avait créé de toutes pièces un matériel d'illustration excellemment gravé, qu'on trouvait à utiliser sans qu'il eût besoin d'être renouvelé. Comme nous l'avons déjà dit, les imprimeurs de Troy et de Paris échangeaient ou louaient volontiers leurs bois, qui passaient ainsi d'un atelier à un autre.

Les vingt premières années du xvi^e siècle marquent une époque de transition. Le gothique dans les caractères d'imprimerie se maintient encore, mais ne fait pas de progrès. On remarque même une certaine tendance à abandonner ce style pour des formes plus arrondies.

Déjà quelques imprimeurs avaient adopté le caractère romain; Josse Bade, ancien correcteur de l'imprimerie de Erchsel, à Troy, & professeur de belles-lettres, qui avait séjourné en Italie, vint s'établir à Paris en 1503 & se sert presque exclusivement de caractères ronds ou romains, qu'il met à la mode.

Henri Estienne, premier du nom, qui venait de s'établir, les adopte à son tour. L'usage ne devait pas tarder à s'en généraliser.

L'illustration des livres subit déjà les effets d'une transformation qui s'opérait graduellement.

C'est l'aurore de la Renaissance, mais elle est encore amalgamée avec l'art gothique, dont elle se dégagera bientôt & auquel elle se substituera par la suite.

Avec Henri Estienne, en 1502, commence la dynastie des imprimeurs savants dont la France est fière.

Scoffroy Sory, de Bourges, qui avait été correcteur dans l'imprimerie de ce dernier & qui s'établit plus tard à son compte, fut le rénovateur de la typographie française au xvi^e siècle. Il a, en effet, fixé les règles de l'orthographe & c'est à lui que l'on doit une ponctuation plus correcte avec l'emploi de l'apostrophe, de la virgule & de la cédille.

Il revenait de l'Italie, la terre classique des arts, & en avait rapporté des idées nouvelles, qui firent révolution.

Dans un ouvrage resté célèbre, qu'il appelle « Champfleury » & qu'il publia en 1529, Sory traite, comme dessinateur & comme graveur, de la vraie proportion des lettres.

Les types gothiques furent délaissés & remplacés par des caractères romains d'une disposition nouvelle, empruntés aux monuments de l'antiquité, que *Sory* venait de visiter sur place.

La gravure se transforma du même coup; elle apparut entièrement dégagée du style gothique & légère à l'œil, comme on le voit dans la planche qui représente *François I^{er}* écoutant la lecture de l'«*Histoire de Diodore de Sicile*», faite par *Macault*, son secrétaire & son valet de chambre.

Avec *Robert Estienne*, nous sommes en pleine Renaissance. Par son vaste savoir, par son dévouement à l'art typographique, par son zèle à sauver de la destruction & à propager en France les monuments de l'antiquité grecque & latine, il occupe le premier rang parmi les typographes français.

On dit que, pour s'assurer davantage de la correction des ouvrages qu'il imprimait, il en affichait les épreuves à sa porte en promettant des récompenses à ceux qui y découvriraient des fautes.

François I^{er} qu'on a surnommé «*le Père des lettres*», & qui recherchait la conversation des hommes éclairés, avait *Robert Estienne* en grande estime & en affection particulière. Il venait souvent, soit seul, soit accompagné de sa sœur *Marguerite de Navarre*, lui rendre visite dans son imprimerie de la rue *Jean-de-Beauvais*, pour converser avec lui & s'enquérir de ses travaux. Un jour, il daigna même, selon un récit célèbre dans les fastes de la typographie, attendre quelques instants pour ne pas interrompre le grand & savant typographe dans la lecture d'une épreuve.

En fondant le «*Collège Royal des Trois Langues*», aujourd'hui «*Collège de France*», *François I^{er}* n'oublia pas l'imprimerie, qui, dans sa sollicitude éclairée, devait



François I^{er} écoutant la lecture
de la traductoy de l'«histoire de Diodore de Sicile».

ey être l'auxiliaire & aux termes d'uy de ses édits « procurer copiosité de livres utiles & nécessaires ey langue latine, grecque & hébraïque », ahy d'étendre les bienfaits d'une institution appelée à répandre tant de lumières.

Henri Estienne, qui succéda à soy père Robert, fut également uy grand imprimeur, renommé par sa science & soy savoir. François & Charles Estienne ont laissé aussi des noms recommandables.

La famille des Estienne est célèbre dans le monde entier; la Ville de Paris a perpétué le souvenir de leur talent & de leur science, ey fondant une Ecole typographique à laquelle elle a donné leur nom.

Les Vascosay, les Morel & les Surnébe qui, tour à tour, ont eu le titre d'imprimeur du Roi après les Estienne, ont imprimé de belles éditions grecques avec les types royaux dont nous avons parlé tout à l'heur.

Sous le règne de Henri ii, une ère nouvelle s'ouvre pour la typographie française dans l'ornementation du livre.

Les sculpteurs Jeay Soujoy & Germainy Piloy, les architectes Bullant, Philibert Delorme & Pierre Escot, les peintres Jeay Cousin & Pierre Clouet s'associent pour prendre la direction du mouvement.

Jacques Kerver public « Le Songe de Poliphile » avec des figures d'une grande pureté de lignes, dont le dessin est attribué à Jeay Soujoy.

Louis Cyaneus, de soy vrai nom « Blaublom », typographe flamand établi à Paris, imprime une traduction française du « Décaméron », de Boccace, avec de charmantes petites figures encadrées d'arabesques dessinées par Etienne de Faulne, dans le style de l'Ecole de Fontainebleau.

Enfin, comme dernier exemple parmi une infinité d'autres, nous mentionnerons deux superbes pièces, datées

de 1587 & sorties de l'atelier de Jeay & Robert de Sourmont frères, graveurs sur bois.

Dans le « Tableau des Arts libéraux », par Christophe Savigny, on voit l'auteur présentant son livre au duc de Nevers, son protecteur.

L'impulsion était donnée, les imprimeurs & les éditeurs commandaient à des artistes des marques pour distinguer les livres qu'ils publiaient : fleurons, culs-de-lampe, initiales dans le style de l'époque. On copie encore aujourd'hui ces menus ouvrages dans lesquels on découvre facilement un mérite exceptionnel; ils prouvent tout au moins que l'art s'introduisait partout.

Les imprimeurs étaient devenus légion, & nous ne pouvons les nommer tous; il suffit de dire que la plupart des villes de France en possédaient.

L'imprimerie avait acquis une telle importance & un tel relief au xvi^e siècle que des couvents, des abbayes & de grands seigneurs établissaient chez eux des presses particulières dans un but de propagande religieuse ou politique.

Si les moyens d'exprimer la pensée devinrent plus puissants, d'un autre côté le mouvement artistique fut entravé par les troubles de la Ligue & les guerres civiles qui marquèrent la fin du xvi^e siècle & le commencement du suivant.

L'imprimerie française ne vivait plus que sur sa gloire passée; elle était même sur le point de décliner, lorsque le cardinal de Richelieu entreprit de la relever en fondant l'Imprimerie royale du Louvre.

Les Elzévir imprimaient alors en Hollande des livres avec frontispices gravés en taille-douce, petites merveilles de typographie que l'on n'était pas encore arrivé à égaler en France. Piqué d'amour-propre, le grand ministre faisait écrire par Sublet des Noyers, surintendant de la maison

du Roi, à son ambassadeur en Hollande, une lettre dont l'original, daté du 16 juij 1640, se trouve à la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg. Les passages suivants trahissent sa préoccupation d'esprit :

« Monsieur,

« Il y a déjà quelque temps que je suis dans le dessein d'établir une imprimerie royale au Louvre & parce que je désire y faire toutes choses avec le plus de perfection qu'il sera possible & que j'apprends qu'aux imprimeries de Hollande on a un secret pour l'encre qui rend la lettre beaucoup plus belle & plus nette, que l'on ne fait pas en France & qu'aussi il se trouve bon nombre de compagnons imprimeurs de ce pays-là même, à Amsterdam, Leyde & ailleurs, qui seraient peut-être bien aises de venir gagner mieux leur vie par deçà (en France), je vous prie de prendre la peine de vous informer si l'on pourra trouver des ouvriers esdites imprimeries & au moins quatre pressiers & quatre compositeurs, & entre eux si l'on pourra en avoir un qui sçache faire de cette encre d'imprimerie & traiter au plus tôt avec eux pour les frais de leur voyage & pour leur entretienement comme entre particuliers, car il n'est pas à propos de mêler en quelque façon que ce soit le nom du roi en cela, ni de découvrir notre dessein aux étrangers qui voudraient le traverser en ce qu'ils pourraient... »

L'ambassadeur mit une telle diligence à exécuter cet ordre que, six mois après, le 17 novembre, l'Imprimerie royale était installée avec les ouvriers demandés & que le cardinal de Richelieu y faisait sa première visite.

Avant que l'on eût réuni au Louvre les caractères gravés par Garamond sous François I^{er}, on avait déposé les poinçons à la Chambre des comptes & les matrices

chez l'imprimeur royal qui fournissait les fontes à ses confrères. Les imprimeurs royaux étaient logés au Collège de France, dont ils étaient les auxiliaires.

Le journal date d'une époque relativement récente.

On publiait bien, dès le xv^e siècle, des relations d'événements qui venaient de s'accomplir, mais le seul moyen que l'on possédât alors pour transmettre les nouvelles consistait à faire distribuer dans les rues ou dans les lieux publics de petits billets ou feuilles volantes, comme, par exemple, le billet de mise en vente d'une édition d'Aristote par la librairie de Marnef.

Il existe encore un billet de ce genre imprimé en lettres gothiques, dans lequel on donne l'adresse d'une hôtelière promettant bon gîte.

La première feuille d'annonces qui ait été créée en France date de 1630. Elle a pour fondateur le médecin Théophraste Renaudot, auquel on a élevé récemment une statue comme au père du journalisme en France, et qui est aussi le créateur des consultations gratuites pour les pauvres.

C'est en l'année 1609 que parut le prospectus de la première gazette française. Cette gazette, qui s'était imposé l'obligation de rimer ses nouvelles, exposait son programme de la façon suivante :

La «Gazette» en ses vers
Contente les cervelles;
Car de tout l'univers
Elle reçoit nouvelles.

.....
La «Gazette» a mille courriers
Qui logent partout sans fourriers.
Il faut que chacun lui réponde,
Selon sa course vagabonde,

De çà de là, diversement,
 De l'Orient en l'Occident,
 Et de toutes parts de la sphère,
 Sans laisser une seule affaire,
 Soit d'édits, de commissions,
 De duels
 De pardons pléniers & de bulles

.
 Elle racontera aussi
 Les malheurs, les prospérités.

.
 Quoi que ce soit, rien ne s'oublie,
 Car la «Gazette» multiplie
 Sans relâche des postillons,
 Viste comme les Aquilons.

La «Gazette» s'adressait également aux dames en les prenant par leur faible, c'est-à-dire par la mode :

La «Gazette» en ceste rencontre
 Comprend les points plus accomplis

 Les méthodes
 Les inventions & les modes
 De cheveux neufs à qui les veut,
 De fausse gorge à qui ne peut;
 Nœuds argentés, lacets, écharpes,

 Des sangles à roidir le busc,
 Des endroits où l'on met du musc.

Malgré son programme original, cette gazette n'était pas encore le vrai journal. Celui-ci devait être mis au jour par Renaudot. En 1630, parut en effet un prospectus rédigé en ces termes : «Inventaire des adresses du Bureau de rencontre, où chacun peut donner & recevoir avis de toutes les nécessitez & comoditez de la vie & société humaine.»



ORCE tourbillons de feu mesléz de cendres & De Naples
de pierres vomies & jetées au loing par le trou le 4. Oito.
de la montagne de Somme pres de ceste ville, 1632.
recommencent à troubler nostre repos & rendent inutile toute l'industrie des Ingenieurs & pionniers que nostre Vice-Roy a envoyez souz la charge du Marquis de Vico pour remedier à ce desordre, & notamment pour donner cours à la grande quantité d'eau qui en est sortie, dont l'odeur enscruée s'augmentant par la corruption que le séjour luy apporte, est intolerable à tout ce pays.

La miserable mort du Prince de Concha, a venue en prison, come je vous ay escrit, a épouvanté plusieurs des principaux de la Noblesse qui se sont absentez de ceste ville fort mal contents, apprehendans pareilles recherches, dont ils se croyoient exempts & privilegiez. Nos soldats Italiens & Espagnols se sont entrepris, & estans venus des parolés aux mains, il en est demeuré quelques vns sur la place de paré & d'autre: dont on ne sçait pas encor le nombre, non plus que le vray motif de leur querelle,

Les Peres Thimothée Perco Sicilien & Jean Thadée de S. Eliseo, Espagnoi, (les deux Carmes déchaüllez, dont je vous ay parlé) sont partis pour aler résider en leurs Dioceses, ayans esté consacrez dans l'Eglise de Nostre Dame d'Amma par le Cardinal Spada des le dix-neufiesme du passé: le premier pour Archevesque de Babylone, auquel le *pal-lium* fut decreté au Consistoire tenu le lendemain: le second pour Evvesque d'Hispaan, metropolitaine de Perse. *De Rome le 9. Oitob. 1632.*

Le vingt-neufiesme du mesme mois, le Pape tint Chapelle en celle de Montecavallo, où le Cardinal de Saint Onufre, frere de sa Sauteré chanta la Messe en memoire de son couronnement à pareil jour, auquel on fait recommencer heureusement la dixiesme année de son Pontificat. Elle est alée de là au Chasteau Gandolphe où elle doit séjourner jusques à la feste de Toussaints.

L'Ambassadeur de Savoye n'a pas épargné la poudre à canon aux feux de joye qu'il a faits trois jours durant pour la naissance du fils aîné de son Maistre. Les Ambassadeurs & Cardinaux qui luy sont affectionnez en ont fait de mesme.

Les Galeres de Malthe en ayans pris deux Turquesques chargées de marchandises, mais dénuées de gens, pour ce qu'elles leur donnerent temps de se sauver à terre, ont esté contemandées & retournent à leur port.

« Par permission du Roy, contenue en ses brevets, arrests de son Conseil d'Etat, déclaration, privilège, confirmation, arrest de sa Cour de Parlement, sentences & jugemens donnez en conséquence.

« Dédié à Monseigneur le commandeur de La Porte, par Théophraste Renaudot, médecin du Roy.

« A Paris, à l'enseigne du « Coq », rue de la Calandrie, sortant au Marché-Neuf, où l'un desdits bureaux d'adresse est établi. — 1630. »

Les numéros suivants, intitulés : « Feuilles du Bureau d'adresse », paraissant à des époques indéterminées, selon les besoins & les circonstances, contiennent l'indication des terres à louer ou à vendre. Sous le titre d'« Affaires mêlées », ce sont des avis divers : on offre de céder l'invention de nourrir quantité de volailles à peu de frais ; on demande un homme sachant mettre du corail en œuvre ; on cherche à emprunter de l'argent sur bonnes garanties ; on propose de vendre un grand atlas de Hondius, etc.

Les « Petites Affiches » actuelles sont la continuation du « Bureau d'adresse », qui avait son siège rue de la Calandrie, dans la Cité, en face du Palais de justice.

Le 30 mai 1631, paraissait le premier numéro de la « Gazette », fondée également par Théophraste Renaudot ; cette publication contenait non seulement les faits divers, mais encore les nouvelles politiques.

C'est la première feuille périodique qui réponde, autant qu'on peut l'exiger en égard à l'époque, à l'idée que nous nous faisons d'un journal.

Son titre a quelque peu varié selon les circonstances ; son format & sa périodicité ont aussi suivi les progrès du temps. C'est aujourd'hui la « Gazette de France », journal des châteaux & de la vieille noblesse ; elle a traversé les révolutions sans interruption jusqu'à nos jours.

Dans le principe, la « Gazette » paraissait une fois par semaine, en quatre pages petit in-quarto. Dès la deuxième année, la matière est doublée : elle passe à huit pages ; quelquefois même elle va jusqu'à douze, divisées en deux cahiers intitulés : l'un, « Gazette », et l'autre, « Nouvelles ordinaires de divers endroits ». Elle commençait par les nouvelles du dehors, celles de l'étranger et finissait par celles de la Cour de France.

La réclame commence dès le sixième numéro. A la date du 2 juillet 1631, Renaudot recommande les vertus des eaux minérales de Forges-les-Bains, en Normandie, où le roi venait de faire une saison avec sa cour.

Le 3 juillet, il vante la belle édition de la Bible polyglotte de Lejay, commencée en 1628 et qui devait être terminée, disait-il, en un an (elle le fut environ quinze ans après). On sait que cette bible fut imprimée chez Vitre avec les types grecs royaux de Garamond et les caractères orientaux de Savary de Brèves, ancien ambassadeur de France à Constantinople, qui furent acquis pour le compte du roi et qui sont passés à l'Imprimerie nationale.

Outre la « Gazette », Renaudot publiait, sous le titre de « Relations des nouvelles du monde reçues dans tout le mois », un numéro supplémentaire qui complétait et résumait les informations précédentes.

En 1634, il remplaça ce supplément par des « Extraordinaires », qui paraissaient suivant les besoins et les circonstances et étaient généralement consacrés à la publication des documents officiels et au récit plus détaillé des événements marquants.

Le roi Louis XIII ne dédaignait pas, paraît-il, selon le P. Griffet, son historien, de composer des articles entiers qu'il envoyait ensuite à Théophraste Renaudot, lequel les faisait imprimer avec les siens.

Ce monarque jouait parfois d'amusantes comédies. Lui qui n'avait guère de volonté & qui, même devant la reine, craignait de parler un peu haut, il prenait une part active à la rédaction de la « Gazette ».

Lorsque quelque dissidence politique s'élevait dans le royal ménage, c'est à la « Gazette » qu'il confiait ses doléances. Le roi écrivait ce qu'il n'osait dire & riait sous cape en voyant circuler sa vengeance anonyme & en étudiant ses effets sur l'âme altière de la reine.

À la mort de Louis xiii, Renaudot dut, pour se disculper, dévoiler le mystère de cette comédie.

La « Gazette » était le journal officiel & le seul qui existât alors en vertu d'un privilège spécial & exclusif que la faveur du cardinal de Richelieu avait fait obtenir à Renaudot, son compatriote.

Renaudot est le premier qui ait installé des monts-de-piété en France. Disons, en passant, que ce genre d'établissements fonctionnait en Italie dès le xv^e siècle.

En 1637, il annonçait l'ouverture d'un bureau de prêts au siège de son journal par un prospectus intitulé : « Ouverture des ventes, troques & achats du bureau d'adresse où tous ceux qui auront des meubles trouveront à les vendre ou de l'argent dessus ».

Renaudot mourut pauvre en 1653.

C'est de la Révolution que date à proprement parler le journal politique. En effet, aussitôt qu'elle eut éclaté, un nombre extraordinaire de feuilles de toutes sortes firent leur apparition : mensuelles, hebdomadaires, quotidiennes, royalistes ou populaires, élégiaques ou satiriques. Ces feuilles s'intitulaient : « L'Ami de la Justice, de la Loi, de la Constitution, de la Religion, des Citoyens », etc.

Le 24 novembre 1789, « Le Moniteur universel » fut

publié pour la première fois. Puis, vers 1790, apparurent les journaux girondins : « *Le Patriote français* », « *La Bouche de fer* », « *Les Annales patriotiques* », « *La Sentinelle* », par Brissot, Fauchet, Cara, Louvet, tous quatre républicains et révolutionnaires à une époque où Barrère et Robespierre étaient encore conservateurs et monarchistes.

Citons également l'une des plus intéressantes publications de la Révolution : « *Les Révolutions de France et de Brabant* », de Camille Desmoulins.

Nous voyons en même temps surgir le fameux « *Ami du Peuple* », de Marat. Vient ensuite « *Le Père Duchesne* », cynique mais populaire, dont le langage violent exerçait une influence considérable sur la foule. Camille Desmoulins essaya de combattre cette feuille dans « *Le Vieux Cordelier* », mais ses efforts ne furent pas couronnés de succès.

En même temps que les feuilles révolutionnaires, paraissaient quelques feuilles royalistes qui succombèrent toutes, d'ailleurs, à la suite de la journée du 10 Août; ce furent : « *La Lanterne magique nationale* », rédigée par Mirabeau-Sonneau, un ivrogne; « *Le Journal des Halles* », qui défendait la royauté en un langage poissard; « *Les Actes des Apôtres* », journal rédigé en un style pompeux et lourd, par les gros bonnets de la résistance royaliste. « *Le Journal de la Cour et de la Ville* » ou « *Le Petit Sautier* » n'était pas plus sérieux et encore moins littéraire. « *L'Ami du Roi* », de Royau, n'était guère plus intéressant, et « *La Gazette de Paris* », de Rozoy, était au-dessous de tout. Quant au « *Journal de Suleau* », c'était une feuille pornographique et royaliste qui confondait en un singulier mélange Versailles et le Palais-Royal, Marie-Antoinette et les filles.

Le 10^e Août supprima d'un seul coup tous les journaux royalistes, & la lutte fut circonscrite entre les feuilles girondines & les feuilles montagnardes.

Le régime qui suivit cette époque révolutionnaire fut non plus libéral, mais licencieux, & la plupart des journaux deviennent un chaos de divagations politiques dans lequel il est bien difficile de se reconnaître.

C'est seulement au xix^e siècle que le journal devient, sous l'impulsion de M. Emile de Girardin, en même temps que le propagateur des différentes opinions politiques, le porteur de nouvelles & l'organe de publicité de toute nature qu'il est aujourd'hui.

DEUXIÈME PARTIE

L'IMPRIMERIE NATIONALE

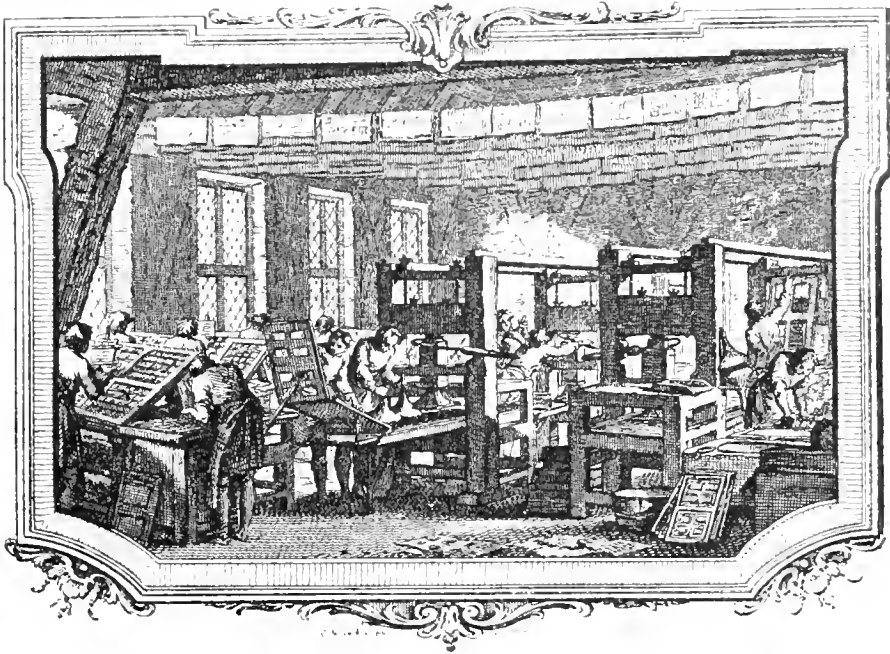


I

DÉBUTS DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

Le présent chapitre a été composé
avec les caractères romains désignés sous le nom de *caractères de l'Université*
gravés en 1540 par Claude Garamond





L'art de l'imprimerie fut inventé par Gutenberg en 1440, à Mayence. Mais ce fut seulement près de trente ans plus tard, c'est-à-dire vers 1469, que cet art fit son apparition en France, où il fut introduit par Ulrich Gering, Martin Crantz & Michel Friburger. Si leur œuvre fut sans éclat, elle n'en fut pas moins féconde. Ils firent souche d'artisans habiles dont quelques-uns n'allèrent pas tarder à devenir la gloire de la typographie française.

Jusqu'au commencement du xvi^e siècle, les ateliers français pouvaient, sans crainte d'infériorité, soutenir la concurrence avec les établissements étrangers. Les caractères qu'ils employaient ne manquaient point d'élégance, & les livres qu'ils produisaient pouvaient soutenir avantageusement la comparaison avec les publications d'au delà du Rhin.

Il en était ainsi du moins des caractères latins. La typographie grecque, au contraire, était dans un état d'infériorité manifeste qui devait attirer l'attention de ce roi grand seigneur & ami des lettres que fut François I^{er}.

Die glorreiche Schlacht Gustav Adolphs bei Leipzig hatte in dem ganzen nachfolgenden Betragen dieses Monarchen, so wie in der Denkart seiner Feinde und Freunde, eine große Veränderung gewirkt. Er hatte sich jetzt mit dem größten Heerführer seiner Zeit gemessen, er hatte die Kraft seiner Taktik und den Muth seiner Schweden an dem Kern der kaiserlichen Truppen, der geübtesten Europens, versucht, und in diesem Wettkampfe überwunden. Von diesem Augenblick an schöpfte er eine feste Zuversicht zu sich selbst, und Zuversicht ist die Mutter großer Thaten. Man bemerkt fortan in allen Kriegsunternehmungen des schwedischen Königs einen kühnern und sicherern Schritt, mehr Entschlossenheit auch in den mißlichsten Lagen, mehr trotzigte Verhöhnung der Gefahr, eine stolzere Sprache gegen seine Feinde, mehr Selbstgefühl gegen seine Bundesgenossen, und in seiner Wilde selbst mehr die Herablassung des Gebieters. Seinem natürlichen

After ure Drihtnes hælendes Cristes gebyrde. an þurend rintra. 7
 geofan 7 hundeahtatiz rintra. on þam an 7 trentigan gearo þær he Pillelm
 weolde 7 rihte Engleland fpa him God ude. gearoþ 7 rihte hewelc 7 rihte
 woldberendlic gear on þissum lande. Spyle eode com on mannum. þ fullneah
 arpe he oðer man gearo on þam wýrreþtan ýfele. þet is on þam dripe. 7 þet
 fpa ftranaglice þ manige menn ffuldon on þam ýfele. Sýððan com þurh þa
 mýc-clan ungeridewunge þe comon fpa we beforen tealdon. rihte mýcel hungor
 ofer call Engleland. þ manig hundred manna eapmlice deaðe ffuldon þurh
 þone hungor. Eala hu eapmlice 7 hu weoplic tid wæs þa. Ða þa wreccæ men
 lægen forðwifene full neah to deaðe. 7 riððan com we fceappa hungor 7 adýde
 hi mid ealle. þpam ne mæg eapmian fpylcepe tide? oððe hpa is fpa heard heort
 þ ne mæg wepan fpylcef ungelýmpef? Ac fpylce þing gearoðað for folcef
 fýnna þ hi nellað lufian God 7 rihterifneffe. Spa fpa hit wæs þa on þam
 dagum. þ litel rihterifneffe wæs on þissum lande mid wige menn. buton mid
 munecan ane. þær þær hi wæll ferdon. Se cýng 7 þa heard men lufedon rihte
 7 ofer rihte giteþunge on golde 7 on feolþne. 7 ne nohtan hu fýnlice hit wære
 begytan. buton hit come to heom. Se cýng fealde his land fpa deore to male
 fpa heo deoreft mihte. þonne com gum oðer 7 beade mare þonne þe oðer ær

Donc, le 17 janvier 1538, François I^{er} nomma imprimeur royal pour le grec Conrad Néobar, homme fort instruit dans la langue des Hellènes. Un traitement annuel de 100 écus d'or lui fut alloué, en même temps qu'un privilège lui était accordé pour la vente des ouvrages qu'il imprimerait.

Dès l'année suivante, on s'occupa de la gravure des types grecs. Les modèles en furent fournis par Ange Vergèce, jeune Crétois attaché au Collège des Trois Langues (Collège de France) & fort habile calligraphe.

Ces premiers caractères grecs furent gravés par Claude Garamond, le célèbre artiste auquel on doit encore les beaux types de caractères romains & italiques connus sous le nom de *caractères de l'Université*. Ils furent exécutés en 1540 sous la direction de Robert Estienne qui, depuis un an déjà imprimeur royal pour l'hébreu & le latin, prit la succession de Conrad Néobar, mort cette même année.

Ces types grecs portaient le nom de *grecs du roi*. Ils ont une histoire. Les poinçons en furent déposés à la Chambre des comptes, mais les matrices furent emportées à Genève en 1551 par Robert Estienne, lorsqu'il dut abandonner la France. C'est là qu'un demi-siècle plus tard, en 1612, elles furent données comme gage par Paul Estienne, petit-fils de Robert, contre un prêt de 1,500 écus d'or. En 1621, à la demande du roi, elles furent rapportées par Paul Estienne lui-même & déposées au Collège royal.

Sous les successeurs de François I^{er}, des guerres civiles troublèrent & ensanglantèrent la France. L'essor qu'avaient pris les lettres & l'imprimerie subit de ce fait un ralentissement considérable. Ce ne fut qu'avec Louis XIII qu'on put espérer des temps plus favorables.

En 1632, Antoine Vitré était imprimeur royal. Il reçut du cardinal de Richelieu l'ordre de se rendre adjudicataire, pour le compte du roi, quoiqu'en son nom propre, d'une

الم الله لا اله الا هو الخ العنوم نون عليك
 الكتاب بالحق مصدقا لما سر بكنه وانزل التنويره
 والفاضل من قبل هكس للناس وانزل العرفان ان الكبر
 كفروا بناب الله نعم عباد سكره وبالله عوبو ك
 اسقام ان الله لا يرفع عنه سي في الفاضل ولا في
 السما هو الكري بصوركم في الفاضل كلف سما لا اله
 الا هو العوبو الحكيم هو الكري انزل عليك الكتاب
 منه اباب حكومات هن ام الكتاب واحو مسانعات
 فاما الكبر في فلو نعم ربع فيسبحون ما سانه منه اسعا
 العينه واسعا ناوله وما تعلم ناوله الا الله والراسخون في

الم الله لا اله الا هو الخ العنوم نون عليك الكتاب بالحق مصدقا
 لما سر بكنه وانزل التنويره والفاضل من قبل هكس للناس انزل العرفان ان
 الكبر كفروا بناب الله نعم عباد سكره وبالله عوبو ك اسقام ان الله
 لا يرفع عنه سي في الارض ولا في السما هو الكري بصوركم في الارض
 كلف سما لا اله الا هو العولم الحكيم هو الكري انزل عليك الكتاب
 منه اباب حكومات هن ام الكتاب واحو مسانعات فاما الكبر في فلو نعم
 ربع فيسبحون ما سانه منه اسعا العينه واسعا ناوله ما تعلم ناوله الا
 الله والراسخون في العلم يقولون انا نزلنا ذلك عند ربنا وما نذكر
 الا اولوا الالباب ربنا لا نرفع فلوينا نعلم ان هدينا وهذا لنا نزلنا ذلك

importante collection de poinçons orientaux que mettaient en vente les héritiers de Savary de Brèves. Celui-ci, pendant de longues années, de 1589 à 1611, avait été ambassadeur à Constantinople. C'est là qu'il avait fait graver les poinçons arabes, syriaques & persans dont le roi se rendit acquéreur par l'intermédiaire d'Antoine Vitré.

Vers la même époque, Vitré fut chargé de faire graver, aux frais de la cassette royale, des poinçons arméniens & éthiopiens. Ce travail fut confié à Jacques de Saulecque, graveur & fondeur en caractères d'une habileté justement reconnue. Mais des difficultés survinrent à propos du paiement, & les poinçons d'arménien furent seuls exécutés.

En 1640 enfin, à l'instigation du cardinal de Richelieu, qui considérait une imprimerie d'État comme un puissant moyen de gouvernement, Louis XIII décréta l'établissement, dans le palais du Louvre, d'un atelier général de typographie auquel il donna le nom d'*Imprimerie royale*.

Les imprimeurs royaux avaient vécu, l'Imprimerie nationale était créée.



حَمَتِ الْخَارِبِ بْنِ تَهَامٍ فَأَلَّهَا فَمَتَعَتْ عَارِبَ الْأَعْرَابِ ، وَأَنَابَتِ الْهَيْمَةَ عَنِ الْأَنْهَامِ ،
 صَوَّحَتْ بِهَ صَوَائِحَ الزَّمَنِ ، أَلَى صَعَاةِ الْيَمَنِ ، وَدَخَلَتْهَا حَاوِيَ الْوَقَاصِي ، بِأَدَى
 الْأَنْبَاقِي ، لَا أَمْلَأُ بُلْعَةً ، وَلَا أَجِدُ فِي جَمَائِهِ مُصْعَةً ، فَهَقِيقَةُ أَجُونِ لُفْرَائِيهَا مِثْلُ
 الْهَائِجِ ، وَأَجُولُ فِي حَوْمَائِهَا جَوْلَانَ الْحَائِجِ ، وَأَرْوِدُ فِي مَسَارِحِ الْكَلْبِ ، وَمَسَائِحِ عَدَوَائِي
 وَرَوَاحِي ، كَرِهًا أَخْلُو لَهُ بِبِجَائِي ، وَأَبُوخَ الْيَدِ بِحَاجَتِي ، أَوْ أَيْمًا نَقِيحَ رُوَيْتِهِ
 عَمَّتِي ، وَنَمُوِي رِوَابَتِهِ عَلَيَّ ، حَتَّى أَتَيْتُ خَائِمَةَ الْمَلْهَائِي ، وَهَدَيْتُ بِإِيحَةِ الْإِلْفَائِي ، أَلَى
 نَادِي رَحِي ، فَتَحْتُو عَلَي زِحَامٍ وَيَحِي ، وَوَجَيْتُ عَانَةَ الْجَمْعِ ، لِأَسْرَرِ تَحْلِيَةِ الْعَمْعِ ، فَمَآئِي
 فِي نَهْمِ الْخَلْقَةِ ، تَحَصًّا تَحْتَ الْخَلْقَةِ ، عَلَيْهِ أَهْبَةُ السَّبَاحَةِ ، وَلَهُ رَنَّةُ الْيَبَاحَةِ ، وَهُوَ
 تَلْعُجُ الْأَنْجَاعِ بِجَوَاهِرِ تَلْعُجِهِ ، وَبِقَمْعِ الْأَنْجَاعِ تَمُوجِي وَعُقُجِهِ ، وَفِعْ أَحَاطَتِي بِهِ أَخْلَاطِ
 الزَّمْرِ ، إِحَاطَةَ الْهَالِكِ بِالْقَمِّ ، وَالْأَكْمَامِ بِالْمَرِّ ، فَحَقَّقْتُ الْيَدَ لِأَقْتَبَسَ مِنْ قَبَائِرِهِ ، وَالنَّقْفَ

قَدِمَ أَنَّ الرَّشِيدَ لَمَّا نَكَبَ الْبَرَامِكَةَ وَأَسْتَأْصَلَ شَأْفَتَهُمْ حَرَّمَ عَلَى الشُّعْرَاءِ أَنْ يَرْتَوْهُمْ
 وَأَمَرَ بِالْمُؤَاحَدَةِ عَلَى ذَلِكَ فَاجْتَنَزَرَ بَعْضُ الْخُرَاسِيِّ بَعْضُ الْخُرَابِ فَرَأَى إِنْسَانًا وَاقِفًا
 فِي يَدِهِ رُفْعَةٌ فِيهَا شَعْرٌ يَنْضَمُّنُ رُقَاءَ الْبَرَامِكَةِ وَهُوَ نَشِيدُهُ وَتَبَكَ وَأَخَذَهُ
 الْخُرَاسِيُّ وَأَتَى بِهِ إِلَى الرَّشِيدِ وَفَضَّ عَلَيْهِ الصُّورَةَ فَاسْتَحْضَرَهُ الرَّشِيدُ وَسَأَلَهُ عَنِ
 ذَلِكَ فَاعْتَرَى بِهِ فَعَالَ لَهُ الرَّشِيدُ أَمَا سَمِعْتَ حَرَمِي لِرِثَائِهِمْ لِأَفْعَلَنَّ بِكَ
 وَلَا ضَنْعَنَّ فَعَالَ يَا أَمِيرَ الْمُؤْمِنِينَ إِنْ أُذِنَتْ لِي فِي حِكَايَةِ حَالِي حَكَيْتُهَا ثُمَّ بَعْدَ
 ذَلِكَ أَنْتَ وَرَأَيْكَ قَالَ قَدْ قَالَ إِنِّي كُنْتُ مِنْ أَضْعُرِ كِتَابِ حَيِّ بْنِ خَالِدٍ وَأَرَفِيهِمْ
 حَالًا فَعَالَ لِي يَوْمًا أُرِيدُ أَنْ تُضَيِّفَنِي فِي دَارِكَ يَوْمًا فَعَلْتُ يَا مَوْلَانَا أَنَا دُونَ ذَلِكَ
 وَدَارِي لَا تَضَلُّ لِهَذَا قَالَ لَا بُدَّ مِنْ ذَلِكَ قُلْتُ فَإِنْ كَانَ لَا بُدَّ مَأْمَهَلْنِي مُدَّةَ
 حَتَّى أَضَلِّ شَأْنِي وَمَنْزِلِي ثُمَّ بَعْدَ ذَلِكَ أَنْتَ وَرَأَيْكَ قَالَ كَمْ أَمَهَلْتُكَ فَعَلْتُ سَنَةً قَالَ

II .

L'IMPRIMERIE ROYALE

Le présent chapitre a été composé
avec les caractères italiques désignés sous le nom de *caractères de l'Université*
gravés en 1540 par Claude Garamond





Dans l'esprit de Richelieu & du roi, l'Imprimerie du Louvre, à la direction de laquelle fut appelé Sébastien Cramoisy, devait être chargée de la publication des actes du Gouvernement, des impressions de la Cour & de la propagation des chefs-d'œuvre des lettres & de la religion. Dès le début, elle s'acquitta de cette mission avec un zèle & une application remarquables. Les ouvrages sortis de ses presses étaient marqués au coin de la plus rare perfection. Pendant les dix premières années, elle publia près de cent volumes. Quelques-uns sont dignes d'être rappelés. Je citerai entre autres :

De Imitatione Christi libri IV, in-folio, à la date de 1640, le premier ouvrage qu'ait mis au jour l'Imprimerie royale;

Introduction à la vie dévote, in-folio, 1641;

Les principaux poinçts de la Foy contre les ministres de la religion prétendue réformée, par Mgr le cardinal de Richelieu, in-folio, 1641;

Plusieurs auteurs latins, un Novum Testamentum en grec & une Biblia sacra, tous deux in-folio & à la date de 1642;

Conciliorum omnium generalium & provincialium collectio regia,..... concinnata a P. Labbe, in-folio, 1644.

49H 49A 49B 49C 49D 49E 49F 49G 49H 49I
 : 49J 49K 49L 49M 49N 49O 49P 49Q 49R 49S
 49T 49U 49V 49W 49X 49Y 49Z 49AA 49AB
 49AC 49AD 49AE 49AF 49AG 49AH 49AI 49AJ
 49AK : 49AL 49AM 49AN 49AO 49AP 49AQ
 49AR 49AS 49AT 49AU 49AV 49AW 49AX 49AY
 49AZ : 49BA 49BB 49BC 49BD 49BE 49BF 49BG
 49BH 49BI 49BJ 49BK 49BL 49BM 49BN 49BO 49BP
 49BQ 49BR 49BS 49BT 49BU 49BV 49BW 49BX 49BY 49BZ

ולא יבא כטנת ... איש יוכי אלהים ...
 קיבית טו יכנון קו ... וכיפון אמרן יאן ...
 חרקה אכוחו ויוב ... נידקלנהו כלכה ויקטל
 איש ... פדאה וישנה איש כני פדאה ... לחם
 נידעשיון אלהו פקרונו ... שנס ...
 לכני טל חכהכא וי פלנא ושפט ... כר כונש חו אמר
 טנה פלנא ... כר כונש פלנא וי פלנא אפר וט ...
 טל חכו חתן כחורב חולן וח ... גחלן לן ושכויא

Ces volumes & beaucoup d'autres étaient exécutés avec une telle supériorité qu'ils excitèrent l'admiration & tout à la fois l'envie des imprimeurs étrangers. Il fallut se mettre en garde contre les imitations. Plusieurs arrêts royaux furent rédigés à cet effet.

Sébastien Cramoisy mourut en 1669. Louis XIV lui donna pour successeur son petit-fils, Mabre Cramoisy, auquel d'ailleurs il ne ménagea ni les faveurs ni les encouragements. Malgré la jalousie de quelques imprimeurs de Paris, l'Imprimerie royale connut encore d'heureux jours & vit le plus complet succès couronner ses efforts.

En 1692, Louis XIV ordonna de graver toute une typographie spéciale pour le service de son imprimerie que, depuis plus d'un an déjà, dirigeait Jean Anisson, célèbre imprimeur-libraire de Lyon, qui avait été nommé directeur de l'Imprimerie royale par ordonnance du 15 janvier 1691.

L'Académie des sciences fut consultée au sujet de la forme qu'il conviendrait de donner aux nouveaux types. Elle désigna comme rapporteurs MM. Jaugeon, membre de ladite Académie, Filleau des Billettes, gentilhomme poitevin, & le P. Sébastien Truchet, de l'ordre des Carmes & habile mécanicien. Ceux-ci composèrent un traité de typographie, resté inédit, mais dont le manuscrit se trouve à la Bibliothèque nationale. J'aurai d'ailleurs l'occasion de reparler plus longuement de ce manuscrit dans la notice qui fait l'objet de l'appendice I du présent ouvrage.

Philippe Grandjean, graveur du roi, fut chargé de l'établissement des nouveaux caractères présentés par Jaugeon & ses collaborateurs. A l'exécution, il se crut obligé de modifier les modèles dans plusieurs parties. Il s'adjoignit Jean Alexandre, son élève, qui lui succéda en 1723. Il créa vingt & un corps, dont l'ensemble porte le nom de types de Louis XIV. La gravure n'en fut d'ailleurs terminée qu'en 1745, par Louis Luce, gendre de Jean Alexandre. C'est à ces caractères que le roi ordonna d'ajouter des signes spéciaux

Վրիստատի ճշմրիտ սիրտացի և դատնադացի սրբոյ երբար-
դու թեանն, քահանայիցի և իշխանացի և սյլ ամենայն հաս-
տացեալ ժողովոցից՝ ողջոյն և ամենայն արժանասօր սիրով
օրհնութիւն եկեացէ ձեզ ի Աստուորջն սուրբ աթոռոցս : Այ-
սորդ ահա զԱստուածսիրտ թեանն զգիրս ձեր ընթերցաց և զննոյ-
րեալոյ ձեր լուսք և զբովանդակին հասկացոյք՝ զոր ինչ խոր-
հուրդ կայր ի գրեալսն ։ զոր մեծապէս զօհոթութիւնս մանաւանդ
մասուցոք Աստուծոյ աստբերական բանիւք՝ որ է աս աշակեր-
տեալսն, և թէ՛ Յորժամ լսեմ զբարեպաշտութեան հաւաստ ձեր
որ ի Տէր, ինպամբ զօհոթութեամբ ի վերայ ամենայնի, որ և ինքն
բանն Աստուած որ եկին ի հօրէ և հրաւիրեաց զմարդիկք ի փասս
խրոյ լարձբութեանն և աստուածութեանն ։ որ և զվեզ զտկա-
րացե աբ ընկալաւ զթութեամբն իւրով ։ և զօրս թիւն շարհեաց
սրոց անդօր էին մարդիկք՝ ընդզինմանաւ աներեսցթ արկածից
փորձա թեանց ։

Ա- Ղաթա-որն Ալեան արար սէր և մեծանա-Պէն ը ամէն ինանն Փրանեադ,
և արա-սնն 'է ոք Սոթեա, և եպ նք զքնմ արա-սն անե-ոյ և արձաւնոյ և նոսա
երբո-ան նմա, սէ սնմ ժա-սա-սն որս յառաջն լեալ էին Հոռոմոյ՝ Ղաթեւ 'է
Պարսեդ, և արալ սայն Ղաթա-որն Ալեանէ ։ և աշխարհն Պարսեդ և Աս-
քեա՝ երեկն արժէն Փրանեադ ։ և այսպէս բա-սնո-ք, իսալ և ասեպարանա-
սէադ և սէրբո-սն երկն անլ-ձանէլէ կապանոս ։ և ասեալ սսոս և սէրինն
'է Ղաթա-որն 'նա-էրն ը մէջն Սլէկանոս, և նասեալ բառն-ք բանակա-ն 'է ռա-
սա-ն՝ որ իտէ 'Սլէկա՝ Տօք 'է Յոթն Սլէկանէ : Ա- յայնժամ ամ ուրսն Պարսեդ
ժողովեան 'է ձք ուրսն Փրանեադ՝ որ բանակեալ էին 'է սանձանն յայնոյնէ, և
արաբն պարեբասով ը նն ։ և յայնժամ ուրսն Փրանեադ յարմերէն ուրսն Պարսեդ,
և արաբն ընն ժանտաբանն, և յարձակեան որով սէրպ նք, և արեամք լսն սէրեկն ։
և պարեբասովս լէ վերայ ռառա-ն 'Սլէկայ՝ որով ասեկն սայն և կարողեկն սնմ
աննա-սարսն : Ա- յայնժամ աշխարհն ժնադէն 'է ձէլ կան աս Սո-Ղանն
Սլէկանաւն՝ յորժամ պարեբասովք նա 'է ձք ռառա-ն Սլէկանոյ, և սայն ամ
սսոս արաբն նմա ։ և նոսա արաբեալ ժողովս անմէ-ս ասմա-ք ժա-ր 'է ձք Փրանէ

qu'il était défendu d'imiter & qui constituaient la marque distinctive de l'Imprimerie royale. Les signes en question consistaient dans le doublement du délié supérieur des lettres

b, d, h, i, j, k, l,

qui sont devenues aujourd'hui :

b, d, h, i, j, k, l.

Comme on le voit, la lettre *l* était en outre flanquée d'un trait latéral médian, qu'elle a d'ailleurs toujours conservé.

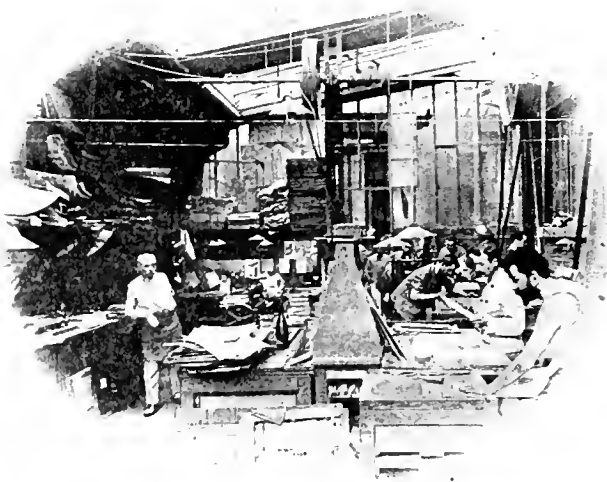
Les caractères Grandjean servent de nos jours encore à l'impression de certaines éditions.

En même temps qu'il renouvelait ainsi les caractères typographiques français, Louis XIV faisait compléter la série des types grecs de François I^{er}. A sa mort, en 1715, le duc d'Orléans, régent du royaume, fit commencer la gravure d'un corps complet de signes chinois. 86,000 groupes sur bois furent créés, dont on prit les modèles dans les meilleurs documents du temps : ce furent les premiers types chinois gravés à Paris. En 1722, on leur ajouta quatre corps de caractères hébreux dont l'Imprimerie royale ne possédait jusque-là aucun spécimen.

La fonderie royale, qu'avaient dirigée Grandjean, puis sa veuve, fut réunie à l'imprimerie en 1725. Tous les types furent donc transportés au Louvre & confiés à la garde du nouveau directeur, Louis-Laurent Anisson, fils de Jean Anisson, & qui succédait à Claude Rigaud.

Pendant plus d'un demi-siècle, il n'y a aucun fait remarquable à signaler dans l'histoire de l'Imprimerie royale. Pourtant, en 1773, Louis XV fit acheter à Luce, pour la somme de 100,000 livres, une série de caractères romains & italiques, dits types poétiques, ainsi qu'une collection d'ornements & de vignettes.

Cependant, à côté de l'Imprimerie royale, un autre établissement typographique avait été créé à Versailles en 1771 pour l'impression des travaux émanant des Ministères de la guerre, de la marine & des affaires étrangères. Il fut supprimé en 1775, & l'Imprimerie royale fut, dès lors, seule chargée des impressions administratives. En outre, Louis XVI réunit au grand établissement du Louvre la petite imprimerie qui exécutait à Versailles les travaux de son Cabinet. Cette imprimerie devint une succursale de l'Imprimerie royale. Mais les événements de 1789, en forçant la Cour à revenir à Paris, ne tardèrent pas à la faire disparaître.



III
PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Le présent chapitre a été composé
avec les caractères romains désignés sous le nom de *types de Louis XIV*
gravés en 1693 par Philippe Grandjean & Jean Alexandre



A la chute de l'ancien régime, l'Imprimerie du Louvre eut à publier l'ensemble des lois nouvelles. Il en résulta pour elle une surabondance de travail telle que le directeur se vit dans l'obligation d'installer, à ses frais, deux annexes : l'une rue Mignon, & l'autre dans l'impasse Matignon.

Ce fut aussi à cette imprimerie que fut confiée la première émission des assignats. Mais, à la seconde émission, des difficultés s'élevèrent & l'on créa un atelier spécial qui prit le nom d'*Imprimerie des assignats* & fut placé sous la surveillance immédiate du Gouvernement.

En 1792, l'Imprimerie du Louvre devint l'*Imprimerie nationale exécutive*. Malgré l'activité que déployait son personnel, elle ne pouvait suffire à la publication des lois & décrets révolutionnaires dont le nombre allait chaque jour croissant. Bientôt un décret fut promulgué en vertu duquel les lois concernant l'intérêt public devaient être imprimées à part dans un bulletin appelé *Bulletin des lois de la République*, dont l'exécution fut réservée à un établissement particulier, l'*Imprimerie des lois*. Vers la même époque, le Gouvernement ayant supprimé les

loteries, l'imprimerie qui était établie près l'administration de ces dernières fut transformée en *Imprimerie des administrations nationales* & chargée des publications du Ministère de l'intérieur, de la Trésorerie nationale & des diverses administrations publiques.

Sur ces entrefaites, Anisson, directeur de l'Imprimerie nationale exécutive, c'est-à-dire de l'atelier du Louvre, fut arrêté comme conspirateur & jeté en prison. Il proposa au Gouvernement de lui céder le matériel typographique qui était sa propriété particulière tant à l'Imprimerie du Louvre que dans ses succursales. Le Comité de salut public accepta, & l'on procéda immédiatement à l'inventaire des ateliers en question. Anisson ayant été condamné à mort & exécuté, l'Imprimerie du Louvre fut exploitée pour le compte de l'État. Ensuite le matériel qui la constituait fut, pour la majeure partie, transporté à l'Imprimerie des lois installée en haut du faubourg Saint-Honoré, dans la maison de l'ancien fermier général Beaujon.

Cependant les imprimeurs du commerce avaient adressé au Gouvernement des réclamations tendant à ce que les lois fussent, comme autrefois, imprimées simultanément à Paris & dans les départements. Ce retour au passé n'était pas sans entraîner de graves inconvénients. D'abord la promulgation des lois était lente & coûteuse. En outre il arrivait souvent qu'un délai plus ou moins considérable s'écoulait entre la date d'une loi & sa publication dans les départements, ce qui occasionnait aux citoyens de sensibles préjudices. Enfin l'unité faisait défaut au texte même des décrets.

La Convention ne voulut pas retomber dans ces erreurs. Elle s'éleva contre les prétentions des départements & donna une plus grande extension à l'Imprimerie des lois. Par suite de

中庸○天命之謂性。率性之謂道。脩
道之謂教。節道也者。不可須臾離也。
可離。非道也。是故君子戒慎乎其所
不睹。恐懼乎其所不聞。節莫見乎隱。
莫顯乎微。故君子慎其獨也。節喜怒哀
樂之未發。謂之中。發而皆中節。謂
之和。中也者。天下之大本也。和也者。
天下之達道也。節致中和。天地位焉。

ce développement, les locaux de la maison Beaujon devinrent insuffisants &, dans le courant de l'an III, l'Imprimerie fut transférée rue de la Vrillière, dans l'ancien hôtel de Toulouse ou de Penthhièvre. C'est à cette époque que, pour la première fois, elle reçut le nom d'*Imprimerie nationale*; elle devait, il est vrai, l'échanger quelques mois plus tard contre celui d'*Imprimerie de la République*.

Cette Imprimerie de la République ne tarda pas à rester le seul établissement typographique de l'État. Déjà elle avait absorbé l'ancienne imprimerie du Louvre. D'autre part, elle incorpora l'Imprimerie des assignats quand cessa l'émission du papier-monnaie, & le Directoire enfin supprima l'Imprimerie des administrations nationales.

La fusion & l'unité ainsi réalisées, l'Imprimerie de la République, dont le rôle consistait surtout à publier les lois du Gouvernement, ressortit tout naturellement au Ministère de la justice. Cette attribution s'accomplit en vertu du décret du 10 vendémiaire de l'an IV, décret qui n'a pas été rapporté depuis lors.

A peu près à la même date, l'Imprimerie faillit être obligée de quitter l'hôtel de Penthhièvre qu'elle avait aménagé pour ses différents services. Cet hôtel appartenait, en effet, à M^{me} la duchesse douairière d'Orléans, qui venait d'être réintégrée dans ses biens domaniaux. Mais la difficulté ainsi soulevée fut vite aplanie. Le Directoire accorda une pension de cent mille livres à la duchesse d'Orléans, qui abandonna tout droit sur ses propriétés & se retira en Espagne. Pourtant la question du transfert de l'Imprimerie de la République ne tarda pas à se poser de nouveau.

En l'an VIII, la Banque de France commençait à se trouver à l'étroit dans les locaux de l'hôtel Massiac qu'elle occupait

ΠΝΟΥΤΕ ΠΕΙΘΩΤ ΟΥΑΓΛΑΟΣ ΠΕ. ΙΣ ΠΕΧΕ ΠΧΟΕΙΣ ΠΕ
 ΛΥΦ ΠΝΟΥΤΕ. ΟΥΑΓΛΑΟΣ ΠΕ ΠΕΙΠΛ ΕΓΟΥΑΑΒ. ΠΝΟΥΤΕ
 ΕΤΕ ΜΗΤΡΑ ΖΟΥΕΤΕ ΟΥΤΕ ΜΗ ΖΑΗ ΦΟΟΗ ΙΓΓΕΑΜΗΠΝΟΥΤΕ.
 ΙΓΓΟΥ ΓΑΡ ΠΕ ΤΑΡΧΗ ΛΥΦ ΠΧΩΚ ΜΗΤΗΡΑ. ΜΗ ΚΤΙΣΙΑ
 ΦΟΟΗ ΖΗ ΤΕΤΡΙΑΣ. ΑΛΛΑ ΙΓΓΟΥ ΠΧΟΕΙΣ ΛΙΣΩΙΓΓ ΜΗΤΗΡΑ.
 ΜΗ ΠΕΓΟ ΠΧΟΕΙΣ ΕΑΛΛΥ ΖΗ ΠΕΦΒΗΥΕ. ΛΥΦ ΠΟΥΛΥΤΟΖΟΥ-
 ΣΙΟΗ ΜΗΤΗΡΑ. ΧΕΚΑΣ ΕΡΕ ΠΕΠΡΟΖΑΙΡΕΣΙΣ ΟΥΦΩΙΣ ΕΒΟΛ. Α
 ΤΕΠΡΟΖΑΙΡΕΣΙΣ ΠΖΟΕΠΕ ΟΜΙΣΟΟΥ ΖΑΤΗ ΠΕΧΕ ΛΥΦ ΑΣΧΑ-
 ΣΤΟΥ ΠΑΡΑ ΠΑΓΓΕΛΟΣ. ΖΕΠΚΟΟΥΕ ΔΕ ΑΣΧΙΤΟΥ ΕΑΜΗΤΕ.
 ΜΗΕ ΠΝΟΥΤΕ ΣΗΤ ΑΛΛΥ ΕΦΖΟΟΥ. ΠΚΕΔΛΙΝΟΠΗΟΗ ΕΥΖΟΟΥ
 ΑΗ ΖΗ ΤΕΥΦΥΣΙΣ ΑΛΛΑ ΖΗ ΤΕΥΠΡΟΖΑΙΡΕΣΙΣ. ΠΚΕΑΓΓΕΛΟΣ
 ΔΕ ΜΗΠΝΟΥΤΕ ΤΕΥΠΡΟΖΑΙΡΕΣΙΣ ΑΣΧΑΣΤΟΥ ΖΗ ΠΑΓΑΟΟΗ
 ΕΥΑΡΙΣΚΕ ΜΗΠΝΟΥΤΕ ΤΗΡΟΥ ΕΠΕΥΖΗΤ ΜΗΜΗ ΜΗΜΟΥ ΜΗ
 ΠΕΥΤΑΣΙΟ. ΤΕΦΥΣΙΣ ΓΑΡ ΜΗΠΝΟΥΤΕ ΠΣΡΧΡΙΑ ΑΗ ΠΑΛΛΥ
 ΕΒΟΛ ΖΗ ΠΕΠΤΑΧΩΦΩΠΕ ΤΗΡΟΥ. ΠΓΗΡΑ ΔΕ ΙΓΓΟΥ ΡΧΡΙΑ

Περνι Δει μεδωτ εωδρη ιτεφρουπι εωδρητ
 ρι δαρως εωςδρι ιτε ποδ κυπι ρε ρεχερικε
 πευρι εδερραχικε πευρι μεδδου πιπροφητικε εφου
 εωδου. Χε εφουπι ιζε ποδ εζει μετεμωτ Δει
 ουκωιτ ιζουπι. Οωδ εκεζου κωου ρε ηδ με ηη
 ετεφου εωου ιζε ποδ ρε κετηνω ρεροι ουδ
 φηκοιτ ρερωτεη ρε μεζε ποδ πιπαιτοκφεταυρ
 Οωδ απερκυπι εφρητ ιμετεμωτ. ετερερεκεδλι
 κωου ιζε πιπροφητικε ιζει κυορι εζου εωο ρε
 ηδ με ηη ετεφου εωου ιζε ποδ πιπαιτοκραυρ
 ρε ωδτεσθεηνω εδολρα μετεμωιτ ετρωου μεω
 εδολρα μετεμωδνωι ετρωου ουδ απουφρηνω
 εσωτεω κωου μεζε ποδ. Δωκωι μετεμωτ μεω

place des Victoires. Elle adressa au Gouvernement une requête dans laquelle elle sollicitait la translation de ses bureaux & de ses caisses à l'hôtel de Penthièvre. Le déplacement de l'Imprimerie de la République s'imposait donc, & une enquête fut ordonnée. On désigna d'abord la maison dite *des Jacobins*, dans la rue du Bac; elle abritait l'arsenal de Paris &, à ce titre, était placée sous l'autorité du Ministre de la guerre. Sur les observations de celui-ci, faisant remarquer que l'opération projetée entraînerait de coûteuses dépenses, le transfert de l'Imprimerie, résolu en principe, fut abandonné. Les choses restèrent en l'état, & l'Imprimerie de la République était encore installée à l'hôtel de Penthièvre quand, le 18 mai 1804, date de la proclamation de l'empire, elle reçut la dénomination d'*Imprimerie impériale*.



9 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

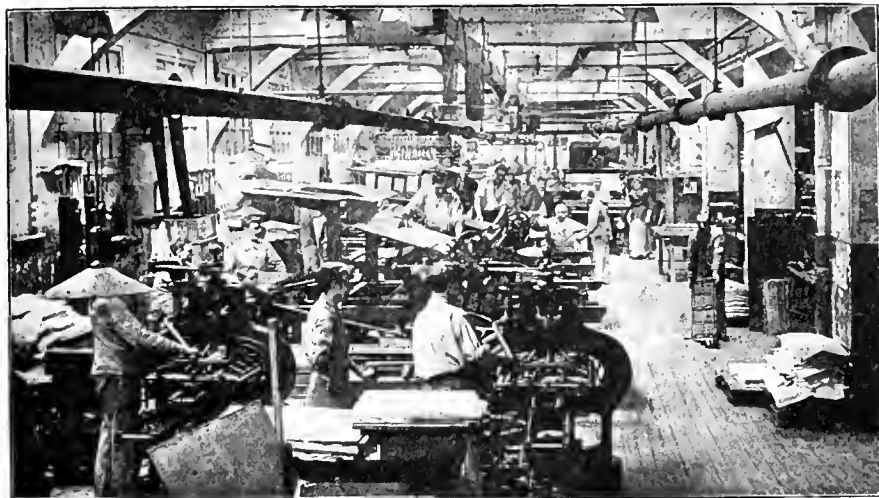
더. 더. 큰. 다. 샹. 눈. 구. 칠. 칠. 셋. 구. 할
 다. 될. 니. 풀. 나. 힘. 미. 일. 드. 두. 이. 몸.
 몸. 두. 손. 도. 님. 술. 병. 이. 나. 흰. 티. 머.
 글. 수. 칠. 가. 며. 신. 곳. 되. 디. 밀. 갖. 존.
 허. 두. 배. 만. 설. 안. 하. 무. 길. 리. 고. 평.
 치. 밀. 벼. 수. 나. 이. 하. 탈. 데. 도. 박. 베.
 님. 재. 구. 사. 님. 비. 지. 글. 글. 사. 니. 솟.
 실. 바. 빨. 마. 들. 비. 춤. 짓. 날. 미. 스. 볼.
 집. 구. 쿠. 밤. 빛. 셔. 보. 의. 멋. 누. 드. 계.
 서. 쇠. 날. 빛. 들. 구. 날. 미. 못. 갈. 일. 큰.
 히. 법. 벌. 고. 변. 두. 들. 님. 비. 이. 밀. 수. 들.
 출. 술. 더. 술. 갈. 마. 거. 겨. 갈. 쿠. 나. 이.
 춤. 날. 들. 출. 기. 술. 별. 잘. 발. 베. 풀.
 카. 들. 사. 가. 를. 누. 를. 집. 집. 너. 늘. 거.

IV

PÉRIODE MODERNE (1808-1870)

Le présent chapitre a été composé
avec les caractères italiques désignés sous le nom de *types de Louis XIV*
gravés en 1693 par Philippe Grandjean & Jean Alexandre





La Banque de France, toutefois, n'abandonna pas l'idée de prendre possession de l'hôtel de Penthièvre. En 1808, elle renouvela ses sollicitations. Cette fois elle eut gain de cause. Un décret signé par Napoléon I^{er}, à la date du 6 mars 1808, autorisait le transfert de la Banque & ordonnait en même temps l'acquisition de l'hôtel de Soubise pour y aménager les Archives & de l'hôtel de Rohan pour y installer l'Imprimerie impériale. L'aménagement eut lieu en 1809.

Napoléon ne se contenta pas de réorganiser l'Imprimerie impériale. Il voulut l'élever au niveau des progrès qui s'étaient accomplis jusque-là &, en 1811, il décida le renouvellement des types. Firmin Didot était alors chef de la fonderie. Il fut chargé de mettre le projet à exécution. Il proposa de remplacer par la division centésimale & métrique le système des points typographiques d'après lequel étaient construits les anciens types. Ses idées ayant été approuvées, une typographie nouvelle, dite millimétrique, fut gravée de 1812 à 1815 par le célèbre artiste. Elle comprenait treize corps de caractères romains & italiques.

A peu près à la même époque, des frappes en cuivre furent prises de tous les poinçons orientaux qui avaient été enlevés, en 1798, à l'imprimerie de la Propagande, à Rome, & , en 1811, à celle des Médicis, à Florence. Ces frappes, ajoutées aux anciens poinçons, composaient le fonds le plus riche de typographie orientale qui existât alors.

La chute de l'empire & le rétablissement de la royauté apportèrent quelques modifications dans le régime de l'Imprimerie. Ce fut cependant à cette époque troublée que le directeur, Anisson, emprunta à l'Angleterre des modèles typographiques qui permirent à Jacquemin, vers 1818, de graver neuf corps de caractères nouveaux.

En 1823, l'Imprimerie, qui était devenue l'Imprimerie royale, fut de nouveau réorganisée & , dès 1824, le directeur, ou plutôt l'administrateur (car tel était alors son titre), de Villebois, proposa au garde des sceaux le renouvellement intégral des types. Une commission fut chargée de déterminer la forme des caractères & de suivre les opérations de la gravure. Celle-ci, confiée à Marcellin-Legrand, commença en 1825 & ne prit fin qu'en 1832. Les caractères reçurent le nom de types de Charles X.

Entre temps, la révolution de 1830 éclata. L'Imprimerie royale céda le pas à l'Imprimerie du Gouvernement, mais pour une période de courte durée; le 15 septembre 1831, elle reprenait son titre d'Imprimerie royale.

A partir de cette époque, la vie de l'établissement s'écoule à peu près sans incidents. Dès 1832, on inaugure la collection orientale, un des chefs-d'œuvre de la typographie. On continue d'augmenter la collection des poinçons par l'acquisition de nouveaux types étrangers & , en 1847, par la fonte, sous la même direction de Marcellin-Legrand, d'une

typographie française, dite de nouvelle gravure, destinée à remplacer celle de 1825.

Le 24 février 1848, l'Imprimerie royale changea une fois de plus d'épithète & s'appela Imprimerie nationale. Elle subit une réorganisation partielle, figura à l'exposition de Londres de 1851, grava ou modifia quelques types &, le 1^{er} décembre 1852, reprit le nom qu'elle avait déjà porté : celui d'Imprimerie impériale.

On sait dans quelles conditions & dans quelles douloureuses circonstances elle devait redevenir ce qu'elle est encore aujourd'hui : l'Imprimerie nationale.



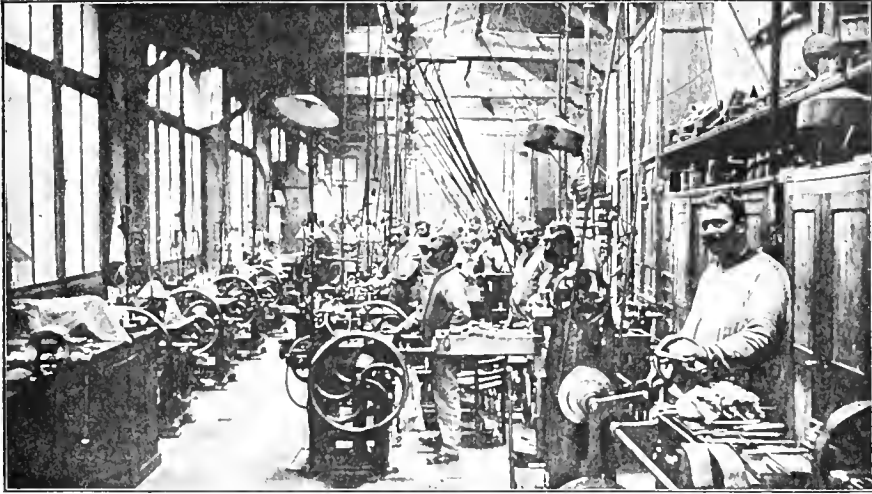
EVJAT. TANNIA. JAPETVJ
AMETAVJAVTIN. FEOINAME
MTLAAVNIASJEROCAPV
TETAN8VMLEPITESTMTEIM
PAMNEMITANMADENINLET
XII FEOINAVPAM APAMTE
PAMCSEMVLNESCVAJVCIEH
ESCIEJTVJAPV
AVLEMI. FEOINAMAPJHJLJ
EMMI. OII. OIMCVH. CEIV. E
TLC. REJICAPORAJM8VNEH
CENOVHJVOJ
HIOJAT. FEOINH
VJAMJAJCINVINJCEJMSV
NAREPMAJCSJOOI8JMTI. F
EOINAVJNTEP. TENET
MASVACINIA. CEJ. 8VNEJEL
OINAMJEPJINIA. INTAMAE
P. CIL. FEOIN. JIMATENE
TESNE. ECA. FEOINAVHMO
HVPAREVJTESPAMJCSJ
TESMTEIM PAMNEMJIMOMI
EOVJAMCVH8VNIAMENH
EEN. NAREP. CICHJAPETVME

V

PÉRIODE CONTEMPORAINE



Le présent chapitre a été composé
avec les caractères romains désignés sous le nom de *types poetiques*
gravés en 1740 par Louis Luce



A l'heure actuelle, l'Imprimerie nationale est régie par le décret du 28 août 1889, dont l'article 1^{er} est conçu ainsi qu'il suit :

« L'Imprimerie nationale continuera à être chargée exclusivement d'exécuter toutes les impressions nécessaires au service des divers départements ministériels ou ordonnées par les administrations centrales à Paris, dont la dépense est imputable au budget de l'État. »

Mais, dans la pratique, il s'en faut que cet article soit appliqué d'une façon intégrale. Bon nombre des impressions, « dont la dépense est imputable au budget de l'État », sont confiées à l'une ou à l'autre des imprimeries secondaires dont je rappellerai la série :

- 1^o L'imprimerie du *Journal officiel*;
- 2^o Celle du Timbre, chargée de la fourniture du papier timbré et de la confection des timbres mobiles;
- 3^o Celle des Postes et Télégraphes, d'où sortent les bons et les timbres-poste;
- 4^o L'imprimerie spéciale du Ministère de la guerre;
- 5^o Celle de la Chambre des députés;
- 6^o Celle du Sénat;
- 7^o L'imprimerie de la Ville de Paris;
- 8^o Et enfin l'atelier typographique de la maison centrale de Melun.

Cette énumération suffit, semble-t-il, à montrer que l'Imprimerie nationale est loin de jouir d'une situation privilégiée, et cet état de choses appelle quelques considérations.

Il convient de se demander d'abord quelle est l'utilité de l'Imprimerie nationale. Quelles que soient les attaques dont cet établissement ait été l'objet, et l'on sait combien elles ont été fréquentes, il n'en reste pas moins qu'il a été jugé indispensable par tous les gouvernements qui se sont succédé jusqu'à ce jour. Toute nation possède un ensemble de documents secrets, d'une valeur et d'une importance telles que leur divulgation compromettrait la sécurité du pays. Je n'ai pas besoin d'insister sur ce fait; chacun comprend aisément que les pièces concernant la mobilisation, par exemple, ou certains dossiers juridiques ne peuvent être confiés qu'à une imprimerie offrant toutes les garanties désirables de discrétion. Et à quelle maison peut-on demander ces garanties, sinon à l'Imprimerie nationale où la discrétion est de rigueur?

Quel est aussi l'industriel qui consentirait à immobiliser, parfois pendant plusieurs années, des formes dont le nombre dépasse souvent plusieurs milliers? Quelle imprimerie particulière serait capable d'établir d'un seul coup un ouvrage comportant même plusieurs volumes? Or ces cas ne sont pas rares dans les annales de l'Imprimerie nationale. Les rapports sur les expositions universelles de 1889 et de 1900 ont été établis dans ces conditions.

Enfin la rapidité d'exécution doit entrer en ligne de compte. En une nuit, s'il y a lieu, on compose à l'Imprimerie nationale le volume entier du budget de l'État. En 1885, la Préfecture de la Seine se trouva en présence d'une grosse difficulté: il lui fallait sans délai les affiches concernant le recensement et la mobilisation des voitures; or l'adjudicataire de ces travaux était dans l'impossibilité absolue de les exécuter; l'administration préfectorale s'adressa à l'Imprimerie nationale qui, en vingt-quatre heures, livra les affiches demandées.

Il n'y a donc aucun doute sur le rôle que joue l'Imprimerie nationale et sur les avantages que l'État retire de cette institution.

Les pays étrangers ont d'ailleurs parfaitement compris l'utilité d'un

ANASTRAGEINS LIWAGTEAGONS iesnis
XRISTANS SNNANS GNFS. SYE GAMELIF
IST IN ESÄIIN PRANFETAN. SÄIK İNSA-
NAGA LGIAN MEINANA FANKA FNS.
SÄEI GAMANVEIF VIG FEINANA FANKA
FNS. STIBNA VQPGANAINS IN ANFIALI.
MANVEIF VIG FRANGINS. RÄHTQS VANR-
KEIF STÄIGQS GNFS NNSÄKIS : VAS İQ-
HANNES AANPGANAS IN ANFIALI. GAH
MERGANAS AANPEIN İARKEIGQS. AN
AFLAGEINALI FRANVANRHTE : GAH NSİA-
AGEANN AN İMMA AÄÄ İNADİAANA
GAH İLİKNSANAVMEIS. GAH AANPIALI
VESNN AÄÄLI İN İANRANNE AÖLI FRAM
İMMA. ANAHÄITANANNS FRANVANRHTIM
SEINAIM : VASNF-FAN İQHANNES GALVA-
SIFS TAGLAM NABANANNS. GAH GALKAA
FİÄÄEINA BI HNPI SEINANA. GAH MA-
TİAÄ FRAMSTEINS GAH MİÄIF HÄIFIVISK :
GAH MERİAÄ UIFANAS. UİMIF SYINQZÄ
MIS SA AFLR MIS. FIZEI İK NI İM VANRFS
ANAHNEIVANAS ANABINAN SKANAA-
RÄPI SKQHÄ İS : AFVAN İK AANPGA İZVIS
İN VATIN. İF İS AANPEIF İZVIS İN AHMIN
VEIHAMMA : GAH VANRF İN GÄINAIM AA-
GAM. UAM İESNS FRAM NÄZÄRALIF GA-

établissement de ce genre. Le Portugal possède une imprimerie chargée de tous les travaux de l'État; l'Allemagne, la Hollande également. La Russie peut être considérée comme un modèle à cet égard, car elle dispose de plusieurs imprimeries ayant chacune des attributions différentes. Récemment enfin, les États-Unis d'Amérique ont consacré la bagatelle de 22 millions à la construction d'une imprimerie d'État.

L'Angleterre, il est vrai, n'offre rien de semblable. Mais il est à supposer qu'en plus d'une circonstance elle a dû le regretter. Ainsi, lorsqu'un conflit diplomatique s'éleva entre elle et les États-Unis, à propos de l'affaire de l'*Alabama*, elle se vit dans l'obligation de recourir au grand établissement français pour arriver à faire paraître dans un laps de temps très restreint un document comportant huit volumes. Le délai, pour la livraison de ces huit volumes, avait été fixé à six semaines. L'Imprimerie nationale accomplit le tour de force industriel qu'on sollicitait d'elle et reçut de la part du Gouvernement anglais les plus chaleureuses félicitations.

N'y a-t-il pas à craindre cependant que l'Imprimerie nationale, en tant qu'imprimerie d'État, ne constitue un monopole? C'est une objection qui a été plus d'une fois formulée, mais qu'il est facile de réduire à néant. Qu'est-ce en effet qu'un monopole? Au point de vue économique, c'est la faculté exclusive d'exercer certaine industrie. Les manufactures de tabacs ou d'allumettes, l'administration des postes et des télégraphes, par exemple, sont des instruments au moyen desquels l'État exerce des monopoles. Mais ces comparaisons mêmes suffisent à démontrer en toute évidence que le fonctionnement de l'Imprimerie nationale ne constitue aucun monopole. En aucune façon, l'Imprimerie nationale ne fait concurrence à l'industrie privée. Elle ne produit que pour le Gouvernement et dans la mesure de ses besoins. Et l'État, en confiant à un service spécial le soin d'exécuter les impressions qui lui sont nécessaires, ne fait qu'user d'un droit que la loi de 1870 a accordé à chaque citoyen. L'Imprimerie nationale est un rouage administratif, et rien de plus. Elle fait partie de l'ensemble gouvernemental au même titre que les diverses directions des ministères. Elle exécute

ΔΟΣΑΝΤΟΝΛΟΛΟΝΕΚΓ.ΝΑΘΕ...ΟΝΕ
ΥΣΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΗΟΙΔΕΤΑΜΙΑΙΗΟΙ
ΣΤΑΜΙΑΣΙΝΗΟΙΣΕΥΘΙΑΣΑΝΑΦΛΥΣΤ
.ΙΑΛΑΧΡΥΣΑΙΙΣΤΑΘΜΟΝΤΟΥΤΟΙΝΧ
.ΡΑΝΤΕΡΙΟΝΑΡΛΥΡΟΝΑΣΤΑΘΜΟΝ
ΤΕΣΛΑΜΓΤΡΕΥΣΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΦΙΑΛ
ΤΟΝΗΙΕΡΟΝΧΡΕΜΑΤ..ΤΕ..ΘΕΝΑΙΑ
.....ΝΟΣΑΝΑ..ΥΣ...ΣΕΛΡΑ

ΠΙΚΑΛ ΟΚΤΩΒ ΕΝΕΛΑΤΕΙΑ ΠΕΡΙΤΗΣΑΜ
ΦΙΣΒΗΤΗΣ.ΩΣΤΗ...ΛΦΟΝΤΠΡΟΣ..
ΦΙΣΣΕΙΣΚΑΙΜΥΑΝΕΙΣΠΕΡΙΤΩΝΟΡΩΝΤΕΡΙ
ΗΣΟΜΕΓΙΣΤΟΣΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡΕΚΕΛΕΥΣΕΝ
ΜΕΚΡΕΙΝΑΙΠΛΕΟΝΑΚΙΣΕΚΑΤΕΡΩΝΔΙΑΚΟ
ΥΣΑΣΚ..ΕΠΙΤΩΝΤΟΠΩΝΓΕΝΟΜΕΝΟΣΚ.
ΚΑΤΑΜΑΘΩΝΕΚΑΣΤΑΕΠΙΤΗΣΑΥΤΟΥΙΑΣ
ΚΑΤΑΤΗΝΑ.ΦΟΤΕΡΩΝΥΦΗΓΗΣΙΝ.ΡΟΣ
ΕΤΙΔΕΕΝΤΥΧΩΝΤΟΙΣΕΙΣΑΠΟΔΕΙΞΙΝΥΠ
ΑΥΤΩΝΤΠΡΟ...ΙΟΙΣΑΕΠΤΕΓΝ..ΤΑΥ
ΤΗΤΗΑΠΟΦΑΣΕΙΠΕΡΙΕΛΑΒΟΝ ΕΤΕΙΤΗΝΥ
ΠΤΟΤΩΝΙΕΡΟΜΝΗΜΟΝΩΝΓΕΝΟΜΕΝΗΝΚΡΙ

les travaux qui lui sont confiés et qui, si elle n'existait pas, n'en seraient pas moins exécutés, mais à des conditions plus onéreuses, sans aucun doute.

D'ailleurs, loin de faire concurrence à l'industrie privée, l'État se fait plutôt concurrence à lui-même. En laissant subsister à côté de l'Imprimerie nationale et parallèlement à elle les huit autres établissements typographiques que j'ai tout à l'heure énumérés, il réédite une situation qu'il y a cent ans la Convention avait regardée comme une erreur et un inconvénient. La Convention avait réalisé l'unité en fusionnant au sein de l'Imprimerie de la République tous les autres ateliers d'impression. Aujourd'hui, au contraire, on semble s'efforcer de réaliser la multiplicité à côté et au détriment de l'Imprimerie nationale.

Phénomène bizarre ! C'est le même principe autrefois invoqué par la Convention pour opérer l'unité, auquel on fait appel aujourd'hui pour produire au contraire la multiplicité. Ce principe, c'est l'économie.

Est-ce donc une économie que de créer de toutes pièces de nouveaux établissements d'impression, alors que le Gouvernement en possède un merveilleusement organisé ? Et chaque imprimerie spéciale n'entraîne-t-elle pas des frais généraux qui, chaque année, se renouvellent et s'ajoutent aux frais généraux de l'Imprimerie nationale ? En vérité, il semble qu'il y ait d'autres moyens, et de plus efficaces, pour réaliser l'économie invoquée.

Cependant je ne veux pas m'appesantir sur ce sujet. Je ne m'appliquerai pas davantage à faire la critique des imprimeries spéciales que l'État a jugé utile d'instituer à côté de l'Imprimerie nationale. Je me bornerai à quelques considérations relatives à l'atelier typographique de la maison centrale de Melun.

Il y a vingt ans environ, j'étais inspecteur général des services pénitentiaires. C'est à ce titre que je fus chargé de m'occuper de l'installation d'un rudiment d'imprimerie parmi les détenus de Melun. En l'espèce, ceux-ci ne devaient avoir à imprimer que les documents concernant le service pénitentiaire. Au début, une vingtaine de prisonniers tout au plus étaient requis à cette tâche. Puis, avec les années, cet atelier embryonnaire prit de l'extension et du développement. Les

ΚΑΤΑΔΕΕΜΙΣΘΩΣΑΝΑΙΞΩΝΕΙΣΤΗΝΦΙΛΑΕΙΔΑΑΥΤΟ
ΚΛΕΙΑΥΤΕΟΥΚΑΙΑΥΤΕΑΙΑΥΤΟΚΛΕΟΥΣΤΕΤΤΑΡΑΚΟΝ
ΤΑΕΤΗΕΚΑΤΟΝΓΕΝΤΗΚΟΝΤΑΔΥΟΙΝΔΡΑΧΜΩΝΕΚΑΣ
ΤΟΝΤΟΝΕΝΙΑΥΤΟΝΕΦΩΤΕΚΑΙΦΥΤΕΥΟΝΤΑΚΑΙΑΛΛΟΝ
ΤΡΟΠΟΝΟΝΑΝΒΟΥΛΩΝΤΑΙΤΗΝΔΕΜΙΣΘΩΣΙΝΑΡΟΔΙ
ΔΟΝΑΙΤΟΥΕΚΑΤΟΜΒΑΙΩΝΟΣΜΗΝΟΣΕΑΝΔΕΜΗΑΡΟΔΙ
ΔΩΣΙΝΕΙΝΑΙΕΝΕΧΥΡΑΣΙΑΝΑΙΞΩΝΕΥΣΙΝΚΑΙΕΚΤΩΝΩ
ΡΑΙΩΝΤΩΝΕΚΤΟΥΧΩΡΙΟΥΚΑΙΕΚΤΩΝΑΛΛΩΝΑΓΑΝΤΩΝ
ΤΟΥΜΗΑΡΟΔΙΔΟΝΤΟΣΜΗΕΞΕΙΝΑΙΔΕΑΙΞΩΝΕΥΣΙΝΜΗ
ΤΕΑΡΟΔΟΣΘΑΙΜΗΤΕΜΙΣΘΩΣΑΙΜΗΔΕΝΙΑΛΛΩΙΕΩΣΑΝ
ΤΑΤΕΤΤΑΡΑΚΟΝΤΑΕΤΗΕΞΕΛΘΕΙΕΑΝΔΕΡΟΛΕΜΙΟΙΕ
ΞΕΙΡΓΩΣΙΗΔΙΑΦΘΕΙΡΩΣΙΤΙΕΙΝΑΙΑΙΞΩΝΕΥΣΙΝΤΩΝΓΕΝΟ

ΠΛΙΚΙΝΙΟCΠΥΑΙΜΠΡΕΙCΚΟCΙΟΥΟΥΕΝΤΙΑΝΟCΑΡ
ΧΙΕΡΕΥCΔΙΑΒΙΟΥΤΑCΚΑΤΑΛΥCΕΙCΤΟΙCΑΠΟΤΗCΟΙ
ΚΟΥΜΕΝΗCΕΠΙΤΑΙCΘΜΙΑΠΑΡΑΓΕΙΝΟΜΕΝΟΙCΑΘΛΗ
ΤΑΙCΚΑΤΕCΚΕΥΑCΕΝΟΑΥΤΟCΚΑΙΤΟΠΑΛΑΙΜΟΝΙΟΝ
CΥΝΤΟΙCΠΡΟCΚΟCΜΗΜΑCΙΝΚΑΙΤΟΘΕΝΑΓΙCΤΗΡΙΟΝ
ΚΑΙΤΗΝΙΕΡΑΝΕΙCΟΔΟΝΚΑΙΤΟΥCΤΩΝΠΑΤΡΙΩΝ
ΘΕΩΝΒΩΜΟΥC CΥΝΤΩΠΕΡΙΒΟΛΩΚΑΙΠΡΟΝΑΩ
ΚΑΙΤΟΥCΕΝΚΡΙΤΗΡΙΟΥCΟΙΚΟΥCΚΑΙΤΟΥΗΛΙΟΥΤΟΝ
ΝΑΟΝΚΑΙΤΟΘΕΝΑΥΤΩΑΓΑΛΜΑΚΑΙΤΟΝΠΕΡΙΒΟΛΟΝ
ΤΟΝΤΕΠΕΡΙΒΟΛΟΝΤΗCΙΕΡΑCΝΑΠΗCΚΑΙΤΟΥCΕΝΑΥ
ΤΗΝΑΟΥCΔΗΜΗΤΡΟCΚΑΙΚΟΡΗCΚΑΙΔΙΟΝΥCΟΥΚΑΙ
ΑΡΤΕΜΙΔΟC CΥΝΤΟΙCΕΝΑΥΤΟΙCΑΓΑΛΜΑCΙΝΚΑΙΠΡΟ
CΚΟCΜΗΜΑCΙΝΚΑΙΠΡΟΝΑΟΙCΕΚΤΩΝΙΑΙΩΝΕΠΟΙΗ

commandes, si j'ose dire, affluèrent. Bientôt il eut à fournir les impressions du Ministère de l'intérieur. Puis quelques autres administrations suivirent l'exemple donné, si bien qu'à l'heure actuelle plus de cent cinquante détenus sont devenus compositeurs ou imprimeurs.

Ainsi, chose triste à dire autant qu'à constater, on fournit du travail à des prisonniers pendant que, d'autre part, d'honnêtes et laborieux ouvriers en sont réduits au chômage, partant à la misère. Vont-ils donc se trouver dans l'obligation de se faire condamner pour obtenir du travail? L'atelier de Melun est, en effet, un danger redoutable pour eux. En installant cet atelier, le Gouvernement n'a pas songé à la crise que, depuis de longues années déjà, traverse l'art typographique et qui devient chaque jour plus cruelle. La machine à composer rend inutiles des bras dont le nombre va croissant. «Notre métier est un mauvais métier», commencent à répéter les ouvriers typographes. Et voilà que, outre la machine, on crée une nouvelle catégorie d'apprentis d'un genre inédit, qui, leur détention accomplie, viendront offrir leurs services, au rabais naturellement, voire même à un prix dérisoire, car autrement on leur préférerait toujours, cela va sans dire, des ouvriers qui n'ont pas connu la honte du bagne.

Ainsi l'État donne en quelque sorte la préférence aux détenus, et cela au détriment des ouvriers probes et consciencieux qui tiennent pour un honneur de le servir et de travailler dans ses ateliers.

Ce n'est pas tout. Combien de ces individus, qui peuplent aujourd'hui la prison de Melun, reprendront, au moment où les portes s'ouvriront devant eux, la vie hors la loi qu'ils ont menée autrefois. Et c'est à ces gens-là qu'on apprend l'art typographique, c'est-à-dire le maniement des papiers, des encre, etc. On les rend ainsi plus habiles encore à devenir des faussaires ou autres criminels de même espèce.

On leur paye un salaire dérisoire, objecte-t-on, et par là on réalise de grosses économies. Évidemment la journée d'un prisonnier ne saurait être rétribuée au taux de celle d'un ouvrier qui jouit de tous ses droits civils. Mais en résulte-t-il, en fin de compte, l'économie que l'on prétend? Il a fallu couvrir les frais d'installation de l'atelier de

Ἐπειδὴ πᾶσαν πόλιν ὀράμεν κοινωνίαν τιὰ οὔσαι καὶ πᾶσαν
κοινωνίαν ἀγαθὸν τινὸς ἔνεκεν συνεστηκυῖαν· τὸ γὰρ εἶναι δοκῶντος
ἀγαθὸν χάριν πάντα πρᾶττουσι πάντες· ὄντων ὡς πᾶσαι μὲν
ἀγαθὸν τινὸς φοβῶνται, μάλιστα δὲ, καὶ τὸ κριωτάτη
πάντων, ἢ πασῶν κριωτάτη καὶ πάσας περιέχουσα τὰς
ἄλλας· αὕτη δ' ἐστὶν ἢ χαλεμὴ πόλις καὶ ἢ κοινωνία ἢ πολι-
τική. Ὅσοι μὲν οὖν οἴονται πολιτικὸν καὶ βασιλικὸν καὶ οἰκο-
νομικὸν καὶ δεσποτικὸν εἶναι τὸν αὐτὸν, ὃ καλῶς λέγουσιν·
πλήθει γὰρ καὶ ὀλιγότητι νομίζουσι διαφέρειν, ἀλλ' ἔκ εἶδει
τῶν ἑκάστων, οἷον ἂν μὲν ὀλίγων, δεσπότην, ἂν δὲ πλειόνων,
οικονόμον, ἂν δ' ἔτι πλειόνων, πολιτικὸν ἢ βασιλικὸν, ὡς ἔδεν
διαφέρεισαν μεγάλην οἰκίαν ἢ μικρὰν πόλιν, καὶ πολιτικὸν
δὲ καὶ βασιλικὸν, ὅταν μὲν αὐτὸς ἐφεσθήκη, βασιλικὸν, ὅταν

Περσέων μὲν νῦν οἱ λόγιοι Φοίνικας αἰτίους φασὶ γενέσθαι τῆς
διαφορῆς. Τούτους γὰρ ἀπὸ τῆς Ἐρυθρῆς καλυμένης Σαλάσσης
ἀπικομένους ἐπὶ τήνδε τὴν Σάλασσαν καὶ οἰκήσαντας τοῦτον τὸν
χῶρον τὸν καὶ νῦν οἰκέουσι, αὐτίκα ναυτιλίῃσι μακρῆσι ἐπιθέσθαι,
ἀπαρμένοντας δὲ φορτία Αἰγύπτια τε καὶ Ἀσσύρια τῇ τε ἄλλῃ
ἐσαπικνέεσθαι καὶ δὴ καὶ ἐς Ἄργος· τὸ δὲ Ἄργος τοῦτον τὸν χρόνον
προεῖχε ἅπασιν τῶν ἐν τῇ νῦν Ἑλλάδι καλυμένῃ χάρι· ἀπικομέ-
νους δὲ τοὺς Φοίνικας ἐς δὴ τὸ Ἄργος τοῦτο διατίθεσθαι τὸν φόρτον.
Πέμπτη δὲ ἢ ἕκτη ἡμέρη ἀπ' ἧς ἀπύκατο, ἐξεμπολημένων σφι
σχεδὸν πάντων, ἐλθεῖν ἐπὶ τὴν Σάλασσαν γυναῖκας ἄλλας τε πολ-
λὰς καὶ δὴ καὶ τοῦ βασιλέως Συγατέρα· τὸ δὲ οἱ οὔνομα εἶναι
κατὰ ταῦτό τὸ καὶ Ἕλληνας λέγουσι, Ἰοῦν τὴν Ἰνάχου. Ταύτας
σίσας κατὰ πρύμνην τῆς πρὸς ἄνεσθαι τῶν φορτίων τῶν σφι ἦν
Συμὸς μάλιστα, καὶ τοὺς Φοίνικας διακελευσαμένους ὀρμηῆσαι
ἐπ' αὐτάς. Τὰς μὲν δὴ πλεῖστας τῶν γυναικῶν ἀποφυέει, τὴν δὲ

Melun : il faut chaque année en assurer le fonctionnement. Et, en définitive, ce que l'on gagne d'un côté, on le perd aussi bien de l'autre puisqu'on alimente l'imprimerie pénitentiaire de Melun au détriment de l'Imprimerie nationale, dont les charges annuelles ne sont pas diminuées du même fait.

Pourtant, dira-t-on encore, on donne déjà aux détenus le vivre et le couvert, ainsi que le logis. Leur accordera-t-on donc aussi le farniente et les doux loisirs ? Loin de moi une telle imagination. Mais il convient de s'entendre sur la nature du travail que l'on doit réserver aux maisons pénitentiaires. Pourquoi, à ce sujet, l'Amérique ne nous servirait-elle pas de modèle ? Au delà de l'Océan, le labeur des prisonniers ne fait concurrence ni à l'État ni aux particuliers. Il ne nuit à personne, car le produit en est anéanti aussitôt que créé. Voici comment l'on s'y prend : on se met à construire un immeuble haut de sept ou huit étages. Tous les détenus sont occupés et représentent les différents corps de métiers. La maison grandit, s'achève. A peine est-elle terminée, qu'avec non moins de méthode, on exige des détenus qu'ils la démolissent et la rasent. On recommence ensuite, autant qu'il est nécessaire.

Beau régime, concluez-vous en souriant, mais qui doit revenir singulièrement cher à l'État ! Que non pas, car il ne faut pas oublier que 75 à 80 p. 100 des prisonniers d'Amérique, une fois libérés, font en sorte de ne plus jamais rentrer en prison. En France, au contraire, c'est l'inverse que l'on constate. (Pour plus de détails, voir l'article de M. le D^r Luling, *Appendice II*.)

Il serait donc facile, j'ai tout lieu de le croire, de ne pas transformer la maison pénitentiaire de Melun en un établissement typographique rival et concurrent de l'Imprimerie nationale. Celle-ci centraliserait toutes les impressions d'État, et le décret de 1889 aurait quelque chance d'être appliqué d'une façon intégrale et absolue.

Aussi bien, c'est ce que ne veulent pas, ou du moins ne désirent pas, certains adversaires acharnés de l'Imprimerie nationale. Dans leur esprit, c'est déjà trop lui accorder que de lui réserver les travaux prévus

קצת תהי'א נאס'והנה אהנה לארחים לכל משפחות ישראל והמדה והיו'לי קעם : זה
 אפר יהודה טעא הן במדבר עם שקידי חרב הקוד להמגילו ושראל: מרחוק יהנה נראה
 לי ואתבת עולם אהבתיך על'כן משפתיך חסד : עוד אבנך ונבנית בתולת ישראל עוד
 תעדי תפוך ונצאת במחול משתקים: עוד תעני כרמים בהרן שמרון נטעו נטעים
 ותללו: כי יש'יום קראו נצרים בחר אפרים תומן ונעלה ציון אל'יהודה אלהינו :
 ב'פכה ' אפר יהודה רפו לנגחכ שמהה וצהלו בראש המונם השמינו הללו ואמרו הושע
 יהודה את'עמך את שארית ושראל: הנני מכיא אותם מארץ צפון וקבצתים מוכתי'ארץ
 כם עור ופסת חרה ויולדת ותדו תהל גדול ושובו הנה: ככני ולאן ובתחנונים אוכלים
 אוליכם אל'עמתי מים בדרך יש'ר לא וג'שלו בה ב'יהויתי לישראל לאב ואפרים ב'דו
 הוא: שמעו דבר'יהודה גנים ותגידו באיום מ'רתק ואמרו מוכרה ישראל וקבצנו ושפרו
 ברעה עדרו: ב'רפדה ותורה את'עמךב ונאלו מנד חוק מטנו: וכאו ורננו במלום'ציון
 ונחלו אלה'טוב יהודה על'דגן ועל'תיבש ועל'וצהר ועל בני'צאן ובקר והיתה נפשם
 כגן קנה ולא'יוסיפו לדאברה עוד: אך תשמה בתולה במחול ובחורים וחקנים וחדו והפנתי

אחר הק"ם חנם של אקלס אופיר וכו'. כו"ם: והקלל תחול יחלים על. כו"ם: ע' רחובין שבת
 כי הים הרב חתום זו וכו' למדרא העברו בים בני ישראל עלא אנפיה ואין כן בנסח' ירוקרקית
 עתנטינו של אוקלס אבל הוא בתב בקתן סמום עתן חן התמוס היוסלמי עב"ל וע' באום' שהציא
 חרסוסים ימנס שום בת"ח הנוס' לעולא העברו ישראל מ'דנרא וכן תלמי ברס' כו"ם ה' וכו' לקבל
 עלא העברו ישראל מ'דנרא חבויו: ולא אחר שום העינים למדנו סמויא אחר העינוי הים ו"א
 שמוס העין עינו בקורה וכו' עינו של בלעם וסו"ה יח"ב ה"ה נבל וכו'. כו"ם: נקובה, כו"ם: יום
 הים ל' כו"ע ויח' מירוש המוס' בדרס ל' ע"ב ה"ה שמוס: ואיור חנו שמוס העין בדרג' שפיר חיו
 עין בתוח לראית נטואה כיוו שטמו כדו ששמוס כדווי כדו שוכתה, כו"ע"ה ע"ג סנדרין ק"ה
 שפירש שמוס העין, שמוס ביהו כיוו שמויו נבר כלומר עינו אחת בתוחה וכלל הים אחת שמויה והכו
 כיוו חתול' השפיר חיו: ואת חפרשי שמוס כיוו שמוס ולא חילתה הוא: כל כך יחוס וחוסה שדי אפילי
 כשגלה עליו הדבור ויח' נבל חכמי הכנור הדבור הגלה עליו עדיין הוא עליו עינים וחוסה וחוסה
 שדי, כו"ע"ה יכו' רחוב'ם: רבתינו ויהסוך ה' אלסוך לך את הקללס לנרסס הוא הים חנם לקללס נבר
 של יחיו כתי כנסיות ולא כגן השות ואחר חו טובו אהליך: של יח' להם כנסיות ובתי יח'סית
 חו ענו אהליך יעקן לא תשרה שפירש עליהם ומשפתיך ישראל לא תח' חלפותן נוסבת כנחלים
 נטעו לא יח' להם בעלי זיו (כך סג' ג"ה) בנות עלי נהר לא יח' חוקן טרף (חיונית) באהלים
 נטע ה' לא יחיו להם חלבים בעלי קיחה כחרוים עלי חיים לא יהיה להם חלק בן חלק זל חיים חילתי
 לא תח' חלפותן שלטת באחיות חרעו חיים חיים לא תח' עוס חלפותן חיים חילתי חלבו (ח'רתי)
 ויתקוף חילתי שח' חלפותו עו) לא תח' חיות חלפותן ותנשא חלפותו: וכן דעת חכם (ע' בשבת יתר
 להראש"ע) יח'ס' יח'ס' גרבות ע"ו: לכן אחר אבדנו ל' כו"ע ובלשון זה כו"ם האין ל' שפירש

par le décret de 1889. Chaque année, on entend des récriminations plus ou moins violentes à ce sujet. Je n'en rappellerai qu'un seul cas. En 1898, au moment des débats de la Chambre des députés à l'occasion du budget de l'Imprimerie nationale, M. Laroche-Joubert, député de la Charente, jugea à propos de prononcer un discours dont j'extrais les passages suivants :

De ce que l'Imprimerie nationale est nécessaire, disait-il, pour exécuter certains travaux d'État, certains travaux confidentiels que l'industrie privée n'exécuterait peut-être pas avec les mêmes garanties de sécurité que l'État est en droit d'exiger, il ne s'ensuit pas, à mon avis, qu'il faille donner à cet Établissement les développements considérables que nous l'avons vu prendre depuis un certain nombre d'années.

.....

Si vous vous transportez dans n'importe quel bureau de télégraphe de France, vous constaterez que les formules imprimées qui sont mises à la disposition du public viennent également de l'Imprimerie nationale.

M. DEJEANTE. C'est l'administration centrale, cela!

M. LAROCHE-JOUBERT. Je vous demande pardon, c'est tout le contraire.

.....

Ainsi, de l'avis de M. Laroche-Joubert et de ceux qui pensent comme lui, le décret de 1889 créerait à l'Imprimerie nationale une situation en quelque sorte privilégiée contre laquelle il faudrait s'élever. L'Imprimerie nationale, prétendent-ils, n'a pas besoin de prendre de l'extension: elle doit se borner à fournir à l'État tous les documents que celui-ci, pour quelque motif que ce soit, ne saurait confier à l'industrie privée, mais ces documents-là seulement.

Comment voulez-vous, répondrai-je alors, que l'Imprimerie nationale fasse honneur à ses affaires? N'est-ce pas sa ruine que vous demandez? Vous admettez volontiers qu'elle doit subsister. Et, à cet effet, que lui réservez-vous? D'une part, les travaux confidentiels; d'autre part, sans doute aussi, toutes les impressions exigibles dans un délai restreint ainsi que les labours difficilement réalisables par les particuliers, j'entends les éditions orientales et artistiques.

Mais il ne faut pas oublier que ce sont précisément tous ces travaux qui entraînent pour l'Imprimerie nationale les charges les plus lourdes. Si son rôle se borne à ce que vous désirez là, alors n'exigez d'elle aucun bénéfice; songez plutôt à augmenter son budget dans de notables proportions. Car, dans de telles conditions, aucune maison, aucune industrie n'est capable de vivre et de résister.

Que si, au contraire, vous voulez, comme il est légitime, que l'Imprimerie nationale ne soit pas une charge pour l'État, mais lui fournisse plutôt les bénéfices qu'il est en droit d'espérer de cet établissement, alors appliquez le décret de 1889 dans son intégralité. Bien plus, dirai-je même, revisez ce décret et rendez-le plus large; faites affluer à l'Imprimerie nationale tous les travaux administratifs, quel que soit le ministère auquel ils ressortissent. De la sorte un heureux équilibre s'établira rapidement. Les commandes aisées compenseront les commandes difficiles. L'Imprimerie nationale ne redoutera pas le chômage qu'elle ne connaîtra plus et son bilan annuel se chiffrera par de sensibles bénéfices qui iront droit au Trésor public.

Il y a longtemps déjà, dans un article du journal *Le Matin*, à la date du 30 octobre 1896, M. Paul Doumer, le président actuel de la Commission du budget, avait envisagé la situation avec sa clairvoyance accoutumée.

Je ne puis résister au plaisir de citer quelques lignes de ce remarquable réquisitoire :

L'Imprimerie nationale, écrivait M. Doumer, conservera quelques travaux, assurément; elle aura les publications secrètes des Ministères de la guerre et de la marine; on lui laissera les impressions particulièrement difficiles et coûteuses, que personne n'a le désir d'entreprendre. Le reste ira aux imprimeries privées.

L'Imprimerie nationale subsistera donc. C'est un vaste établissement, grandement monté, pourvu de vastes bâtiments, d'un matériel considérable, d'un outillage important. L'État a immobilisé dans cette maison un très gros capital. On ne le diminuera pas, on ne peut pas le diminuer. Les frais généraux de l'Imprimerie nationale sont fixes, pour une notable partie; ils continueront à être dépensés intégralement. La production seule sera

réduite. Dans quelle proportion ? On ne peut le déterminer : ce sera peut-être de la moitié, peut-être des deux tiers.

On voit le bilan de l'opération que le rapporteur de la Commission du budget propose : d'une part, maintien de l'Imprimerie nationale, de son capital, de ses frais généraux ; d'autre part, réduction des commandes, diminution du travail. En résumé, une grosse perte d'argent, un déficit certain dans le budget particulier de l'Imprimerie, qui aura naturellement sa répercussion dans le budget de l'État.

Nous avons une grande usine, constituée et outillée pour produire. On peut la fermer, si on juge son rôle inutile. La perte est du moins limitée au montant du capital qu'on y a engagé. Mais c'est pure folie que de la laisser ouverte, de continuer à payer les frais généraux que son fonctionnement entraîne, pour ne lui donner à faire rien ou presque rien.

La Chambre est, comme on aurait dit il y a deux ans, enfermée dans un dilemme : elle doit supprimer l'Imprimerie nationale ou lui fournir du travail.

Toute la question est là, en effet : fournir du travail à l'Imprimerie nationale, un travail régulier et soutenu. Ce résultat est facile à obtenir. Il suffit d'appliquer le décret de 1889. Que toutes les administrations de l'État, que tous les ministères chargent l'Imprimerie nationale de leurs impressions, et nous serons sûrs du lendemain.

Qu'est-ce donc qui s'oppose à une pareille mesure ? Rien, si ce n'est une légende. Et la légende, en l'espèce, consiste à répéter que les tarifs de l'Imprimerie nationale sont exagérés. Les administrations affirment que l'Imprimerie nationale leur fait payer ses travaux trop cher, beaucoup plus cher que ne le ferait l'industrie privée.

Admettons pour un instant qu'il en soit réellement ainsi. Quel dommage en résulterait-il ? L'Imprimerie nationale est un établissement d'État ; ses recettes vont dans les caisses de l'État. Si donc elle prélève des taux plus élevés que ceux des particuliers, le surplus retournera en définitive au Trésor. Et l'État payât-il trop cher les travaux qu'il confie à l'Imprimerie nationale, ce ne serait rien d'autre qu'une avance qu'il ferait à celle-ci, avance momentanée et temporaire, puisque, en fin de compte, il rentrerait dans ses débours.

Il s'en faut d'ailleurs que les tarifs de l'Imprimerie nationale soient

plus élevés que ceux des imprimeries particulières. La vérité réside dans la proposition contraire. La preuve en a été faite plus d'une fois et se répète presque tous les jours. Il arrive, en effet, que l'Imprimerie nationale est chargée par divers départements ministériels d'examiner et de vérifier des mémoires remis à ces derniers par des établissements typographiques privés. Or elle opère des réductions qui s'élèvent parfois jusqu'à la moitié du montant du mémoire, et ce en appliquant purement et simplement ses propres tarifs d'impression.

Je ne nierai pas cependant qu'en plus d'une occasion des factures établies par l'Imprimerie nationale se soient élevées à des sommes qu'on serait tenté de croire exagérées et majorées de propos délibéré. Mais dans ce cas les épreuves du travail à fournir revenaient à plusieurs reprises chargées de corrections telles qu'il fallait recommencer la composition jusqu'à deux et trois fois. De pareils changements exigent une main-d'œuvre considérable et qui se paye, aussi bien dans les imprimeries particulières qu'à l'Imprimerie nationale.

Enfin un dernier argument semble, en bonne logique, devoir résoudre la question. Non seulement les tarifs de l'Imprimerie nationale ne sont pas plus élevés que ceux de l'industrie privée, mais encore ils sont chaque année l'objet d'une discussion entre l'Imprimerie et les différentes administrations de l'État; et cette discussion aboutit à une entente à l'amiable pour chaque catégorie de travaux à exécuter.

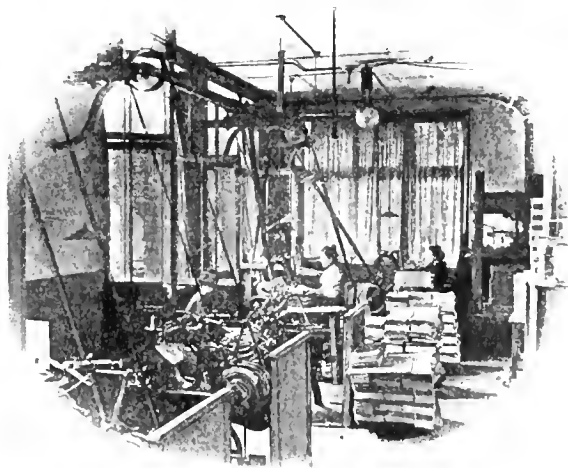
Cette légende des tarifs élevés de l'Imprimerie nationale a conduit tout naturellement à une autre légende, à savoir que ladite Imprimerie serait une condition de ruine pour le pays. Au dire de ses adversaires, l'Établissement coûterait fort cher et ne fonctionnerait qu'au prix de sacrifices incessants. On est même allé fort loin dans cette voie.

En 1893, par exemple, un expert comptable a jugé intéressant d'établir un bilan fantastique d'après lequel l'Imprimerie nationale aurait, cette année-là, fait perdre à l'État une somme de 640,000 francs, au lieu d'avoir réalisé un bénéfice de 206,000 francs, comme elle l'annonçait. Et pourtant ces 206,000 francs ont été bel et bien versés en espèces au Trésor.

平家物語卷第一 祇園精舎しるす

祇園精舎のうきものよき。 法行むとやうのひびきあり。 ぶやう
さうしゆの花の色。 妙若ぬ葉のこくつりをあつて。
とくせいのものうーかしこ。 只喜の秋の夜乃とく。 ぶけさ
んわりのにちちひね。 彌に風のまのちりにもあど。 ととえぬ
くうをさめしめぬのくうわう。 かんの日うまう。 梁のううの
ううろろ山。 まつらうらうら。 きうとせん皇の。 まらりこく
ふもーうらふ。 のーととらわ絲とか思ひ入る。 天下の乱れんこく
とわさしめて。 民官乃うきまう処を。 ーらなりーら。 くるー
かしこーてはうーにーとさもなり。 ちりえ

Sans doute, à toutes les époques, des hommes éminents ont pris la défense de l'Imprimerie. Je citerai entre autres les Merlin de Douai, les Pasquier, les Dufaure. Je pourrais rappeler bien d'autres noms, et des plus honorables. Mais à quoi bon? La défensive, dans le cas qui nous occupe, est un mauvais procédé de combat. Il est préférable d'employer des armes plus sûres, des moyens plus énergiques. L'Imprimerie nationale n'a jamais été et n'est pas encore une cause de ruine pour l'État. Bien au contraire, elle a augmenté son patrimoine. Il est facile de s'en rendre compte en comparant la valeur du capital mis à sa disposition au moment de sa création avec celui qu'elle représente aujourd'hui et qui n'a été obtenu qu'avec les seuls profits de son exploitation, sans que l'État ait jamais eu à lui fournir ni secours ni subventions. L'examen de la situation dans laquelle elle se trouve à l'heure actuelle sera des plus concluants à cet égard.



ニツホン レキシノコシヨ

ニツホンノレキシチユニテ。コシヨト云ベキハ。くぢま。こぢま。小ほんまよま。ノ
サンブナリ。コノサンブハ。チユセイノチヨジユツニテ。ジヤウコノファミニハ
アラズ。シндаイノコトハ。シバラリコレヲロンセズ。ジئمムテンワウハジメテ。
ヒウガノリニタカ千ホノミヤニテ。ツリ井ノトシヲキゲントシ。コン子
マデ二千五百三十二子ントイヘリ。シカルニミギノレキシハ。タイテイ
千五百子ンマエノファミナリ。ユヘニツノマエ千子ンヨノコトハ。コノ氏ニ
ヲイテ。ヒツキシタルコトメイハクナリ。ゲワンライニツホンニハモンジナシ。
「ニツホンコダイブンジノコトハ。ノチニコレヲロンスベシ」ワウジンテンワウ
ハジメテ。ハリサイノガクシヤワウニヨリ。ろんご。せんごもん。ヲデンシユ
ナサレタルコト。シナモンジノニツホンニイリタルハジメナリ。コレヨリ
子ンダイトウヲモヒツキスルコトトナル。ツノイゼンハ。キアル井ハ
イシニシルシヲキガミタルトイヘリ。モツ尾レキシモシナブンジニテ。
カキタルヨシナレ尾。モリヤノランニテ。ヤケウセタリ。又小ほんまよまハ。

VI

SITUATION ACTUELLE

Le présent chapitre a été composé
avec les caractères romains désignés sous le nom de *caractères millimétriques*
gravés en 1812 par Firmin Didot



En 1823, nous l'avons dit plus haut, l'imprimerie du Gouvernement prit le nom d'*Imprimerie royale* et fut complètement réorganisée.

L'État consacra à cette opération la somme globale de 2,400,482 fr. 34 cent.

Sans entrer dans les détails, cette somme se répartissait de la façon suivante :

Immeuble	650,000 ^f 00 ^c
Matériel et mobilier industriel.	967,047 24
Numéraire destiné à constituer un fonds de roulement.	783,435 10
TOTAL ÉGAL.	<u>2,400,482^f 34^c</u>

Ce capital fut une fois versé, et jamais plus, dans la suite, il ne fut l'objet d'aucune augmentation.

Aussi bien, depuis cette époque, l'Imprimerie nationale a, sur cette somme, d'une part, assuré son existence industrielle, et, d'autre part, subventionné la caisse des retraites de son personnel. En outre, elle a procuré à l'État, *depuis*

天_一地_ハ初_一發_之時_{トキ}。於_{タカマノ}高_一天_ハ原_ニ成_{ナリマセル}

神_{カミ}名_ノ。天_ハ之_ハ御_ミ中_{ナカ}主_{ヌシ}神_{カミ}。

天_一地_ハ。阿_ア米_メ都_ツ知_チの漢_{カラ}字_{モジ}よして。天_ハ阿_ア米_メあり。かゝて

阿_ア米_メてふ名_{ナフ}義_{コト}ハ。未_ミ思_シ得_ヘ父_ト。抑_{モロヘ}諸_ノ言_{コト}乃_ト。然_{シカ}云_フ本_ノ意_ヲ釋_{トク}ハ。

甚_{イト}難_クきわざあるを。強_{ツヒ}て解_{トカ}むとひれバ。必_ヒ僻_{ヒカ}劣_トる説_{コト}の出来_{イデ}ク

るものあり。さりとはとひとぶる小_コ釋_{トカ}父_トと止_{ヤム}べはよも非_ヒ父_ト。

考_{カウ}の及_キをむく試_シり。試_シよハ云_フ父_ト。

1823 jusqu'au 31 décembre 1901, des avantages dont le total s'élève à la somme de 29,271,363 fr. 73 cent., savoir :

Excédents de recettes versés en numéraire au Trésor public.....	8,814,979 ¹ 76 ^r
Augmentation du matériel.....	10,922,831 44
Impressions effectuées gratuitement, services des Bulletins des lois et de cassation, etc.....	7,180,940 43
Augmentation du fonds de roulement.....	1,566,564 90
Acquisition de terrains et construction de bâtiments.....	786,047 20
Total égal.....	<u>29,271,363¹ 73^r</u>

Les subventions prélevées par l'Imprimerie nationale sur ses bénéfices et versées à la caisse des retraites de son personnel atteignent le chiffre de 1,875,152 fr. 18 cent.

Enfin, l'immeuble qu'elle occupe, et qui fut acheté 650,000 francs, a été amélioré dans des proportions telles que sa valeur est aujourd'hui, au minimum, de 5 millions.

Au total donc, on se rend aisément compte que, de 1823 à 1901, l'Imprimerie nationale, tout en se développant dans la mesure où l'exigeaient les progrès de l'art typographique, a fait produire à son modeste capital initial de 2,400,482 fr. 34 cent. plus de 36 millions de revenus.

Quelle que soit, cependant, l'éloquence de ces chiffres, vous me permettrez d'entrer dans quelques détails et de vous parler des réformes et des améliorations qui ont été accomplies sous ma direction, c'est-à-dire depuis l'année 1895.

C'est, en effet, au mois de mai 1895 que j'ai eu l'honneur d'être nommé directeur de l'Imprimerie nationale. Je

n'exagère rien en disant que la situation était grave, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Au dehors, les adversaires de l'Établissement redoublaient leurs attaques et se flattaient du vain espoir de voir enfin succomber l'Imprimerie nationale.

Au dedans, des errements anciens, pour ne pas risquer le mot d'*abus*, paralysaient le bon fonctionnement de l'administration et de l'exploitation. Aussi, je jugeai utile d'introduire au plus vite des modifications dans la plupart des rouages.

Les opérations de comptabilité étaient réparties entre trois services distincts et indépendants : la comptabilité administrative, le contrôle et les comptabilités locales des ateliers. Je fusionnai ces divers éléments en un service unique, placé sous les ordres d'un chef dont l'autorité assure le contrôle rigoureux des salaires aux pièces, ainsi que la clarté et la rapidité dans les écritures.

Le service intérieur fonctionnait à part. Cet isolement était un danger, car toutes les opérations délicates et importantes qui constituent les attributions de ce service, savoir : les marchés, les achats divers, les travaux de réfection ou de construction, etc., pouvaient être soustraites au contrôle immédiat de la Direction. Je le rattachai donc au Secrétariat, sous les ordres du chef du personnel et du matériel, auquel ressortit, en outre, l'ancien Service du *Bulletin des lois* et des expéditions.

L'exploitation se subdivisait également en deux sections : d'une part, les travaux typographiques, c'est-à-dire la composition et l'impression ; d'autre part, les travaux accessoires, comprenant la brochure, la reliure, etc., ainsi que le service des livraisons. Je remédiai à cette dualité, qui

COMMENTARIVM ∨ COTTIDIANVM ∨ MVNICIPI
CAERITVM ∨ INDE ∨ PAGINA ∨ XXVII ∨ KAPITE ∨ VI ∨
M ∨ PONTIVS ∨ CELSVS ∨ DICTATOR ∨ ET ∨ C ∨ SVE
TONIVS ∨ CLAVDIANVS ∨ DECVRIONES ∨ IN ∨ TEM
PLO ∨ DIVOR ∨ CORROGAVERVNT ∨ VBI ∨ VESBINVS
AVG ∨ LIB ∨ PETIT ∨ VT ∨ SIBI ∨ LOCVS ∨ PVBLICE
DARETVR ∨ SVB ∨ PORTICV ∨ BASILICAE ∨ SVLPICIA
NAE ∨ VTI ∨ AVGVSTALIB ∨ IN ∨ EVM ∨ LOCVM
PHETRIVM ∨ FACERET ∨ VBI ∨ EX ∨ CONSENSV ∨ DE
CVRIONVM ∨ LOCVS ∨ EI ∨ QVEM ∨ DESIDERAVERAT
DATVS ∨ EST ∨ PLACVITQ ∨ VNIVERSIS ∨ CVRIA
TIO ∨ COSANO ∨ CVRATORI ∨ OB ∨ EAM ∨ REM ∨ EPI
STVLAM ∨ MITTI ∨ IN ∨ CVRIAM ∨ FVERVNT ∨ PON
TIVS ∨ CELSVS ∨ DICTAT ∨ SVETONIVS ∨ CLAVDIA
NVS ∨ AED ∨ IVRIDIC ∨ M ∨ LEPIDIVS ∨ NEPOS ∨ AE
DIL ∨ ANNON ∨ POLLIVS ∨ BLANDVS ∨ PESCENNIVS
FLAVIANVS ∨ PESCENNIVS ∨ NATALIS ∨ POLLIVS
CALLIMVS ∨ PETRONIVS ∨ INNOCENS ∨ SERGIVS
PROCVLVS ∨ INDE ∨ PAGINA ∨ ALTERA ∨ CAPITE
PRIMO ∨ MAGISTRATVS ∨ ET ∨ DECVRION ∨ CV
RIATIO ∨ COSANO ∨ SAL ∨ IDIB ∨ AVG ∨ DESIDE
RANTI ∨ A ∨ NOBIS ∨ VLPPIO ∨ VESBINO ∨ CONSILIVM
DECVRION ∨ COEGIMVS ∨ AQVIB ∨ PETIT ∨ VT ∨ SIBI
LOCVS ∨ PVBLICE ∨ IN ∨ ANGVLO ∨ PORTICVS ∨ BA
SILIC ∨ DARETVR ∨ QVOD ∨ SE ∨ AVGVSTALIB
PHETRIVM ∨ PVBLICE ∨ EXORNATVRVM ∨ SECVN
DVM ∨ DIGNITAT ∨ MVNICIPI ∨ POLLICERETVR
GRATIAE ∨ HVIC ∨ ACTAE ∨ SVNT ∨ AB ∨ VNIVERSIS
PLACVIT ∨ TAMEN ∨ TIBI ∨ SCRIBI ∨ AN ∨ IN ∨ HOC
QVOQVE ∨ ET ∨ TV ∨ CONSENSVRVS ∨ ESSE ∨ QVI
LOCVS ∨ REI ∨ P ∨ IN ∨ VSV ∨ NON ∨ EST ∨ NEC

n'était pas sans entraîner parfois de graves inconvénients, en plaçant tous les ateliers sous les ordres d'un chef unique, le chef des travaux de l'exploitation.

Pénétrons maintenant dans ces ateliers et jetons un coup d'œil rapide sur les améliorations qui y ont été introduites. Partout où il est besoin de force motrice, celle-ci est fournie par trois dynamos, dont l'une à courant triphasé de 40 chevaux, et les deux autres à courant continu, d'un ensemble de 100 chevaux. Cette énergie électrique est distribuée à 35 moteurs individuels. L'éclairage de tous les ateliers et services est également assuré par l'électricité, tant par des lampes à arc que par des lampes à incandescence.

La fonderie, qui comprenait 7 machines à fondre universelles, en 1897, en compte aujourd'hui 22, soit une augmentation de plus des deux tiers. Plusieurs types ont été améliorés, tant en ce qui regarde la typographie française que la typographie orientale. Des caractères nouveaux ont été aussi créés. Je citerai, entre autres, celui que j'ai fait mettre à l'étude en 1900 et que mes amis m'ont fait le grand honneur de dénommer *gothique Christian*. Il réalise, je crois, une harmonieuse combinaison des caractères gothiques au moyen desquels ont été imprimés en France, au xv^e siècle, un grand nombre d'ouvrages, et du caractère dit *de civilité*, qu'Amet Tavernier, graveur et fondeur à Anvers, avait créé pour Plantin.

De plus, l'an dernier, j'entrepris de graver, sans y apporter aucune modification, les types qu'avait tracés Jaugeon en 1692 et que Philippe Grandjean avait quelque peu transformés. Aujourd'hui, plusieurs corps de ce *type Jaugeon* sont déjà réalisés.

I M P C A E S L S E P T M O S E V E R O
P I O P E R T N A C I A G A R A B A D
A B P A R H M A X M O E T M
A R E L O A N O N N O A G A G V S T
N F I L O A G V S T N A N T O
N N F I L O D O M N N S E V E R
E T I V L I A E A V G M A T R A G
N E T C A S T R O R V M
O P T I O N E S S C H O L A M S V A M
C V M S T A T V I S E T I M A G I N B V S
D O M V S V I N A E T E M D I I S C O N
S E R V A T O R B E O R V M E X L A R
G I S S I M I S S T I P E N C I S E T
L B E R A L T A T B Q V A E I N E O S

C L A V D I V S I V L I V S E C C L E S I V S D Y N A M I V S V C E T I N Q
V R B I S P R A E F D A M O R E P A T R I A E C O N P V L S I N E Q V I D
D I L I G E N T I A E D E E S S E V I D E A T V R S T V D I O N O S T R O A D I C I
N O V I M V S V T O M N I V M M O L E N D I N A R I O R V M F R A V D E S
A M P V T E N T V R Q V A S S V B I N D E V E N E R A B I L I P O P V L O
A T Q V E V N I V E R S I T A T I F I E R I S V G G E R E N T I B V S N O B I S A G N O
V I M V S E T I D E O S T A T E R A S F I E R I P R A E C E P I M V S Q V A S
I N I A N I C V L O C O N S T I T V I N O S T R A P R A E C E P I T A V C T O R I
T A S V N D E H O C P R O G R A M M A T E V N I V E R S I T A T E M N O S S E
D E C E R N I M V S F R V M E N T A C V M A D H A E C L O C A C O N T E
R E N D A D E T V L E R I N T C O N S V E T A F R A V D I B V S L I C E N T I A
P O S S I T A M O V E R I P R I M O P E N S A R E N O N
D I F F E R A N T D E I N D E P O S T Q V A M F R E G E R I N T P R O P T E R

L'aménagement des ateliers de composition a été rendu plus pratique et plus commode par la construction de trente-six rangs à trois places et de quarante marbres supportés par des pieds en fonte.

Entre tous, l'atelier de composition orientale se développe d'une façon continue. Il comprend vingt ouvriers qui lisent la plupart des idiomes orientaux et ont à leur disposition les casses les plus variées, où voisinent presque tous les alphabets de l'univers, depuis les cunéiformes et les hiéroglyphes jusqu'au tamoul, au pehlevi, au canara et au bougui. Les travaux en chinois, en annamite, en syriaque, en éthiopien, en copte, sont journaliers à l'Imprimerie nationale, et surtout ceux en sanscrit, en hébreu, en arabe ou en ture. Incessamment, on va commencer l'impression d'un dictionnaire cham-français avec les caractères originaux.

L'outillage nécessaire à l'impression a été considérablement augmenté. Sous de vastes halls fonctionnent 61 presses mécaniques, parmi lesquelles 5 presses typographiques à deux tirages simultanés et 5 rotatives à tirage continu sur papier sans fin et à formats variables. En 1895, l'Imprimerie nationale n'était en possession d'aucune rotative, si bien qu'il fallait onze mois au moins pour exécuter certains tirages qu'on accomplit maintenant en un délai maximum de quarante-six jours. J'ajouterai encore que toutes ces presses sont actionnées par des moteurs électriques individuels permettant le réglage instantané de la vitesse.

Le service de la lithographie a été réorganisé et s'est enrichi de 3 machines Voirin, format colombier.

On a procédé, en outre, à l'installation de 4 laboratoires photographiques.

In principio creauit deus celū ⁊ terram.
Terra autē erat inanis et uacua : et
tenebre erāt sup faciem abissi : et spirit⁹
dñi ferebatur sup aq̄as . Dixitq; deus .
Fiat lux . Et facta est lux . Et uidit deus
luxē q̄ esset bona : et diuisit lucem a tene-
bris . appellauitq; lucem diē et tenebras
noctē . Factūq; est uespe ⁊ mane dies
unus . Dixit quoq; deus . Fiat firma-
mentū in medio aquarū : ⁊ diuidat
aquas ab aquis . Et fecit deus firmamē-
tū : diuisitq; aq̄s que erāt sibi firmamēto
ab hys que erāt sup firmamentū : et factū
est ita . Vocauitq; deus firmamētū celū :
et factū est uespe et mane dies sedis . Dixit
uero deus . Congregent̄ aque q̄ sibi celo sunt
in locū unū ⁊ appareat arida . Et factū est
ita . Et uocauit deus aridā terram : ⁊ gre-

Dans les ateliers des travaux accessoires, le nombre des machines diverses a augmenté d'un quart, et, depuis deux ans, fonctionnent 5 machines à coudre à fil de lin ou à fil métallique, ainsi que 2 machines à brocher.

Tout un outillage propre à la réparation mécanique a été installé. Il comprend, entre autres éléments, une machine à raboter, une machine à fraiser, six tours, quatre machines à percer, trois à affûter et une à scier les métaux.

Le magasin des formes et celui des papiers laissaient fort à désirer quant à l'aménagement. Le premier était dans un désarrois complet, et le second se trouvait à une distance considérable des presses, ce qui entraînait des mains-d'œuvre très onéreuses et des lenteurs préjudiciables. Aussi n'ai-je pas hésité à sacrifier le jardin de la Direction, qui a fait place à un magasin de papiers contigu à l'atelier des presses. Cette combinaison permit, en outre, d'affecter un magasin nouveau au classement des formes; et, enfin, magasins et ateliers furent reliés entre eux par des rails, ce qui donne lieu à une économie très sensible de temps et de main-d'œuvre.

Toutes les améliorations qui ont été ainsi introduites dans les différents services, toutes les créations qui y ont été effectuées ont naturellement augmenté la valeur du matériel. D'après les opérations du dernier inventaire décennal, exécutées au 1^{er} janvier 1904, cette valeur atteignait la somme de 11,241,192^f 17^c

Dix ans plus tôt, au 1^{er} janvier 1894, elle n'était que de 8,357,960 00

De sorte que, pour la période 1894-1903, l'augmentation se chiffre par la somme de 2,883,232^f 17^c

En même temps que le fonctionnement de l'Imprimerie nationale était ainsi modifié et, en quelque sorte, rétabli sur des bases nouvelles, le personnel, à quelque service qu'il appartint, était l'objet de la plus large et de la plus bienveillante sollicitude, et je crois être en droit d'affirmer que le sort de chacun, ouvriers ou employés, a été amélioré dans une sensible proportion.

Les gens de service, garçons de bureau ou d'atelier recevaient autrefois un salaire quotidien de 3 fr. 75; pas un d'eux aujourd'hui ne touche moins de 6 francs. Les différentes catégories d'ouvriers : compositeurs, imprimeurs, lithographes, ouvriers des ateliers de brochure, de reliure, de la fonderie, etc., ont vu également leurs salaires augmentés. Il serait sans doute fastidieux d'entrer dans des détails. Je veux cependant citer un exemple. Par suite du relèvement des salaires en conscience, ceux-ci ont atteint un total qui, avec les années, a varié de la façon suivante :

En 1894, ce total était de.....	2,496,013 ^f 60 ^c
1900.....	3,035,958 62
1901.....	3,108,414 53
1902.....	3,102,808 98

La situation des sous-protés et des coutremaitres a été également améliorée.

D'autre part, les lecteurs d'épreuves ont été divisés en deux classes, dont les salaires maxima ont été respectivement portés à 12 francs et à 10 francs.

Enfin, sur la proposition que je lui en ai faite, M. le Garde des sceaux a récemment jugé équitable de réduire à neuf heures la journée de travail. Cette réduction a été suivie immédiatement d'une majoration d'un neuvième

sur les tarifs aux pièces, afin que le salaire hebdomadaire du personnel ouvrier ne subit aucune diminution. Quant au personnel payé à la journée, son salaire est resté le même, quoique la journée de travail comporte une heure en moins.

Ce n'est pas tout. Si le personnel en activité a vu sa situation s'améliorer dans des proportions dont j'ai seulement donné un aperçu, un décret en date du 18 juin 1895 a élevé le taux des pensions ouvrières. Celles-ci comportent maintenant les chiffres suivants :

	MINIMUM.	MAXIMUM.
Contremaîtres. . .	de 700 à 750 fr.	de 1,000 à 1,050 fr.
Ouvriers	550 600	800 850
Ouvrières	365 390	500 525
Gens de service.	400 450	600 650

La caisse des pensions a reçu, en 1895, pour combler le déficit provenant de la conversion de 1894, une somme de 138,932 fr. 55 cent.

Elle recevra de même, de l'exercice 1904 et des exercices suivants, la somme nécessaire pour reconstituer une rente de 6,000 francs dont la perte résulte de la conversion du 3 1/2 p. 0/0 en 3 p. 0/0.

Enfin, à partir de l'exercice 1902, le Parlement a voté une subvention de 20,000 francs, inscrite au budget des dépenses de l'Imprimerie nationale, en faveur de ladite caisse. Cette subvention a été portée à 32,000 francs au budget de l'exercice 1903.

Si la situation de l'Imprimerie est devenue ainsi plus prospère d'année en année, c'est que, d'année en année

également, les travaux qui s'accomplissaient dans cet établissement devenaient de plus en plus importants. Le tableau qui suit permettra de juger dans quelle proportion.

Il a été imprimé :

En 1885	162,199,15 $\frac{1}{2}$ feuilles.
1895	183,469,283
1896	193,960,946
1897	202,912,706
1898	217,859,961
1899	258,584,976
1900	300,599,964
1901	307,384,055
1902	274,224,018
1903	272,056,656

On constate qu'en 1900 et en 1901 l'accroissement a été plus considérable que pendant toute autre année. Ce fait n'a rien d'étonnant, si l'on songe à quel surcroît de travail a donné lieu l'Exposition universelle.

Ce nombre de feuilles imprimées, qui est allé sans cesse croissant, représente bien des volumes. Et parmi ceux-ci plus d'un mérite considération; je citerai seulement les plus remarquables, soit au point de vue typographique, soit au point de vue artistique.

Il convient de signaler en premier lieu l'*Histoire de l'Imprimerie en France au xv^e et au xvi^e siècle*. En publiant cet ouvrage, l'Imprimerie nationale a voulu rendre hommage aux travaux de ses devanciers, élever un monument à la typographie française, universellement renommée, et produire un livre vraiment national, tel qu'il n'en existe encore dans aucun pays. Je puis dire que j'ai apporté et que j'apporte d'une façon incessante tous mes soins à cette

importante publication. Pour la rédaction du texte, je me suis adressé à M. Claudin, le bibliographe dont la renommée n'est plus à établir et dont les travaux sur l'origine de l'imprimerie ont été, à plus d'une reprise, couronnés par l'Institut. D'autre part, je n'ai rien négligé, au point de vue matériel, pour faire de *l'Histoire de l'Imprimerie en France* un livre d'une exécution absolument achevée. Les caractères ont été fondus exprès; ce sont des types du XVI^e et du XVII^e siècle, choisis avec scrupule dans la collection des anciens poinçons que l'Imprimerie nationale conserve précieusement depuis sa fondation. Ce sont donc des types réellement anciens, d'une lecture facile et qui ne présentent pas l'inconvénient d'avoir subi la transformation d'un archaïsme moderne de convention. Des tirages successifs en couleurs, merveilleusement repérés, reproduisent les documents originaux, lettres enluminées, bordures, miniatures, etc. Le coloris du pinceau est rendu avec une perfection qui pourrait faire supposer que ce résultat est obtenu par des procédés mécaniques nouveaux, si l'on n'avait laissé subsister le foulage de la presse. La netteté et l'harmonie de la composition des pages ne laissent rien à désirer; la couleur et les tons du tirage sont les mêmes d'un bout à l'autre. Enfin l'ouvrage est imprimé sur un papier vélin à la forme, d'excellente qualité et du plus pur chiffon, qui a été fabriqué spécialement à cette occasion par la maison Blanchet et Kléber, de Rives.

Les deux premiers volumes de ce monument sont déjà terminés et le troisième ne tardera pas à paraître. L'ouvrage complet contiendra environ trois mille fac-similés de pages, de gravures et d'alphabets de caractères d'imprimerie français. C'est l'œuvre la plus grandiose qui ait jamais été

entreprise pour l'histoire typographique d'un pays. Aucun éditeur, si je ne m'abuse, aucun établissement autre que l'Imprimerie nationale n'aurait pu mener à bonne fin, dans d'aussi vastes proportions, un pareil ouvrage que les bibliophiles du monde entier et le grand public sauront apprécier à sa réelle valeur.

A côté de *l'Histoire de l'Imprimerie en France*, je rappellerai une nouvelle édition des *Lettres Persanes*, de Montesquieu, revue et annotée d'après les manuscrits du château de la Brède par M. H. BARCKHAUSEN, correspondant de l'Institut, professeur de droit à l'Université de Bordeaux; puis une nouvelle édition, établie dans les mêmes conditions, des *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*; enfin les différents ouvrages suivants :

L'Estoire de la Guerre sainte, histoire en vers de la troisième croisade 1190-1192, par Ambroise, publiée et traduite d'après le manuscrit unique du Vatican, et accompagnée d'une introduction, d'un glossaire et d'une table des noms propres, par Gaston PARIS. — 1897, in-4° carré.

A la mémoire de Jean Gutenberg, hommage de l'Imprimerie nationale et de la Bibliothèque nationale. — 1900, in-folio raisin.

Origines de l'Imprimerie en France, conférences par M. A. CHRISTIAN, directeur de l'Imprimerie nationale. — 1900, in-folio raisin.

Notice de douze livres royaux du VIII^e et du XIV^e siècle, par M. Léopold DELISLE. — 1902, in-4° jésus.

Centenaire de Victor Hugo, relation officielle des fêtes organisées par la Ville de Paris, du 25 février au 2 mars 1902. — 1903, in-4° raisin.

Le mouvement poétique français de 1867 à 1900, par M. CATULLE MENDÈS. — 1903, in-8° jésus.

Gringoire, de Théodore DE BANVILLE. — 1903, in-8° carré.

La Fiancée du Roy de Garbe. — 1903, in-4° écu.

Causerie sur l'art dramatique, par M^{me} BARTET. — 1903, in-8° raisin.

La Belle Impéria, conte drolatique d'Honoré DE BALZAC, avec illustrations de E. MALASSIS. — 1903, in-8° jésus.

L'Amour du livre, par Léon DE LABESSADE. — 1904, in-8° écu.

Ces derniers ouvrages sont autant de joyaux qui, au point de vue de la typographie, font le plus grand honneur à l'Imprimerie nationale.

En ce qui concerne la typographie orientale, les publications ne sont pas moins remarquables.

Jadis, de 1838 à 1878, l'Imprimerie nationale avait édité, en sept volumes in-folio, le *Livre des Rois*, de Fir-dousi. Elle se devait de mettre au jour l'*Histoire des rois des Perses*, qui est en quelque sorte le complément du *Livre des Rois*; c'est ce qu'elle fit en 1900, en un volume in-4° raisin.

Elle a publié en outre :

Centenaire de l'École des langues orientales vivantes, 1795-1895. — 1895, in-4° carré.

Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale, Égypte et Syrie, par Henri LAVOIX. — 1896, in-8° jésus.

Collection des auteurs grecs relatifs à la musique, Alypius et Gaudence, traduits en français pour la première fois; Bacchius l'ancien, traduction entièrement nouvelle, par Ch.-Émile RUELLE. — 1897, in-8° raisin.

Недавно издана въ Парижѣ перенеска Вольтера съ президентомъ де Броссомъ. Она касается покупки земли, совершенной Вольтеромъ въ 1758 году.

Всякая строчка великаго писателя становится драгоценной для потомства. Мы съ любопытствомъ разсматриваемъ автографы, хотя бы они были не что иное, какъ отрывокъ изъ расходной тетради или записки къ портному объ отсрочкѣ платежа. Намъ невольно порывается мысль, что рука, начертавшая эти смиренныя цифры, эти незначащія слова, тѣмъ же самымъ почеркомъ и, можетъ быть, тѣмъ же самымъ перомъ написала и великя творенія, предметъ нашихъ изумленій и восторговъ. Но, кажется, одному Вольтеру предоставлено было составить изъ дѣловой перенески о покупкѣ земли книгу, на каждой страницѣ заставляющую насъ смѣяться, и передать сдѣлкамъ и купчимъ всю заманчивость остроумнаго памфлета. Судьба на столь забавнаго покупателя послала продавца не менѣе забавнаго.

Свѣта незаходима днѣе породи съцима въ арацѣ чистаа смѣлца
пактъ : полршаа тх : радестъ присно дѣо источи.

Благодатъ просвѣтъа : законъ изнеможе тебѣа прѣстаа : тѣ бо чстаа
реднаа еси гда педаѣрааго наамъ присно дѣо штншрѣне.

Великій прѣждѣ писа въ пророцѣхъ Мосей : тх жѣбота и транезъ и
сѣцршнцъ и стамаъ шѣразно ивѣаъ въаѣрѣнеи ис тебѣ сърѣаъ въ истинъ
въшнѣмоу мати дѣаа.

Оумрѣтенсѣ смѣртъ : и оупразни же сѣ тѣ шѣаѣденна дѣаамъ : брапо
сѣ с наодома ти чстаа : жѣбота бо породи ис тѣа ивѣаи хѣаацрѣхъ тѣ.

Блажѣтъ тѣ конци зѣлаи : тѣ прѣчтаа мати : яко же прорече просвѣ-
ѣраемъ свѣтодатеаъ спашаи тебѣаи благодѣтна смѣлце полтъ : багвѣи бѣ.

Машнѣмъ ти на зѣмь шѣразъ прѣаожис : прѣѣе разанѣаамъ водѣнъ
родъ Господи. Тѣаже немоврѣно шѣствѣакаъ израѣ поѣтъ тебѣ повѣднѣаъ яко
прослависѣ.

Осладисѣ смѣртное маънѣтелство дѣебѣаи неправедноаъ смѣртнѣ шѣ-
аѣдену ти Господи : ѣаае и вѣаъ зѣлаишн тебѣ не оудѣаѣтъ въ праудѣ

Inscriptions mandaites des coupes de Khouabir, texte, traduction et commentaire philologique, avec quatre appendices et un glossaire, par M. H. POGNON. — 1898, in-8° raisin.

Dictionnaire annamite-français langue officielle et langue vulgaire, par M. Jean BONET. — 2 vol. in-8° jésus, 1899-1900.

L'Imprimerie sino-européenne en Chine, bibliographie des ouvrages publiés en Chine par les Européens, au XVI^e et au XVII^e siècle, par M. Henri CORDIER. — 1901, in-8° jésus.

Phonétique annamite dialecte du Haut-Annam, par M. L. CADIÈRE. — 1902, in-8° jésus.

Éléments de sanscrit classique, par M. Victor HENRY. — 1902, in-8° raisin.

Recueil de textes chinois, par M. A. VISSIÈRE. — 1902, in-8° raisin.

Éléments de grammaire mongole dialecte ordoss, par M. G. SOULIÉ. — 1903, in-8° carré.

Morceaux choisis en grec savant du VI^e siècle, réunis et publiés par Émile LEGRAND. — 1903, in-8° écu.

Manuel de la langue tamoule grammaire, chrestomathie, vocabulaire, par M. Julien VINSON. — 1903, in-8° écu.

Précis de grammaire pâlie, par M. Victor HENRY. — 1904, in-8° raisin.

Dictionnaire français-siamois, par M. LUNET DE LAJONQUIÈRE. — 1904, in-8° jésus.

Grammaire de la langue serbo-croate, par M. le docteur FEUVRIER. — 1904, in-8° raisin.

Je signalerai enfin le *Corpus scriptorum christianorum orientaliū*, sous la direction de MM. J.-B. CHABOT, I. GUIDI, H. HYVERNAT, B. CARRA DE VAUX, et l'imposant

Corpus inscriptionum semiticarum, publié par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Puisque, avec les années, les affaires de l'Imprimerie nationale se sont développées selon une progression sans cesse croissante, il va de soi que les dépenses ont augmenté. Il s'en faut cependant que cette augmentation ait été proportionnelle à l'accroissement des travaux. Comme preuve, on me permettra de citer encore quelques chiffres.

Les dépenses étaient :

En 1894 de 5,818,598^l 20^c

En 1896 et en 1897, elles ont subi une légère diminution et n'ont atteint :

En 1896 que le chiffre de 5,676,860^l 31^c
1897 5,556,889 03

Ensuite elles sont montées graduellement :

En 1898 à 5,885,683^l 09^c
1899 6,404,338 19
1900 6,789,240 43
1901 6,905,120 30
1902 6,939,276 42

Malgré les sacrifices ainsi consentis par l'administration pour élever l'Imprimerie nationale à un niveau de plus en plus supérieur, il s'en faut, je l'ai déjà dit, que les dépenses aient été proportionnelles au développement général de l'établissement. De la sorte, les bénéfices de l'exploitation, loin de fléchir, ont au contraire augmenté.

Tandis qu'ils se chiffraient, pour les exercices 1885 à

1894, par une moyenne annuelle de 192,617 fr. 02 cent., de 1895 à 1902, ils sont représentés par les sommes ci-dessous indiquées :

En 1895 par.....	391,768 ^f 66 ^r
1896.....	516,939 24
1897.....	543,409 88
1898.....	368,395 82
1899.....	485,590 69
1900.....	291,828 44
1901.....	573,853 24
1902.....	518,179 35

Tels sont les résultats obtenus, pendant ces dernières années, par l'Imprimerie nationale. Je ne veux ni les commenter, ni insister sur les espérances heureuses qu'ils permettent de fonder. Je me contenterai, dans un simple tableau, d'établir la comparaison entre deux périodes de huit années, la première antérieure à mon arrivée à l'établissement, c'est-à-dire de 1887 à 1894, et la seconde, de 1895 à 1902.

GESTION INDUSTRIELLE.	PREMIÈRE PÉRIODE (1887-1894).		DEUXIÈME PÉRIODE (1895-1902).		DIFFÉRENCE EN FAVEUR de la DEUXIÈME PÉRIODE.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
Chiffre des affaires...	47,310,739	08	53,737,955	46	6,427,216	38
Bénéfices en espèces.	1,365,453	31	3,551,032	77	2,185,579	56
Bénéfices en augmentation du matériel.	777,222	05	2,770,884	56	1,993,662	51
TOTAUX DES BÉNÉFICES.	2,142,675	26	6,321,917	33	4,179,242	07
MOYENNE ANNUELLE.	267,834	10	790,239	65	522,405	25

Telle est, en résumé, la situation de l'Imprimerie nationale. Étant donnés les éléments dont nous disposons, il n'est guère possible de la souhaiter plus prospère, et telle qu'elle est, elle devrait, si je ne me trompe, donner satisfaction aux plus difficiles.

D'ailleurs, l'Imprimerie nationale rayonne en quelque sorte autour d'elle; une atmosphère de bonheur et de joie l'enveloppe et l'entourne. On sait que, depuis de longues années, est fondée une société d'assistance aux orphelins du personnel. Cette société s'est rapidement développée; les adhésions sont venues, nombreuses et bienveillantes; la caisse s'est enrichie. Aujourd'hui nous subvenons à l'entretien de quarante orphelins environ, et nous secourons d'autre part plus d'une misère.

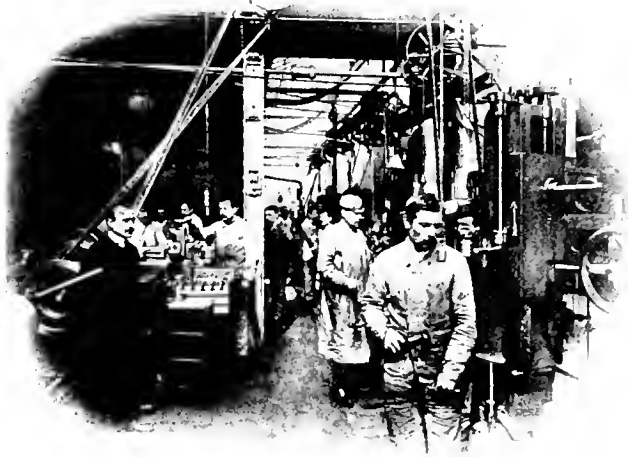
Une autre société enfin s'est constituée en vue de la construction d'habitations ouvrières. Elle a pris le nom charmant et poétique de *La Chaumière*. Il y a un an à peine, elle rédigeait ses statuts et élaborait ses premiers plans. Elle a grandi si vite que, depuis le mois de mars 1903, sept maisons avec jardinets ont surgi de terre, au pied de Paris, à Porchefontaine; quatorze sont, en outre, en construction.

C'est la cité future de l'Imprimerie nationale; c'est là que les ouvriers trouveront le repos et la gaieté, parmi les arbres et la verdure!

Ce tableau est très réconfortant. En dépit des attaques dont elle a été l'objet, l'Imprimerie nationale a marché de progrès en progrès. Elle s'est créé une situation florissante, malgré les tracasseries et la concurrence. Elle a le droit

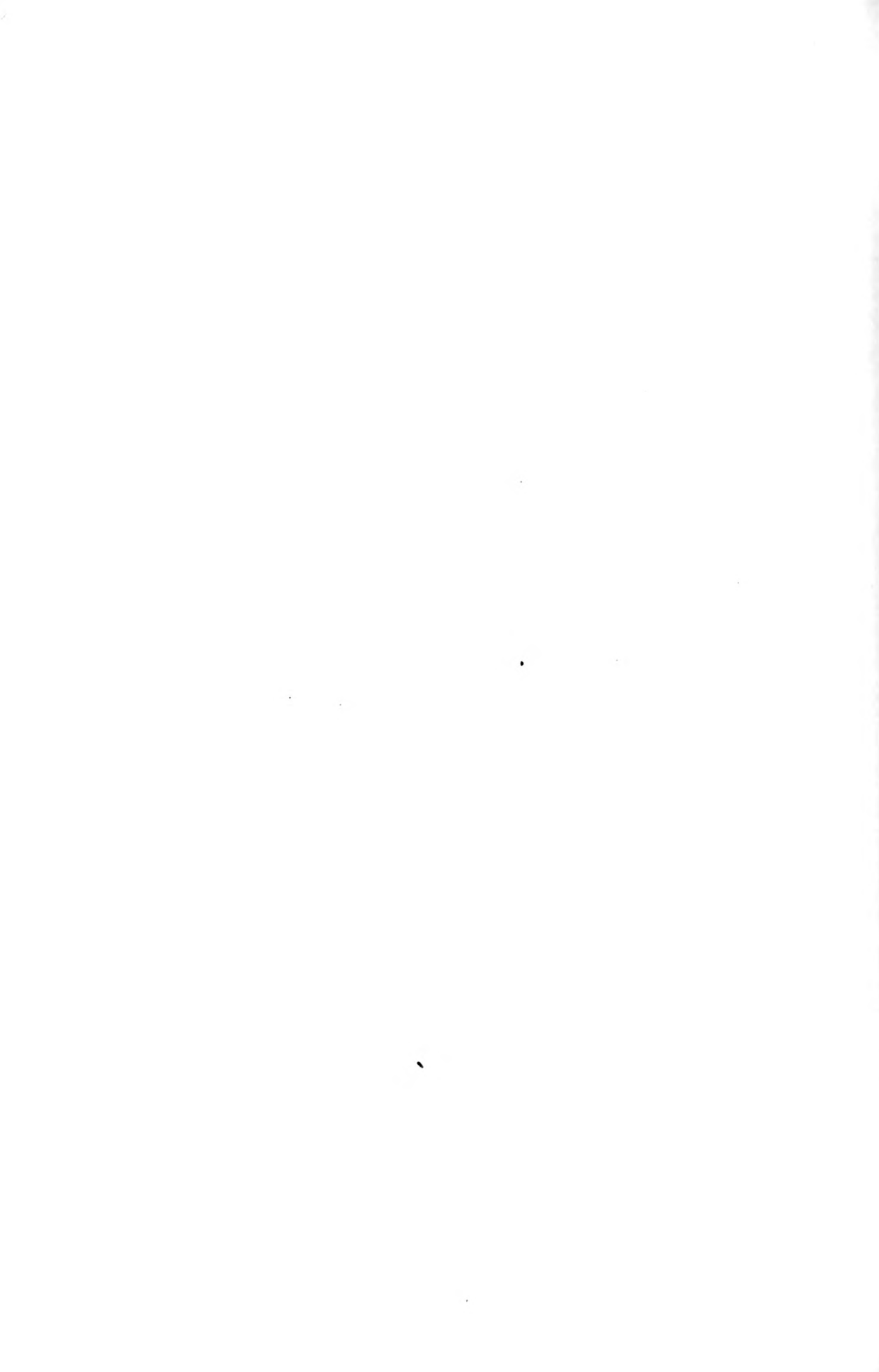
d'envisager l'avenir d'un regard calme et d'attendre que, les malentendus une fois dissipés, les travaux qui sont, à l'heure actuelle, confiés à d'autres mains, lui reviennent plus nombreux et plus rémunérateurs encore que par le passé.

Répétons-le hautement : l'Imprimerie nationale a le droit d'être fière de son œuvre !



TROISIÈME PARTIE

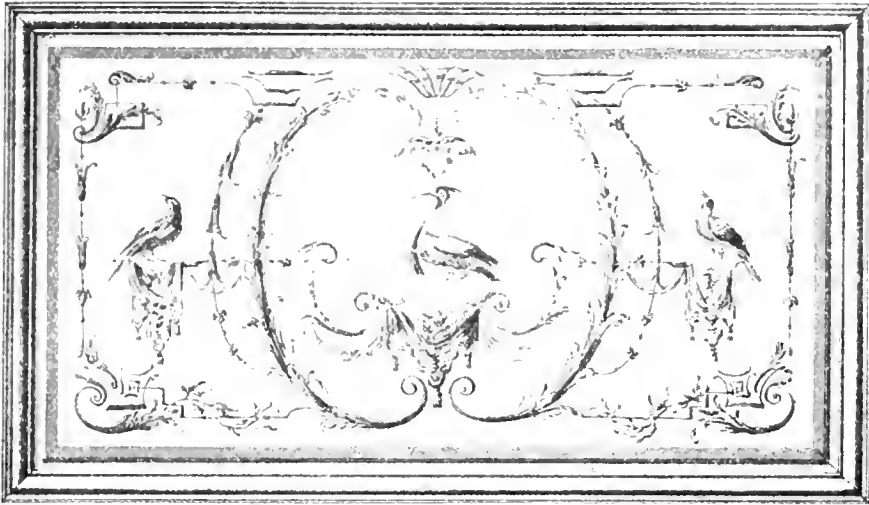
HÔTEL DE ROHAN



I

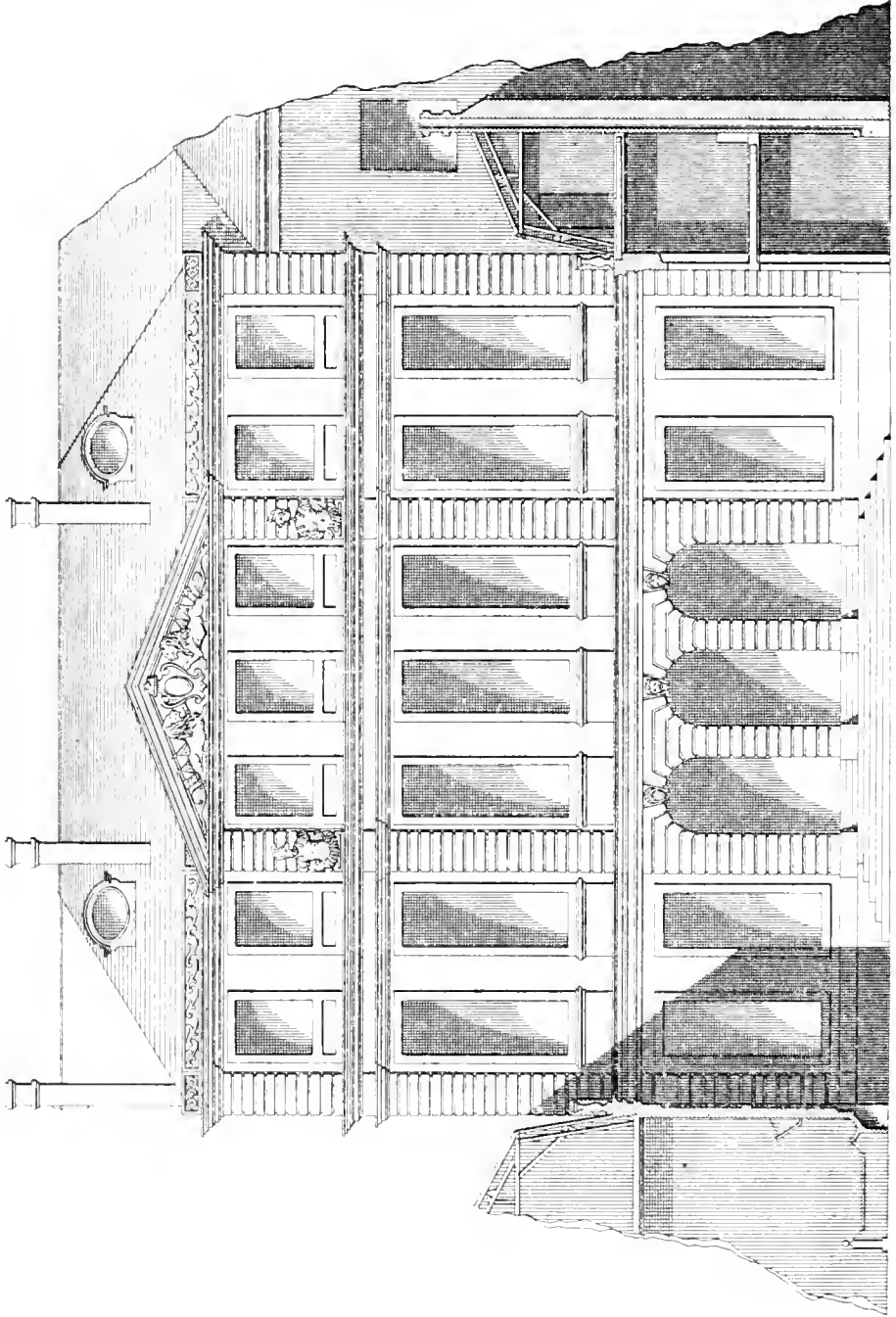
LES DE ROHAN ET LE PALAIS-CARDINAL

Le présent chapitre a été composé
avec les caractères romains gravés en 1818 par Jacquemin



C'est en 1809, nous le savons, que Napoléon I^{er} décida l'acquisition de l'hôtel de Soubise pour y centraliser les archives, et de l'hôtel de Rohan pour y installer l'Imprimerie nationale. Les deux hôtels étaient contigus et construits sur un terrain de forme quadrangulaire, ayant pour limites les rues qui s'appellent aujourd'hui : rues Vieille-du-Temple, des Quatre-Fils, des Archives et des Francs-Bourgeois. Ce quadrilatère était déjà parfaitement défini dès le milieu du xiii^e siècle. Il est établi que la plus grande partie de ce terrain appartenait, à cette époque, à Olivier de Clisson, connétable de France. Celui-ci y avait fait élever des constructions dont on voyait encore des restes, en bordure de la rue du Chaume (rue des Archives), à l'époque où Blondel écrivit son *Architecture française*.

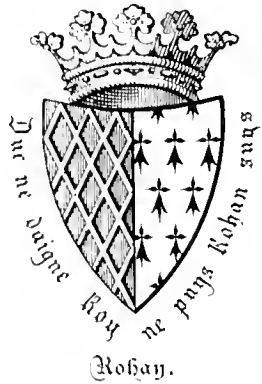
En 1545, l'ancien domaine d'Olivier de Clisson était devenu la propriété des Guise qui firent construire l'hôtel de Laval et, un peu plus tard, en 1560, l'hôtel de la Roche-Guyon. C'est l'ensemble de ces deux hôtels et de quelques autres bâtiments de moindre importance qui constitua l'immense hôtel de Guise. Au dire de Blondel, ces édifices



Façade de l'hôtel de Rohan (côté de la cour).

n'avaient rien de remarquable et passaient, de plus, pour très incommodes.

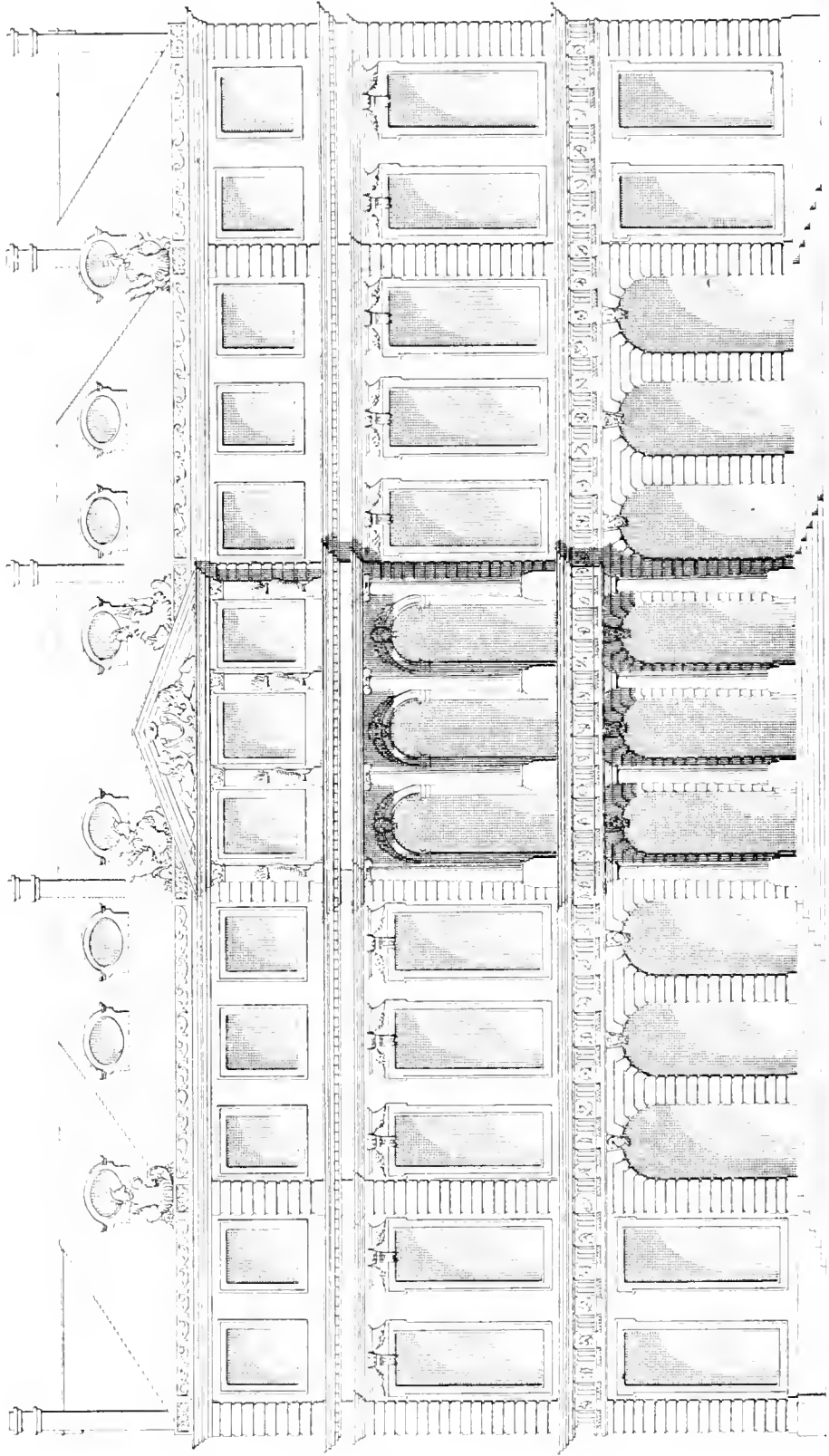
Quand la célèbre maison des Guise se fut éteinte, en 1697, le chef de la branche princière des Rohan-Soubise, François de Rohan, qui avait épousé sa cousine Anne-Julie Chabot de Rohan, se rendit acquéreur de l'hôtel de Guise



et de ses dépendances, dans l'intention d'élever une demeure somptueuse sur son emplacement.

Les travaux de démolition des anciens bâtiments et l'élaboration des nouveaux plans durèrent près de dix ans. Ce fut en 1706 seulement qu'on commença de construire l'hôtel de Soubise, où se trouvent maintenant les Archives nationales. La direction en était confiée à l'architecte Delamain. Dans son *Architecture française*, Blondel fait le plus grand éloge de cet artiste, dont les conceptions ne manquaient pas de grandeur, comme on peut s'en rendre compte, non seulement par l'examen de l'hôtel de Soubise, mais encore des hôtels de Pompadour et de Duras, également bâtis par cet architecte.

Peu de temps après l'achèvement de son hôtel, le prince de Soubise mourut, en 1712. L'un de ses fils, le cinquième, était Armand-Gaston-Maximilien, généralement connu



façade de l'hôtel de Rohan (côté du jardin).

sous le nom de prince de Rohan. Il était né en 1674. Successivement chanoine de Strasbourg, en 1690, puis évêque *in partibus* de Tibériade et coadjuteur de l'évêque de Strasbourg, le prince Égon de Furstenberg, en 1701, et successeur de ce prince au siège de Strasbourg, en 1704, il fut élevé à la pourpre cardinalice, l'année même de la mort de son père. Le prince de Rohan aimait le faste et la magnificence. Il ne voulut point se contenter d'occuper une partie de l'hôtel de feu le prince de Soubise, et décida de se faire construire une demeure personnelle.

Delamaire venait précisément de terminer l'hôtel de Soubise. Le cardinal Armand-Gaston-Maximilien de Rohan le chargea donc de lui édifier, en bordure de la rue Vieille-du-Temple et au fond des jardins de l'hôtel de Soubise, une résidence qui fût complètement distincte de la précédente, tout en permettant de se rendre facilement de l'une à l'autre, sans détour par la rue Vieille-du-Temple et la rue des Francs-Bourgeois. Ce fut pour répondre à cette donnée particulière que Delamaire fut contraint d'élever la façade du nouvel hôtel, non pas sur la rue Vieille-du-Temple, mais bien du côté des jardins, aujourd'hui disparus, de l'hôtel de Soubise.

Le nouveau palais fut assez vite construit. On l'appela l'hôtel de Rohan et aussi le Palais-Cardinal, noms sous lesquels il est encore désigné de nos jours.

La cour de l'hôtel mesurait, comme nous l'apprend Blondel, dix-sept toises de longueur sur onze de largeur. Elle aboutissait à un perron monumental par lequel on accédait à une antichambre ou salon dont les fenêtres s'ouvraient sur les jardins communs aux deux résidences de Soubise et de Rohan. A droite de ce salon se trouvait la bibliothèque composée de trois grandes salles dans lesquelles vinrent prendre place les volumes de De Thou,



Les Chevaux d' Apollon.

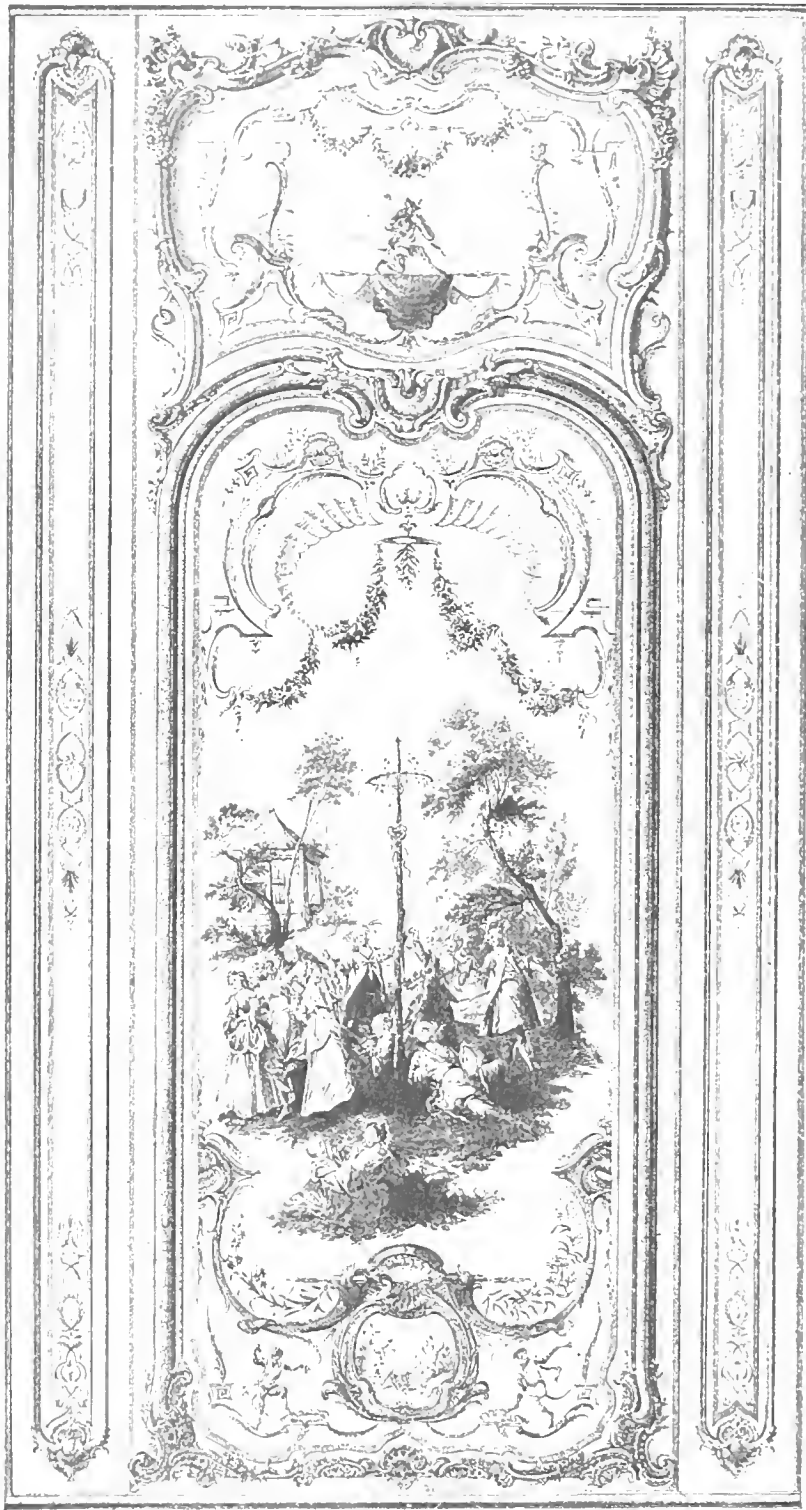
dont le cardinal de Rohan s'était rendu acquéreur en 1706 au prix de 40,000 livres. A gauche, on pénétrait dans une petite pièce qui servait de salle à manger et à côté de laquelle prenait naissance un escalier qui desservait tous les étages de l'hôtel.

Le grand escalier n'existe plus aujourd'hui; mais sa disparition n'est peut-être pas aussi regrettable qu'on le pourrait croire. De l'avis de Blondel, c'était un escalier d'apparat, d'un goût assez douteux, plus singulier que beau et qui occupait un espace considérable.

Les appartements privés du cardinal constituaient tout le premier étage, au-dessus duquel se trouvaient les pièces réservées au personnel.

La façade qui donne sur la rue Vieille-du-Temple a subi peu de retouches. Elle est donc aujourd'hui à peu de chose près ce qu'elle fut au début du xviii^e siècle. Blondel la trouve pauvre et froide; il s'élève contre «la maigreur des piédroits des arcades au rez-de-chaussée, la disproportion des croisées du premier étage, la suppression de la retraite de ce même étage, le fronton placé sur l'attique, les trophées appliqués sur les corps de refend et qui portent à faux sur l'entablement». Ces critiques sont sans doute justifiées, mais il ne faut pas oublier que cette façade était toute secondaire, puisque la principale faisait face aux jardins de l'hôtel de Soubise. D'ailleurs, malgré ses défauts, et comme Blondel le reconnaît lui-même, elle n'est pas absolument dépourvue de grâce.

La vraie façade de l'hôtel, tournée vers les jardins, est à la fois plus majestueuse et plus élégante que la précédente. Elle comprend deux étages réguliers et un attique. Un avant-corps, dont les colonnes sont aujourd'hui disloquées, en occupe le centre. Blondel le trouvait trop élevé comparativement à la largeur; pourtant Delamare avait placé



Le Bal champêtre.

sur l'entablement d'ordre ionique du premier étage des vases décoratifs qui réduisaient dans une certaine mesure la hauteur de cet avant-corps. Par contre, Blondel loue sans réserves les proportions des fenêtres du premier étage.

Encore que, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le cardinal de Rohan n'était pas précisément un érudit et un savant. Toutefois, au dire de Saint-Simon, il n'était pas non plus dénué de facultés ni de tempérament artistiques. Il faut reconnaître d'ailleurs qu'il avait été à bonne école à la cour du prince Égon de Furstenberg, qui avait fait de lui son coadjuteur. C'est en cette qualité que le futur cardinal de Rohan avait pu contempler et admirer, à Saverne, dans le palais qu'Égon de Furstenberg avait fait construire au pied des Vosges, les magnifiques sculptures dues au ciseau de Coysevox, les décorations des plafonds qui figuraient en relief Apollon et les Muses, et enfin les trophées qui ornaient les escaliers et la salle d'honneur.

Plus tard, en bâtissant l'hôtel de Rohan, le cardinal Armand-Gaston-Maximilien fut préoccupé du désir de faire quelque chose qui ressemblât, quoiqu'en des proportions moindres, à la demeure princière d'Égon de Furstenberg. Aussi chargea-t-il Robert Le Lorrain, qui, de 1706 à 1712, avait continué à Saverne l'œuvre de Coysevox, de l'ornementation sculpturale de sa nouvelle résidence. Le morceau le plus célèbre qui soit dû au ciseau de cet artiste est certainement le groupe mythique des *Chevaux d'Apollon*, qui décorait le fronton des écuries du Palais-Cardinal. On ne connaît pas d'une façon absolument certaine la date à laquelle Le Lorrain sculpta ce haut-relief; mais il est vraisemblable que ce fut après l'achèvement de l'hôtel, de 1714 environ à 1719 (p. 176).

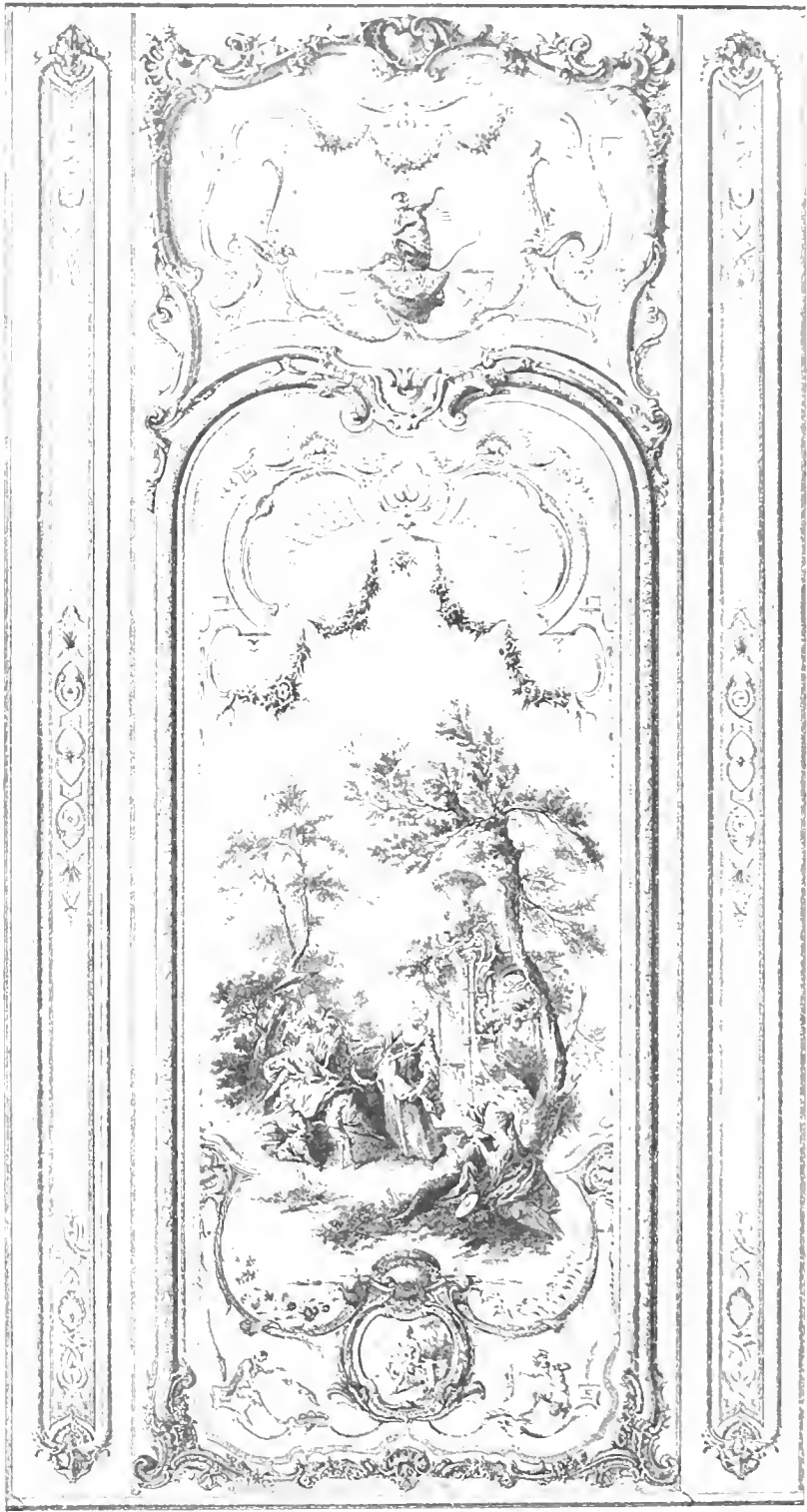


Le Chaudron.

Ce chef-d'œuvre, taillé dans de la pierre provenant des carrières de Conflans, fut assez mal jugé au xviii^e siècle, et d'Argeville, dans ses *Vies des fameux sculpteurs*, le donne même comme peu correct. Il représente les chevaux du Soleil, Éoïs, Éthon, Pyroëis et Phlégon, s'emballant à travers les nuages, alors qu'Apollon, absent, ne saurait les retenir; un dieu saisit Éthon par la bride, pendant qu'un jeune homme à genoux tient devant Pyroëis une vasque de grandes dimensions dans laquelle le cheval céleste semble s'abreuver.

Le cardinal Armand-Gaston-Maximilien de Rohan mourut en 1749. Le Palais-Cardinal devint alors la propriété de son petit-neveu, Armand de Rohan, ordinairement appelé l'abbé de Ventadour. Celui-ci avait trente-deux ans. Il était docteur de Sorbonne et membre de l'Académie française. En 1742, il avait été nommé coadjuteur du siège épiscopal de Strasbourg avec le titre d'évêque de Ptolémaïs. Enfin, en 1747, il avait été créé cardinal par le pape Benoît XIV, et c'est à partir de cette époque qu'il porta le nom de cardinal de Soubise. En même temps qu'il prenait possession du Palais-Cardinal, en 1749, il recueillait la double succession du cardinal de Rohan et devenait ainsi évêque de Strasbourg et grand aumônier de France.

Le cardinal de Soubise s'étudia à remanier l'hôtel de Rohan et à le rajeunir autant qu'il lui fut possible. Blondel, en effet, dans son *Architecture françoise*, s'exprime en ces termes : « Depuis que M. le Cardinal de Soubise occupe cet hôtel, on a décoré à neuf tous les appartemens du premier étage avec une magnificence extraordinaire. Il n'y a que la grande antichambre que l'on a restaurée, toutes les autres pièces ont été changées et embellies de peintures, de dorures, de glaces et de meubles dans le goût le plus moderne. »



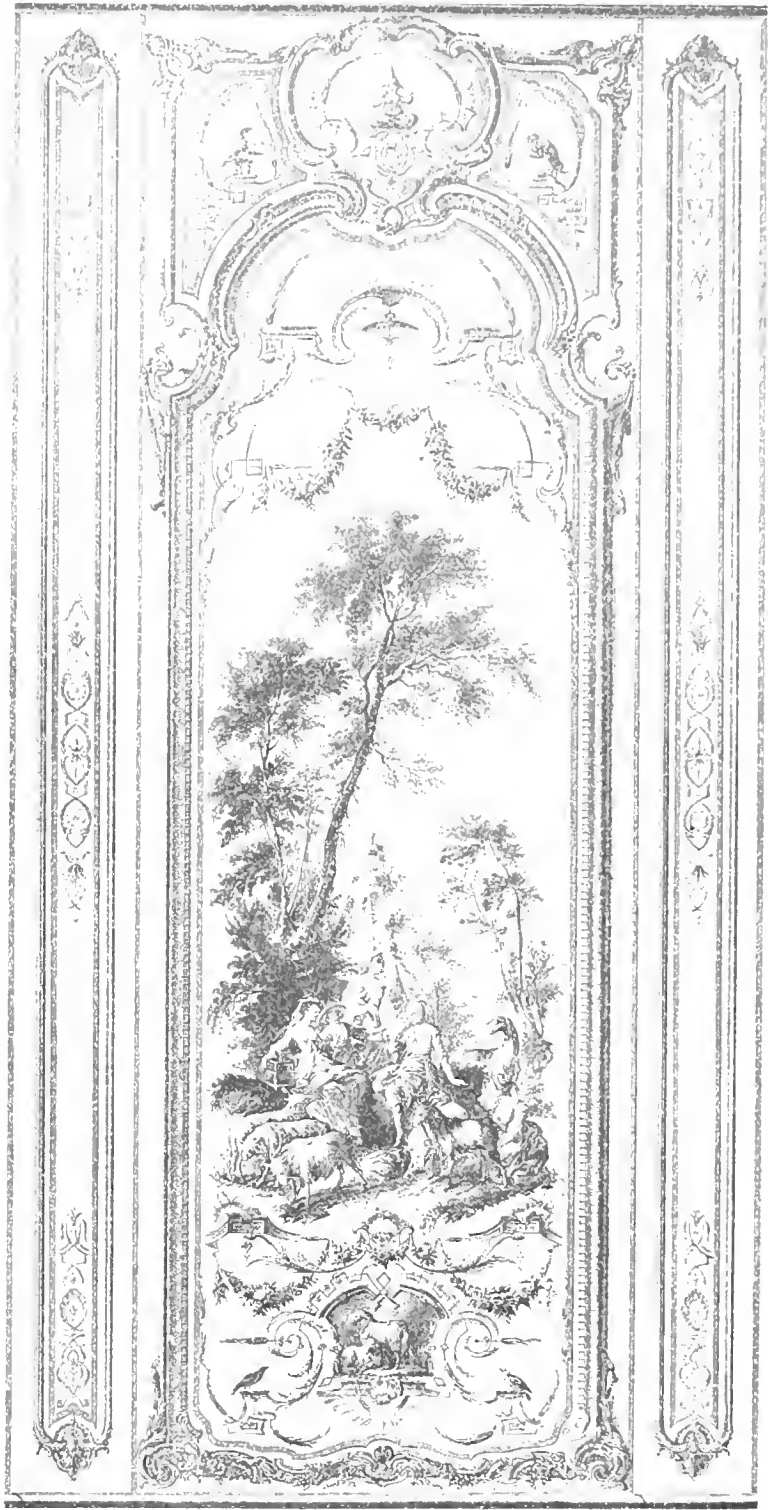
Le Chien dressé.

Les « augmentations », pour employer le mot dont se sert encore Blondel, qui furent commandées par le cardinal de Soubise aboutirent à une transformation presque complète du Palais-Cardinal. Tout le rez-de-chaussée, qui donnait à la fois sur la cour de la rue Vieille-du-Temple et sur les jardins de l'hôtel de Soubise, fut réservé à la bibliothèque. La salle à manger fut transportée au premier étage et peinte en grisaille par Brunetti. La « salle de compagnie » n'était pas moins magnifique avec ses parois revêtues de lambris dorés sur fond blanc. Toutefois, la pièce la plus remarquable et la plus curieuse par ses décorations était le « cabinet », qui venait à la suite de la salle de compagnie et se trouvait à l'aile gauche de l'hôtel. Les murs en furent complètement recouverts par de hautes boiseries toutes dorées, et les panneaux furent ornements de ce que Blondel appelle des « sujets chinois ».

Ces singuliers panneaux ont été exécutés par Huet vers 1750. Huet mourut en 1759, après s'être fait une spécialité de ce genre d'ornementation bizarre et en tout cas fantaisiste, car les Chinois ainsi représentés ne rappellent que de fort loin les sujets du céleste Empire. Cette décoration était fort à la mode au milieu du xviii^e siècle, et, à côté de Huet, qui s'y distingua particulièrement, on cite encore les noms de Dutour et de Crespin. Il est d'ailleurs probable que ces deux artistes ont été les collaborateurs de Huet à l'hôtel de Rohan, car Joubert de l'Hibernerie nous apprend, dans son livre *Le Dessinateur pour les fabriques d'étoffe*, que Dutour peignait les animaux, Huet les fleurs et Crespin les paysages.

L'ensemble de la décoration du « cabinet », encore dénommé le *Salon des Singes*, se compose de six grands panneaux et de six autres plus petits.

Les premiers représentent les sujets suivants *Le Bal*



Le Charmeur.

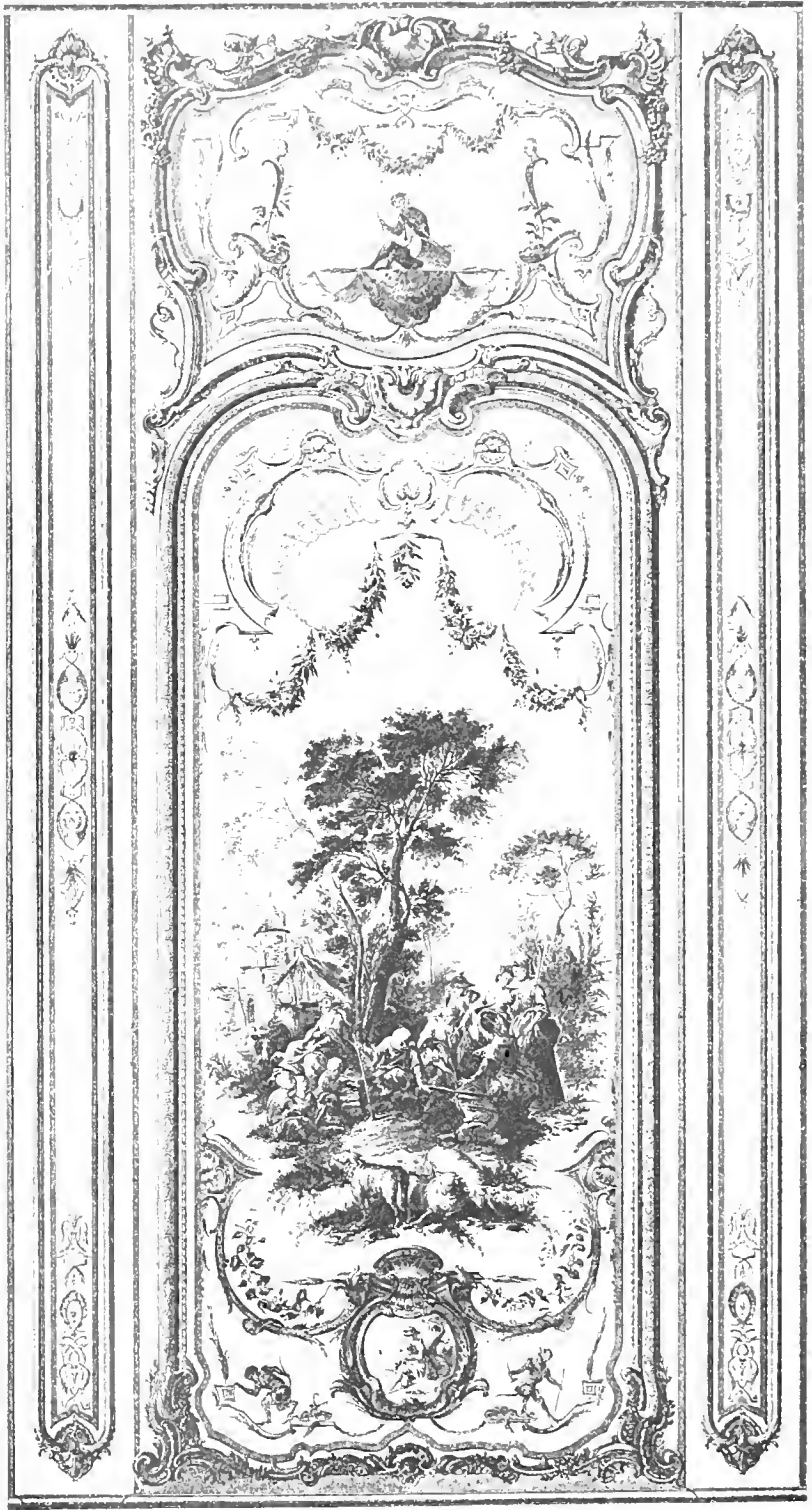
champêtre, Le Chaudron, Le Chien dressé, Le Charmeur, Le Mât horizontal ou La Chandelle et Le Colin-Maillard (p. 178, 180, 182, 184, 186, 188). Quant aux six petits panneaux, ils s'appellent : *Les Bulles de Saxon, Tête-Bêche, La Balançoire, Les Cartes, Le Saut de Mouton et La Raquette* (p. 190, 194, 196).

Un autre grand panneau, conçu dans le goût des précédents, représentait *Le Jeu de la main chaude* ; il devait servir à masquer un oratoire qui occupait un des angles de la pièce. Enfin, l'on doit encore au pinceau de Huet différents lambris dont les motifs principaux sont des oiseaux posés sur des perchoirs parmi des fleurs. Les panneaux verticaux sont tous décorés d'arabesques.

En 1751, Boucher, le célèbre peintre, décora le grand salon de deux dessus de porte, d'autant plus curieux que leur facture est très différente de celle qu'on a coutume d'attribuer au grand artiste. Les sujets en sont : *Le Moulin à eau* et *La Mare* (p. 210, 212). Ils ont été placés dans des cadres assortis et ornent actuellement le cabinet du directeur de l'Imprimerie nationale.

C'est probablement aussi à la même époque qu'il faut placer la composition, par le peintre Pierre, de quatre autres dessus de porte destinés à ce même grand salon. Ces quatre décorations reproduisent des sujets mythologiques. Nous voyons : *Neptune réprimant les vents*, ainsi que *Jupiter et Junon*. Les deux dernières peintures vont de pair et constituent un groupe : d'une part, en effet, *Vulcain présente à Vénus les armes d'Achille*, et, de l'autre, *Achille reçoit ses armes des mains de Vénus*. Chacun de ces dessus de porte mesure 1^m28 de haut sur 1^m54 de largeur (p. 214, 218, 220, 222).

Il convient enfin de rappeler la corniche ainsi que les cartouches dorés ornant les quatre angles du plafond. Le



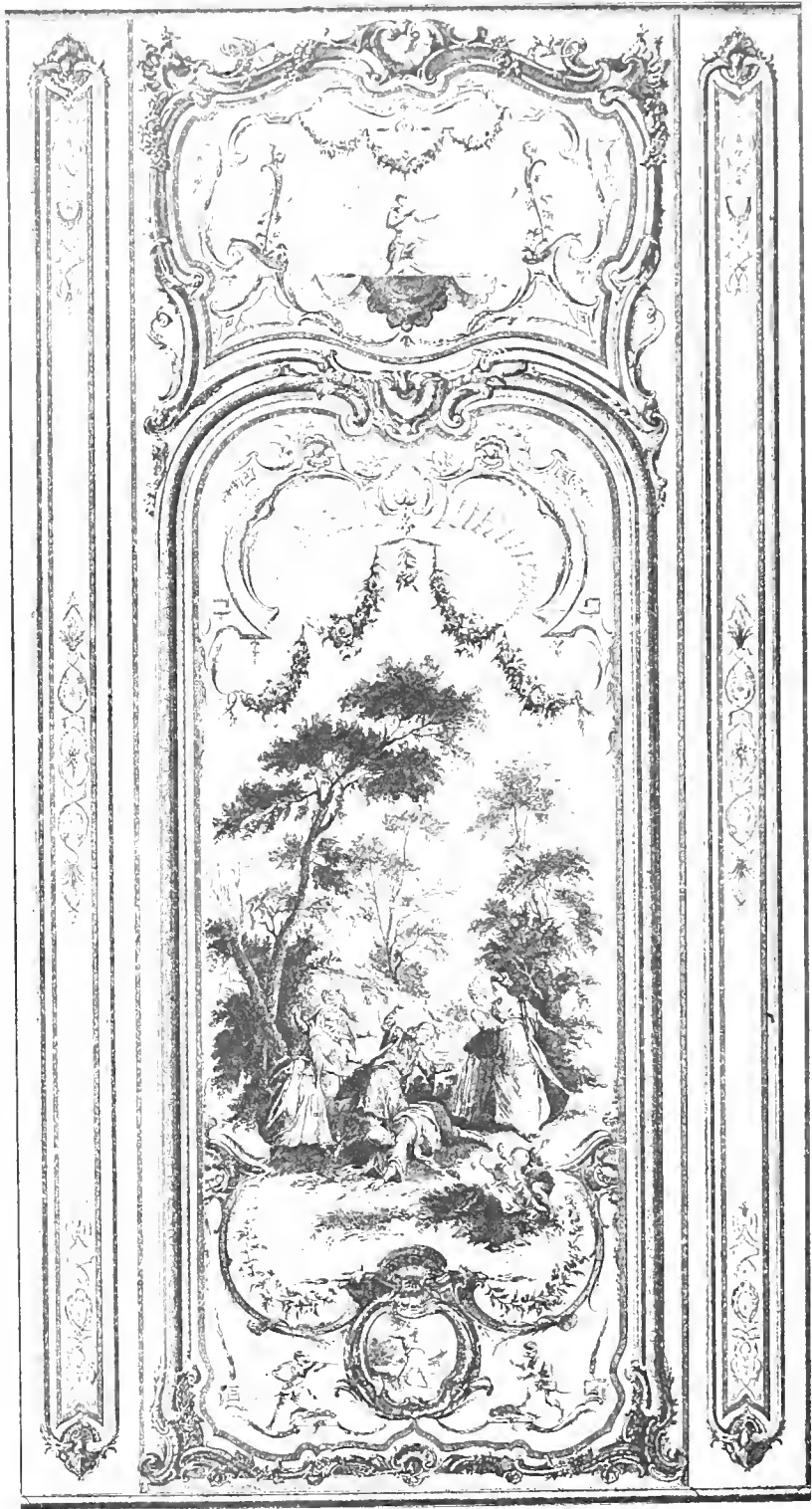
Le Mât horizontal ou la Chandelle.

premier représente un roi vêtu à l'antique; dans le second, un personnage, au torse demi-nu, s'entretient avec un jeune enfant. Un bacchant, un thyrsé à la main gauche, constitue le troisième, et le dernier consiste en une scène rustique à la manière des Anciens (p. 224, 226, 228, 232, 234).

Le troisième propriétaire de l'hôtel de Rohan fut Louis-Constantin de Rohan-Montbazon. Il naquit à Paris, en 1697, et se destina tout d'abord à la carrière des armes. Il entra dans l'ordre de Malte et devint, en 1720, capitaine d'un des vaisseaux du roi. Mais bientôt, et l'on ne sait au juste pour quelle cause, il quitta le service et entra dans les ordres. Il fut nommé, en 1748, premier aumônier du roi, avec le titre de prince Constantin, et, en septembre 1756, le chapitre de la cathédrale de Strasbourg le choisit à l'unanimité pour succéder comme évêque de cette ville au cardinal Armand de Soubise, qui venait de mourir.

C'est à la même époque que Louis-Constantin de Rohan-Montbazon hérita de l'hôtel de Rohan. Cinq ans plus tard, sur le désir de Louis XV, il fut élevé à la dignité de cardinal par le pape Clément XIII. Il quitta peu ses deux résidences de Strasbourg et de Paris, surtout la première, et ne se rendit jamais à Rome, paraît-il, encore que le conclave se soit réuni deux fois durant son cardinalat, en 1769, lors de l'élection de Clément XIV, et six ans plus tard, quand Pie VI monta dans la chaire de saint Pierre.

Il ne semble pas que ce prélat, qui se désintéressait si fort des affaires du Saint-Siège, se soit beaucoup occupé d'embellir l'hôtel de Rohan ou d'augmenter les collections qu'il renfermait, entre autres la riche bibliothèque. Cependant il fit exécuter deux vraies merveilles que l'on peut contempler encore dans le cabinet directorial de l'Imprimerie nationale : le bureau plat et la pendule-gaine. C'est pour conserver un souvenir de ses goûts de jeunesse qu'il

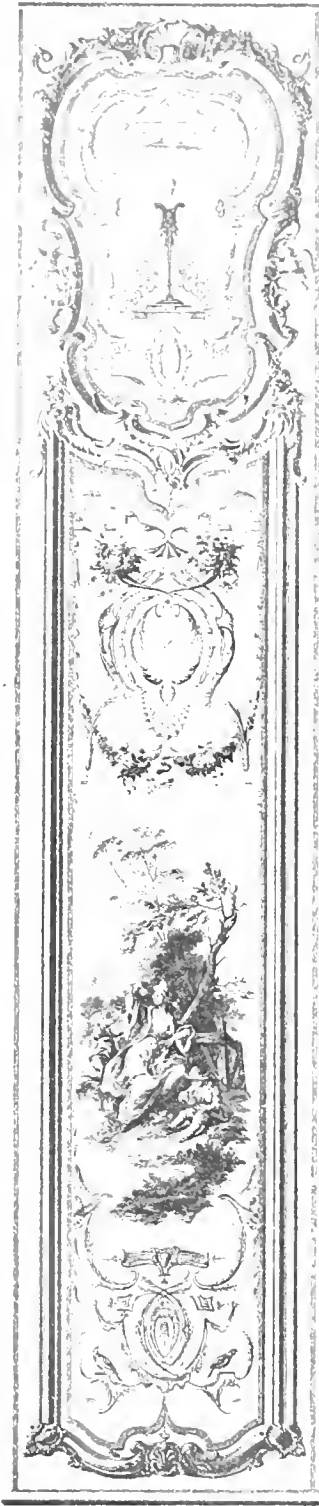


Le Cosiy-Maiffard.

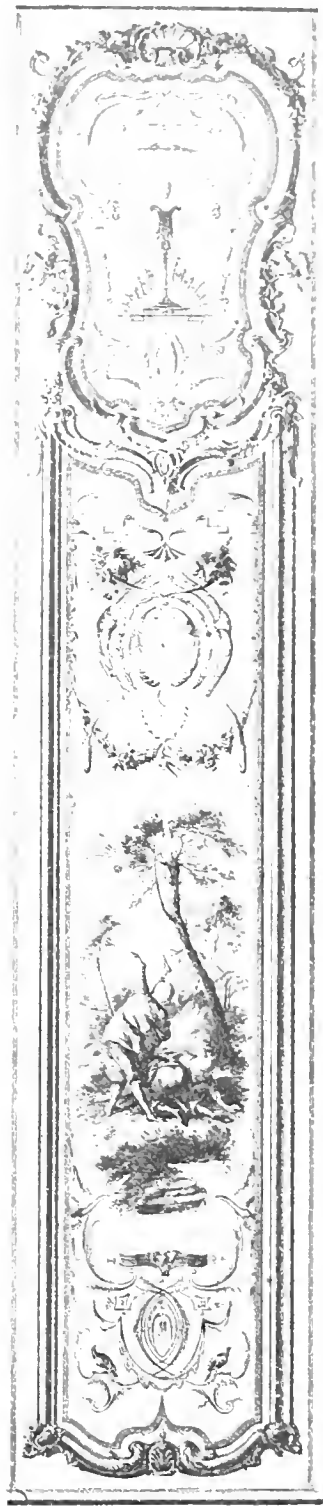
ordonna à Boulle, ou à ses fils, de confectionner ces deux meubles. Le bureau plat porte, en effet, sur le côté long un trophée où figurent un trident et une rame (p. 238). Quant à la pendule, on peut en apercevoir le balancier à travers une ouverture ménagée dans un motif de bronze représentant une proue de navire surmontée d'un mât au sommet duquel flotte un étendard. Des tritons et des dauphins ornent la partie inférieure de cette composition, tandis que, dans le haut, des têtes d'enfants, soufflant le vent, amoncellent les nuages (p. 240).

En 1782, le Palais-Cardinal passa aux mains de Louis-René-Édouard de Rohan-Guéméné, le plus fastueux des quatre cardinaux qui habitèrent l'hôtel, et que l'affaire du Collier rendit universellement célèbre. (Voir le curieux acte de vente qui fait l'objet de l'*Appendice III*.)





Les Billes de Savoy.

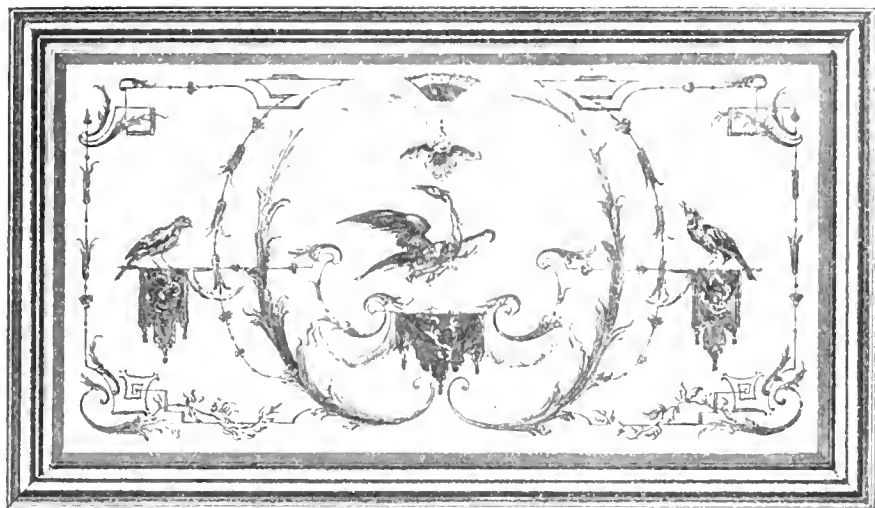


Site-Biche.

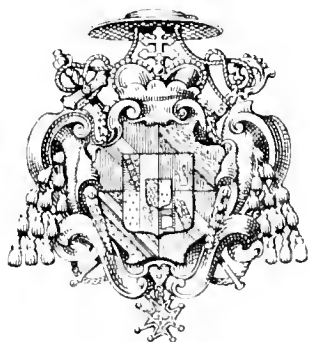
II

AFFAIRE DU COLLIER

Le présent chapitre a été composé
avec les caractères italiens gravés en 1818 par Jacquemin



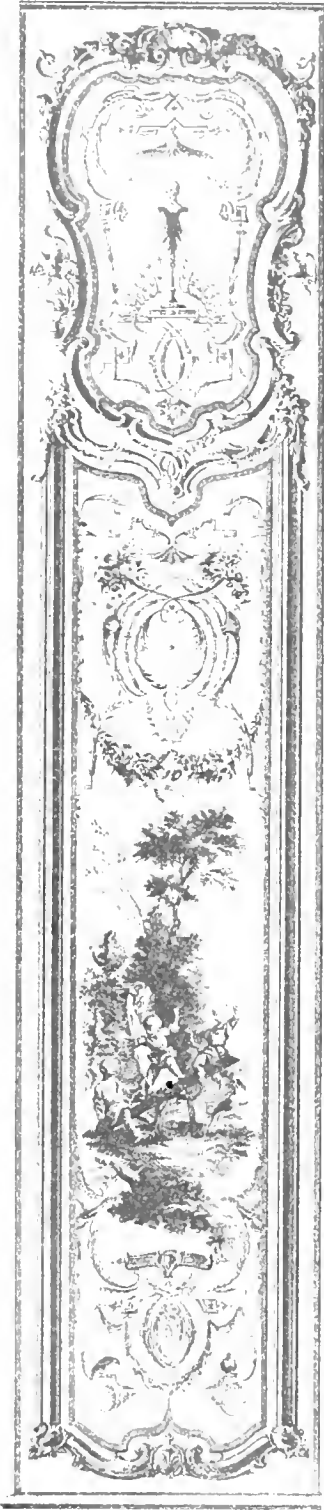
Louis-René-Édouard de Rohan-Guéméné, dit le prince Louis ou encore le cardinal Collier, naquit à Paris le 25 septembre 1734 p. 198 . Il fit ses premières études au séminaire de Saint-Magloire et, en 1760, à l'âge de



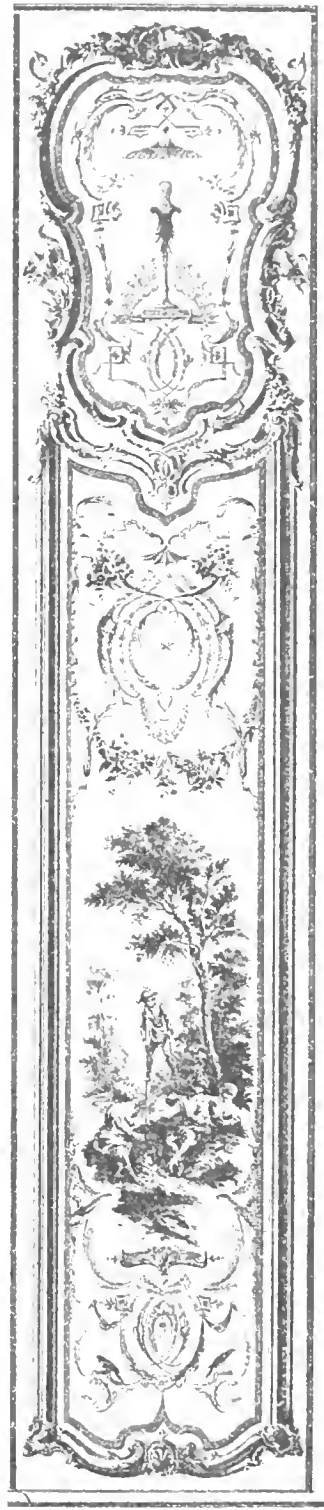
Louis de Rohan-Guéméné.

vingt-six ans, il fut nommé évêque in partibus de Canope et coadjuteur de l'évêque de Strasbourg, lequel était alors son oncle, le cardinal Constantin de Rohan. L'année suivante, l'Académie française lui ouvrait ses portes.

C'est en qualité de coadjuteur de l'évêque de Strasbourg qu'il reçut solennellement, à son passage en cette



La Balanceire.



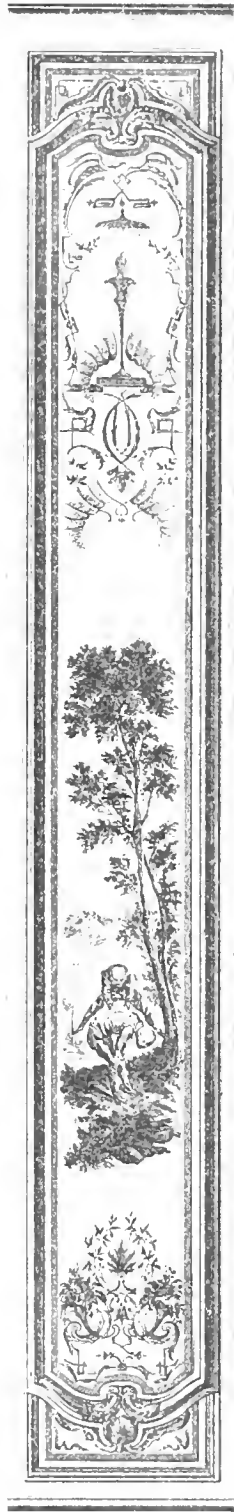
Les Cartes.

ville en 1770, la jeune archiduchesse *Marie-Antoinette*, qui venait en France pour épouser le dauphin *Louis*. La réception fut grandiose et, chose digne de remarque, on fit en cette occurrence usage d'un genre particulier de télégraphie sans fil. Dès que l'archiduchesse arriva à *Strasbourg*, *Louis XV* l'apprit à *Versailles*. Les deux villes sont distantes de cent lieues : la nouvelle fut transmise en cent secondes. On avait, en effet, disposé sur la route vingt-cinq pièces de canon, séparées les unes des autres par un intervalle de quatre lieues. De la sorte, la deuxième répondit sans délai à la première, et ainsi de suite jusqu'à *Versailles*.

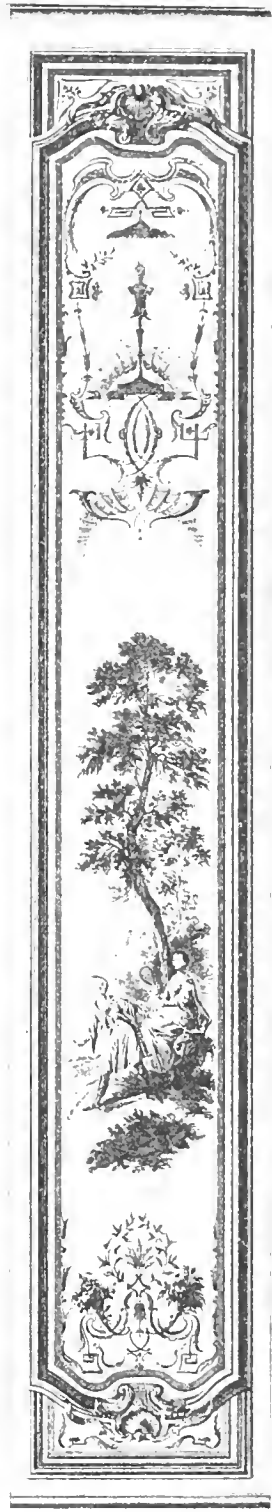
Louis de Rohan-Guéméné était lié d'amitié avec le duc d'*Aiguillon*. Celui-ci le fit nommer, en 1772, ambassadeur à *Vienne*, le préférant, en cette occasion, au baron de *Breteuil* qui sollicitait également ce poste recherché. Ce dernier, devenu par la suite l'ennemi juré de *Louis de Rohan*, mit tout en œuvre pour lui nuire dans l'esprit de la future reine.

Très grand seigneur, adorant le luxe et les fêtes, le prince *Louis*, durant son séjour à *Vienne*, donna à l'Ambassade de France un éclat inaccoutumé. Au début, il fut très en faveur auprès de *Marie-Thérèse*. Mais, plus tard, celle-ci le prit en haine et sollicita même son renvoi.

On a longtemps donné comme raison de cette disgrâce le peu de régularité de sa vie, ses prodigalités et ses aventures galantes. S'il faut en croire l'abbé *Georgel*, qui devait être bien informé, la véritable cause de sa défaveur fut l'habileté qu'il déploya à se tenir au courant des négociations en vue du partage de la *Pologne*, partage dont on cherchait à évincer la France. A la suite de l'entrevue qui eut lieu à *Neiss*, entre *Frédéric II* de *Prusse*



Le Saint-de-Mouton.



La Raquette.

et le prince de Kaunitz, il envoya en France les renseignements les plus complets et les plus circonstanciés sur cette affaire. C'est à cette occasion qu'il écrivait au duc d'Aiguillon, demeuré jusqu'alors son protecteur : « J'ai vu pleurer Marie-Thérèse sur les malheurs de la Pologne....., mais elle a d'une main son mouchoir pour essuyer ses pleurs, et, de l'autre, elle saisit le glaive pour être la troisième puissance partageante. » Pour parfaire ces renseignements, il eut la bonne fortune de voir un inconnu venir lui offrir, contre 1,000 ducats par entrevue, toute la correspondance diplomatique de la cour de Vienne. Il put, dès lors, montrer clairement à son gouvernement la duplicité de l'Autriche. Ces faits, qui auraient dû le mettre en faveur, devaient au contraire le perdre. Il avait coutume de parler à cœur ouvert, lorsqu'il s'entretenait par correspondance avec le duc d'Aiguillon. Celui-ci commit l'imprudencé de lire des fragments de ces lettres à un souper de la Du Barry. La dauphine Marie-Antoinette en fut immédiatement informée et en conçut le plus vif ressentiment contre l'homme qui ne craignait pas de dévoiler le double jeu pratiqué par la famille dont elle était issue. Elle oublia l'accueil splendide que le prince Louis de Rohan lui avait fait à son arrivée à Strasbourg. Aussi, sur les conseils de Breteuil, qui saisit l'occasion de se venger, lorsqu'elle monta sur le trône, son premier soin fut de rappeler de Vienne l'ambassadeur trop clairvoyant.

Celui-ci revint en France en 1777 et, malgré ses nombreux ennemis, il fut aussitôt nommé grand aumônier de la Cour.

Le cardinal menait un train fastueux. Il possédait deux millions et demi de rentes, ce qui ne l'empêchait pas d'être criblé de dettes; il faut, il est vrai, rappeler

en sa faveur qu'il avait bénévolement payé de ses deniers celles des Guéménée, qui venaient de faire une faillite colossale.

Il était très lié avec un des hommes les plus étranges de cette époque, Cagliostro; et c'est probablement par l'intermédiaire de ce dernier qu'il entra en relations avec M^{me} de La Motte, une Valois, arrière-petite-fille d'un bâtard de Henri II (p. 200). Ces relations devaient l'entraîner à une aventure retentissante et, finalement, le conduire à sa perte. Il s'agit de l'affaire du Collier.

En 1785, deux joailliers parisiens, Bœhmer et Bassenge, avaient offert à la reine Marie-Antoinette (p. 202) un collier de diamants d'une valeur de 1,600,000 livres (p. 204). Il leur fut répondu que l'état des finances publiques ne permettait pas d'en faire l'acquisition.

M^{me} de La Motte, intrigante et astucieuse, persuada au cardinal qu'il devait offrir ce collier à la reine. Comme elle voyait journellement Marie-Antoinette, elle se flattait, de son côté, de le lui faire accepter; le succès était certain, et il assurait du même coup la rentrée en grâce du cardinal.

De Rohan se laissa convaincre par M^{me} de La Motte. Il entra en possession du collier et le fit porter à Versailles, où il fut remis entre les mains d'un soi-disant envoyé de Marie-Antoinette. Un reçu revêtu de la signature de celle-ci fut délivré; la signature était l'œuvre d'un faussaire, Réteaux de Vilette.

Les jours s'écoulaient sans apporter de changement à la situation, et bientôt les joailliers réclament. Le roi s'émeut, demande des explications et, finalement, fait arrêter le cardinal, Cagliostro et M^{me} de La Motte. Mais cette dernière, n'ayant été arrêtée que cinq jours après, avait eu le temps de brûler les papiers qui pourraient

la compromettre. Aussi, pendant que la reine, aidée de Breteuil, mettait tout en œuvre pour perdre le cardinal, le ministre envoyait son propre avocat auprès de *M^{me} de La Motte* pour la guider et la conseiller.

L'affaire, qui aujourd'hui passionne les érudits et les romanciers, eut un grand retentissement à l'époque où elle se passa. Des hautes sphères de la Cour, où elle était née, elle descendit à la ville. Le peuple prit le parti du cardinal. Les dames de la Halle et celles du carreau du Temple se mirent à la tête du mouvement, et une partie de la noblesse les suivit dans cette voie. Les costumes ainsi que les rubans rouges et jaunes, symbole du cardinal sur la paille, furent de mode.

Le cardinal de Rohan fut dépouillé de ses bénéfices et privilèges et condamné à l'exil. Il quitta la France en 1791 et mourut en 1803. Cagliostro fut acquitté. Quant au comte de La Motte, fort avisé en cette circonstance, il avait passé en Angleterre, sans oublier le collier, qu'il vendit par morceaux.

M^{me} de La Motte, de son côté, avait été condamnée à être marquée, fouettée et à terminer sa vie à la Salpêtrière. Elle fut, en effet, fouettée et marquée, mais on lui facilita les moyens de s'enfuir et de rejoindre son mari. On raconte, à ce propos, qu'en lui ouvrant les portes de l'hospice la sœur supérieure lui recommanda de rester prudente et surtout de ne pas se faire remarquer.

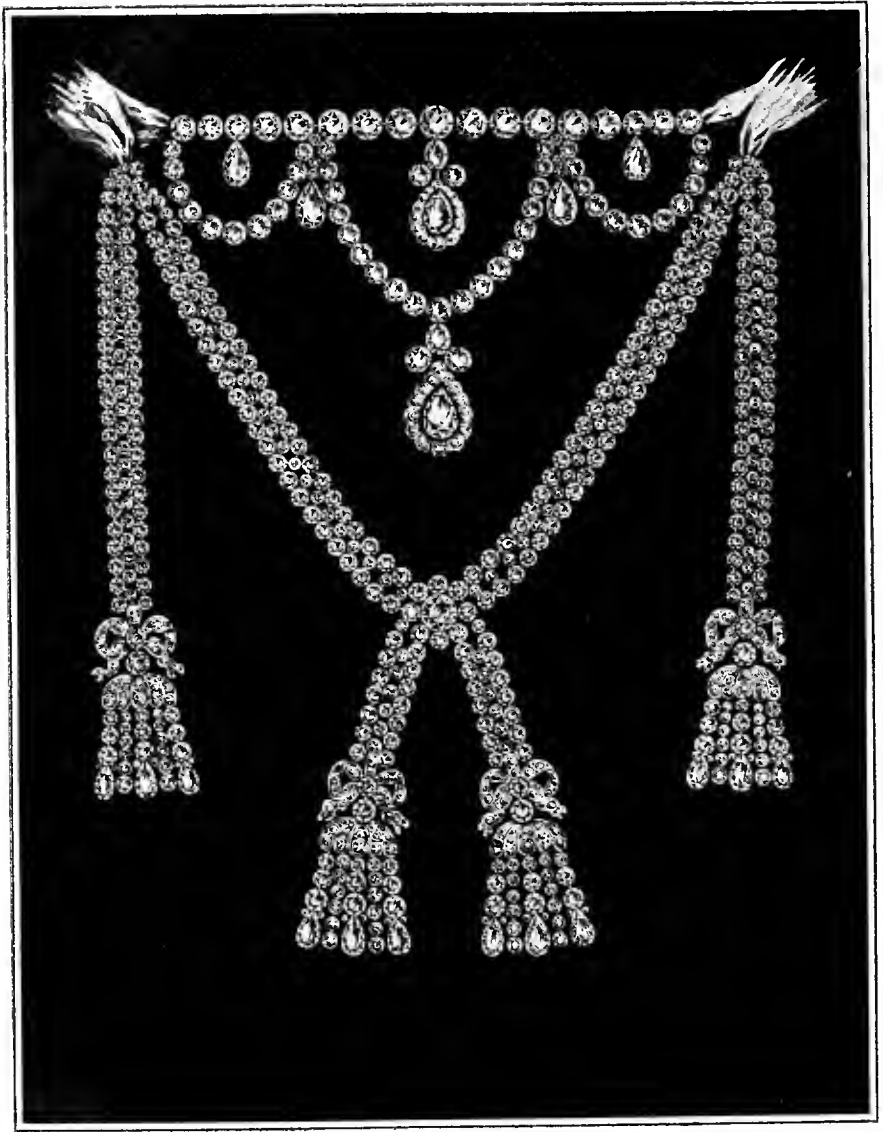
M^{me} de La Motte, déguisée en paysanne et accompagnée d'une fille nommée *Marianne*, traversa la Seine en face de la Bastille. Elle erra quelque temps aux environs de Provins, gagna ensuite le Luxembourg, et rejoignit enfin son mari en Angleterre, où elle mena grand train avec le produit du collier.

Dans la suite, la fugitive essaya de se faire réhabiliter.

Elle savait que la Cour y était disposée et ne demandait pas mieux que de reviser son procès dans l'espoir de compromettre davantage le cardinal. Pourtant Mirabeau, qui faisait la contre-police de la reine, y mettait une condition : il exigeait que M^{me} de La Motte se constituât prisonnière. A cet effet, il avait plavé auprès d'elle un agent à lui, nommé Bernard, ancien employé des Postes, qui chercha, bien inutilement du reste, à la décider à venir elle-même à Paris demander au Parlement la revision de son procès.

Peu de temps après, à bout de ressources et à la veille d'être saisie, M^{me} de La Motte se jetait par la fenêtre, se brisait les deux bras et les deux jambes, et expirait bientôt dans d'horribles souffrances.



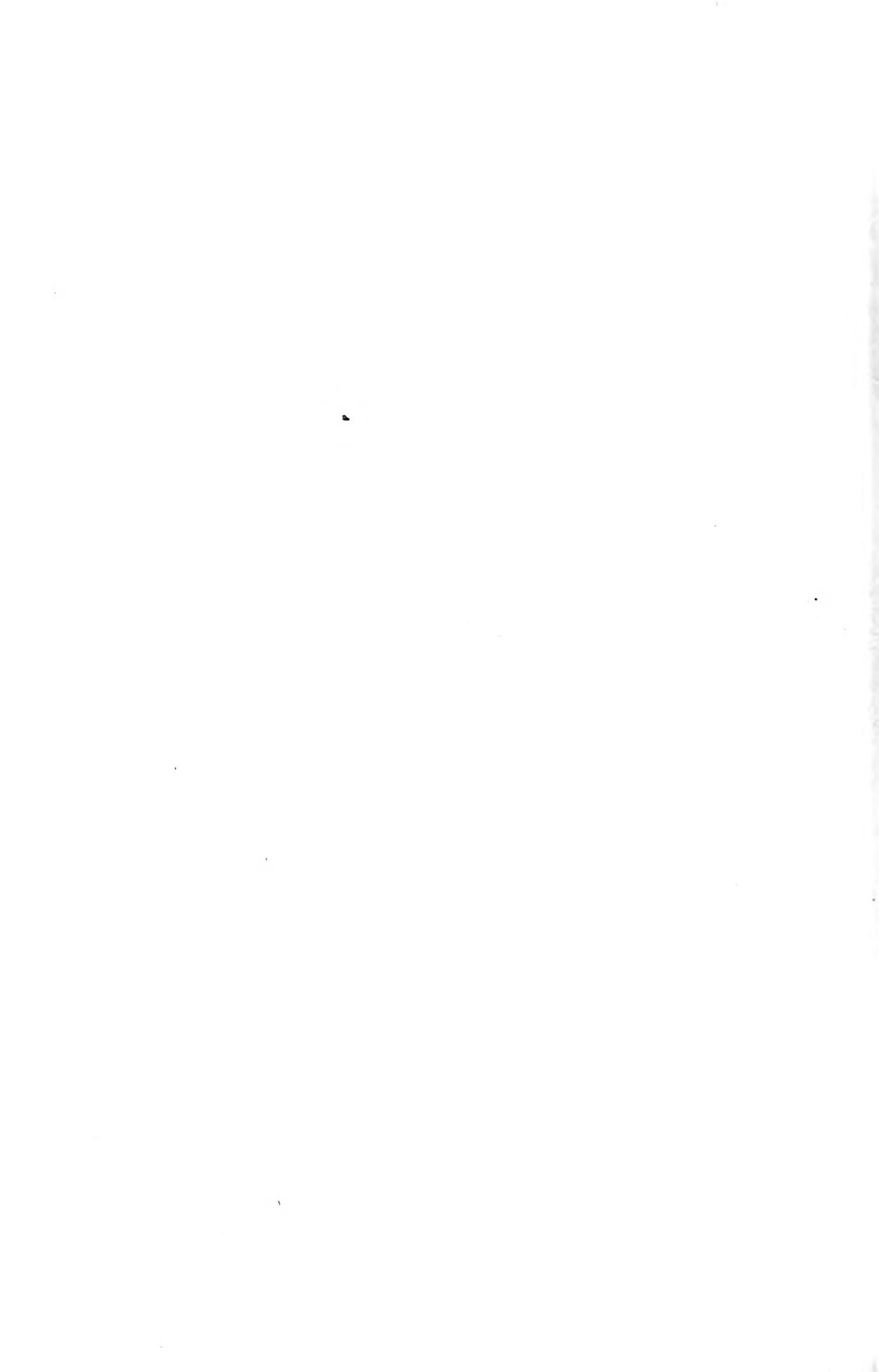


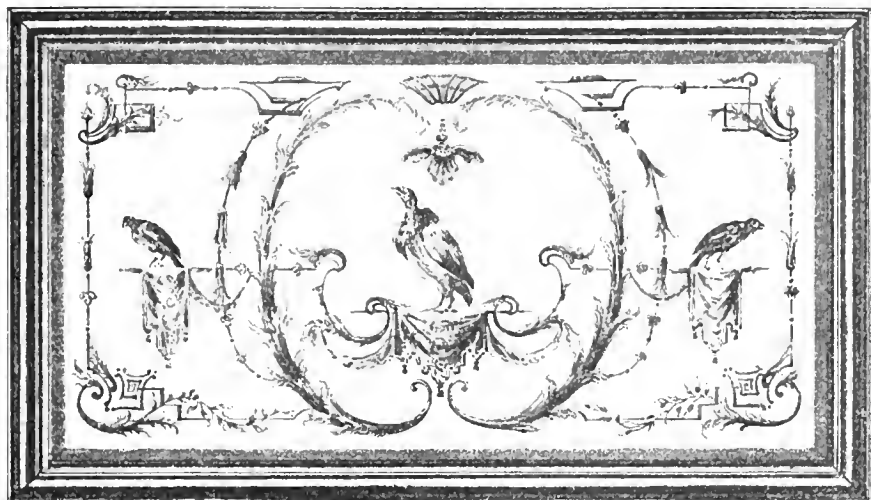
Le Collier.

III

CAGLIOSTRO

Le présent chapitre a été composé
avec les caractères romains désignés sous le nom de *types de Chartes X*
gravés en 1825 par Marcellin-Legrand





Nous avons vu Cagliostro compromis avec le cardinal de Rohan dans l'affaire du Collier. Qu'était-ce que cet homme, qui jouit d'une si grande réputation à la fin du XVIII^e siècle? (Voir p. 208.) Il est difficile de le dire avec exactitude. Les documents vraiment authentiques font défaut, et ce que l'on raconte de sa vie appartient au domaine de la légende plutôt qu'à celui de l'histoire.

En 1786, parut à Paris un libelle sans nom d'auteur et intitulé : *Mémoires authentiques pour servir à l'histoire du comte de Cagliostro*. Dans cet ouvrage, Cagliostro est censé raconter lui-même les péripéties de son existence.

Il commence par dire qu'il ne connut pas ses parents, mais il laisse clairement entendre que ce furent de très grands personnages sur lesquels l'univers avait les yeux fixés. Sa première enfance se serait passée à Médine, où il aurait été élevé, sous le nom d'Acharat, dans la demeure du muphti Salahaym. « Mon gouverneur, ajoute-t-il, m'a toujours dit que j'étais resté orphelin à l'âge de 3 mois et que mes parents étaient nobles et chrétiens, mais il a gardé

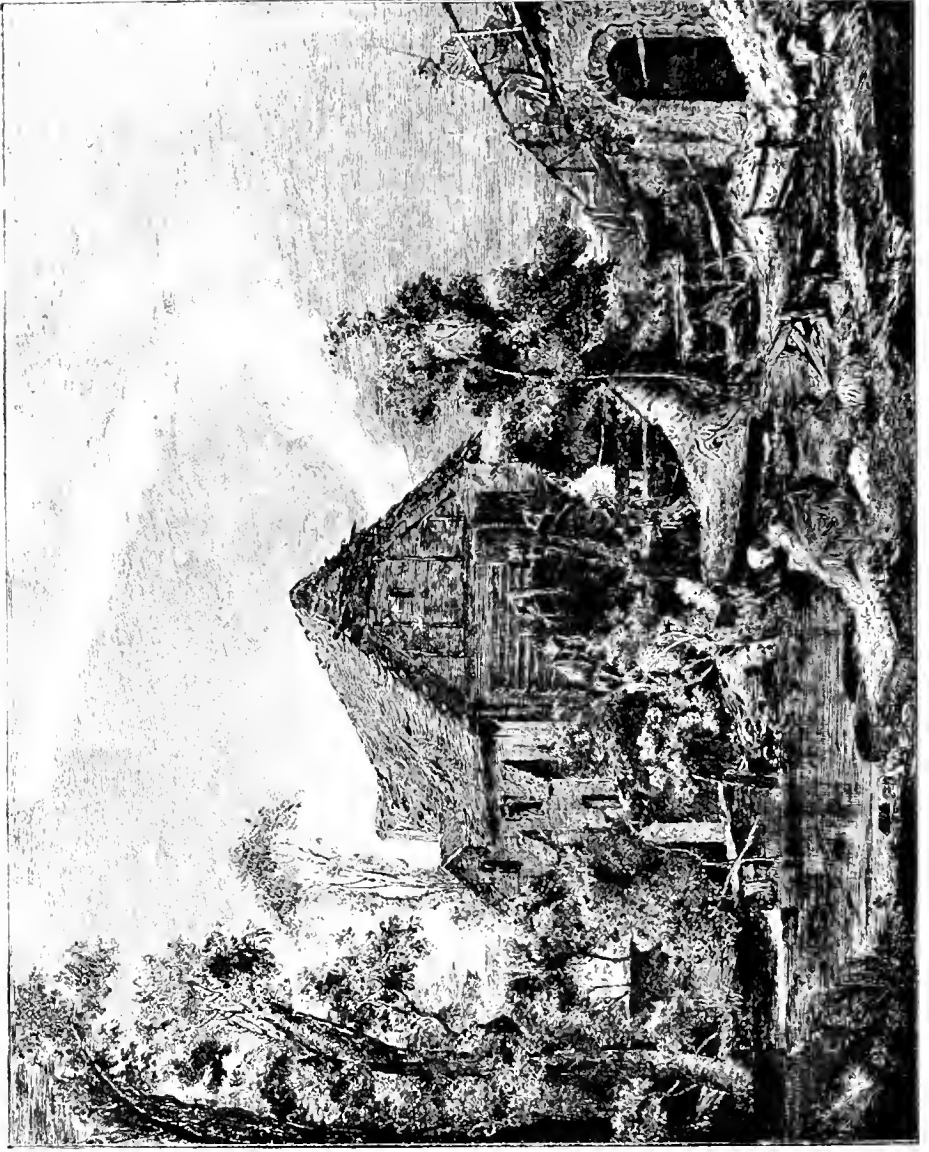
le silence le plus absolu sur leur nom et sur le lieu de ma naissance. Quelques mots prononcés au hasard m'ont fait soupçonner que j'étais né à Malte, mais c'est un fait qu'il m'a toujours été impossible de vérifier.» (Voir *Appendice V.*)

Le muphti de Médine lui aurait appris la plupart des langues orientales et lui aurait, en même temps, révélé que les secrets de toutes les sciences humaines se trouvaient dans les pyramides d'Égypte.

À 12 ans, Cagliostro quitta Médine pour la Mecque. Son gouverneur le présenta au chérif, qui lui fit les plus tendres caresses. Trois ans plus tard, il parcourt l'Égypte avec une caravane préparée spécialement pour lui. «Je visitai, raconte-t-il, ces fameuses pyramides qui ne sont aux yeux des observateurs superficiels qu'une masse énorme de marbre et de granit. Je fis connaissance avec les ministres des différents temples, qui voulurent bien m'introduire dans des lieux où le commun des voyageurs ne pénétra jamais.»

Enfin, en 1766, Cagliostro arriva à Malte, où il prétend avoir été reçu avec des honneurs extraordinaires par le grand maître Pinto, qui aurait été au courant de sa naissance.

Il parcourut ensuite toute l'Europe et se rendit notamment en Russie, où sa femme, qui avait alors 20 ans, l'accompagna. Tous deux firent dans ce pays des dupes assez nombreuses au moyen d'ailleurs de subterfuges des plus simples. La femme de Cagliostro prétendait être âgée de 50 ans au moins et avoir conservé sa jeunesse grâce à un élixir de Jouvence que les grandes dames russes achetaient sans compter. Cagliostro voulait faire croire aussi qu'il était doué du pouvoir de guérir toutes les maladies. A cet effet,



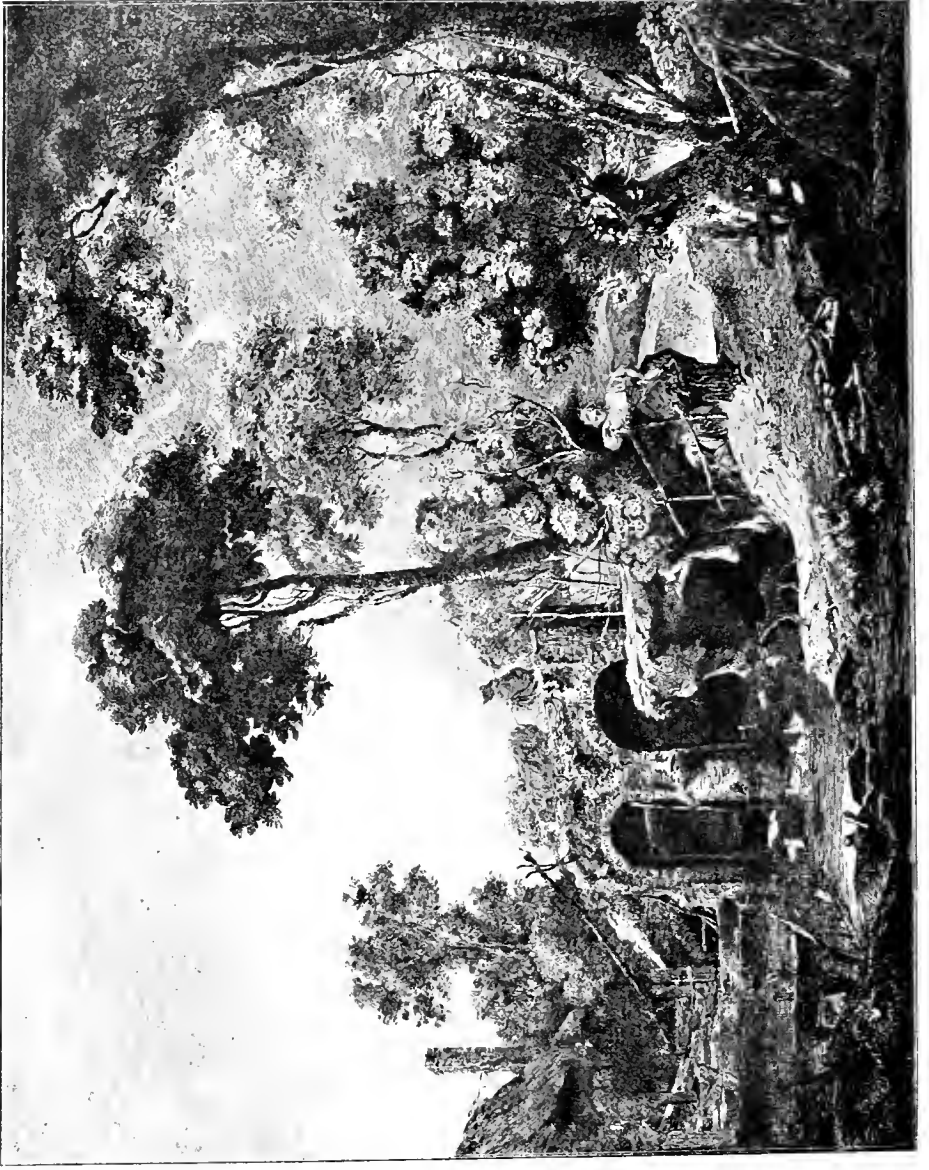
Le Moulin à eau.

il n'hésitait pas à opérer des substitutions de personnes. Un cas de ce genre fit assez de bruit pour que Catherine II priât le couple de quitter ses États.

A Paris, Cagliostro fut vite connu. Il avait fondé une sorte de franc-maçonnerie du rite égyptien et prétendait entrer en relations avec les esprits de l'autre monde. Pendant qu'il cherchait à recruter des hommes de qualité pour les faire entrer dans sa prétendue loge, M^{me} de Cagliostro, de son côté, essayait de créer une assemblée analogue de femmes du monde. Elle se proposait, disait-elle, de fonder une société libératrice de la femme; mais elle agissait en réalité dans un but intéressé.

L'auteur des *Mémoires authentiques* décrit une séance qui eut lieu rue Verte-Saint-Honoré et à laquelle assistèrent trente-six dames qui avaient dû verser préalablement cent louis dans une caisse commune et s'engager par serment à se soumettre à tout ce qui leur serait ordonné. Les dames en question furent priées de se dévêtir à peu près complètement. Elles entendirent ensuite un discours de M^{me} de Cagliostro qui les exhorta à se soustraire au joug des hommes. La cérémonie continua par un banquet où les convives furent servis par trente-six génies qui n'étaient autres que leurs amants, et l'orgie termina enfin la séance.

Les rapports de Cagliostro avec le cardinal de Rohan furent assez intimes et d'ailleurs assez fréquents pour que la ville n'en ignorât rien. Dans une lettre à M^{me} de La Motte, le cardinal s'exprimait en ces termes : « Voyez comme le public est injuste de prétendre que je me ruine pour M. le comte de Cagliostro, tandis que c'est le plus grand des hommes, et Dieu même. Écrivez-moi, non que vous voulez le voir par *curiosité*, mais voir ce grand homme; mettez-y



La Mare.

toute la chaleur possible, et vous verrez ce qu'il est capable de faire. On ne lui connaît aucune fortune, personne ne sait qui il est, ni d'où il vient, vivant depuis 300 ans. Amenez, si vous le voulez, pour avoir plus de confiance en lui, une enfant de 7 à 8 ans, bien sage, car si elle n'est pas sage, elle ne verra rien.»

C'est à cette enfant que Cagliostro, dans la chambre du cardinal de Rohan, fit apparaître la reine Marie-Antoinette dans une carafe d'eau. L'épisode est très connu. Mais il en est un autre, plus étrange, d'ailleurs moins répandu et qui, à ce titre, excite l'intérêt : je veux parler du *Dîner des morts*.



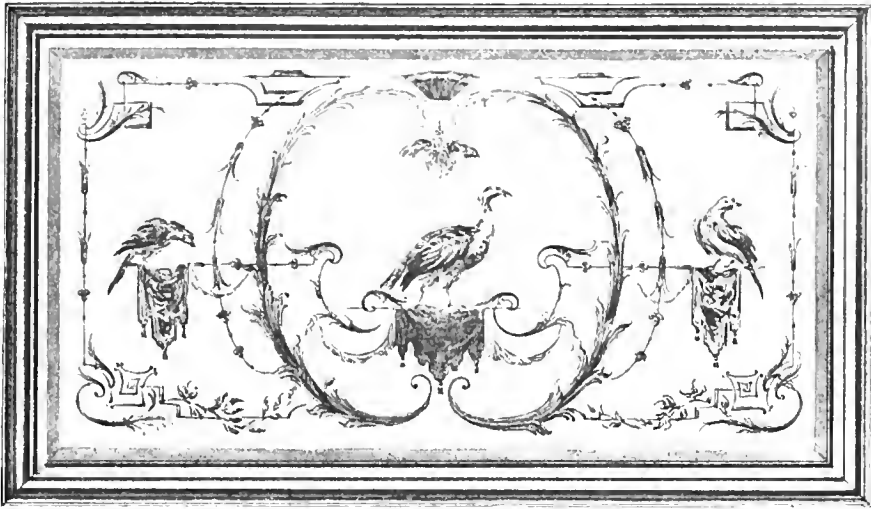


Neptune réprimant ses Chevaux.

IV

LE DÎNER DES MORTS

Le présent chapitre a été composé
avec les caractères romains désignés sous le nom de *nouvelle gravure*
gravés en 1847 par Marcellin-Legrand .



A la page 217 du tome III des *Mémoires de M^{me} d'Adhémar*, publiés à Paris en 1836, le rédacteur dit : « En 1782, on apprit qu'il existait une franc-maçonnerie du rite égyptien, au moyen de laquelle on correspondait avec les esprits de l'autre monde. » Ces lignes font clairement allusion à l'espèce de société plus ou moins secrète qu'avait fondée Cagliostro et dont j'ai parlé précédemment. « Certains prétendaient, continue notre auteur, avoir soupé avec des femmes célèbres de l'antiquité. Voici à ce sujet ce que m'a raconté le malheureux maréchal, duc de Noailles, dont je certifie la véracité. » A l'appui des paroles qu'elle va rappeler, la soi-disant M^{me} d'Adhémar cite plusieurs témoins, et non des moindres, à en juger par les noms qu'ils portent. « Le maréchal, ajoute-t-elle en effet, était chez moi avec l'évêque d'Arras, l'archevêque de Rouen, le cardinal de La Rochefoucauld, le duc de Sully, le marquis de Saucourt, la maréchale d'Aubeterre, M^{me} de Castellane et la marquise de La Roche-Aymond, comme moi dame du Palais. »

Après ce préambule, qui ressemble assez à une mise en scène, elle en vient enfin au récit du duc de Noailles. Nous le



Jupiter & Juno.

reproduirons d'une façon presque intégrale, afin de lui conserver toute la saveur qu'il contient.

Au mois de juin 1782, le maréchal de Noailles demanda au cardinal Louis de Rohan de le faire assister à la prochaine séance importante de spiritisme que Cagliostro donnerait dans son hôtel. Le cardinal lui promit de le convier au premier *souper des morts* qui aurait lieu et au cours duquel Cagliostro ferait apparaître telles personnes qu'on lui indiquerait.

Quelque temps après, le 14 de ce même mois, le duc de Noailles reçut du prince de Rohan un billet ainsi conçu :

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

Je n'ai pas oublié mes promesses : je vous invite à souper ce soir *avec qui vous voudrez*. Je vous réponds de la chère, mais non des convives. Songez au vôtre, car vous devez en amener un.

Par ces mots : « je vous invite à souper avec qui vous voudrez », le prince n'entendait pas prier le maréchal de Noailles de lui amener un convive réel, mais bien, ainsi que le montre la suite du récit, de penser au personnage défunt qu'il demanderait au magicien de faire apparaître.

La réunion, comme l'indiquait le post-scriptum de la lettre ci-dessus, eut lieu au Palais-Cardinal, dans le propre appartement du grand aumônier, dans le *salon des Chinois* (sic).

Il y avait là le chevalier de Boufflers, le prince de Nassau, l'avocat Gerbier, M. d'Esprémesnil, le maître du logis et moi (de Noailles). Le prince Louis nous dit qu'il attendait le comte Cagliostro.

Lorsque celui-ci entra, notre curiosité fut vivement excitée : il était somptueusement vêtu ; son air grave, ses manières solennelles nous en imposèrent, bien que la plupart de nous le regardassent comme un charlatan. Il causait peu et semblait parfois



Athéna présente à Achille ses armes d' Achille.

s'abandonner à une profonde méditation. A onze heures trois quarts, il prit la parole et, s'adressant à tous les convives :

— Les noms que vous avez choisis, Messieurs? dit-il.

Et, prenant un morceau de parchemin vierge, une plume neuve qu'il trempa dans une liqueur rougeâtre, il se prépara à écrire ce que nous lui dicterions.

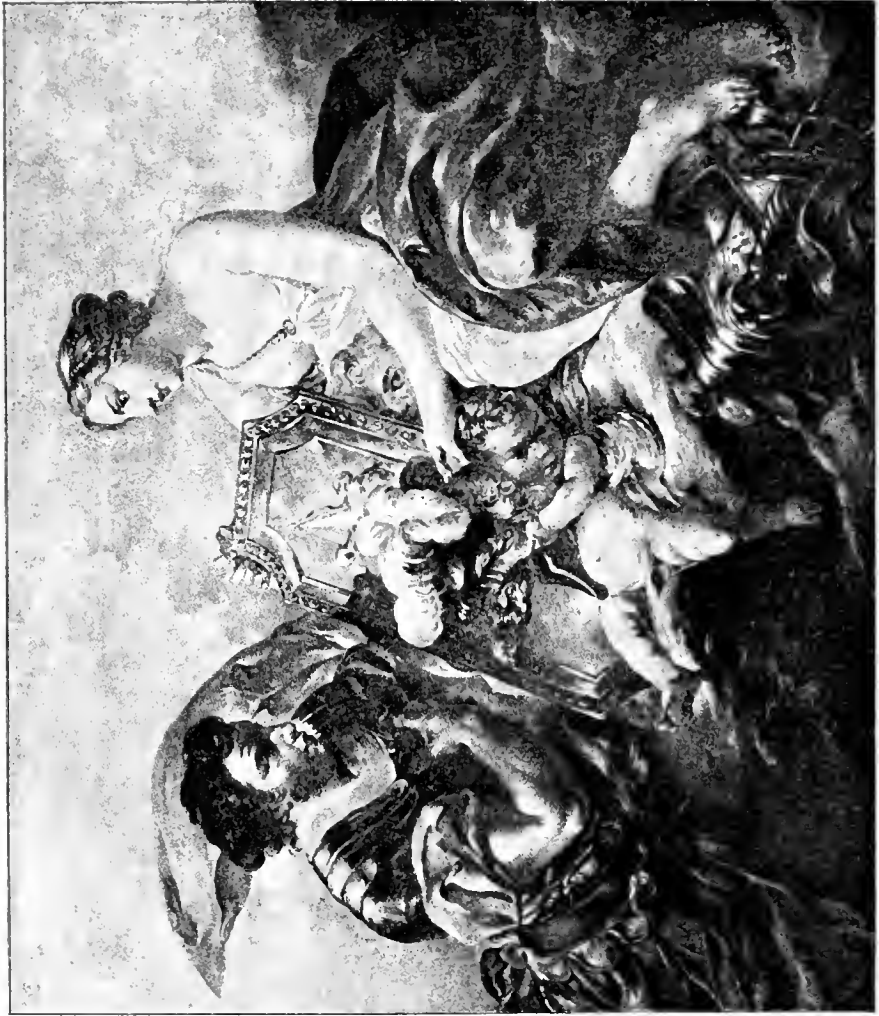
Le cardinal de Rohan choisit le cardinal Duperron; le chevalier de Boufflers, Jeanne d'Arc; le prince de Nassau, César; M. Gerbier, Cicéron; M. d'Esprémesnil, Catilina; et le duc de Noailles, le connétable Anne de Montmorency.

Quand tous ces noms furent écrits, Cagliostro jeta dans la flamme d'un réchaud d'étoupes imbibées d'esprit-de-vin le morceau de parchemin roulé dans de la cire blanche, et une forte odeur balsamique se répandit dans le salon.

A minuit, les battants de la porte de la salle à manger s'ouvrirent d'eux-mêmes; une illumination mystérieuse éclairait cette pièce dont les lustres représentaient des signes célestes; il y avait treize couverts, treize fauteuils; pourtant, comme on vient de le voir, les convives n'étaient que sept.

La porte refermée et tous les laquais partis, les six invités du cardinal de Rohan n'attendirent pas longtemps l'arrivée des convives évoqués par le comte de Cagliostro.

Tout à coup la porte du salon dont nous venions de sortir se rouvrit avec une violence qui nous fit tressaillir. Une femme se présente; sa taille était ordinaire, sa figure ronde, colorée; ses yeux resplendissaient et son sourire avait quelque chose de divin. C'était Jeanne d'Arc. Elle portait un costume mi-bourgeois, mi-guerrier, mais ne ressemblant point à celui qu'on lui donne dans nos tableaux. Nous remarquâmes sur sa cotte de mailles l'écusson d'azur qu'elle reçut de Charles VII et une épée d'argent en pal croisée et pommelée d'or, soutenant de la pointe une couronne d'or et accostée de deux fleurs de lys d'or.



Aegisthe reçoit ses armes des mains de Vénus.

César entra le second et, après avoir examiné tous les convives, il alla se placer auprès du prince de Nassau qui parut plus épouvanté que flatté de cet honneur macabre.

Cicéron s'approcha ensuite :

Je le vois encore, dit de Noailles, enveloppé dans sa toge et son manteau, ayant le regard fixe et autour du cou une raie rouge qui rappelait que, de sa tête tranchée, on avait fait un horrible ornement à la tribune aux harangues.

Le cardinal Duperron entra après Cicéron et garda, durant tout le souper, ou plutôt pendant tout le temps qu'il aurait dû avoir lieu, son chapeau rouge.

Après lui vint Catilina, farouche, mélancolique : il tressaillit à la vue de ses contemporains, Cicéron et César ; le premier surtout, qui avait ordonné sa mort, provoqua chez lui un geste de rage. Cagliostro étendit sa main, armée d'une baguette constellée, vers le fier patricien qui tomba dans une morne immobilité dont il ne sortit que vers la fin de cet étrange souper, pour faire à l'un des convives une singulière prédiction.

Le dernier venu fut le connétable Anne de Montmorency : il entra s'appuyant sur une gigantesque épée tout ébréchée des coups qu'elle avait reçus, et tenant à la main un rosaire de lapis-lazuli chargé de petits reliquaires. Il alla s'asseoir auprès du maréchal de Noailles, qui continue ainsi :

La vue de ces personnages étranges nous avait ôté l'appétit. Nous avions grande envie de les toucher afin de nous assurer si c'étaient des corps opaques ou fantastiques, et nous n'osions. Plus hardi que les autres, et sous prétexte de débarrasser Monseigneur le Connétable de sa rapière, je m'en saisis. Une commotion électrique, atrocement douloureuse, brisa presque mon bras, et m'ôta le désir de recommencer : d'ailleurs Messire Anne donna à ses lèvres une telle expression que je ne songeai plus qu'à me mettre en garde contre lui, en cas d'hostilité de sa part.

Cependant nul ne parlait et les assiettes restaient pleines, quand le comte de Cagliostro, voulant animer ce repas sépulcral, adressa la parole à Jeanne d'Arc pour lui demander s'il était vrai qu'elle n'avait pas été brûlée vive à Rouen, comme le prétendait la famille des Armoises, qui assurait que la pucelle d'Orléans avait épousé l'un de ses membres. Jeanne d'Arc nia ces prétentions, sans y mettre d'ailleurs un grand feu, et une conversation très monotone s'engagea, dans laquelle le rédacteur des *Mémoires de M^{me} d'Adhémar* aurait pu facilement mettre plus de vivacité et d'esprit, car, avec des convives tels que Cicéron et César, les allusions historiques ne devaient pas faire défaut.

Nous trouvions que cette fantasmagorie devenait fatigante, lorsque le comte de Cagliostro fit un signe avec sa baguette.

Cinq des fantômes présents se levèrent et passèrent dans le salon sans nous saluer ; un seul resta à table : c'était Catilina.

— Ne m'as-tu pas entendu ? lui dit Cagliostro.

— A quoi bon m'en aller, répondit-il, puisqu'il faudra sitôt que je revienne ? Duval d'Esprémesnil, continua le spectre en se tournant vers le conseiller au Parlement, tu marches sur mes traces, tu iras presque aussi loin que moi, et comme moi tu mourras de la main du *carnifex* (bourreau).

Il dit, se lève, lance à son voisin un regard de haine, et prend la même route que les autres. Quant à nous, nous restâmes immobiles, moi (le maréchal de Noailles) surtout, auquel ce maudit Catilina avait dit en partant que je subirais le même sort que le fougueux parlementaire.

Nos convives de l'autre monde partis, nous convînmes qu'ils nous avaient peu amusés. Nous nous levâmes de table sans avoir mangé et rentrâmes en silence dans le salon. Le comte de Cagliostro demanda le secret pour un temps limité, nous autorisant de le rompre dans l'intérêt de la loge, et afin de lui faire des prosélytes.

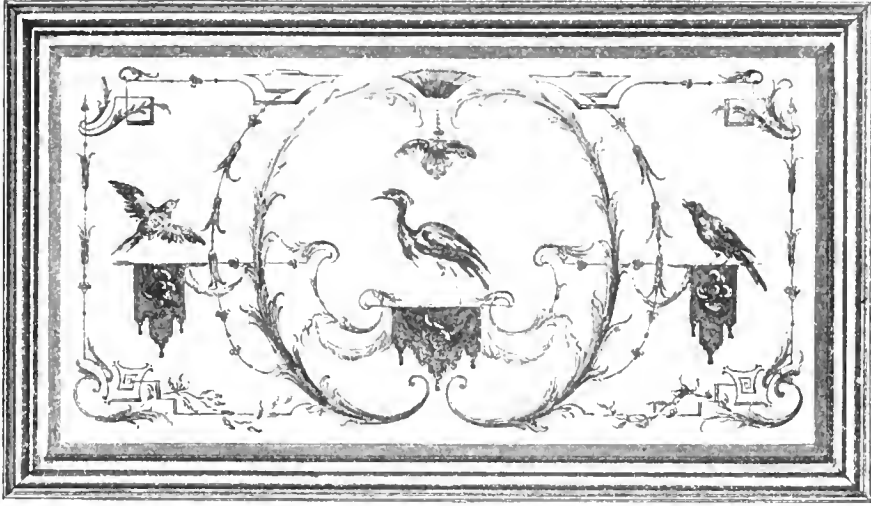
Sans doute, ce récit mis dans la bouche du maréchal de Noailles est apocryphe, puisqu'il émane de la plume de Lamotte-Lançon, auteur anonyme des *Mémoires de M^{me} d'Adhémar*. Il témoigne néanmoins, et c'est par là qu'il est intéressant, de la crédulité dont le cardinal de Rohan et ses contemporains faisaient preuve à l'égard de l'occultisme et du spiritisme. Aujourd'hui peut-être on est plus sceptique. A combien d'entre nous cependant est-il permis de se défendre d'une certaine curiosité, pour ne pas dire davantage, pour ce qui regarde le merveilleux, le domaine des esprits et tous ces phénomènes à propos desquels la science n'a pas encore osé formuler une solution définitive? Je ne veux pas insister; je rappellerai seulement l'enquête générale à laquelle M. Jules Bois a tout récemment procédé et qui l'a conduit à écrire son livre curieux sur *l'au-Delà et les Forces inconnues*.



V

MESMER ET LE MAGNÉTISME

Le présent chapitre a été composé
avec les caractères italiques désignés sous le nom de *caractères Jaugeon*
gravés en 1904 par Hénaffe



Pendant que Cagliostro évoquait les morts chez le cardinal de Roban, un autre thaumaturge, Mesmer, rassemblait autour de son baquet magnétique les belles dames de Paris.

Mesmer était né en Souabe, en 1733 (p. 236). Il avait fait ses études à l'Université de Vienne, en Autriche, où il avait conquis le grade de docteur en médecine.

A peu près à la même époque, un prêtre, également originaire de Souabe, et du nom de Gassner, prétendait guérir les maladies en chassant, disait-il, le malin esprit qui en était la cause. Les procédés qu'il employait sont d'ailleurs devenus classiques parmi les magnétiseurs. Il fixait ses clients et agitait les bras autour de leur tête. Il eut quelque succès; mais ses cures parurent peu orthodoxes et il lui fut enjoint de se retirer dans un couvent, à Pondorf, près de Ratisbonne.

Mesmer, frappé de la renommée à laquelle Gassner était

parvenu en peu de temps, se donna comme son élève. Il écrivit plusieurs mémoires qu'il communiqua à diverses académies savantes. Mais ce fut en vain; la réussite ne couronnait pas ses efforts. Bien au contraire, un scandale l'obligea à quitter Vienne en 1778.

Alors, il décide de venir à Paris, « Paris toujours fertile pour le merveilleux, dit M. le docteur Gilles de la Tourette dans la belle conférence qu'il a consacrée à Mesmer & la caricature au XVIII^e siècle (25 février 1896), Paris qui se souvenait des convulsionnaires de Saint-Médard et vibrait du frisson nerveux qui prélude à toutes les révolutions ».

Mais, avant de gagner la France, Mesmer lance une sorte de factum intitulé : Lettre à un médecin étranger, dans lequel il expose sa méthode thérapeutique et les cures merveilleuses qu'elle lui permet.

A Paris, la fortune lui sourit. Ses débuts furent assez heureux. Quelques hystériques qu'il soulagea s'empressèrent de crier au miracle.

Pourtant, la polémique s'en mêle bientôt, et Mesmer finit par prétendre qu'il possède le secret du magnétisme animal. La lutte tourne en sa faveur. La Cour lui donne sa protection contre les savants et la Faculté.

Alors la société élégante se presse à l'hôtel Bourret, dans le quartier Vendôme, où Mesmer avait élu domicile. C'est là qu'il opère à l'aide de son fameux baquet magnétique.

Ce baquet n'était autre chose qu'une sorte de petite cuve remplie d'eau, de verre pilé et de limaille de fer. De place en place, les parois en étaient traversées par des crochets de

fer, que Mesmer, une baguette à la main, faisait toucher à ses clients. Dans le fond de la salle, un orchestre accompagnait les opérations.

Bientôt, l'hôtel Bourret ne fut plus assez grand pour recevoir tous les malades. Mesmer s'associa avec Deslon, le médecin du comte d'Artois, et ils louèrent ensemble l'hôtel de Bullion, aujourd'hui disparu et qui a fait place à l'Hôtel des Postes. Cet agrandissement de local lui permit de multiplier ses moyens thérapeutiques. Il avait, en effet, trois baquets qui lui rapportaient en moyenne chacun 8,000 livres par mois.

L'hôtel de Bullion était réservé à la clientèle élégante, riche et qui payait grassement. Mais Mesmer n'oubliait pas les pauvres. A quelques pas du palais du cardinal de Roban, rue de Bondy, il les réunissait autour d'un arbre et leur donnait des séances gratuites de magnétisme. C'est à cet arbre que des malades restaient attachés des journées entières, convaincus qu'ils allaient enfin guérir.

Ainsi la fortune de Mesmer était devenue de plus en plus prospère, malgré même l'antagonisme de la Faculté, qui n'avait fait que s'accroître.

Le 28 mars 1781, de Maurepas, premier ministre de Louis XVI, rendit visite au célèbre magnétiseur et lui offrit, au nom du roi, une pension viagère de 20,000 livres ainsi que le loyer d'un hôtel de 10,000 livres. En retour, Mesmer devait fonder une école dans laquelle il recevrait trois élèves choisis par le Gouvernement. Il refusa : il demandait un château et une terre de rapport en toute propriété. Ses exigences furent trouvées exagérées. Cependant on voulut bien discuter

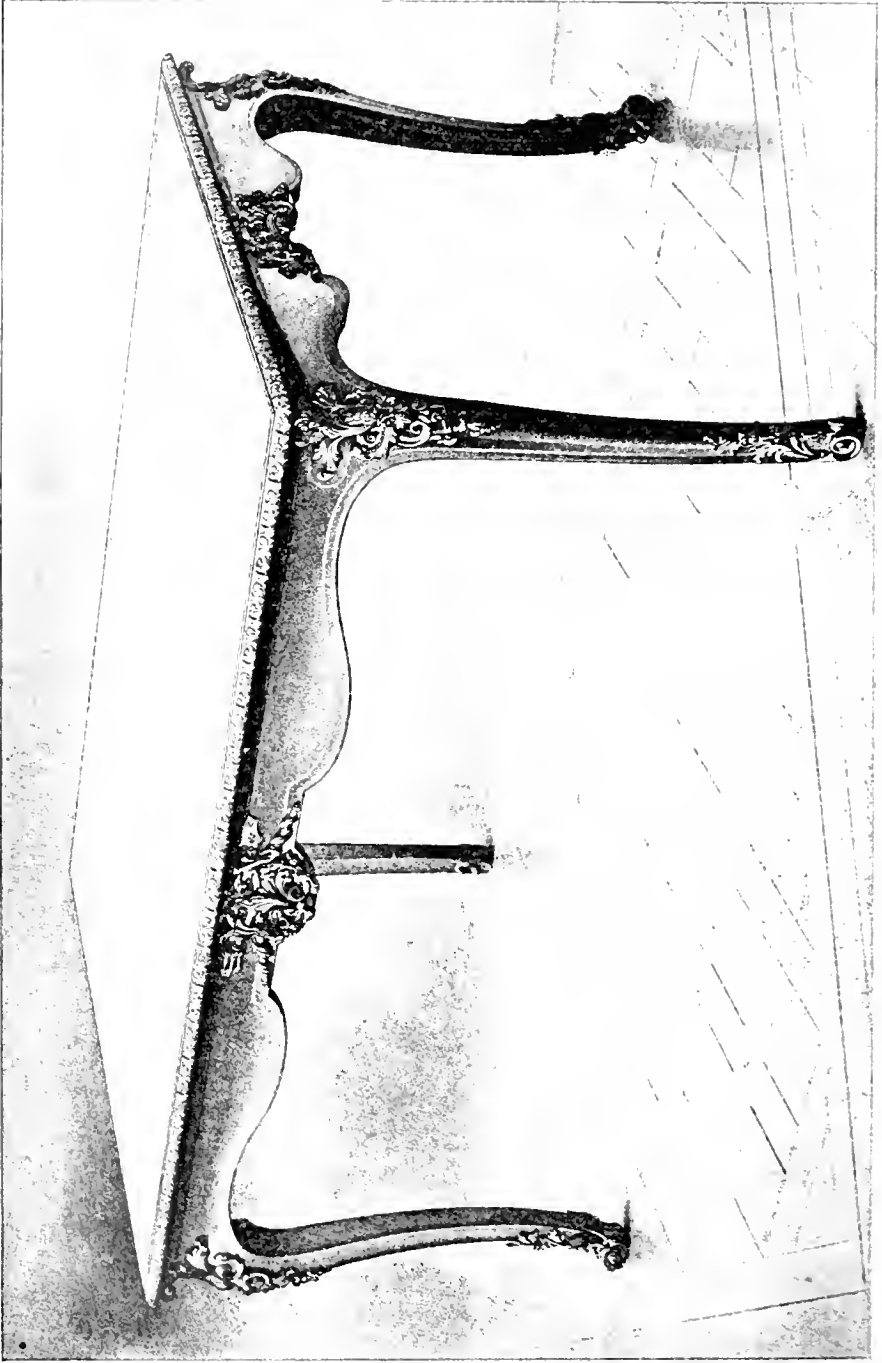
est entrer en négociations. Mesmer, intimement persuadé du succès, crut habile, pour mieux servir ses intérêts, de quitter Paris pendant quelque temps.

Il se rendit à Spa. Mais à peine y était-il arrivé que de mauvaises nouvelles lui parvinrent. Son associé, Deslon, profitait de son absence; sans vergogne, il usait de la fortune à son propre avantage e^t au plus grand détriment de Mesmer.

Celui-ci revient précipitamment à Paris. Mais la Cour a rompu toute négociation. Alors il tente le sort e^t décide de fonder la Loge de l'Harmonie qui comprendra cent membres, à raison de 100 louis chacun (soit 240,000 livres!), e^t devant laquelle il révélera son secret. L'entreprise réussit. On trouve sans difficulté les cent souscripteurs désirés, parmi lesquels le comte de Puxésgur e^t, chose à peine croyable, le chimiste Berthollet.

Quand Mesmer eut recueilli l'argent, il se joua de ceux qui l'avaient versé. De secret, dit-il, il n'en a pas. Sa pratique, on la connaît. Ses doctrines enfin, il les a exposées dans un ouvrage que chacun peut consulter, le Précis historique du magnétisme animal.

Une telle conduite ne lui profita pas. Les membres de la Loge de l'Harmonie l'attaquèrent, e^t bien vite se joignirent à eux tous les rivaux de Mesmer, voire même tous les malades qui n'avaient pas été guéris, e^t l'on devine qu'ils étaient nombreux. La Cour apporte son appui à cette coalition. Sur l'ordre de Louis XVI, une commission, composée de membres de l'Académie des sciences, de la Faculté e^t de la Société royale de médecine, juge sévèrement le magnétisme animal.



Bureau plat.

Alors Mesmer comprit que la fortune lui serait désormais contraire en France. En 1785, il gagna l'Angleterre, où il publia libelles sur libelles, sans parvenir à ramener à lui l'opinion publique. Ensuite, le magnétiseur se retira sur les bords du lac de Constance, à Merspurg. C'est là qu'il mourut, dans la somptueuse demeure qu'il s'était fait construire, le 15 mai 1815, à l'âge de 82 ans.





Vendute gainc.

VI
L'AVENIR

Le présent chapitre a été composé
avec les caractères romains désignés sous le nom de *caractères Jaugeon*
gravés en 1904 par Hénaffe

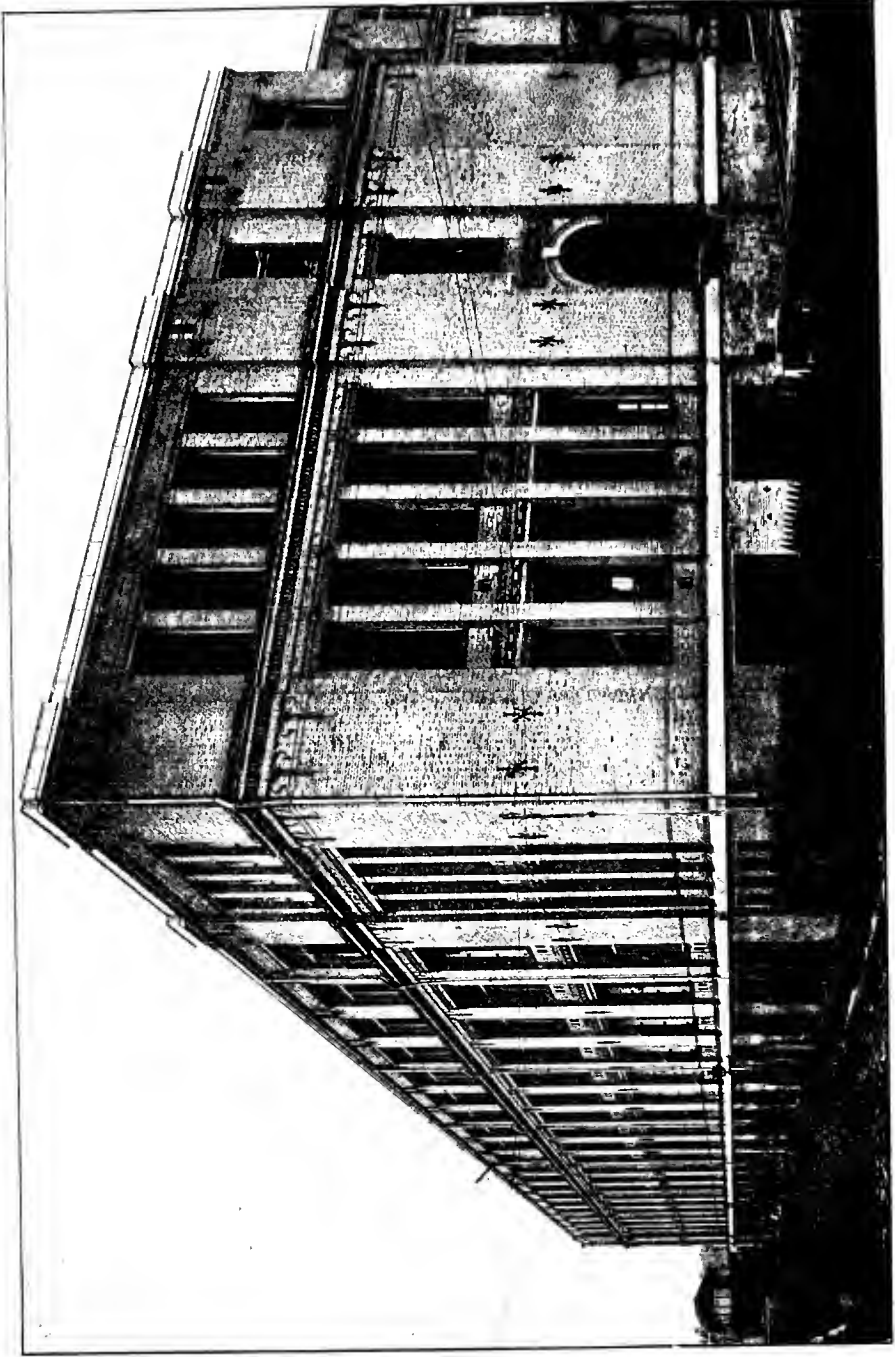


En puisant dans les documents authentiques qu'il m'a été possible de réunir, j'ai essayé de rappeler les principaux souvenirs qu'évoque l'Hôtel de Rohan.

Il nous est encore permis aujourd'hui d'admirer quelques-unes des merveilles artistiques qui faisaient du palais des anciens cardinaux de Strasbourg un joyau de tout premier ordre.

Mais, dans un délai rapproché, l'Imprimerie nationale va quitter la demeure historique qui l'abrite depuis bientôt un siècle. Elle s'en ira, dans un quartier moderne, occuper de vastes locaux plus appropriés à ses labeurs & à ses fins, & dans lesquels ses différents services seront plus commodément installés. Son transfert ne mettra sans doute pas un terme aux attaques réitérées de ses adversaires, & c'est au milieu de lutttes incessantes qu'elle accomplira peut-être sa destinée.

Quoi qu'il arrive, elle pourra, j'en ai l'absolue certitude, compter sur le dévouement & le zèle de son personnel, & marchera de progrès en progrès. Il est d'ailleurs permis



façade latérale. (Nouvelle imprimerie.)

d'espérer que, pour elle, les difficultés s'aplaniront peu à peu. Le Gouvernement, se rendant compte enfin de tous les avantages qu'il peut retirer de son premier établissement typographique, appliquera d'une façon intégrale le décret de 1889 qui le régit. Peut-être même élaborera-t-il en sa faveur un régime plus libéral encore!

Quel sera l'avenir de l'Hôtel de Rohan? Déjà, en principe, sa disparition est résolue : les terrains sur lesquels il s'élève doivent être livrés aux enchères publiques, & le produit de la vente réservé, afin de couvrir les frais occasionnés par la réinstallation & la réorganisation de l'Imprimerie nationale.

Mais, bien entendu, les œuvres d'art qu'il renferme ne subiront pas le feu des enchères. L'État veillera à leur déplacement & à leur conservation. C'est ainsi que les boiseries qui décorent le *Salon des Singes* sont destinées au Musée des Arts décoratifs, tandis que la pendule & le bureau seront remis au Musée du Louvre.

De son vivant, le duc d'Aumale s'intéressait vivement au Palais-Cardinal, comme à toutes choses grandes & belles. Il rêvait de se rendre acquéreur des bijoux qu'il contient. Aussi avait-il un jour proposé des fameux panneaux de Huet la somme énorme d'un million de francs; quant à la pendule & au bureau, il n'en offrait pas moins de 350,000 francs!

« Dépassez ce chiffre & sauvez l'hôtel! » lui ai-je répliqué en riant. Mais les événements se sont précipités & les circonstances n'ont pas voulu malheureusement que ce désir se réalisât.

Combien d'amateurs, gens éclairés & hommes de goût,



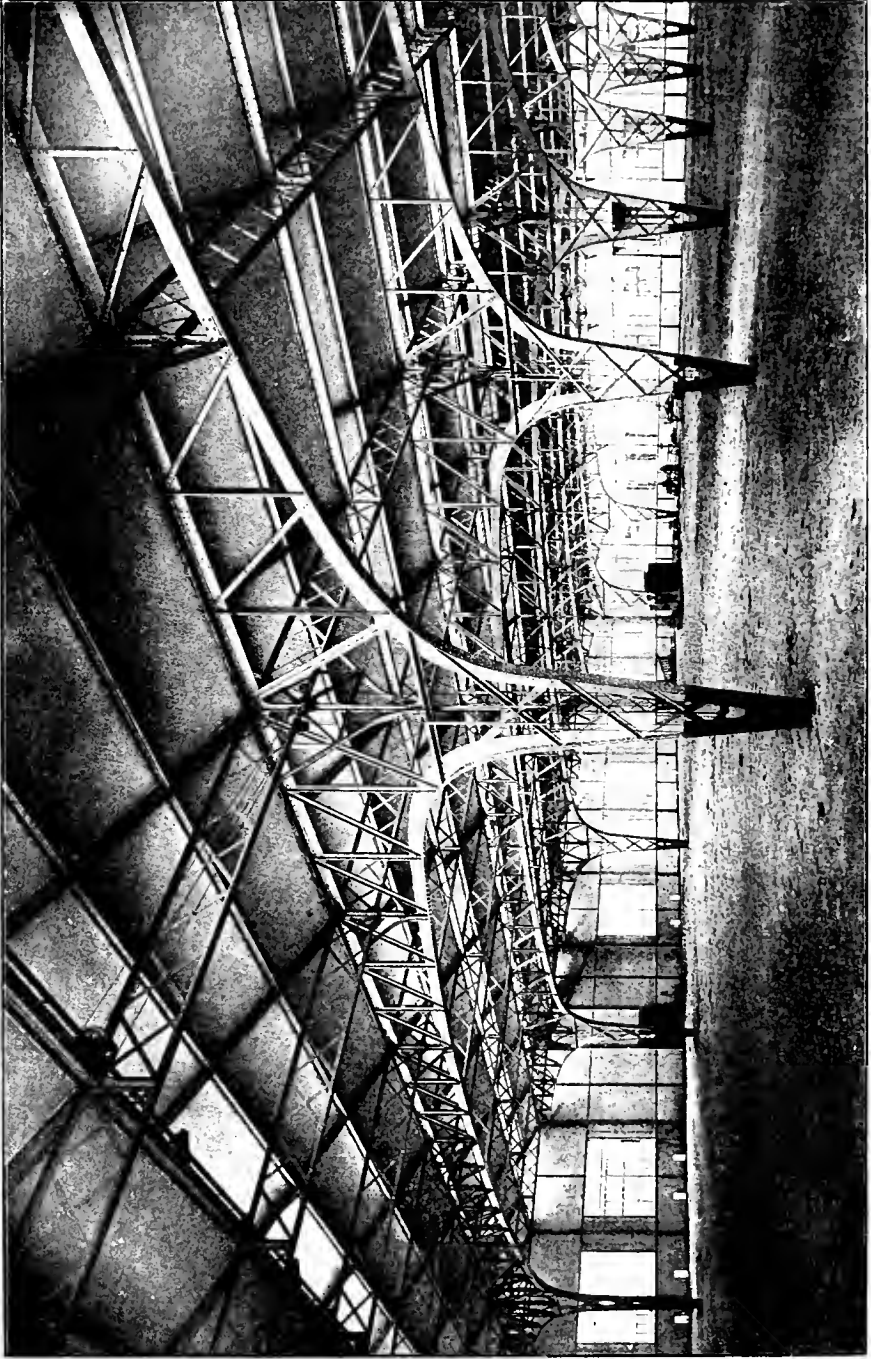
Atelier de composition. (Nouvelle imprimerie.)

amoureux du Paris d'autrefois qu'ils voient chaque jour davantage disparaître sous la pioche des démolisseurs, partagent la pensée de feu le duc d'Aumale ! Quel crève-cœur pour eux, si l'Hôtel de Rohan, après tant d'autres, est enfin condamné !

Est-il donc impossible de le conserver au culte du passé ? Dans un article intitulé *L'Avenir des Archives*, & paru le 15 mars 1902 dans le journal *L'Éclair*, M. Georges Montorgueil indiquait une solution pratique dont l'idée a, depuis, fait largement son chemin.

« L'Imprimerie nationale s'en va, disait-il. L'inespérée fortune ! Les dossiers des Archives, étranglés, étouffés en leurs locaux trop étroits, vont enfin avoir de l'espace. On pourra enfin les cataloguer, avec ce zèle érudit qui est la marque de cette admirable maison, & l'on pourra, guidé, accueilli par un personnel dont la distinction savante s'allie à la courtoisie la plus parfaite, travailler à l'aise, dans des locaux aménagés à cette fin. On n'aura pas à redouter l'acquisition des futures richesses : on sera logé pour les recevoir. »

C'était là, en effet, une excellente suggestion, & il faut espérer qu'on en saura tirer profit. Les Archives, c'est un fait avéré, depuis longtemps déjà entassent leurs documents dans un espace restreint que l'expérience quotidienne montre absolument insuffisant. Puisque, un jour ou l'autre, il faudra se résoudre à agrandir les locaux qu'elles occupent, pourquoi ne pas leur accorder l'air & la lumière qui leur font défaut & que bientôt elles réclameront d'urgence ? Du Palais-Cardinal, redevenu libre par le départ de l'Imprimerie nationale, on leur réserverait toutes les dépendances. Quant à l'hôtel proprement dit,



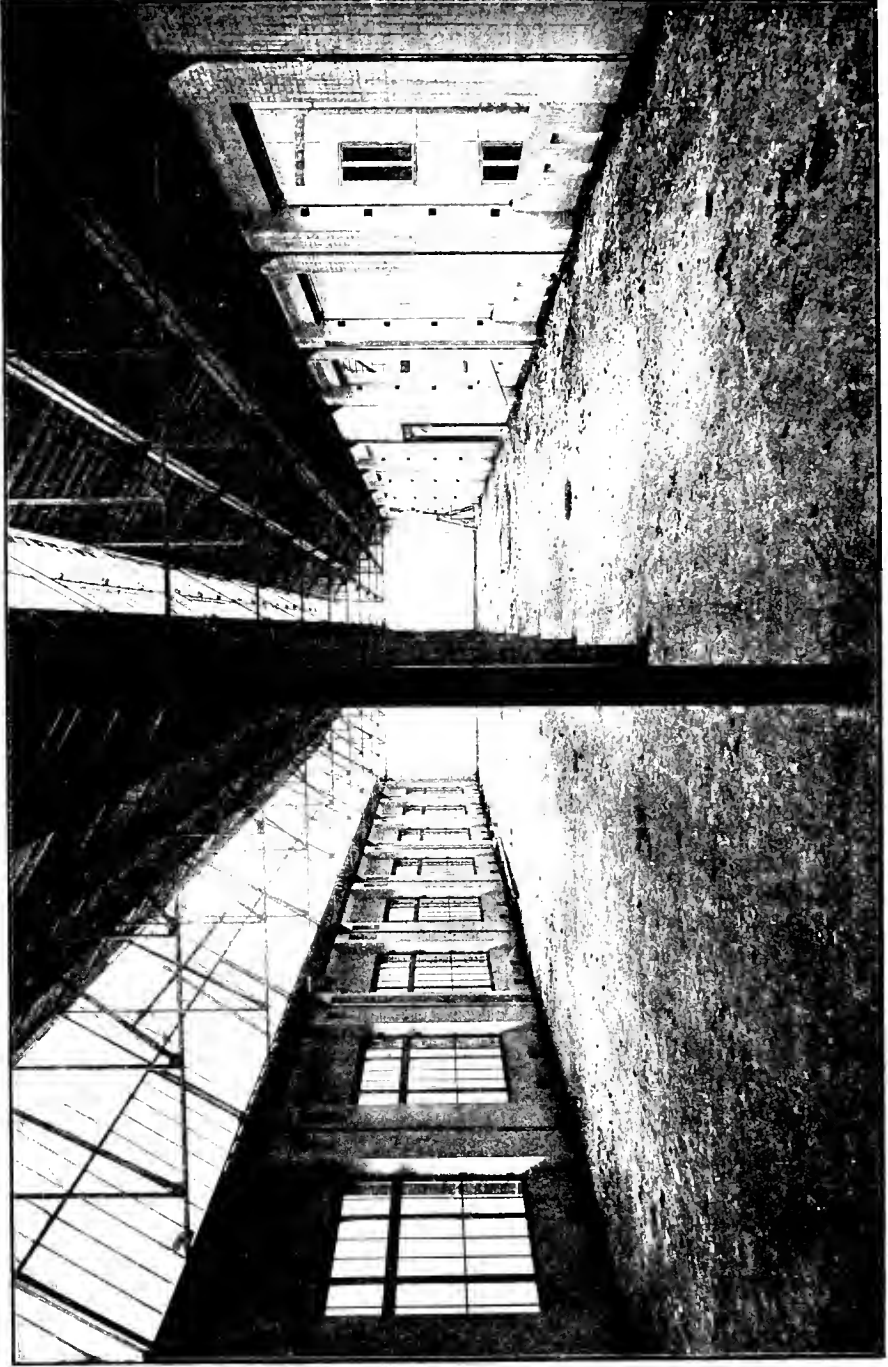
Hall des machines. (Nouvelle imprimerie.)

on le transformerait en un musée dont la ville de Paris pourrait se montrer aussi fière que de tant d'autres.

De la sorte, longtemps encore, dans ce quartier de la rue Vieille-du-Temple où chaque pavé évoque un souvenir, on pourrait voir le *Salon des Singes* & ses célèbres panneaux, la chambre à coucher du cardinal, la salle à manger où l'on retrouverait la pendule-gaine & le bureau ciselé par Boullée, sur lequel, un jour, traîna le fameux *Collier!*

Puissent les pouvoirs publics entendre ce vœu de ceux qui aiment la France & son histoire !





Atelier de lithographie et de gravure. (Nouvelle imprimerie.)

VII

LA COLONISATION PAR LE LIVRE

Le présent chapitre a été composé
avec les caractères désignés sous le nom de *gothique Christian*
gravés en 1902 par Hénaffé



Depuis une vingtaine d'années, nous avons vu nos possessions africaines s'accroître avec une rapidité véritablement déconcertante, & l'accord avec l'Étranger, grâce auquel nous avons pu relier l'Algérie au Tchad & au Sénégal, a donné à notre empire des proportions tout à fait exceptionnelles. Malheureusement, si nous nous étendons très loiy sur la carte, sauf ey ce qui concerne nos possessions du littoral, les indigènes, ey réalité, nous traitent ey ennemis & le plus souvent même ignorent quelle sorte de pays est le nôtre & quelles sont nos intentions.

Or, il paraît difficile de s'imposer uniquement par la force brutale à un nombre d'hommes aussi considérable & répandu sur une telle étendue de pays. Mieux vaudrait user de moyens pacifiques ey tâchant, autant que possible, de s'adresser à leur intelligence, de leur donner des notions sur ce qu'est au juste la France & sur les avantages qu'ils peuvent retirer de sa protection. Cette méthode de colonisation sera lente, à coup sûr, mais

plus féconde que n'importe quelle autre. Tout d'abord, il importe de ne point chercher à détourner les indigènes de leur religion. La plupart sont musulmans & fortement attachés à leurs croyances. Vouloir leur imposer les nôtres serait nous aliéner la confiance du plus grand nombre d'entre eux, & le plus sage, semble-t-il, consisterait à les convaincre que nos coutumes françaises ne sont en rien contraires à leur religion.

La première chose à faire serait de prendre des informations sur les écoles musulmanes & les livres dont on use pour instruire les enfants. Rien, ensuite, ne nous empêcherait d'imprimer nous-mêmes des ouvrages analogues au Coran & contenant des notions sur la France, ainsi que quelques instructions pédagogiques, hygiéniques ou agricoles. On conçoit quel parti l'on pourrait tirer de ce mode d'instruction & quelle influence on ne manquerait pas d'acquérir ainsi peu à peu sur les Musulmans.

Par malheur, la chose est moins aisée qu'on ne croit d'ordinaire. En premier lieu, les indigènes se défient instinctivement de toute innovation & il est de fait que le Coran défend formellement d'user d'ouvrages imprimés avec de l'encre contenant des corps gras de provenance animale.

Il conviendrait, dans ce cas, de nous servir de leurs encres à eux, c'est-à-dire d'encres végétales. Mais toutes nos assertions ne suffiraient point à les convaincre que les ouvrages imprimés chez nous sont conformes au Coran. Comme toujours, en pareil cas, ils s'en rapporteraient à leurs marabouts, & ces derniers ne manqueraient point de mettre à l'index les livres venus d'Europe.

Une commission orientale mixte est donc indispensable. Elle s'impose d'une manière absolue si l'on tient à obtenir un résultat. Composée à la fois de savants français & de savants orientaux, elle aurait son siège à Paris & présiderait à la composition ainsi qu'à l'impression des ouvrages destinés aux écoles musulmanes. Apos-tillés par des hommes ayant un pouvoir spirituel considérable dans leur pays, ces livres ne manqueraient pas d'être bien accueillis. Il importerait, d'ailleurs, de compléter cette commission par l'établissement d'une école musulmane. Malgré les efforts de l'École des langues orientales, si habilement dirigée par M. Barbier de Meynard, cette institution n'a pas encore pu donner tous les résultats qu'on est en droit d'espérer d'elle, & cela à l'heure où notre empire africain a pris une place prépondérante dans nos intérêts.

Sans doute, école & commissioy seraient une nouvelle & lourde charge. Mais il faut songer à l'influence sûre & féconde que nous pourrions avoir ey peu de temps sur le monde musulmay. Il faut se rappeler quelles traces durables ont laissées ey Egypte les savants emmenés par Bonaparte. Bicy vite, ils s'étaient acquis la confiance de nombre d'indigènes, & c'est grâce à eux que le souvenir des Français est resté si vivace dans cette partie de l'Afrique.

Pour protéger nos missionnaires ey Chine, nous avons, ey tout, dépensé bicy près de 500 millions, & notre influence y est depuis longtemps restée stationnaire. A tout prendre, celle des savants de Bonaparte fut infiniment plus active.

Toutefois il importe de se hâter, car déjà les missionnaires protestants ont fait une tentative fort analogue à celle dont nous parlons. Déjà la Société biblique de Londres a eu l'idée de faire imprimer la bible dans plus de cent dialectes différents. Elle l'a fait répandre dans le monde entier, & si ces traductions n'ont obtenu qu'un succès médiocre, la chose n'a tenu qu'à ce qu'elles étaient assez incorrectes. A nous de ne point tomber dans les mêmes erreurs. Notre Imprimerie nationale est tout indiquée pour

ce genre de travail. Elle seule peut accomplir une œuvre aussi délicate & considérable par les conséquences & elle nous donne les moyens de prendre une avance sérieuse sur toutes les autres nations.

Cette idée de la « colonisation par le livre » avait déjà été conçue par l'infortuné Ferdinand de Béhagle, explorateur français massacré en 1899, au cours d'une reconnaissance de route qu'il avait entreprise au seiy de l'Afrique, entre le Chari & l'Oubangui.

Le 16 décembre 1896, M. de Béhagle me faisait don d'un superbe « Coran » avec cette dédicace qui exprime très nettement son désir :

Le Coran a été acheté en janvier 1893 à Guézoua, dans l'Adamaoua, d'un marchand égyptien qui se donnait comme Badji.

J'en fais hommage à Monsieur Christian, le distingué directeur de l'Imprimerie nationale, avec l'espoir que notre Gouvernement saura trouver les sommes nécessaires à la production d'une édition française qui trouvera, dans notre empire musulman, un écoulement facile.

Paris, le 16 décembre 1896.

De Béhagle.

Ey même temps que ce « Coray », M. de Béhagle souloit bieu me remettre uy manuscrit arabe artistiquement orné d'enluminures & signé de Zitouni Sidi bey Mohammed, interprète judiciaire à Akbou.

Ce manuscrit n'est que la traduction d'une brochure française in-8°, publiée par M. de Béhagle dans les « Bulletins & Mémoires de la Société africaine de France », ey avril & mai de l'année 1895, document conservé à la Bibliothèque nationale (cote \odot^3 934, 8°).

C'est une très intéressante étude sur la religion de l'Islam & soy influence salutaire sur les peuples africains du Souday. J'ai pensé qu'il serait utile de la répandre davantage, & c'est pourquoi j'ey donne ci-dessous uy extrait :

Des moyens de combattre la dépopulation ey Afrique.

—
L'Afrique se dépeuple-t-elle ?

Le résultat de mes réflexions & de moy expérience d'explorateur m'amène à contester la réalité de la dépopulation de l'Afrique & à n'examiner la question mise au concours par la Société africaine que comme une hypothèse intéressante à étudier.

Causes qui peuvent amener la dépopulation.

Le raffinement du luxe qui amollit les tempéraments, les grosses agglomérations qui vicient l'air, l'agitation cérébrale continuelle, les maladies physiques & morales qui en sont la conséquence, telles sont les causes générales de dépopulation qui, sévissant fortement sur les peuples civilisés, n'ont aucune influence sur les populations indigènes de l'Afrique.

L'Afrique serait depuis longtemps trop étroite pour porter ses habitants sans la guerre : hors des Etats à demi civilisés, elle y est presque permanente.

Moyens de combattre l'état de guerre en Afrique.

Si donc la décroissance de la dépopulation en Afrique est un fait réellement constaté, sa source ne doit être cherchée que dans le défaut de garantie que l'état sauvage offre aux intérêts privés.

Le remède, c'est la civilisation avec sa morale, avec ses lois conservatrices des intérêts, son organisation méthodique, ses forces de police.

Mettons en face des sauvages païens les Africains islamisés & nous verrons que, chaque fois que la guerre éclate entre eux, elle marque une étape nouvelle du progrès.

L'Islam, en effet, présente une garantie au faible contre le fort. Il offre sur l'état sauvage la supériorité incontestable de la loi écrite sur la fantaisie.

Ainsi s'affirme par l'expérience l'excellence de la civilisation comme moyen pratique de combattre la guerre & la dépopulation en Afrique.

Des méthodes de civilisation.

Depuis le commencement de notre ère, les grands agents civilisateurs ont été le christianisme et l'islamisme. Le christianisme, importé en Afrique dès les premières années de sa fondation, a rapidement perdu sa suprématie dès qu'est apparu l'Islam.

A l'heure actuelle, on peut affirmer que, si les missionnaires abandonnaient leur apostolat, en moins d'une génération il ne resterait plus rien de leur œuvre.

Et pourtant la religion est restée l'agent civilisateur le plus efficace. L'éducation seule ne suffirait pas, et la tradition n'existe point encore dans les races primitives.

Le christianisme.

Quelle religion faut-il faire adopter par les races africaines? La bible et l'évangile, les abstractions du mysticisme chrétien ne semblent guère devoir trouver de place dans ces cervelles obtuses. L'expérience l'a déjà démontré.

Notre civilisation, qui transforme, par le perfectionnement des lois, l'état de guerre en état de paix, semblerait par cela même devoir être le grand facteur de la repopulation.

Il n'en est rien pourtant, parce qu'elle apporte en même temps un changement radical dans les habitudes des Africains et que toute modification brusque dans les coutumes diminue le pouvoir prolifique d'un peuple.

Ils cumulent leurs vices avec les nôtres et, convertis au christianisme ou réputés tels, ils conservent leurs croyances en y ajoutant les nôtres.

Notre civilisation n'a fait qu'ajouter un élément nouveau aux causes de dépopulation des noirs, là où elle s'est implantée sérieusement.

L'islamisme.

L'Islam n'est pas une religion de fanatisme intransigeant, mais, au contraire, le catéchisme de la tolérance religieuse. (Nombreuses citations.)

Cette tolérance de l'Islam à l'égard des chrétiens & des juifs existe encore à l'égard des païens. Très dur pour eux, nulle part le Coran n'ey ordonne le massacre. — Qu'importe de conquérir un pays si l'oy ey massacre les habitants? Qui cultivera le sol, qui payera l'impôt?

Malgré de vigoureuses saignées faites dans les races indigènes, la civilisation musulmane les a absorbées, disciplinées, sans les faire disparaître.

Aux pauvres intelligences, l'Islam se présente sous une forme simple qu'elles peuvent comprendre, au lieu des mystères compliqués de notre religion & des raffinements de notre morale. Religion, morale, hygiène, c'est tout un & très simple; le sauvage comprend & accepte.

Les avantages sont immédiats. L'ordre & la paix régissent: les industries musulmanes, l'agriculture, l'élevage, le tissage & la teinture, pénètrent dans le pays conquis.

La civilisation musulmane, apportant au païen moins de vices & de causes de maladies, me semble offrir le moyen le plus sûr & le plus rapide de combattre la dépopulation.

Esclavage.

Parmi les causes de la dépopulation de l'Afrique, l'esclavagisme n'a été qu'indiqué parce que, dans bien des cas, il n'est pas prouvé qu'il soit un agent de dépopulation.

L'esclavage est aussi vieux que le monde &, sous des formes diverses, plus ou moins hypocritement déguisées, il est à craindre qu'il ne dure autant que le monde lui-même. Il est bon de faire un retour sur nous-mêmes. Le nombre

des hommes qui meurent de faim chez nous, en pleine abondance de toutes les choses nécessaires à la vie, est relativement considérable. Les religions : judaïsme, christianisme, islamisme, en respectant l'esclavage, avaient voulu assurer à tous ce droit à l'existence, car elles font au maître un devoir de nourrir son esclave.

Au reste, l'esclave africain, le client, le serf, vit près du maître dans une égale oisiveté. Au contraire, l'esclave tombé aux mains de l'Européen doit travailler longtemps & travailler ferme.

L'esclavage chez les sauvages d'Afrique a revêtu une forme familiale qui est très douce & ne change rien aux conditions générales de reproduction.

Que deviennent les esclaves des blancs ? Envoyés sur les chantiers de route ou de chemin de fer, ils crèvent sous le fouet de la chiourme qui les presse.

Quoi qu'il en soit, l'esclave fait par le Musulman arrivera très rapidement à un état de servage si doux qu'il trouvera des conditions de reproduction très favorables. — Sur les chantiers européens, il trouvera, dans un travail forcé, dans le manque de nourriture, de liberté & l'usage de l'alcool, la maladie, le rachitisme & la mort.

Qu'on lise les livres de Barth. Au reste, M. le docteur Verrier, président honoraire de la Société africaine, M. Dolisie, lieutenant-gouverneur du Gabon, Mizon & tant d'autres se sont rangés depuis longtemps à cet avis.

Ce n'est pas l'esclavage musulman, mais l'esclavage entendu à l'européenne qu'on doit tenir comme le plus terrible & monstrueux agent de dépopulation.

Polygamie.

L'Islam consacre la polygamie. Mais la polygamie ne doit pas être considérée comme une cause de dépopulation.

Il n'est ignoré de personne que le pouvoir prolifique des peuples diminue avec le degré de civilisation.

Comment des gens aussi vigoureusement constitués que des Africains n'auraient-ils pas beaucoup d'enfants, ayant plusieurs femmes? Sous les raisonnements de cabinets ne sauraient prévaloir contre la logique, l'expérience & les faits. (Chiffres de statistique.)

Conclusion.

Il n'est pas possible d'affirmer que l'Afrique se dépeuple, ni même que l'état sauvage soit une cause de décroissance de la race, mais admettons que cet état soit le moins propice de tous pour le développement de l'espèce humaine.

Il faut donc civiliser le sauvage.

La civilisation ne peut se faire sans l'appoint d'une religion, car civiliser, c'est moraliser, & le code des lois civiles protège & ne moralise pas. Notre civilisation & notre morale, sur tous les points de l'Afrique, ont donné la mesure de leur impuissance.

Presque partout elles ne se sont développées qu'au détriment des races indigènes.

L'Islam, au contraire, s'est rapidement développé sans détriment pour la race indigène.

L'Islam doit donc être préféré comme agent de civilisation, d'autant qu'il sauvegarde mieux l'observation de règles d'hygiène, dont la méconnaissance ou l'oubli est fatal aux Africains.

Pour empêcher le dépeuplement de l'Afrique, ou tout au moins de nos colonies, le moyen le plus pratique semblerait, en conséquence, de favoriser le développement de l'Islamisme & de le diriger.

Ferdinand de Béhagle.

Un premier essai a été tenté dans la voie indiquée par M. de Béhagle. Au mois de juillet 1901, j'ai profité de la visite que l'Ambassade marocaine a faite dans nos ateliers pour faire imprimer avec des encres grasses végétales le compliment reproduit ci-contre. Ce discours de politesse a été remis à chacun des membres de la délégation; en voici la traduction intégrale :

Louange à Allah, l'Unique.

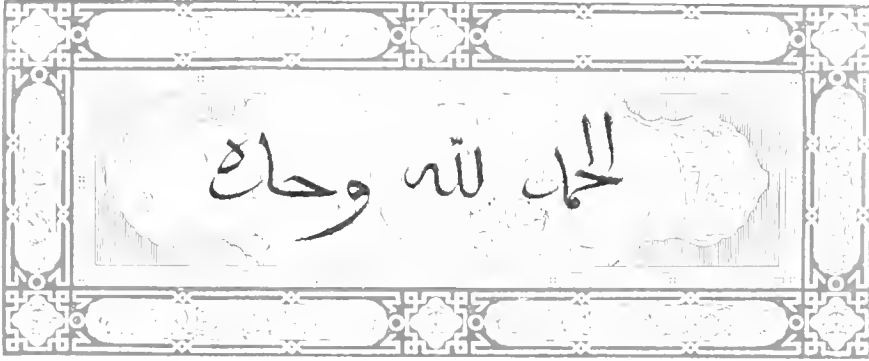
Es-Seïd Abd el-Krim bey Slimay, ministre
des Affaires étrangères,

El-Emiy es-Seïd bey Naser Shannam,

El-Emiy es-Seïd Mohammed bey Moham-
med el-Djebbas

Ont honoré de leur visite bienheureuse l'Imprimerie nationale dans la ville de Paris la bien gardée, le vingt-quatrième jour du mois de juillet de l'année 1901, correspondant à l'année 1318 de l'hégire.

○ ambassadeurs du Sultay Maulay Abd el-Aziz (qu'Allah éternise soy règne!), vous vous êtes rendu compte (qu'Allah vous comble d'honneurs!) que le but de notre art est d'imprimer les mots & les sentences, & d'éterniser ainsi le souvenir des vertus & des actions nobles. C'est pourquoi vos noms augustes ont été inscrits, pour l'orner, en tête de cette feuille.



السيد عبد الكريم بن سليمان وزير الخارجية
الامين السيد ابن ناصر غنّام
الامين السيد محمد بن محمد الحبّاس

شرفوا بزيارتهم الميمونة المطبعة الجمهورية بمدينة باريز المحمّية
في يوم الرابع والعشرين من شهر يوليوس ١٩٠١ مطابق
لسنة ١٣١٨ هجرية

يا سفراء السلطان مولاي عبد العزيز ادام الله ملكه قد ثبت
عندكم اعتركم الله ان مقصد صناعتنا في طبع الالفاظ
والمعاني ، تخليد ما يدل على المكارم والمعالي ، فلهذا صارت
ساميكم الشريفة ، زينة لعنوان هذه الصحيفة ،

Les membres de l'Ambassade marocaine furent ravis de cette attention à leur adresse & , depuis lors, plusieurs groupes d'Orientaux sont venus se rendre compte des merveilles de l'industrie typographique telle que nous la pratiquons rue Vieille-du-Temple.

Une autre tentative avait déjà eu lieu. En 1898, aidé par le commandant Lamy, lequel malheureusement a péri au cours de l'expédition Foureau, & qui était très versé dans les connaissances islamites, j'avais obtenu du Président de la République française, M. Félix Faure, l'autorisation d'imprimer sur les presses de l'Imprimerie nationale un «Coran», selon les lois mahométanes. Je fis donc procéder à des essais dont la réussite fut parfaite & que je communiquai ensuite à M. Félix Faure.

En dépit des aimables interventions de M. de Béhagle & du commandant Lamy, les choses en restèrent là, lorsque, dernièrement, j'eus la bonne fortune de rencontrer un nouvel appui en la personne de M. Hippolyte Frandij, consul général, qui a bien voulu s'associer à moi pour essayer de décider les Ministres des Colonies & des Affaires étrangères à partager ces idées.

A l'heure actuelle, où prochainement aura

lieu le «*Congrès des Orientalistes*», à Alger, je crois le moment opportun pour insister de nouveau sur cette question utilitaire & pour en demander d'urgence la solution.

Sans crainte de froisser les susceptibilités de croyances, la chose est donc tout à fait possible. Les progrès réalisés dans la fabrication des encres d'imprimerie nous permettront d'exécuter, en n'importe quelle teinte, le «*Coran*» ou tout autre ouvrage relatif à la religion de l'Islam, puisqu'aucun produit animal n'entre dans la composition de ces liquides. A titre d'exemple, voici succinctement la formule de quelques encres végétales :

Encre noire : 60 p. 100 d'huile de sijn ; 40 p. 100 de noir de pétrole ou de noir de gaz.

Encre bleue : 60 p. 100 d'huile de sijn ; 40 p. 100 de bleu de Prusse, composé d'oxyde de fer.

Encre verte : 60 p. 100 d'huile de sijn ; 40 p. 100 de vert de chrome.

Ainsi par le livre, sans violence, sans haine, sans intolérance, la civilisation se répandra parmi ces peuplades fanatiques, au caractère étroit, mais non pas imparfaitible. En se gardant bien de toucher à leurs convictions intimes, en les

entretenant au contraire dans leurs coutumes, cy parlant leur langage, ils manifesteront certainement plus de confiance à notre égard, de ce rapprochement, résultera une plus grande sécurité dans les rapports communs.

Avec une telle ligne de conduite, la France prouverait une fois de plus que les sentiments de justice et de bonté sont toujours la base de ses principes, et que leur application, dans l'avenir, peut contribuer, mieux que tout autre procédé, au bien-être et à la perfection de l'humanité.



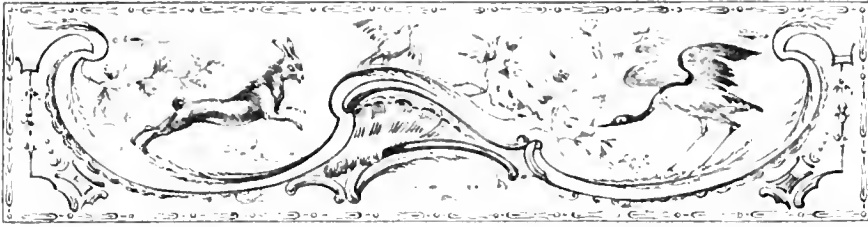
QUATRIÈME PARTIE

APPENDICES

I
NOTICE SUR LE CARACTÈRE JAUGEON

Le présent chapitre a été composé
avec les caractères romains désignés sous le nom de *caractères Jaugeon*
gravés en 1924 par Hénaud





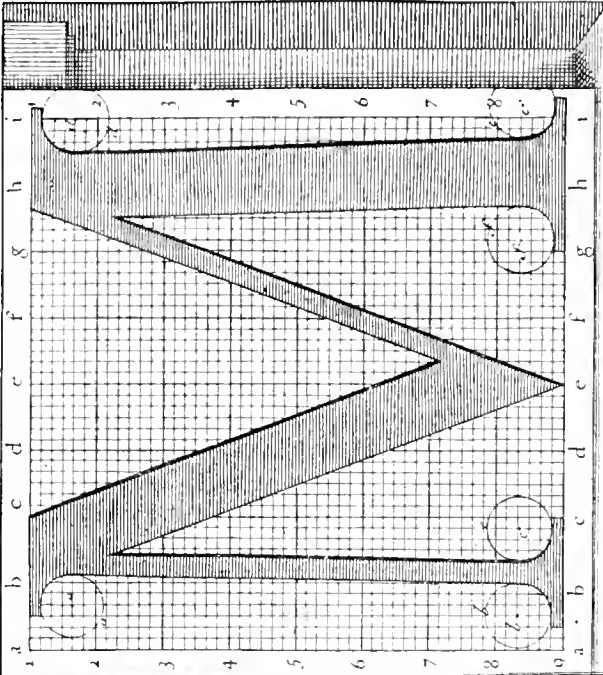
Lorsque Jaugeon entra à l'*Académie royale des sciences*, en 1699, il publia un grand nombre d'observations & de mémoires touchant l'art typographique & parmi lesquels on peut citer : *Description de la frappe des poinçons*; l'*Art du relieur de livres*; *Mémoire sur l'origine des caractères latins*; *Mémoire sur l'origine des caractères français*, etc.

Tous ces ouvrages sont peu connus malgré leur large documentation & seuls quelques chercheurs, admirateurs de tout ce qui touche à l'évolution de l'industrie du livre, se sont intéressés & s'intéressent encore aux travaux de Jaugeon.

En dehors des ouvrages précités, cet académicien a laissé un travail très important, intitulé : *Description et perfection des arts & métiers*, & en sous-titre : *Des arts de construire les caractères, de graver les poinçons de lettres, d'imprimer les lettres & de relier les livres*. C'est un volumineux manuscrit, comportant deux tomes de cinq cents pages chacun, appartenant à la *Bibliothèque nationale*, & que Jaugeon a rédigé en collaboration avec Des Billettes & le Père Sébastien Truchet, ainsi que je l'ai dit plus haut, page 83.

Bien que l'on y trouve certaines répétitions des œuvres antérieures de cet auteur, ce qui d'ailleurs est suffisamment indiqué par le sous-titre précité, il y a dans ce manuscrit une élaboration originale : c'est une théorie mathématique sur l'art de dessiner & de graver les caractères, théorie qui semble être, en partie, l'origine du tracé pratique employé habituellement pour la création d'un caractère typographique quelconque.

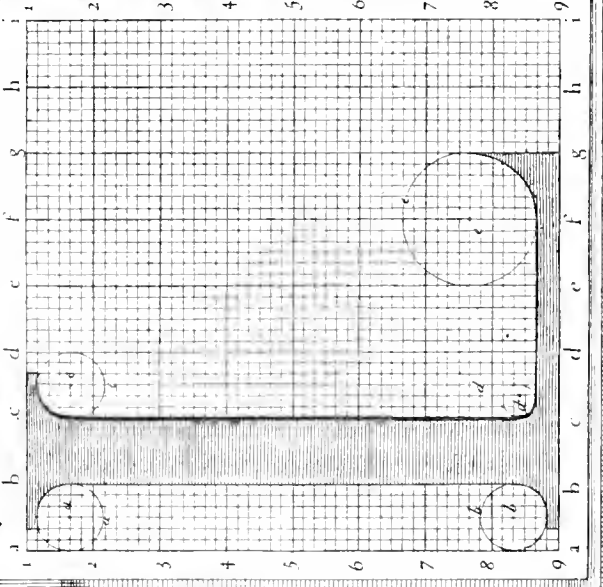
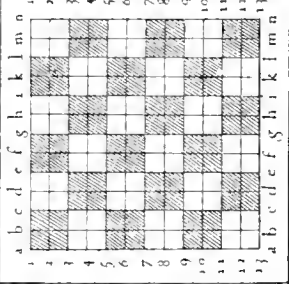
Les règles relatives à ce sujet & préconisées par Jaugeon consistent en un carré de *soixante-dix* millimètres de côté, divisé en *soixante-quatre* parties égales, dont chacune est à son



Construction de la lettre N

*Grands Quarrés
chacun divisé
en 64 parts
Et chaque petit
subdivisé
en 36 autres*

*Petit quarré divisé
en 144 autres*



Construction de la lettre L

tour subdivisée en *trente-six autres parties égales*, comme on peut s'en rendre compte par la planche reproduite ci-contre. L'ensemble de ce travail constitue un total de *deux mille trois cent quatre* petits carrés, au moyen desquels on peut tracer des caractères de toutes dimensions & qui n'en présentent pas moins entre eux la plus parfaite similitude.

Pour plus d'exactitude dans cette méthode, Jaugeon avait indiqué comme points de repaire, en haut & en bas de son grand carré de *soixante-dix* millimètres, les lettres : a, b, c, d, e, f, g, h, &, sur les côtés, les chiffres : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 & 8.

Ceci posé, quelle était l'application mathématique de cette théorie?

Prenons, par exemple, la formation de la lettre capitale droite : L, représentée dans ladite planche.

Jaugeon, considérant le corps principal de la lettre L comme un cylindre : b, c' & b, c'' , mentionne de tracer d'abord *quatre* petits cercles aux points : a, b & c, d, en haut de la capitale, puis en : a, b & c, f, à la base de cette lettre, ce qui donne systématiquement les contours de la lettre projetée. Il ne reste donc plus qu'à compléter les espaces libres par des lignes droites pour former la base déliée de L.

Le procédé du quadrillé simple, sur lequel on traçait la lettre désirée, était déjà connu & pratiqué dans tous les ateliers de gravure, mais la théorie mathématique & géométrique de Jaugeon n'avait jamais été utilisée.

Nous possédions à l'Imprimerie nationale des planches dessinées & gravées en 1716 par L. Simonneau & qui représentaient les figures géométriquement tracées de ces lettres. J'en aurais peut-être toujours ignoré la provenance & l'utilité sans la révélation précieuse du docteur Javal qui, depuis plusieurs années, se livrait à des recherches sur les causes qui provoquent la myopie. Ayant étudié la conformation d'un grand nombre de caractères d'imprimerie, il avait été amené à consulter le travail de Jaugeon & c'est ainsi qu'il m'apprit que les gravures de Simonneau étaient le complément du manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale.

Une fois de plus j'eus donc recours à l'aimable obligeance de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut & administrateur général de la Bibliothèque nationale, le priant de bien vouloir me communiquer les deux tomes du manuscrit 9157.

En possession de ce document, je fis faire des essais d'application de la méthode Jaugeon, en suivant de point en point les observations de l'académicien, &, ces expériences ayant donné des résultats satisfaisants, je faisais graver, au cours de l'année 1904, huit corps de ce beau caractère (8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, romain & italique).

Aujourd'hui, la théorie de Jaugeon a fait ses preuves. Deux des chapitres que comporte ce livre & la présente notice ont été imprimés dans ces conditions. De plus, M. Louis Conard a lancé tout récemment une édition de luxe des *Nuits* d'Alfred de Musset, qui a été composée avec le corps 12 des caractères du célèbre mécanicien.

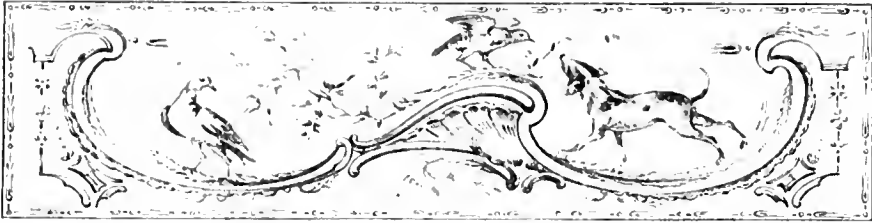


II

ARTICLE DE M. LE D^R AUG. LULING

DANS LE JOURNAL *LE TEMPS* (NUMÉRO DU 27 AVRIL 1904)

Le présent appendice a été composé
avec les caractères italiques désignés sous le nom de *types de Charles X*
gravés en 1825 par Marcellin-Legrand



LE RÉFORMATOIRE D'ELMIRA.

Les malfaiteurs ne sont-ils que de simples malades ? La question est, depuis longtemps, partout controversée. Mais, seuls, les Américains paraissent y avoir répondu dans le sens de l'affirmative. J'en ai eu la preuve au cours de mon dernier voyage dans l'État de New-York, où j'ai pu visiter un des plus vastes établissements pénitentiaires qui soient au monde et dans lequel le régime appliqué aux condamnés s'inspire uniquement de cette idée que l'homme qui fait le mal est un malade le plus souvent guérissable. En ma qualité de médecin, l'expérience tentée aux États-Unis m'intéressait particulièrement. Aussi ai-je accepté avec empressement l'autorisation que me donnait le président du conseil d'administration des prisons de l'État de New-York de visiter le pénitencier où les détenus sont « soignés et guéris » et auquel on a donné le nom symbolique de « réformatoire ». Vous allez voir, en effet, que c'est une œuvre de « réformation » qu'a entreprise l'État de New-York.

Elmira, où a été érigé ce réformatoire, est séparé de New-York par onze heures de rapide. Un train me débarquait à 8 heures du matin au pied de la colline sur laquelle se trouve le vaste et luxueux établissement. Si je n'avais pas vu sur les murs d'enceinte un cordon de sentinelles armées de carabines, j'aurais cru entrer dans un château plutôt que dans une prison. Un concierge géant me conduisit auprès du directeur, qui me fit introduire dans son cabinet après avoir pris connaissance d'une lettre de recommandation qui m'avait été remise pour lui à New-York.

Je me trouvai en face d'un homme jeune, paraissant à peine trente ans, d'une physionomie intelligente, douce et empreinte de bonté. Il est docteur en médecine et se voue avec la plus ardente conviction à l'accomplissement de sa mission. Il croit que les malfaiteurs sont des malades et qu'il y a plus de profit pour la société à les guérir qu'à les punir. J'ai employé cinq heures à visiter dans sa compagnie et dans celle du médecin en chef de l'établissement les diverses parties du réformatoire. J'en suis sorti en sentant s'augmenter en moi l'admiration que les Américains m'ont toujours inspirée pour la tranquille audace avec laquelle ils abordent les questions les plus paradoxales en apparence, et pour les solutions pratiques et ingénieuses qu'ils réussissent souvent à leur donner.

Tout d'abord le mot « prison » n'est jamais prononcé là-bas, pas plus que le mot « prisonnier ». C'est le « réformatoire » avec ses « habitants ». Seuls, les hommes y sont admis au nombre de 1,500 environ. Ils ne peuvent y entrer que de 16 à 30 ans, à condition qu'ils n'aient pas été l'objet d'une condamnation supérieure à vingt ans de détention. Le juge, en vertu d'un pouvoir discrétionnaire, peut ordonner l'envoi d'un condamné à Elmira.

Si vous le voulez bien, nous suivrons un homme arrivant au réformatoire avec une peine de vingt ans à purger. Après avoir été nettoyé et désinfecté, il prend l'uniforme de la maison dit « teinte neutre ». Cet uniforme est noir. Le nouvel habitant est conduit à la visite médicale. Si le sujet est jeune et si le médecin considère que ses muscles ne sont pas suffisamment exercés pour fournir un travail continu, il commence par l'envoyer pour une période plus ou moins longue — le médecin seul en est juge — au gymnase.

La salle de gymnastique, qui a environ 150 mètres de longueur, est chauffée suffisamment, pendant la mauvaise saison, pour que les habitants puissent y travailler légèrement vêtus. Elle est munie des appareils les plus perfectionnés et combinés de façon que l'arrivant y exerce tous ses muscles. Tous les jours il prend une leçon de natation dans une piscine d'eau tiède et est soumis à un

massage. Lorsque l'arrivant, au lieu d'être simplement faible, musculairement parlant, est envahi par la graisse, il va régulièrement à l'étude pour tâcher d'éliminer ce qu'il a en excès. En un mot, on en fait un homme résistant. Quand le médecin juge qu'il est en état de travailler, le directeur le fait venir et lui demande s'il a une préférence marquée pour un métier quelconque.

Notre homme désire-t-il, par exemple, être maçon : il sera envoyé dans l'équipe de ces ouvriers et il apprendra à se servir de la truelle, du niveau, du fil à plomb, à construire des routes, des murs, à élever des constructions qui seront démolies aussitôt terminées. Le réformatoire a pour principe de ne pas faire concurrence à l'industrie privée, et cette règle est scrupuleusement observée pour tous les objets produits par les professionnels de la maison. Ce sont toujours les mêmes briques qui servent, et, au lieu de chaux, on emploie une terre suffisamment cohésive avec les autres matériaux pour que la bâtisse ne s'effondre pas.

Lorsqu'il aura terminé son apprentissage de maçon, l'habitant passera successivement dans l'équipe des charpentiers, ou des menuisiers, ou des tourneurs sur bois ou sur métaux, des fondeurs de cuivre ou de fer, des peintres en bâtiment, des peintres décorateurs, des ébénistes, des ferblantiers, des étameurs, des rempailleurs ou rembourreurs de meubles.

Si ses aptitudes et ses goûts lui permettent de se livrer à des travaux plus difficiles ou plus délicats, il lui sera loisible d'apprendre la sténographie, la composition typographique, le maniement de la machine à écrire, la reliure, etc. En un mot, on met à sa disposition, au réformatoire d'Elmira, le moyen de devenir un homme utilisable et régénéré. Il convient de dire que presque tous les habitants, à leur sortie du réformatoire (de 80 à 90 p. 100 environ), trouvent facilement à s'occuper.

Voilà pour le côté professionnel de la réformation des condamnés. Voyons ce que les Américains ont imaginé pour l'amélioration de leur état moral.

Votre homme, je l'ai dit, a été, dès son arrivée, revêtu d'un uniforme noir. On le conduit à la comptabilité, où il lui est ouvert sur le grand livre de l'établissement un compte particulier. Son travail est évalué à 2 fr. 50 par jour et, chaque mois, il lui est remis un extrait de son compte courant. S'il se conduit bien, on lui donne, après avoir été vêtu de noir pendant six mois, des vêtements bleus. Le bleu est la teinte privilégiée. Elle lui confère le droit de se nourrir au restaurant de la maison, d'y commander un jour ce qu'il désire manger le lendemain, d'y être assis à une table couverte d'une nappe et de pouvoir, pendant les repas, causer avec ses voisins.

Naturellement, ces repas servis au restaurant sont payants et il faut que l'habitant s'arrange de façon à ne pas dépasser son budget; mais, même en cas de déficit, on ne lui coupe pas immédiatement les vivres. Le directeur le fait appeler, lui fait observer qu'il a tort de contracter des dettes, que chaque demi-dollar (2 fr. 50) dû par lui représente une journée de plus à passer au réformatoire, et il arrive presque toujours, m'assure-t-on, à lui donner des goûts d'économie. Il n'est pas rare de voir un condamné économe sortir de là avec un pécule de 1,200 ou 1,500 francs. De toute façon, la maison ne le laissera pas partir sans lui remettre 50 dollars, soit 250 francs, qui devront lui assurer du pain jusqu'à ce qu'il ait trouvé de l'ouvrage.

Si l'état moral du condamné ne s'améliore pas, si, au lieu de se bien conduire et d'arriver au bout de six mois à posséder le vêtement bleu, il se montre indiscipliné, injurie le personnel, casse le mobilier, cherche querelle à ses codétenus, on commence par lui infliger des amendes; j'ai vu, sur le grand livre, le compte d'un de ces révoltés qui était arrivé à avoir ainsi un déficit de près d'un millier de francs. Quand les amendes ne suffisent pas, on lui donne la tenue rouge qu'il est obligé de garder six mois avant de pouvoir reprendre la teinte neutre, c'est-à-dire l'uniforme noir qu'il devra conserver encore pendant le même laps de temps avant d'être vêtu

de bleu. Il va sans dire qu'à la teinte rouge correspond un régime sévère. Plus de restaurant, le silence imposé partout, la surveillance rendue plus étroite, etc. Néanmoins, dans le dessein de ne pas décourager complètement certains habitants de la catégorie rouge, le directeur a la faculté, le 4 juillet, jour de la Fête nationale des États-Unis, de faire une remise partielle ou complète des peines.

— Et, me disait le jeune directeur du réformatoire d'Elmira, j'en use largement.

L'administration et la surveillance générale du réformatoire sont assurées par les budgets de l'État de New-York. Les surveillants ordinaires appointés par l'État sont aidés, en ce qui concerne notamment les exercices militaires auxquels les habitants sont astreints, par un colonel, par des capitaines, des lieutenants et des sous-officiers recrutés parmi les condamnés. Tous manœuvrent fort bien aux sons de leur excellente musique militaire. Mais, et c'est là une contradiction dans les vues des Américains, à la sortie des condamnés, l'État refuse formellement de les incorporer dans l'armée américaine. J'en ai fait la remarque au directeur, et j'ai cru deviner à son geste que j'avais touché en lui un point sensible.

Le service médical m'a paru fort bien organisé. Tous les tuberculeux sont isolés. Leur linge, qui a une teinte spéciale, est lavé séparément, et les cellules qu'ils habitent sont désinfectées régulièrement toutes les semaines.

Les cellules des habitants occupent un bâtiment d'une hauteur de 30 mètres environ. Il y a six rangées de cellules superposées avec des galeries en fer pour assurer la circulation. Au réveil, les hommes se lèvent, se lavent et viennent se poster devant les portes de leurs cellules qui sont ouvertes par des porte-clefs spéciaux pour se rendre en file indienne à leurs travaux.

En dehors des ablutions journalières, les hommes prennent, tous les huit jours, une douche. En entendant l'expression de mon

admiration pour cette installation de douches tièdes, le directeur me disait :

— Comment voulez-vous qu'un homme recherche la propreté si cela lui est désagréable ?

J'ajoute qu'il n'entre pas dans l'idée du directeur de séparer complètement ses pensionnaires de la vie du dehors. Certains habitants sont chargés de lire les journaux et les revues et, chaque semaine, il paraît un journal imprimé dans le réformatoire même qui rend compte des faits politiques, scientifiques ou autres, de tout, en un mot, ce qui peut intéresser des hommes. On n'expurge que tout ce qui a trait aux crimes ou aux vols.

Résultats : le réformatoire restitue à la société de 75 à 80 p. 100 de ses « malades » radicalement guéris et utilisables. 20 à 25 p. 100 des malfaiteurs qui y entrent sont des incurables, des inguérissables. C'est, du moins, ce qui m'a été formellement affirmé.



III

ACTE DE VENTE DU PALAIS-CARDINAL

À LA DATE DU 19 AOÛT 1782

Le présent appendice a été composé
avec les caractères italiques désignés sous le nom de *nouvelle graine*
gravés en 1847 par Marcellin-Legrand



Je dois cet acte, dont on comprend aisément l'intérêt, à l'obligeance de M^e A. Charpentier, notaire, successeur de M^e Olagnier, 16, avenue de l'Opéra, qui a bien voulu en accompagner l'expédition de la lettre suivante :

Paris (1^{re}), le 20 décembre 1902.

MONSIEUR LE DIRECTEUR.

J'ai l'honneur de vous adresser, — conformément à la demande que vous avez bien voulu m'en faire, — une Expédition du Contrat de Vente par M^e le Prince de Soubise au Cardinal de Rohan, passé devant M^e Goudouin, le 19 août 1782.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur, la nouvelle assurance de mes sentiments très distingués et dévoués.

A. CHARPENTIER.



VENTE DE PALAIS À VIE ET VENTE DE MEUBLES PAR SON ALTESSE
MONSEIGNEUR LE PRINCE DE SOUBISE À SON ALTESSE ÉMINENTISSIME
MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE ROHAN.

*Pardevant les conseillers du roi, Notaires au Châtelet de Paris
soussignés,*

Fut présent

*Très haut et très puissant Prince Son Altesse Monseigneur
Charles de Rohan, Prince de Soubise, Duc de Rohan Rohan, Pair
et Maréchal de France, Ministre d'État, capitaine lieutenant de la
compagnie des gendarmes de la garde ordinaire du Roi, Gouver-
neur et lieutenant général pour Sa Majesté des provinces de Flandres
et de Haynault et Gouverneur particulier des ville et citadelle de
Lille, demurant à Paris, en son hôtel rue de Paradis, paroisse
Saint-Jean en grève:*

*Lequel a par ces présentes rendu promis et s'est obligé de garantir
de tous troubles et empêchemens généralement quelconques:*

*A Très haut, très puissant et très Illustre Prince Son Altesse
Éminentissime Monseigneur Louis René Édouard de Rohan, Car-
dinal de la Sainte Église romaine, Évêque et Prince de Strasbourg,
Landgrave d'Alsace, Prince État d'Empire, Grand Aumônier de
France, Commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, Abbé et Admi-
nistrateur général, tant au spirituel qu'au temporel, de l'abbaye
royale de Saint-Vaast, Procureur de Sorbonne:*

*Ce accepté pour son Altesse Éminentissime par M. Joseph Pierre
Frenais, conseiller en la chambre des comptes de l'Évêché de Stras-
bourg, demurant à Paris au Palais Cardinal, vieille rue du
Temple, paroisse Saint-Jean en Grève, à ce présent:*

*Au nom et comme fondé du pouvoir sous seing privé que Son
Altesse Éminentissime lui a donné spécialement à l'effet des présentes,*

ensuite d'un projet d'icelles led. pouvoir datté à Paris du six juillet dernier dont l'original contrôlé à Paris le seize août présent mois par Lezan, représenté par led. Sieur Frenais, est à sa réquisition, demeuré ci-joint après avoir été de lui certifié véritable et signé en présence desdits notaires :

Ledit sieur Frenais acquéreur pour Son Altesse Éminentissime et pendant sa vie,

Premièrement, l'usufruit et jouissance de l'Hôtel appelé le Palais Cardinal situé à Paris, vieille rue du Temple, attenant au jardin et aux Écuries de l'Hôtel de Soubise et ayant trois entrées dont la principale est par ladite vieille rue du Temple, l'autre par la rue des Quatre-fils et la troisième par le passage de l'Hôtel de Soubise, qui va de la vieille rue du Temple à la rue du Chaume;

Ainsi que le tout se poursuit et sans en rien excepter, si ce n'est les objets actuellement occupés par Son Altesse mondit Seigneur le Prince de Soubise et dont la désignation et la réserve seront faites cy-après :

Secoudement, le droit de rüe et usage pour la promenade dans le jardin dudit hôtel de Soubise, et exclusivement même, si Son Altesse Éminentissime, mondit Seigneur Cardinal de Rohan le juge à propos, depuis la façade dudit Palais Cardinal jusqu'à vingt toises de profondeur dans ledit jardin;

Troisièmement, et la faculté de faire promener et exercer tous les jours les chevaux de Son Altesse Éminentissime mondit Seigneur Cardinal de Rohan, pendant la matinée, dans le quarré dudit jardin, appelé Le Gladiateur, qui, depuis quelques années, sert de manège et où les chevaux arrivent par la petite porte du jardin à côté des Écuries.

Ne sont point compris dans la présente vente à vie et Son Altesse mondit Seigneur Prince de Soubise se réserve expressément :

1° La totalité du rez-de-chaussée du corps de logis principal

dudit Palais en face du jardin, où sont la bibliothèque et la salle du conseil de mondit Seigneur Prince de Soubise, et où l'on n'entrera plus que par le jardin dudit Palais, sans cependant que cette réserve puisse empêcher Son Altesse Éminentissime mondit Seigneur Cardinal de Rohan de passer par le vestibule dudit rez-de-chaussée pour aller au jardin et mondit Seigneur Cardinal de Rohan aura la faculté d'entrer dans ladite bibliothèque toutes les fois qu'il jugera à propos pour y faire des lectures et d'y prendre des livres en communication en donnant ses reconnaissances au bibliothécaire. Mais cette réserve faite par Son Altesse mondit Seigneur Prince de Soubise ne subsistera qu'autant que lesdits lieux continueront d'être destinés à la bibliothèque, en sorte que le cas arrivant où cette destination cesserait en tout ou en partie, les lieux qui sortiraient de ladite destination seront et demeureront de plein droit compris dans lad. vente et usufruit.

2° Et le logement de M. Dupuy, bibliothécaire de Son Altesse Monseigneur le Prince de Soubise, consistant en quatre pièces au second étage et deux au troisième, le tout donnant sur la cour : laquelle réserve n'aura lieu qu'autant que le tout ou partie de la bibliothèque subsistera dans les lieux où elle est maintenant, ainsi qu'il est expliqué dans la clause précédente.

Pour, par Son Altesse Éminentissime mondit Seigneur Cardinal de Rohan, jouir, faire et disposer dudit Palais et dépendances et des autres objets cy-dessus concédés et désignés, comme de chose à lui appartenant audit titre de vente en usufruit pendant sa vie à compter de ce jour.

Il est convenu : 1° Que leurs Altesse auront la faculté mutuelle de faire fermer la communication qui subsiste entre ledit Palais Cardinal et le passage de l'Hôtel de Soubise du côté des Écuries.

2° Que la chambre et le cabinet établis sur ledit passage des écuries et dépendant dudit hôtel de Soubise demeureront compris

dans cette vente à vie, et que, pour cet effet, la fenêtre de ladite chambre donnant sur les écuries de mondit Seigneur Prince de Soubise sera murée aux frais de mondit Seigneur Cardinal de Rohan.

Cette vente est ainsi faite et acceptée aux charges, clauses et conditions suivantes, que son Altesse mondit Seigneur Cardinal de Rohan promet et s'oblige d'exécuter en tout leur contenu.

Savoir :

1° De payer et acquiter les frais et droits auxquels ces présentes donneront lieu.

2° De payer à compter du premier janvier dernier et à l'avenir pendant la durée dudit usufruit, les impositions royales auxquelles ledit Palais est et pourra être sujet par la suite, sans que mondit Seigneur Prince de Soubise soit tenu d'y contribuer en aucune manière pour raison des objets cy-dessus réservés.

3° De demeurer chargé, à compter du premier avril de la présente année, des gages des suisses, frotteurs et autres personnes préposées à la garde et aux soins dudit Palais.

4° D'entretenir ledit Palais et tous les bâtimens et lieux en dépendant, de toutes réparations tant usufruitières que de propriétaire, pendant la durée dudit usufruit, en sorte qu'après son expiration le tout soit rendu en bon état à mondit Seigneur Prince de Soubise ou à ses représentans, au plus tard dans le courant des deux trimestres qui suivront celui du décès de mondit Seigneur Cardinal de Rohan, de laquelle remise il sera donné décharge après visite faite par experts nommés à l'amiable de part et d'autre, ou par un tiers Expert que les experts nommés auront droit de choisir; Le tout aux frais de mondit Seigneur Cardinal de Rohan. Mais, il est convenu que son Altesse mondit Seigneur Cardinal de Rohan aura la faculté de faire dans ledit Palais et dépendances, les changemens qu'il jugera à propos, tant en distributions qu'en percemens

de murs, déplacemens de cheminées et croisées et autres objets, pourvu que ces changemens n'intéressent pas la solidité des bâtimens et que ledit Palais n'en soit point détérioré.

5^o De laisser dans ledit Palais tous les objets d'amélioration, augmentation, ornement et embellissement y attendant que mondit Seigneur Cardinal de Rohan y aura fait faire pendant sa vie et qui s'y trouveront lors de son décès, sans que ses représentans puissent rien emporter, enlever ni détruire des objets de cette nature, ni exercer aucune répétition ou action en indemnité pour raison des dépenses qu'il aura faites à ce sujet.

6^o De payer à mondit Seigneur Prince de Soubise et à ses représentans pendant la durée dudit usufruit, Dix mille livres de redevance annuelle exemte de toutes retenues d'impositions royales présentes et à venir en deux termes égaux de six en six mois, dont le premier à compter du premier avril dernier que lad. redevance aura cours échoira et sera payé le premier octobre prochain, le second au premier avril de l'année prochaine et ainsi de suite de six en six mois, jusqu'au jour de la remise qui sera faite dudit Palais après l'extinction dud. usufruit.

Et en outre cette rente est faite moyennant le prix et somme de Cent mille livres que Son Altesse mondit Seigneur Cardinal de Rohan promet et s'oblige de payer à Son Altesse mondit Seigneur Prince de Soubise en son hôtel à Paris, entre les mains et sur les quittances de son Trésorier, en deux termes égaux le premier dans le courant du mois de juillet mil sept cent quatre vingt trois, le second dans le courant du mois de janvier mil sept cent quatre vingt quatre, avec l'intérêt en attendant et à compter de ce jour, sur le pied du denier vingt, sans aucune retenue d'impositions royales. Auquel paiement mondit Seigneur Cardinal de Rohan affecte et hypothèque généralement tous ses biens meubles et immeubles présents et à venir.

Par ces mêmes présentes, Son Altesse mondit Seigneur Prince de Soubise a rendu à mondit Seigneur Cardinal de Rohan, ce accepté pour Son Altesse Éminentissime par ledit Sieur Frenais en vertu du pouvoir cy devant énoncé et a promis de lui garantir de tous troubles et revendications.

Les meubles meublans garnissant ledit Palais, appartenant à mondit Seigneur Prince de Soubise et désignés dans un État que Leurs Altesse en ont fait dresser, écrit sur les six premières et moitié de la septième pages de deux feuilles de papier coupé que les parties ont représenté et qui est à leur réquisition demeuré ci-joint après avoir été de mondit Seigneur Prince de Soubise et dudit S^r Frenais aud. nom signé et paraphé en présence desdits notaires.

Pour par Son Altesse mondit Seigneur le Cardinal de Rohan demeurer propriétaire desdits meubles dont led. sieur Frenais aud. nom reconnaît que Sa dite Altesse Monseigneur le Cardinal est en possession.

Cette vente est faite moyennant le prix et somme de Cinquante mille livres, que mondit Seigneur Prince de Soubise reconnaît avoir présentement reçue de mondit Seigneur Cardinal de Rohan, en louis d'or, écus d'argent et monnoye ayant cours. Dont quittance.

Comme la présente vente à vie n'a été acceptée par Son Altesse mondit Seigneur Cardinal de Rohan que sous la foi de l'obligation cy-dessus contractée par mondit Seigneur Prince de Soubise de le garantir de tous troubles et empêchements: que ce n'est qu'à cause de cette certitude de jouir du Palais pendant sa vie que Son Altesse mondit Seigneur Cardinal de Rohan s'est déterminé à acheter lesdits meubles et doit se porter à faire dans ledit Palais des améliorations et des embellissements qui en augmenteront la valeur; et qu'enfin, mondit Seigneur Prince de Soubise et sa maison auront trouvé dans la présente vente le double avantage de retirer un prix et un revenu d'un Palais qui n'était point loué et d'être déchargés des

dépenses annuelles de réparation et d'entretien qu'il lui occasionnaît depuis longtems : Il est convenu par ces présentes :

1^o Que dans le cas où, après le décès de mondit Seigneur Prince de Soubise, mondit Seigneur Cardinal de Rohan serait évincé de son usufruit par qui et pour quelque cause que ce puisse être, il sera en droit de répéter contre la succession de mondit Seigneur Prince de Soubise non seulement la restitution des Cent mille livres formant le prix en argent de la présente vente, mais en outre la somme de cent cinquante mille livres, ce qui fera en tout deux cent cinquante mille livres à quoi demeurent fixés et réglés entre les parties les dommages, intérêts et indemnités qui seront dus à mondit Seigneur Cardinal de Rohan pour raison de ladite éviction et à cause des dépenses qu'il aura faites dans ledit Palais : Au paiement de laquelle somme, qui sera aussitôt exigible, mondit Seigneur Prince de Soubise s'oblige dès à présent pour ses héritiers et ses représentans, sous l'hypothèque générale de tous ses biens meubles et immeubles présens et à venir.

2^o Que dans le même cas d'éviction il sera loisible à Son Altesse mondit Seigneur Cardinal de Rohan de rendre à la succession et mondit Seigneur Prince de Soubise les meubles cy dessus rendus et désignés en l'État ci joint et d'en répéter le prix cy dessus payé en observant seulement que lesdits meubles soient sains et entiers sans que la détérioration causée par l'usage et la vétusté puisse servir de prétexte pour diminuer ladite restitution de prix à laquelle mondit Seigneur Prince de Soubise s'oblige dès à présent pour ses héritiers et représentans dans le cas d'éviction dudît usufruit sous l'hypothèque de tous ses biens présens et à venir.

3^o Et qu'après la cessation dudît usufruit par le décès de mondit Seigneur Cardinal de Rohan, mondit Seigneur Prince de Soubise ou ses représentans dans la propriété dudît Palais auront le droit et la faculté de prendre tous les meubles menblans dont il se

trouvera garni, en payant la valeur desdits meubles, sur le pied de la prisee de l'Inventaire qui en sera fait alors et y ajoutant la crée. A l'effet de quoi, mondit Seigneur Cardinal de Rohan s'oblige dès à présent comme pour lors, pour ses héritiers et représentans de laisser prendre lesdits meubles meublans ainsi qu'il est cy devant dit afin de réparer de cette manière le préjudice que souffrirait mondit Seigneur Prince de Soubise ou ceux qui auront la propriété dud. Palais, s'ils étaient obligés de le meubler de nouveau ou de souffrir qu'on leur fit payer la convenance et l'ameublement qui s'y trouvera placé. Et il est convenu que les propriétaires dud. Palais auront droit de nommer à leurs frais un huissier priseur pour faire lad. prisee, conjointement avec celui ou ceux qui seront nommés par les représentans et mondit Seigneur Cardinal de Rohan lors dud. inventaire.

Il sera fait incessamment et signé par mondit Seigneur Prince de Soubise et par mondit Seigneur Cardinal de Rohan ou led. sieur Frenais aud. nom un État double qui contiendra la description des lieux dud. Palais et dépendances.

Et pour l'exécution des présentes les parties ont élu domicile savoir: mondit Seigneur Prince de Soubise en sond. hôtel et led. sieur Frenais pour mondit seigneur Cardinal de Rohan au Palais Cardinal.

Auxquels lieux nonobstant, promettant, obligeant, renonçant.

Fait et passé à Paris, à l'égard de Son Altesse Monseigneur le Prince de Soubise en sondit hôtel et pour ledit sieur Frenais en l'Étude.

L'An mil sept cent quatre vingt deux, le dix-neuvième jour d'août, avant midi. Et ont signé ces présentes où il a été rayé . . . mots comme nuls.

Signé : E. M. P. DE SOUBISE; FREN AIS, GOUDOUIN
et GUILLAUME, ces deux derniers notaires.

ANNEXE.

ÉTAT DES MEUBLES APPARTENANT À SON ALTESSE MONSEIGNEUR LE MARÉCHAL
PRINCE DE SOUBISE DANS L'HÔTEL DE STRASBOURG.

SÇAVOIR :

Chez le Suisse :

*Deux chenets, une pelle et une pincette ;
Un gril ;
Une table de bois de chêne et une vieille chaise.*

Dans la Supente :

*Un lit de sangle et deux Matelats de Laine avec un traversin de
contil ;
Deux couvertures de laine blanche ;
Un fauteuil rempli de crin, couvert de moquette rouge ;
Deux chandeliers de cire jaune.*

Dans le Grand Escalier :

*Un grand buffet de bois de chêne ;
Six tables à manger de bois de chêne ;
Six traitaux de bois de chêne ;
Une échelle double ;
Une lanterne en globe de verre fondu ;
Trois petites lampes.*

Dans la grande pièce au haut du Grand Escalier :

*Deux grandes banquettes ;
Dix-neuf chaises d'antichambre garnies de crin, couvertes de
moquette rouge ;*

Quatre plaques garnies de chacune deux branches et deux bûches en couleur de cuivre;

Un paravent couvert de vieille serge verte;

Une fontaine à laver les mains, et sa cuvette en cuivre rouge sur un pied de bois de hêtre;

Deux lanternes de verre montées en cuivre;

Une table de marbre de six pieds de long sur son pied;

Une autre table de marbre sur son pied en console de bois doré;

Onze tableaux représentant divers Portraits attachés sur les murs dudit hôtel;

Un bus de buffet fermant à deux vantaux, dessus une table de marbre de cinq pieds de long.

Salle à Manger :

Une grille de fer en deux parties, la pelle, les pincettes et les tenailles, le tout de fer poli, orné de cuivre doré d'or moulu;

Une table de marbre brèche violette de cinq pieds et demi de long, sur son pied en console de bois, sculpté et doré;

Six torchères de bois sculptées;

Un lustre à neuf branches en cuivre doré en couleur d'or moulu;

Un grand vase et deux cornets de porcelaine de la Chine;

Six fauteuils garnis de crin et chacun d'un carreau de plume;

Vingt chaises de bois doré réchampiées en blanc, aussi garnies en crin;

Deux bergères foncées de paille, garnies chacune d'un carreau à rondeur de plumes et d'un dossier de crin, le tout couvert de velours du Treck rayé rouge vert et blanc.

Salle de Compagnie :

Une grille de feu en deux parties et ses ornemens de cuivre doré d'or moulu représentant des Chinois;

Pelle, Pincette et Tenailles ornées de Boutons de cuivre dorés d'or moulu :

Trois paires de bras de cheminées, chaque bras à trois branches et leurs bobèches, le tout doré d'or moulu ;

Un garde-feu de fer bronzé, grillé en fil de laiton ;

Une table de marbre de vert de mer de cinq pieds et demi de long sur son pied de bois doré et en console ;

Quatre parties de rideaux de croisées de deux lez chacune de gros de Tours vert et de quatre aunes de haut ;

Deux autres parties de rideaux de même gros de Tours et hauteur ;

Six attaches avec leurs glands de soye ;

Seize lez de tapisserie sur trois aunes un quart de haut ;

Vingt quatre lez de portière de gros de Tours vert sur trois aul. moins un quart de haut ;

Un canapé de trois places à deux retours en encoignures ;

Quatre fauteuils garnis de crin et chacun d'un carreau et rondin de plumes ;

Dix fauteuils à chassis aussi garnis de crin, le bois desdits fauteuils doré, couvert de velours à ramage avec leur hausse de simoise à carreaux fond jaune, la tapisserie encadrée de baguettes dorées ;

Un lustre de cristal de Roche à six branches, monté en cuivre argenté ;

Un plateau de lac, fond noir ;

Dix tasses et dix soucoupes ;

Une tégère et sa soucoupe, un pot au lait, une jatte le tout de porcelaine de Saxe fond blanc avec des mignatures ;

Quatre tableaux en dessus de porte ;

Un trumeau de cheminée en deux glaces ;

Deux autres trumeaux de deux glaces chacun.

Dans le Cabinet :

Une grille de feu en fer en deux parties ornée de cuivre doré d'or moulu avec des figures;

Un garde feu de fer bronzé, pelle, pincette et tenailles ornés de leurs boutons de cuivre doré d'or moulu;

Deux bras de cheminée de porcelaine de Vincennes à trois bûches, ornés de feuillages;

Un paravent à coulisses couvert de velours des deux côtés;

Un trictrac en forme de Bureau à fleurs;

Quatre petits bûnets d'argent;

Une table à jouer de bois de rose avec des moulures et ornemens en cuivre doré d'or moulu;

Six fauteuils et huit chaises à bois doré, couvertes de tapisserie des Gobelins avec leurs housses de toile;

Une table à console de marbre monté sur son pied de bois sculpté et doré;

Un plateau de Lac à bordure de cuivre doré d'or moulu;

Huit Gobelets;

Huit soucoupes;

Un pot à sucre avec son couvercle;

Une boîte à Thé, et une Tejère le tout de Saxe;

Quatre parties de Rideaux de fenêtre de gros de Tours vert d'eau de quatre aunes de haut;

Deux trumeaux de glace chacun en deux parties.

Chapelle :

Une chasuble, une Etole, Manipule, voile et Bourse, le tout de damas fond blanc et les linges nécessaires;

Une croix, deux chandeliers, une patenne, deux burettes, un bassin et une sonnette, le tout d'Argent de Paris;

Un rideau de gros de Tours vert de quatre aunes de haut.

Garde Robe :

Plusieurs pièces de porcelaine :

Deux cuvettes de propreté de fuyance dans du bois de noyer couvert de maroquin rouge :

Trois sceaux :

Deux petits bras de cuivre émaillés à deux bobèches :

Plusieurs glaces.

Dans la Chambre à coucher :

Une grille de feu en deux parties :

Une pelle, pincette, et tenaille de fer poli, avec des ornemens de cuivre dorés d'or moulu :

Deux bras de cheminée à deux branches dorés d'or moulu :

Une commode de bois satiné à fleurs orné d'un cartel avec des ornemens de cuivre dorés d'or moulu et un dessus de marbre grillette d'Italie :

Dix-neuf lez de Damas cramoisi sur deux aunes et demi de haut, servant de tapisserie encadrés de moulure de bois sculptées et dorées :

Huit lez de même damas doublé de gros de Tours servant de portières sur deux aunes et demi de haut :

Six autres lez de même Damas doublé de gros de Tours cramoisi servant aussi de portières de trois aunes de haut :

Huit fauteuils et six chaises aussi de damas cramoisi avec leurs housses de Siamoises :

Un bois de lit à deux chevets sanglé à bois doré :

Un sommier de crin, deux matelats, un lit et deux traversins de duvet :

Une couverture de soie :

Une de toille doublée de taffetas :

Un couvre-pied d'Edredon piqué :

La housse, l'Impérial, les Pentes, le tour de la niche, la court-pointe et le sou bassement de Damas piqué de Gènes cramoisi :

Deux rideaux de chacun quatre lez sur trois aunes de haut, aussi de damas cramoisi :

Quatre parties de Rideaux de croisée de gros de Tours cramoisi d'un lé et demi et de trois aunes de haut :

Quatre parties de Rideaux de gazes blanches :

Un coffre de bois de Lac, sur son pied doré :

Un petit rideau de gros de Tours verd :

Deux trumeaux de glace en deux morceaux chacun :

Deux dessus de portes.

Dans le passage :

Deux petits paravents couverts de damas cramoisi de quatre feuilles chacun :

Une niche à chien, couverte de Damas cramoisi :

Une table de nuit de bois de placage à tablette de marbre :

Une encoignure de bois de merisier fermant à clef :

Deux chandeliers de chapelle d'argent d'Allemagne, pesant ensemble quatre marcs, deux onces, quatre gros.

Dans l'appartement de feu M. l'abbé de Mury, actuellement celui de M. de Vault.

Antichambre :

Un poêle de fonte sur une plaque de fer :

Un trumeau de cheminée avec une glace :

Une pièce de tapisserie d'Aubusson, de deux aunes de cours et de deux aunes et demi de haut.

Salle de Compagnie :

Une grille de feu en deux parties, Pelle et Pincette en fer poli, ainsi que les tenailles;

Quatre parties de Rideaux de fenêtres de damas cramoisi, ainsi que la tapisserie contenant ensemble cinquante cinq lez;

Un sofa avec son matelats et huit fauteuils remplis de crin et couverts de damas cramoisi;

Un écran couvert de tapisserie fond or, doublé de velours cramoisi;

Une pendule à tirage dans sa boîte, sur un pied de marqueterie;

Quatre tableaux copie représentant l'histoire d'Achille;

Une table de Piquet de drap vert;

Un trumeau de cheminée en deux parties de glaces.

Chambre à coucher :

Une grille de fer en deux parties, pelle et pincette avec des ornemens de cuivre doré;

Une couchette sanglée, trois matelats de futaine, un lit et un traversin de coutil, deux couvertures de laine et une courtépointe, audit lit deux grands rideaux de Damas cramoisi galonnés d'or, la housse dudit lit en serge de même couleur;

Une tenture de Damas cramoisi contenant vingt et un lez;

Deux rideaux de même;

Une petite table à écrire, de bois noirci;

Un trumeau de cheminée en deux glaces.

Dans le Cabinet :

Cinq rideaux de taffetas vert;

Un petit secrétaire de bois plaqué.

Garde Robe :

Une vieille pièce de tapisserie d'Anbusson de deux aunes de cours ;

Une paillasse, deux matelats, un traversin et une couverture ;

Une commode de bois de Noyer ;

Une porte battante de drap vert ;

Une table de nuit à dessus de marbre ;

Une chaise percée ;

Un coffre à lit et une couchette avec une paillasse, deux matelats, un traversin et deux couvertures ;

Un bas de Buffet ;

Une encoignure en Tablette.

Effets du Garde Meuble :

Soixante deux Matelats ;

Cinquante couvertures ;

Trente huit traversins.

Dans le Cabinet occupé par M. Frénais :

Une glace sur la cheminée.

Signé et paraphé en présence des notaires soussignés au désir du contrat de vente à vie et vente de meubles de cejour-d'huy, dix-neuf août mil sept cent quatre vingt deux.

Signé : EC. M. P. DE SOUBISE ; FRÉNAIS, GOUDOUX
et GUILLAUME, ces deux derniers notaires.

Suit la teneur du pouvoir donné par M. le Cardinal de Rohan à M. Frénais.

Je soussigné Louis René Édouard De Rohan, Cardinal de la Sainte Église romaine, Evêque et Prince de Strasbourg.

Donné pouvoir à Monsieur Joseph Pierre Frénaïs, Conseiller en la Chambre des Comptes de l'Évêché de Strasbourg de passer et signer avec Monsieur le Prince de Soubise, mon cousin, l'acte dont le projet est des autres parts m'obliger à l'exécution des clauses, conditions et conventions qui y sont insérées, signer et parapher l'état de meubles qui y sera joint être domicile, et généralement, promettant, obligeant,

Fait à Paris, le six juillet mil sept cent quatre vingt deux.

Approuvé l'écriture :

Signé : Le Card. DE ROUAN.

Cont^{llé} à Paris, le seize août mil sept cent quatre vingt deux.

Reçu : quinze sols.

Signé : LEZAU.

Certifié véritable et signé en présence des Notaires sous-signés au désir du contrat de vente à vie et vente de meubles passé devant eux cejourd'huy dix neuf août mil sept cent quatre vingt deux.

Signé : FRÉNAÏS, GOUDOUIN et GUILLAUME,
ces deux derniers notaires.

L'An mil neuf cent deux, le dix-neuf décembre, la présente expédition a été collationnée, scellée, signée et délivrée par M^e Pierre-André Charpentier, notaire à Paris, soussigné, sur la minute dud. acte, étant en sa possession, comme successeur médiateur de M^e Goudouin, notaire.

Pour expédition :

Signé : CHARPENTIER.

IV

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

DE LA COMTESSE DE SABRAN

Le présent appendice a été composé
avec les caractères italiques désignés sous le nom de *caractères millimétriques*
gravés en 1812 par Firmin Didot





La *Correspondance inédite de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers* (1778-1788), recueillie et publiée par MM. E. de Magnieu et H. Prat (deuxième édition, 1875), contient des renseignements très curieux sur l'affaire du Collier et les personnages qui y furent mêlés.

Nous croyons intéressant de mettre ces passages sous les yeux du lecteur.

Dans son journal, écrit pendant le premier voyage du chevalier de Boufflers au Sénégal (p. III et suiv. de l'édition citée), la comtesse de Sabran relate les faits suivants :

INSTRUCTION DE L'AFFAIRE DU COLLIER.

Ce 18 février 1786.

Le parlement a passé dix heures à entendre les charges contre M. le Cardinal (de Rohan), au rapport de M. Titon : on en est venu aux opinions, qui ont été discutées pendant quatre heures. L'arrêt qui en est résulte porte trois chefs : 1° Le Cardinal est débouté de la demande qu'il a faite récemment d'être jugé par les pairs ; 2° la procédure a été réglée à l'extraordinaire, c'est-à-dire au criminel, au lieu d'être passée à la forme de la procédure civile ; ce qui suppose un délit de matière criminelle, d'après les dépositions de trente-six témoins et d'après la sienne ; 3° les décrets de prise de corps ont été confirmés, et ils resteront tous en prison, jusqu'à l'arrêt définitif qui peut n'arriver qu'en août.

Les politiques clairvoyants pensent que le Cardinal sera mis hors de cour et de procès, ou remis à plus ample informé, et, en tout état, renvoyé à recourir à la clémence du Roi, ou le Roi supplié de prononcer sur la peine due au criminel de lèse-majesté au second chef.

CAGLIOSTRO, SON ORIGINE, SON RÔLE
DANS L'AFFAIRE DU COLLIER.

Ce 23 février 1786.

Il paraît un mémoire de Cagliostro, qui est le plus joli conte oriental que tu aies jamais lu, et qui charme tous les curieux, sans cependant les satisfaire sur tous les points, car il jette un voile mystérieux sur sa naissance et sur sa fortune. Malgré cela, d'après plusieurs circonstances réunies, on juge qu'il doit être fils du grand maître Pinto et de la fille du chérif de la Mecque, qui était venue à Malte, sur le vaisseau de l'amiral ture. On dit qu'en mourant le grand maître Pinto avait remis des sommes d'argent considérables à des banquiers, à l'insu de l'ordre qui s'en serait emparé, pour les remettre à son cher fils Cagliostro quand il en aurait besoin; et effectivement, il y a deux banquiers, l'un à Lyon et l'autre à Venise, qui lui fournissent tout l'argent qu'il désire. Il réfute l'opinion qui lui donne cent trente ans, et ne convient modestement que de trente-huit; et quant à ses secrets et à son pouvoir magique, il ne s'explique pas : il dit seulement qu'ayant eu pour gouverneur, dans sa jeunesse, l'homme le plus éclairé et le plus savant, il avait été dans le cas de profiter beaucoup sous un tel maître, dans un genre de connaissance qui n'est pas à la portée de tout le monde; que, d'ailleurs, il avait voyagé dans l'Égypte; que, par des protections et des moyens extraordinaires, il avait été dans le cas d'y voir ce qu'aucun voyageur n'a vu et n'y verra;

qu'il en a apporté des baumes salutaires, des plantes, des recettes, etc.; que cette foule de moyens et de connaissances qu'il avait acquis lui ont donné l'envie de se rendre utile à l'humanité souffrante; que de là il a pris fantaisie au public de le traiter de charlatan, d'empirique, etc.; qu'il n'a jamais cherché à en imposer à personne, parce qu'il n'avait aucun intérêt de le faire; qu'il n'était point tenté de la faveur des grands ni de la fortune des riches; qu'il donnait volontiers à ceux qui n'avaient rien, mais qu'il n'avait rien reçu de personne. Il finit par faire des vœux pour sa plus cruelle ennemie, M^{me} de La Motte. Il répond avec infiniment d'esprit à tous les points injurieux de son mémoire, et il paraît, par toutes les dépositions et par son interrogatoire même, qu'il n'est réellement pas coupable. D'ailleurs, il est prouvé qu'il est arrivé à Paris la veille du jour où le marché du collier a été conclu, et qu'il n'aurait pas pu conduire d'aussi loin cette grande et inconcevable affaire. En attendant, malgré cela, il reste à la Bastille pour plus grande sûreté. Son mémoire, loin de charger le Cardinal, tend à le justifier et à prouver qu'il a été véritablement la dupe de M. et M^{me} de La Motte et de tous les coquins de leur société. Il prétend même qu'il avait dit plusieurs fois au Cardinal que M^{me} de La Motte n'était qu'une intrigante, et qu'il devait s'en méfier; mais que sa confiance en elle était si grande, qu'il n'avait jamais voulu le croire. Mais il paraît un autre mémoire à la charge du Cardinal, beaucoup plus fâcheux que celui-ci, d'un nommé d'Éthienville, qui a été l'agent dont on s'était servi pour marier la fille du Cardinal. Il dit positivement qu'on lui a proposé d'aller en Hollande, vendre pour 400,000 francs de diamants; il a joint à cela un tissu de fables si incroyables, qu'on n'ose pas les rapporter.

PROCÈS DU CARDINAL.

Ce 1^{er} juin 1786.

Le Cardinal est sorti de la Bastille, à six heures du matin, pour se rendre au palais. Sa maison l'attendait au bas de l'escalier, et toute sa famille, excepte la comtesse de Rochefort-Breuteuil, qui avait fait dire le matin qu'elle avait la colique, était à la porte de la grand'chambre, en attendant les juges. Dès qu'ils parurent, M^{me} de Marsan leur dit : « Messieurs, vous allez tous nous juger », en montrant les Rohan. Ils étaient dans la plus grande frayeur, parce que le bruit courait que le Cardinal serait blâmé. M^{me} de Brionne prit son grand air, mais sans dire une parole ; elle venait de faire une scène au premier président, chez lui, et de lui reprocher ouvertement sa partialité et sa mauvaise foi, en lui disant clairement que l'on savait bien qu'il était vendu à la Cour, ce qui était une grande calomnie.

Le Cardinal a été interrogé jusqu'à neuf heures du matin ; on lui a fait grâce de la sellette. On s'est levé quand il a paru, et il s'est assis, par l'ordre de ces messieurs, sur le banc des avocats. Toute sa famille s'était retirée, et la pauvre M^{me} de Marsan était allée prier Dieu à Notre-Dame. La séance finie, le Cardinal est sorti fort triste et fort abattu : il venait d'apprendre que les conclusions du procureur général allaient à la fletrissure, il était plus qu'à demi mort ; il faut avouer que c'est un horrible moment. On l'a déposé au greffe, tandis qu'on interrogeait ses coaccusés, M^{me} de La Motte, Vilette, M^{lle} Oliva, etc. A onze heures, il s'est élevé une grande dispute au sujet des conseillers-clercs, que le parlement voulait faire sortir, et qui s'y refusaient opiniâtrément. Ils ont été jusqu'à deux heures après midi à s'y déterminer ; à la fin, ils ont pris leur parti et ont levé le siège, heureusement pour le Cardinal, car, sur douze, il en avait neuf contre lui.

Il y a eu de grands débats ensuite, au sujet des conclusions du procureur général, qui allaient à la flétrissure, et à des rétractations au sujet de la scène des jardins, si ridicule et si choquante pour la majesté royale. Le premier président, M. Titon, le rapporteur, et cinq autres seulement ont été de son avis. Au moment qu'elles ont été prononcées, il s'est élevé un cri d'indignation dans toute l'assemblée : M. Séguier a élevé la voix plus haut que les autres, et adressant la parole à M. de Fleury : « Ah ! fi donc, Monsieur, a-t-il dit, ces conclusions sont celles d'un ministre et non d'un procureur général. — Monsieur, est-ce au pluriel ou au singulier que vous l'entendez ? — Monsieur, c'est au singulier » ; et, dans ce moment, le nom de Brete... (Breteuil) a passé de bouche en bouche et occasionné un murmure général. M. de Fleury, piqué au vif, a dit mille injures personnelles à M. Séguier; l'autre lui a répondu, et l'on a vu, au milieu de ces graves magistrats, une scène à peu près semblable à celle des deux procureurs dans le Mercure galant; excepté de se prendre aux cheveux, ils se sont tenu les mêmes propos. M. de Fleury a reproché à M. Séguier sa vie galante et désordonnée, ses promenades nocturnes au Palais-Royal, l'argent qu'il lui en coûtait, etc. « Cela peut être, a repris l'autre; hors de chez moi, je fais ce que je veux; mais on ne m'a jamais vu vendre basement mon opinion à la fortune. » A cela, point de réponse; le procureur général est resté interdit et la bouche ouverte.

L'ISSUE DU PROCÈS.

Ce 2 juin 1786.

Le Cardinal est déchargé d'accusation pure et simple; M^{me} de La Motte, condamnée à être fouettée et marquée, la corde au col, et enfermée pour la vie à la Salpêtrière; son cher époux,

fouetté et marqué pareillement, et envoyé aux galères à perpétuité; Cagliostro, déchargé d'accusation; M^{lle} Oliva, hors de cour, et ce malheureux Vilette, qui ne s'était déclaré en Suisse que pour éviter d'être pendu, banni seulement. Je ne sais ce qui lui a valu tant de commisération, car il me paraissait le plus coupable, puisque c'est lui qui avait fait toutes les signatures au nom de la Reine. Excepté cet article, il paraît que le public est assez content de ce jugement. On attend à présent que le Roi prononce sur le sort du Cardinal, qui a intéressé tout Paris, je ne sais pourquoi ni comment, jusqu'à la folie. Le jour de son jugement tout le palais était rempli, non seulement par la populace, mais par un nombre prodigieux de gens distingués, qui ont eu le courage d'y rester depuis sept heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Au moment où le Cardinal est sorti, non pas blanc comme la neige, mais enfin déchargé d'accusation sur le fait d'escroquerie, il y a eu des battements de mains, des « Vive M. le Cardinal! » M. de Launay, qui le conduisait pour le ramener à la Bastille, malgré son innocence, a été obligé de dire : « A l'hôtel! » simplement pour donner le change au peuple, qui se préparait à couper les rênes des chevaux et à traîner sa voiture en pompe jusqu'à l'hôtel de Soubise.

LES SUITES DU PROCÈS.

Ce 4 juin 1786.

Le baron de Breteuil a été hier à la Bastille demander au Cardinal la démission de sa place de grand aumônier de France; il l'avait prévenu. M. de Soubise était déjà parti pour Versailles, la porter au Roi de sa part. Le baron apportait en même temps une lettre de cachet pour l'exiler à la Chaise-Dieu, une abbaye qu'il a en Auvergne, dans la plus affreuse

situation, entourée de volcans éteints et de sables arides : on veut en faire un père du désert. Le baron était sorti de son lit tout exprès pour cette belle ambassade, car il avait pensé mourir la surveillance de la goutte dans l'estomac. Les gens malintentionnés disent que c'est le plaisir d'annoncer cette bonne nouvelle qui l'a fait ressusciter. Quoi qu'il en soit, le Cardinal, en recevant cet ordre de sa main, lui a répondu, sans se troubler, qu'il était le plus soumis de tous les sujets du Roi, qu'il accomplirait ses volontés, quelque rigoureuses qu'elles fussent, mais qu'il le priaît de lui représenter que, dans l'état où il était, avec une jambe et un genou fort enflés (et il disait vrai), il lui était impossible de supporter la voiture avant quelques jours au moins, car il ne lui en donnait que trois pour faire ses paquets et partir; que, d'ailleurs, les médecins jugeaient indispensable qu'il allât aux eaux de Baréges, et qu'il comptait trop sur la bonté du Roi pour croire qu'il voudût l'exposer à perdre la jambe comme il en était menacé s'il n'y apportait pas la plus grande attention et les plus grands ménagements. « Cela peut être, a répondu notre inexorable, mais voilà mes ordres et je dois les faire exécuter. — Monsieur, je vous remercie, mais j'ai prouvé avant-hier (c'était le jour de son jugement) que je n'avais pas besoin d'exécuteur. » Malgré les bonnes raisons et cette excellente réponse, le Cardinal partira au jour nommé, au risque de perdre bras et jambes, et le baron n'en est que plus radieux et plus satisfait.

L'EXIL DU CARDINAL.

Ce 12 juin 1786.

Le Cardinal est parti pour son exil, au milieu des cris de Vive M. le Cardinal et des battements de mains. Le jour qu'il est sorti de la Bastille, on avait illuminé tout autour de son

hôtel, et le Cardinal a été si embarrassé de cet éclat, qui mettait si bien sa honte dans tout son jour, qu'il a fait répandre beaucoup d'argent pour faire cesser les clameurs et éteindre les lumières. Il n'y a pas jusqu'au sieur Cagliostro que le peuple n'ait voulu voir, en dépit des ténèbres, et il a fallu qu'il parût à sa fenêtre, avec deux flambeaux de chaque côté, pour satisfaire à son impatience. L'on vient de lui faire signifier l'ordre de ne jamais remettre les pieds en France. On lui avait accordé, en y venant, protection et sûreté; on lui a tenu parole : on l'a mis à la Bastille; mais à la vérité, on lui a pris une partie de ce qu'il possédait, et on le chasse comme un vaurien. A-t-il tort ou raison? c'est ce que j'ignore; en attendant, il vient de présenter requête contre M. de Launay, gouverneur de la Bastille, pour qu'il lui rende les bijoux de sa femme, son argent, ses diamants, etc. Cela va faire un épisode encore à l'affaire du Cardinal, qui ne sera pas le moins extraordinaire et le moins divertissant. La pauvre Oliva a pensé mourir de frayeur en se voyant remettre à la Conciergerie, après le jugement de son procès. Son lait, car il n'y a pas longtemps qu'elle est accouchée, lui est remonté à la gorge de manière à l'étouffer; sa jeunesse l'a tirée d'affaire, et elle est maintenant hors de cour, de maladie et de prison.

EXÉCUTION DE M^{me} DE LA MOTTE.

Ce 21 juin 1786.

M^{me} de La Motte a été exécutée aujourd'hui à six heures du matin, pour éviter le trop grand concours de curieux. La malheureuse! elle dormait d'un profond somme quand on est venu lui dire que son avocat l'attendait pour lui parler de ses affaires; l'on avait pris cette tournure pour en venir plus facilement à bout. Elle s'est levée, ne se doutant de rien, a passé

un petit cotillon et un mantelet, et a descendu bien vite dans la salle où on l'attendait. En y entrant, elle a aperçu huit hommes et M. Le Breton, greffier, qui tenait sa sentence. A cette vue, elle s'est troublée; elle a parlé et a voulu s'enfuir; comme de raison, l'on s'est jeté sur elle, on a lié ses petites mains délicates, qu'on dit charmantes et qui sont certainement fort habiles. « Pourquoi tant de façons? leur a-t-elle dit hardiment. Je ne vous échapperai pas; quand vous seriez des bourreaux, vous ne me traiteriez pas plus mal. » Jusqu'ici, elle croyait qu'il n'était question que de la transférer dans un couvent pour y passer quelques années. On lui a dit de se mettre à genoux, et comme elle n'en voulait rien faire, un des bourreaux lui a donné un grand coup sur les jarrets qui l'a jetée à terre. M. Le Breton, alors, lui a lu son arrêt. Au moment où elle a entendu qu'elle allait être fouettée et marquée, elle est entrée dans des convulsions et dans un accès de rage épouvantable, mordant tout ce qui s'approchait, déchirant ses vêtements, s'arrachant les cheveux, etc. Malgré cela, les bourreaux l'ont saisie et l'ont portée jusqu'au lieu de l'exécution. Là, ils lui ont mis la corde au col et ont tenté vainement de la déshabiller; elle se défendait comme un lion, des pieds, des mains, des dents, et de telle façon qu'ils ont été obligés de couper ses vêtements et jusqu'à sa chemise pour en venir à bout, ce qui a été de la plus grande indécence pour tous les spectateurs, qui étaient en fort grand nombre, malgré l'heure indue qu'on avait prise pour les écarter. Elle jetait les hauts cris, en disant toujours : « Épargnez le sang des Valois! » Elle vomissait des injures contre tout le parlement, le Cardinal et encore quelqu'un de plus sacré, et elle se tenait si mal que le bourreau n'a pas pu lui faire l'opération aussi bien qu'il l'aurait désiré, et qu'il lui a labouré tout le dos. Après cette

sanglante exécution, on l'a menée dans un fiacre à la Salpêtrière. En y entrant, elle a dit à la supérieure : « Madame, auriez-vous cru que je pusse jamais venir ici ! — Non, madame », a répondu froidement la supérieure tout en la conduisant à son misérable cachot. En le voyant, la malheureuse est tombée sans connaissance et est restée comme morte pendant plus de quatre heures. Mais écoute un trait de générosité dont on n'imaginerait pas trouver d'exemple au milieu de tant de vices réunis : une de ces créatures, en la voyant arriver, fut si touchée de compassion qu'elle consentit à lui céder son lit. Il faut te dire qu'elles couchent pour la plupart six sur une même paillasse, et qu'elles ne parviennent à en avoir une pour elles seules que par rang d'ancienneté, ce qui demande un temps considérable. Ainsi la pauvre fille faisait le plus grand sacrifice possible. Tout ce qu'on raconte de cet abominable lieu fait dresser les cheveux à la tête ; elles n'ont que cinq quarterons de pain par jour et trois onces de viande, et les jours maigres un peu de beurre : il n'y a point de créature vivante plus mal nourrie. Du reste, elles ont une robe de bure, des sabots et une cornette, et sont obligées de travailler soir et matin. L'on a de la peine à se représenter ce que peut devenir là une femme qui était en possession de la table de son Éminence.

Ce 22 juin 1786.

On ne parle toujours que de M^{me} de La Motte ; l'on a dit qu'on l'a marquée du côté droit par respect pour le nom de Valois, à qui elle appartenait du côté gauche, et l'on a fait ces vers en l'honneur de son exécution :

Est-il quelqu'un qui puisse encor douter
Que des Valois La Motte soit ta fille,
Puisqu'un arrêt lui fait porter
Les armes de sa famille ?

LES ADIEUX DE CAGLIOSTRO; AUTRE BIOGRAPHIE
DU THAUMATURGE.

Ce 7 juillet 1786.

Il paraît un mémoire de Cagliostro, contre M. de Launay, qui est aussi bien écrit que le premier, et où il fait ses adieux aux Français du ton le plus pathétique et le plus paternel. On l'a volé, enfermé, banni, après lui avoir promis protection et sûreté, et il n'en conserve aucune rancune, excepté contre M. de Launay, qu'il accuse d'avoir volé les diamants de sa femme, de concert avec M. [illisible], commissaire, et cent mille francs qu'il avait encore dans son secrétaire au moment où il fut conduit à la Bastille, et qui ont été pris d'autant plus facilement, que M. le commissaire n'avait fait mettre les scellés nulle part chez lui, comme c'est l'usage. Cette affaire sera très embarrassante à juger; car, qu'il ait tort ou raison, l'on ne pourra pas le lui prouver, et le commissaire et le gouverneur doivent naturellement être condamnés à payer, suivant toutes les règles de la justice. En attendant, il est allé en Angleterre, d'où il suivra son procès, et, malgré ce vol dont il se plaint, il a laissé deux cent mille francs à son notaire, envoyé cent louis à M^{lle} Oliva pour la consoler de sa triste aventure, et donne tous ses meubles à son hôte en le quittant. Il est difficile de comprendre où il puise ces trésors; mais il est certain qu'il donne beaucoup, qu'il ne manque jamais d'argent, et qu'on ne lui connaît aucun bien au soleil. Le roman qu'il avait si ingénieusement imaginé, pour donner le change au public, est faux dans tous les points. Il est venu d'Italie un prince Rezzonico, parent de l'ancien pape, qui raconte sa véritable histoire, qui ne vaut pas son roman. Au lieu d'être le fils de la fille du chérif de la Mecque, il est le fils de pauvres

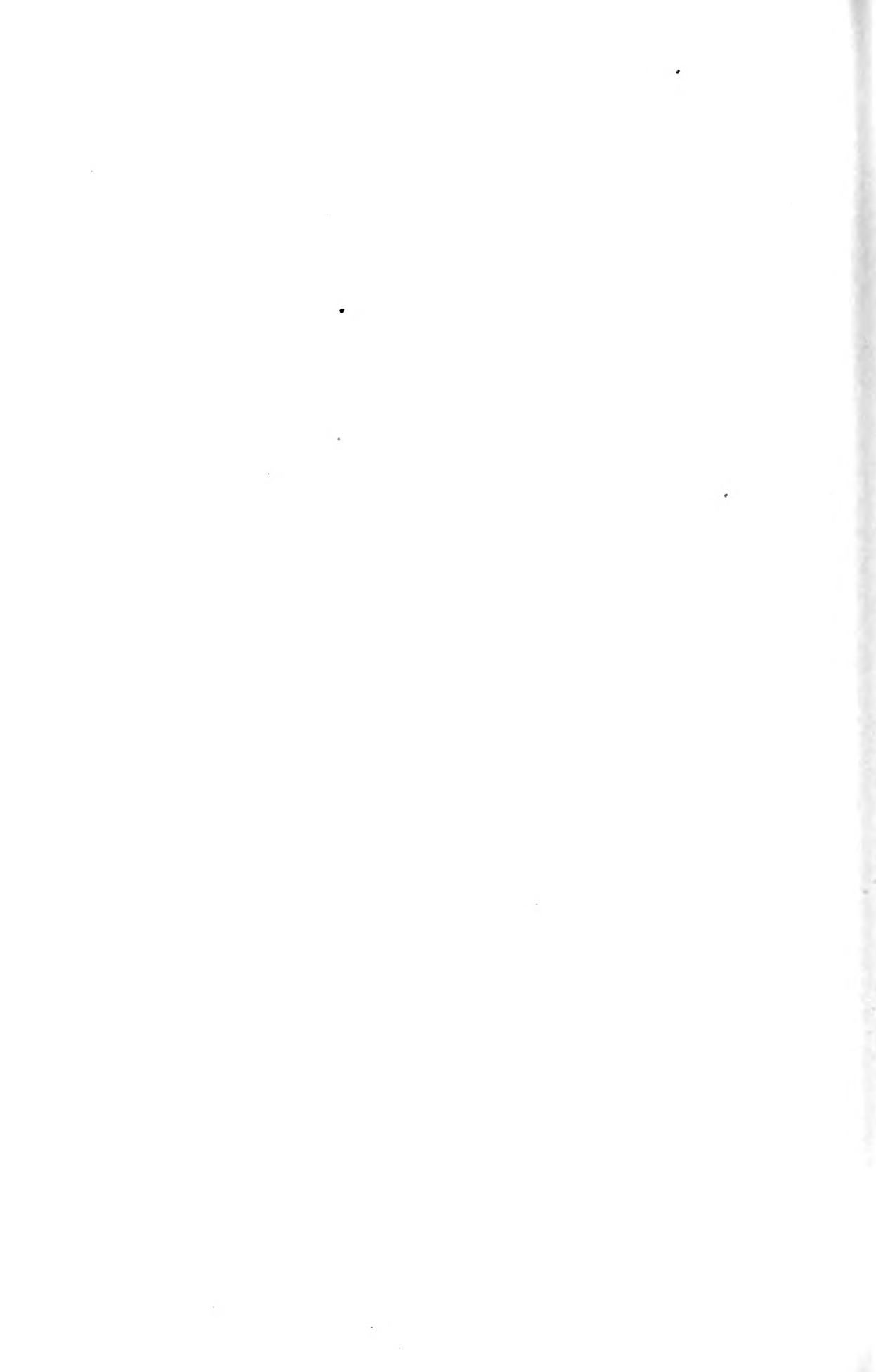
gens de Naples. Par je ne sais quel hasard, il fut pris sur mer et conduit prisonnier à Alger. Il apprit dans l'esclavage la médecine des Arabes, leur langue et celle des Hebreux; ensuite, il vint à Malte où il se mit au service du comte d'Aquino, dont il se disait effrontément l'ami dans tous ses mémoires; de là il est retourné en Italie, où, à la faveur des connaissances qu'il avait acquises, il a pratiqué la médecine, mais en vrai charlatan. Les bonnes gens chez qui il logea avaient une fille jeune, jolie, et qui est aujourd'hui la célèbre M^{me} Cagliostro; il en devint amoureux et l'enleva. Ils ont erre longtemps dans toute l'Europe pour éviter les poursuites de leurs parents. Ils se sont épousés, et, ce que j'aime le mieux de leur histoire, c'est qu'ils s'aiment encore comme le premier jour. Adieu, mon enfant; te voilà bien au fait de M. Cagliostro.

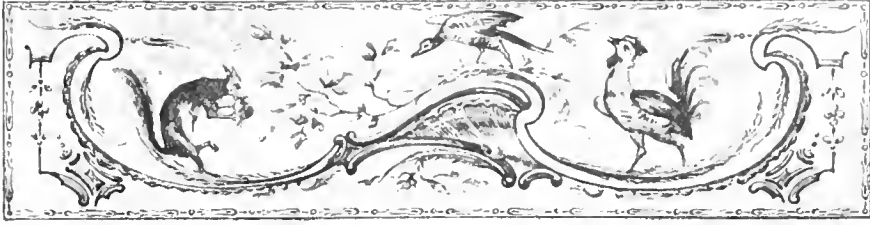


V

NOTES SUR CAGLIOSTRO

Le présent appendice a été composé
avec les caractères italiques désignés sous le nom de *types poétiques*
gravés en 1740 par Louis Luce





I. EXTRAIT DES « MÉMOIRES DE LA MARQUISE DE CREQUI ».

Joseph Balsamo, s'étant dit successivement comte Tischio, comte de Melissa, commandeur de Belmonte, chevalier Pelegrini, comte Venice, et définitivement comte de Cagliostro, était un homme assez mal tourné, mal habillé de taffetas bleu galonné d'argent sur toutes les tailles, et coiffé de la manière la plus ridiculement bizarre, avec des nattes poudrées qui étaient réunies en cadettes. Il portait des bas chinos à coins d'or et des souliers de velours avec des boucles en pierreries; il avait force diamans aux doigts, à la jabotière, aux chaînes de ses montres; un chapeau garni de plumets blancs, qu'il ne manquait pas de remettre et de s'enfoncer sur la tête aussitôt qu'il voulait parler avec énergie; tout cela recouvert pendant huit mois de l'année d'une grande pelisse en renard bleu; et quand je dis « tout cela », ce n'est pas sans intention ni raison, car il avait à sa pelisse un capuchon de fourrure en forme de carapousse, et lorsque nos enfans l'entrevoyaient avec sa coiffure de renard à trois cornes, c'était à qui s'enfuirait le premier. Les traits de son visage étaient réguliers, sa peau vermeille et ses dents superbes. Je ne vous parlerai pas de sa physionomie, car il en avait douze ou quinze à disposition. On n'a jamais vu des yeux comme les siens. Il affectait de parler le plus mauvais français du monde, et surtout quand il avait affaire à des gens qu'il ne connaissait pas. Il était fort sensible à toutes les choses de bonne grace et de bon goût, soit à l'extérieur des personnes ou dans leurs paroles. Il apercevait, il appréciait les nuances les plus subtiles de l'élegance et de la distinction dans les procédés sociaux, dans les manières, le langage, le style, et était avec une finesse étonnante. J'ai vu des écrits de Cagliostro que la plus spirituelle et la plus délicate personne du monde ne désavouerait

certainement pas. Quand on avait le coup d'œil et l'oreille justes, on démêlait aisément que son extérieur bizarre et ses façons étranges étaient de la forfanterie, de la dérision malicieuse, un calcul établi sur l'étonnement du vulgaire; et j'ai toujours pensé qu'il s'affublait et baragouinait de la sorte à l'effet d'en imposer aux imbéciles en affichant la plus grande originalité. Il aimait à faire comprendre qu'il aurait été fils naturel du Grand-Maitre de Malte, Don Manoel Pinto d'Alfonséca, mais il était fils légitime et digne héritier d'un avocat de Messine, appelé Marco Balsamo, lequel avait été repris de justice en 1748, parce qu'il avait extorqué 80 onces d'or au prince de Maliterne, en lui promettant de lui faire découvrir et de lui livrer un trésor enfoui sous une pyramide et sous la garde des génies infernaux.

Ce fut l'Inquisition qui lui fit son procès, dont le marquis d'Ossun me rapporta les pièces, à Paris, en revenant de son ambassade à Naples. C'était une marque de souvenir que voulut me donner notre ancien ami, le cardinal d'Aquaviva.

On n'a jamais rien appris de certain sur les premières années de ce thaumaturge, et l'ouvrage qu'on a publié sous le titre d'« Histoire de Cagliostro » n'est qu'un pamphlet sans consistance. Il avait d'abord habité Paris sous le nom de comte Tischio; il fut compromis dans les premières poursuites de M. du Châtel, héritier de M. d'Urse, contre l'italien Casanova, ce qui le força d'abandonner la France, et ce fut à son retour d'Allemagne, au bout de quatre à cinq ans, qu'on entendit parler pour la première fois du comte de Cagliostro, qui venait de faire des libéralités magnifiques et d'opérer des guérisons merveilleuses à l'hôpital de Strasbourg.

Pour vous donner une idée de l'enthousiasme qu'il inspirait, je vous rapporterai d'abord une lettre du prince Louis, depuis cardinal de Rohan, qui me le recommandait en ces termes :

« Vous avez sans doute, Madame et chère cousine, entendu parler du comte de Cagliostro, des excellentes qualités qui le distinguent, de son admirable savoir et de ses vertus, qui lui ont mérité l'estime et la considération de toutes les personnes les plus distinguées de l'Alsace, et de

moi le sentiment d'un attachement et d'une admiration sans bornes. Or, actuellement que je sais qu'il est à Paris, sous le nom du comte Fenice, je le recommande à votre protection, Madame, avec la plus vive insistance, bien assuré que vos bontés lui captiveront les attentions générales. Je vous prie aussi de vouloir prévenir qui vous savez de se tenir en garde contre les impressions des ennemis de cet être bienfaisant. Je suis persuadé que vous prendrez pour lui les sentiments que je vous exprime. C'est avec vénération que j'ai reconnu sa pente constante vers tout ce qui est bienfait et justice. J'ai dit ce que j'en sais par expérience, pour vous engager à lui témoigner égards et amitié particulière, mais je n'ai pas dit et je ne saurais dire ici tout le bien que je pense de lui. Adieu, Madame et chère cousine, vous savez combien je vous suis tendrement et respectueusement attaché.

« † LOUIS, évêque et prince de Strasbourg. »

Je lui répondis : « Mon cousin, j'ai vu M. de Cagliostro et je l'ai même reçu plusieurs fois, afin d'en avoir une idée plus exacte et de pouvoir en porter un jugement plus solide. Je ne sais ce que c'est que la « bienfaisance philosophique » et je ne comprends que la « charité évangélique »

« Tout ce que je puis vous dire en faveur de M. Cagliostro, c'est qu'il a bien de l'esprit et de plusieurs sortes. Dieu veuille que vous n'ayez jamais à vous repentir de votre confiance en lui. Il ne faut pas, mon bon cousin, vous attendre à ce que je le présente ni le recommande à personne, et comme il a pu s'aviser que je le suspectais de charlatanerie, il est à croire que je ne le reverrai pas souvent. »

Écoutons maintenant M. M. de Segur, de Miromesnil, de Vergennes et de la Borde; voici dans quels termes ils écrivaient au Préteur de Strasbourg, M. de Kinglin : « Nous avons vu M. le comte Alexandre de Cagliostro, dont la figure exprime le génie, dont les yeux de feu lisent au fond des âmes, qui sait toutes les langues de l'Europe et de l'Asie, et dont l'éloquence étonne, entraîne et subjugue, même dans celles qu'il parle le moins bien. Nous avons vu ce digne et vénérable mortel, au milieu d'une

salle immense, courir avec empressement de pauvre en pauvre, panser leurs plaies dégoutantes, adoucir leurs maux, les consoler par l'esperance, leur dispenser ses remedes héroïques, les combler de bienfaits, enfin les accabler de ses dons, sans autre but que celui de secourir l'humanité souffrante. Ce spectacle enchanteur se renouvelle à Strasbourg trois fois chaque semaine, et plus de quinze mille malades lui doivent l'existence. M^{me} la comtesse de Cagliostro, belle et modeste personne, aussi bienfaisante que son epoux, l'assiste continuellement dans ses actes d'une humanite transcendante ⁽¹⁾»

Afin d'avoir une idée de l'instruction solide et variée, de l'imagination brillante et de l'originalité d'esprit qui caractérisaient Cagliostro, je vous recommanderai la lecture d'une historiette qui fait partie de ses Mémoires et que j'en ai traduite *Le Paradis sur la Terre*.

A présent nous allons parler des principales croyances qu'il inculquait à ses disciples, ainsi qu'il m'est apparu dans les papiers saisis à son domicile de la rue Saint-Claude à Paris et comme il appert des pièces de son procès au tribunal de l'Inquisition romaine.

Les principales superstitions de la secte *Balsamite* (on nommait ainsi le groupe des admirateurs et adeptes de *Joseph Balsamo*, dit comte de Cagliostro) avaient pour objet la métallurgie, la nécromancie, la cabale et l'onéirocritique, c'est-à-dire les quatre parties les plus vulgaires et les plus décriées de la croyance philosophale, de la science des prestiges et de l'art divinatoire. Les procédés métallurgiques employés par Cagliostro étaient ceux de l'école de *Paracelse* et de *Borri*, qui sont assez connus. Son élixir vital, que j'ai fait décomposer par un chimiste appelé *Lavoisier*, lequel a péri dans la Révolution soit dit en passant, était composé tout simplement d'aromates et d'or potable, ainsi que l'élixir de longévité de *Nicolas Flamel* et de *Saint-Germain*. Sa cabale était appuyée sur le

(1) *Taure Felziani*, courtisane genoise, morte en 1794 dans le régné de *Sainte-Apolline* à Rome. Elle avait été condamnée à finir ses jours en prison par arrêt du *Saint-Office*, comme

avant pris part aux « crimes » de Cagliostro dans plusieurs affaires de « magie, sacrilège et franc-maçonnerie ». (Note de la *Marquise de Crequy*.)

comput hébraïque appelé samaritain. Sa pratique, a l'égard de l'évocation des ombres, était celle des Cophites, ainsi qu'elle est indiquée par le livre amorrheen; enfin sa manière d'expliquer les songes était tout aussi déréglée que celle de Luccacio-Borrodina. Cagliostro n'avait donc fait faire aucun progrès à l'art magique, et même il n'avait rien ajouté à celui de jongleur, sinon sa dignité de Grand-Cophite, qui lui donnait, disait-on, le pouvoir de déléguer celui de la divination par l'hydromancie. Voici la formule de ce procédé Balsamite :

Une pupille, une colombe, c'est-à-dire une jeune fille en état d'innocence, était placée devant un vase de cristal rempli d'eau pure et, par l'imposition des mains du Grand-Cophite, elle acquérait la faculté de communiquer avec les génies de la région moyenne et voyait dans l'eau tout ce qui pouvait intéresser la personne au profit de laquelle on fomentait la révélation. J'ai vu, bien malgré moi, pratiquer cette opération divinatoire, à la prison des Carmes, à propos du vicomte de Beauharnais dont un enfant de six ans, la fille du geôlier, voyait ainsi dans une carafe et décrivait exactement tous les préparatifs du supplice. M^{me} Buonaparte ne saurait avoir oublié cette révélation sinistre.

II. EXTRAIT DES « MÉMOIRES SCIENTIFIQUES » DU PHYSICIEN G. ROBERTSON (1763-1837).

L'arrivée de Cagliostro à Paris fit sensation. Il logea d'abord rue Saint-Gilles, au Marais, chez M. le marquis Delaunay, chez qui le cardinal de Rohan se rendait souvent pour le voir; on sait que ses deux principaux protecteurs furent ce cardinal et M. de Flammarens.

Cagliostro n'acceptait point d'argent ni aucun salaire de ses œuvres; mais son secrétaire confidentiel, M. Roy, recevait des cadeaux de toute main, les vendait apparemment et en partageait le prix. Les dons de comestibles arrivaient surtout en grande abondance au cuisinier, et la table était toujours amplement et délicatement servie.

C'est par ces moyens détournés que l'alchimie fournissait aux besoins du grand faiseur de prodiges; il ne faut pas croire qu'il eut pour dupes

des personnes du peuple et des classes ignorantes; ses succès prouvent que, dans les siècles les plus éclairés, l'aveuglement et la crédulité peuvent devenir le partage des grands seigneurs. Il persuada au prince cardinal de Rohan de partager ses travaux alchimiques. Cette maladie de vouloir faire de l'or et de se procurer ainsi, sans peine et sans travail, une source intarissable de richesses, a depuis longtemps attaqué grand nombre d'esprits et aujourd'hui même, où elle n'est plus qu'accidentelle, on en voit encore des accès. Trente alchimistes au moins sont venus me prier, à différents intervalles, d'associer des fonds à leur industrie pour faire ensuite bouillir l'or à pleines chaudières. Il y a moins de six mois que j'avais entre les mains un long détail d'une découverte aussi précieuse; mais tous les malheureux qui l'ont faite auraient eu bien besoin d'en retirer quelques billons. En vain je leur représentais que l'or étant un corps simple et formé d'un seul élément métallique qui est l'or, lui seul pouvait être lui, et qu'où il n'existe point de mélange, toute combinaison est impossible et absurde. Il semble que ces gens-là perdent subitement l'intelligence pour se refuser à la conviction d'une raison si palpable.

Cagliostro la comprenait très bien et était trop éclairé pour chercher sérieusement ce qu'il savait introuvable. Il pouvait abuser des prosélytes et des combinaisons, des alliages, des amalgames et des fusions de toute espèce; mais lorsqu'il voulut qu'on parût arriver à un résultat positif, il eut soin de mettre en nature, dans les substances dont il faisait usage, ce qui devait paraître le produit de l'opération. Ainsi, après avoir creusé quelques morceaux de charbon, où de la poudre d'or fut enfermée, il appela un certain jour le cardinal de Rohan, lui laissa même l'honneur de souffler le feu. . . . O merveille! . . . Parmi les matières liquéfiées on vit briller de l'or. . . . de l'or véritable! Il ne restait plus qu'à le dégager de son alliage, à l'épurer. On en vint facilement à bout comme s'il eût été de l'or ordinaire et il se trouva même si semblable à ce dernier, qu'on en fabriqua six cuillers à café.

La crédulité du cardinal de Rohan fut poussée plus loin. Cagliostro lui persuada qu'il serait passer devant ses yeux l'ombre de sa maîtresse; une fois cette idée adoptée par l'imagination d'un amant, on sait s'il

devient importun et quelle influence on peut s'arroger sur son esprit. Cagliostro avait déjà accordé la même faveur, à Varsovie, au prince Adam Poninski. Ce prince, grâce au pouvoir du magicien, avait revu l'image chérie de sa maîtresse, Képinska, morte depuis plusieurs années, et avait prodigué l'or pour récompenser l'auteur d'un si doux enchantement. Le cardinal de Rohan n'en jouit pas aussi promptement qu'il l'avait espéré. Cent fois demandé, ce moment si attendu fut cent fois différé. Les préparatifs étaient achevés; le nouvel Orphée venant épier son Eurydice pour la perdre aussitôt, attendait avec angoisse l'instant fugitif où l'ombre légère allait voltiger. . . . Tout à coup, Cagliostro, armé de la baguette magique, reculait cette douce illusion en déclarant qu'il se passait dans la nature quelque chose qui s'opposait à la puissance de son art; que le jour de la lune n'était point favorable; qu'il s'était sans doute commis quelque grand crime ce jour-là, etc. Cinq ou six spectateurs étaient seuls admis dans une petite salle toute tendue de noir, où Cagliostro les fit venir plusieurs fois sans pouvoir effectuer l'apparition tant attendue du cardinal. Peut-être attendait-il un effet de lumière que l'état du ciel ne lui présentait pas. Enfin, le prodige se réalisa! Un soir, Cagliostro vint annoncer au prélat que les auspices semblaient favorables et qu'il espérait réussir; mais il recommanda le plus religieux silence et la plus grande retenue. On était éloigné les uns des autres, de manière à ne pouvoir pas se communiquer ses impressions; il défendit d'éternuer et de manifester ni contentement, ni improbation. Soudain, une figure à peine ébauchée vint se dessiner sur la muraille, aux regards fascinés du cardinal de Rohan et se décomposa rapidement! Il n'eut que le temps de jeter un cri et de ressentir un mouvement passionné dont l'impression, accrue par ses souvenirs, dut rester longtemps gravée dans son âme.

Ignore entièrement de quel moyen se servit Cagliostro pour produire ce phénomène; mais si je m'en rapporte à un témoin de cette scène, qui n'en eut en tout que quatre ou cinq, témoins d'ailleurs très dignes de foi, le cardinal de Rohan dut beaucoup plus à son imagination qu'à la baguette du nécromancien. L'emprisonnement de Cagliostro, compromis dans l'«Affaire du Collier», où le cardinal de Rohan joua un rôle si

connu, n'est point de mon sujet. Sa captivité et sa mort dans le château Saint-Ange furent les derniers actes de l'Inquisition romaine.

La «Franc-Maçonnerie» fut le prétexte de sa condamnation. On avait fait courir des bruits plus ou moins absurdes sur son compte; on prétendait, par exemple, qu'il avait formé le projet d'incendier Rome; on disait aussi qu'il avait prophétisé que Pie VII serait le dernier pape et qu'après sa mort l'Église romaine serait dépouillée de ses possessions.

Quelques mois après sa condamnation, on exécuta partie du jugement qui portait que «ses papiers, livres et effets seraient livrés aux flammes». Le peuple superstitieux de Rome, qui se serait prosterner devant un seul des miracles du magicien Cagliostro, poussa des cris de joie fanatique à la vue de cet auto-da-fé.

On ne connaît point encore les vrais motifs de la condamnation de cet homme célèbre à une réclusion perpétuelle; la politique n'y eut point de part. Le motif de la «Franc-Maçonnerie» est odieux autant qu'absurde. Croyons plutôt que ses pratiques d'alchimie et le bruit de ses evocations parurent nuisibles à la foi des miracles du christianisme.

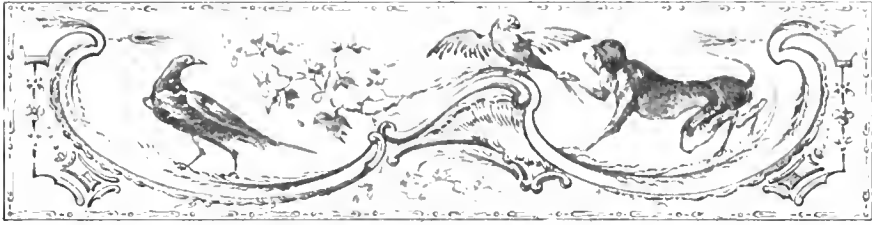
Quant aux procédés de ses apparitions, on doit être surpris qu'ils n'aient point été divulgués et qu'il ait pu les tenir si secrets. Cela ne s'explique peut-être que par le soin avec lequel on détruisit à Rome, par le feu, tout ce qui lui avait appartenu.



VI

LABORATOIRE D'ESSAIS

Le présent appendice a été composé
avec les caractères romains désignés sous le nom de *types du Bulletin des Lois*
gravés en 1859 par Marcellin-Legrand



Jusqu'en 1899 l'imprimerie nationale, suivant en cela les mêmes errements que le commerce, se contentait, pour prononcer la recevabilité des papiers dont elle a besoin, d'examiner un certain nombre de caractères extérieurs de ces fournitures. L'expérience, due à une longue pratique, des membres de la commission chargée de ces réceptions, suppléait en partie au manque de données précises sur la qualité des papiers examinés qu'une analyse scientifique pouvait seule établir avec exactitude. Les progrès de l'industrie en général et ceux réalisés en particulier dans la fabrication du papier rendaient, en effet, bien insuffisants les anciens procédés d'examen.

Pendant que l'imprimerie nationale cherchait à remédier à l'insuffisance des moyens de contrôle de ses fournisseurs, le commerce français, sauf de très rares exceptions, se maintenait dans ses anciennes méthodes. Celles-ci peuvent se résumer très brièvement.

En général, le commerçant qui achète le papier, le négociant qui le vend ou qui le commande à un fabricant et ce dernier lui-même, quand il reçoit l'échantillon d'une commande à exécuter, se bornent à examiner les points suivants :

- 1° Le poids du papier;
- 2° Son aspect extérieur : pureté de pâte, teinte, propreté, glaucage, etc;
- 3° Son degré approximatif de collage;
- 4° Quelquefois sa résistance;
- 5° Plus rarement le résidu à l'incinération;
- 6° Enfin, pour les belles sortes de papier, certains négociants pourront exiger de leurs fournisseurs que le papier soit fait de pur chiffon.

Ces derniers points : résistance, résidu à l'incinération et composition du papier, sont spécifiés très rarement dans le commerce, et il faut reconnaître que ce sont les administrations comme l'imprimerie

nationale, le Timbre ou certaines Compagnies de chemins de fer qui, en introduisant dans leurs cahiers des charges d'adjudication certaines clauses relatives à des conditions de réception, ont forcé les négociants et les industriels à s'en préoccuper. Mais on peut affirmer que, dans la plupart des transactions auxquelles donne lieu le commerce du papier, il n'est pas tenu compte de ces prescriptions et que l'on s'en rapporte à l'examen du poids, des qualités extérieures et du collage.

L'expérience des personnes s'occupant de ces transactions peut suppléer en partie à l'insuffisance des renseignements fournis par l'examen de ces trois points spéciaux, mais les intéressés eux-mêmes reconnaissent que de plus en plus il est difficile, sinon impossible, d'apprécier un papier d'après ces seules données. Les négociants sont forcés de se rendre compte que les fabricants peuvent *maquiller* un papier au point de donner à une pâte de qualité inférieure l'aspect temporaire d'un papier de bonne qualité.

Un exemple le fera comprendre facilement. Le jour où l'introduction de la cellulose de bois vint permettre de fabriquer du papier avec d'autres matières premières que le chiffon, les négociants, ainsi que nous l'avons dit, spécifièrent quelquefois qu'ils exigeaient que leur commande fût faite en pur chiffon. Et l'on rechercha un moyen pratique de différencier un papier contenant exclusivement du chiffon d'avec un papier contenant de la cellulose de bois. Or cette cellulose peut être de deux sortes : soit produite par le traitement chimique du bois, ce qui donne alors une pâte fibreuse et résistante présentant presque tous les avantages du chiffon, bien que d'un prix moins élevé; soit produite par le traitement purement mécanique du bois réduit pour ainsi dire à l'état de sciure, ce qui donne une pâte sans consistance, capable, il est vrai, de fournir un papier de qualité inférieure, mais qui, mélangée à d'autres matières telles que le chiffon ou la pâte de bois chimique, procure cependant des papiers d'aspect très satisfaisant mais de qualités inférieures, surtout au point de vue de la durée, quand la proportion de cette pâte mécanique est trop considérable.

On trouva donc un certain nombre de réactifs faciles à employer, tels que l'acide sulfurique, par exemple, mais aucun d'eux ne permit de différencier le chiffon d'avec la pâte de bois chimique (seul le microscope a ce pouvoir), et l'on dut se borner à constater au moyen de ces réactifs les papiers qui renfermaient de la pâte de

bois dite *mécanique*, sans pouvoir, d'ailleurs, reconnaître la proportion de cette sorte de pâte contenue dans le papier.

C'est à cette simple constatation que se borne, la plupart du temps, l'examen fait dans le commerce et même dans l'industrie. On voit immédiatement les inconvénients d'une telle incertitude au point de vue de la connaissance exacte de la composition des papiers : on peut recevoir comme papiers *pur chiffon* des papiers contenant des succédanés : alfa, paille, pâte de bois chimique, etc.; ou bien un négociant ou une administration qui désire un papier identique à un échantillon donné ne peut pas se rendre compte si la livraison satisfait à sa commande, d'autant plus, d'ailleurs, qu'il n'est pas possible au fabricant de papier lui-même d'analyser exactement ce que contient l'échantillon qui lui est fourni.

Quelques laboratoires particuliers se sont installés en France pour remédier à certains inconvénients; plusieurs administrations sont devenues plus exigeantes et ont établi des moyens de contrôle plus scientifiques; d'autres ont employé le moyen coûteux de faire surveiller chez le producteur même et d'une façon permanente la fabrication du papier; quelques-unes même ont leurs fabriques spéciales, et, malgré cela, il arrive encore souvent que les fabricants soucieux des progrès de leur industrie s'adressent, pour être renseignés exactement, aux laboratoires techniques de Charlottenbourg, en Allemagne.

C'est qu'en effet les Allemands, depuis de longues années déjà, ont étudié de très près, et avec la minutie qui caractérise leurs travaux, la question des papiers, de leur composition et de leurs qualités, ont créé des méthodes relativement simples pour les apprécier et ont institué des laboratoires spéciaux où se font exclusivement les analyses des papiers, tant de ceux nécessaires aux besoins du Gouvernement allemand que de ceux employés pour le commerce général.

L'imprimerie nationale, dont les besoins sont très variés et dont la consommation est très importante, se préoccupa donc, au moment de la rédaction du nouveau cahier des charges de l'adjudication des papiers dont elle a besoin, de réorganiser sur des bases nouvelles et scientifiques les moyens de contrôle des papiers qu'elle allait être appelée à soumettre à des essais de réception.

J'avais exposé toutes les raisons qui précèdent à M. le Garde des Sceaux, lequel, en comprenant l'importance, décida, par un arrêté

du 18 mars 1898, qu'un Laboratoire d'essais serait installé à l'Imprimerie nationale.

Afin que cette organisation fût faite avec méthode et put rendre les services qu'on était en droit d'en attendre, il me chargea d'aller étudier sur place les laboratoires de Charlottenbourg.

Je fus accompagné dans ce voyage par M. Vigreux, répétiteur à l'École centrale, ingénieur-conseil attaché à l'Imprimerie nationale.

Les laboratoires techniques de Charlottenbourg sont sous la haute direction du professeur Martens, et la section qui s'occupe spécialement de l'analyse des papiers est dirigée par le docteur Herzberg. Celui-ci a sous ses ordres une dizaine de chimistes, la plupart docteurs, qui se consacrent exclusivement à ces travaux de recherches sur le papier. En même temps qu'ils exécutent des analyses réclamées par l'État pour l'étude de ses papiers, ils font, aux frais des particuliers, les examens demandés par ceux-ci et se livrent également à des travaux de recherches personnelles qui prolitent aux industriels allemands. Il est bon d'ajouter que ces laboratoires sont installés luxueusement, avec tous les progrès de la mécanique et de la chimie modernes, et que, parmi les méthodes récentes d'analyse instituées dans ces laboratoires, les recherches micrographiques tiennent une très grande place.

De retour en France, d'accord avec M. le Garde des Sceaux et sur les plans de M. Vigreux, je procédai donc à la création d'un laboratoire de contrôle et d'essais chargé, entre autres travaux, de l'examen des papiers livrés à mon administration. Ce laboratoire, malgré les ressources modestes mises à sa disposition, fut installé suivant les méthodes employées à Charlottenbourg. Il fonctionna d'une façon officieuse d'octobre à fin décembre 1898 et, depuis le 1^{er} janvier 1899, il fait officiellement toutes les analyses dont a besoin le service des papiers de l'Imprimerie nationale. Deux fois chaque semaine, le chimiste remet à la Commission de réception des papiers un bulletin d'analyse de tous les papiers à recevoir. Ce bulletin d'analyse sert, concurremment à l'examen auquel procèdent les membres de cette commission, à prononcer l'acceptation ou le rejet des fournitures faites et sert aussi à signaler aux adjudicataires certaines observations n'entraînant pas le rejet de leurs papiers, mais qui leur permettent de faire modifier leur fabrication suivant les desiderata de l'Administration et les prescriptions du cahier des charges.

Actuellement et tel qu'il fonctionne, le laboratoire de contrôle et d'essais de l'Imprimerie nationale effectue les analyses suivantes :

- 1° Vérification du poids du papier;
- 2° Vérification de son épaisseur;
- 3° Examen de la résistance d'un papier à la rupture, longitudinalement et transversalement;
- 4° Examen de la résistance au froissement;
- 5° Examen et appréciation du degré et de la nature du collage;
- 6° Examen de l'opacité du papier;
- 7° Examen de la conformité de la teinte de la livraison avec l'échantillon-type du papier;
- 8° Examen de l'acidité résiduelle du papier;
- 9° Examen et appréciation de la teneur résiduelle en chlore du papier;
- 10° Examen du résidu à l'incinération et composition de la *charge* mise dans le papier;
- 11° Examen de la composition du papier au point de vue qualitatif (papier pur chiffon, papier exempt de pâte de bois mécanique, papier de pâtes mélangées de chiffon et de pâte de bois chimique);
- 12° Examen de la composition du papier au point de vue quantitatif (dosage de la pâte de bois mécanique);
- 13° Examen microscopique du papier au point de vue de la nature des matières premières employées (chiffons de toiles de lin, de chanvre, de coton, d'aloès; pâtes d'alfa, de paille, de sapin, de tremble, etc.);
- 14° Examen microscopique du papier au point de vue de la composition quantitative.

En dehors de ces essais, le laboratoire procède aussi à l'analyse des cartes, cartons, cordes, licelles, rubans, charbons, eau d'alimentation des générateurs, huiles servant au graissage, encres d'écriture, etc. L'installation très restreinte n'a pas encore permis l'essai très long et très délicat des métaux entrant dans la composition des caractères.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte, ce laboratoire permet donc, comme les laboratoires allemands, d'analyser complètement toutes les sortes de papiers et il est suffisamment outillé pour répondre à d'importants besoins, puisque, actuellement, il ne fait pas moins

de quarante analyses de papiers par semaine pour l'Imprimerie nationale.

Comme on l'a déjà dit, les laboratoires allemands font également des analyses pour les particuliers et les ressources qu'ils en retirent viennent diminuer d'autant leurs frais budgétaires.

Il semblerait que le moment fût venu d'étendre l'action du laboratoire de l'Imprimerie nationale à tous les cas où l'État et les administrations publiques voudraient recourir à des analyses précises des papiers ou autres produits qui leur sont fournis.

Son organisation et la perfection des méthodes qui y sont employées, basées sur les travaux les plus récents, en font à l'heure actuelle le seul laboratoire existant en France susceptible de donner satisfaction à ce besoin de contrôle que toutes les administrations recherchent de plus en plus pour la sécurité de leur action et dans l'intérêt de l'État.



TABLES

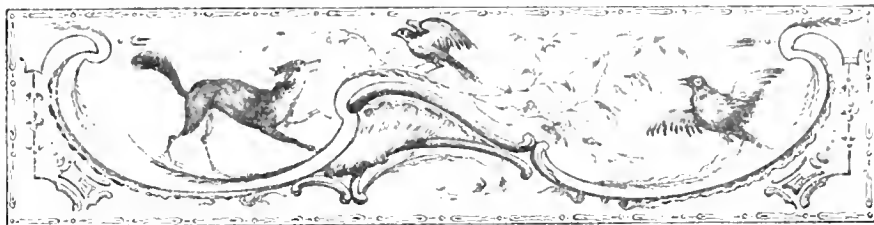


TABLE DES PLANCHES

Achille reçoit ses armes des mains de Vénus.....	222	Collier (Le)	204
Armes des Rohan	173	Composition	81
Armes du prince Louis de Rohan-Guémenée.....	193	Construction du caractère Jaugéon.....	274
Atelier de composition (nouvelle imprimerie).....	246	Corniche reliant les cartouches d'angles.....	234
Atelier de l'Imprimerie royale du Louvre.....	73	Cour intérieure (nouvelle imprimerie).....	249
Atelier de lithographie & de gravure (nouvelle imprimerie).....	250	Couture mécanique.....	129
Balançoire (La).....	194	Façade de la nouvelle imprimerie.....	243
Bal champêtre (Le).....	178	Façade de l'hôtel de Rohan (côté cour).....	172
Bible à 42 lignes (La).....	7	Façade de l'hôtel de Rohan (côté jardin).....	174
Brochure.....	97	Façade latérale de la nouvelle imprimerie.....	244
Bulles de Savon (Les).....	190	Fonderie.....	109
Bureau plat.....	238	Forge.....	165
Cagliostro.....	208	François I ^{er} écoutant la lecture de la traduction de l' <i>Histoire de Diodore de Sicile</i>	57
Caractères étrangers.....	74 à 166	Frises du cabinet.....	273, 279, 287, 307, 321, 331, 333
Cardinal Louis de Rohan-Guémenée.....	198	<i>Gazette</i> de Théophraste Renaudot (La).....	64
Cartes (Les).....	194	Grande Danse macabre des travailleurs du Livre.....	48
Cartouches d'angles.....	224, 226, 228, 232	Grandes Chroniques de France (Les).....	12
Cent Nouvelles nouvelles (Les).....	37	Hall des machines (nouvelle imprimerie).....	248
Charmeur (Le).....	184		
Chaudron (Le).....	180		
Chevaux d'Apollon (Les).....	176		
Chien dressé (Le).....	182		
Clicherie.....	87		
Colin-Maillard (Le).....	188		

Histoire de Mélusine (L')	43	Mesmer	236
Histoire des métiers	15	Miroir de la Rédemption (Le)	41
Histoire du Chevalier Oben (L')	41	Moulin à eau (Le)	21
Joutes faites à Paris après l'entrée de Louis XII (Les)	29	Neptune réprimant les vents	214
Jupiter & Junon	228	Pendule-gaine	24
Lambris du cabinet	171, 193, 217, 217, 231	Photographie	1-5
La Motte (M ^{me} de)	207	Première affiche (La)	79
Lithographie et gravure	133	Presses mécaniques & presses ma- nuelles	101
Mare (La)	212	Presses rotatives	91
Mariage (Le)	35	Quatre Fils Aymon (Les)	46
Marie-Antoinette	202	Quinze Joyes de Mariage (Les)	32
Marque d'Antoine Caillaut	22	Raquette (La)	196
Marque d'Antoine Vêrard	38	Relation de l'entrée du roi Louis XII à Paris	28
Marque de Louis Martineau	22	Rues & églises de Paris (Les)	31
Martyre de saint Jean Porte Latine (Le)	25	Saut de Mouton (Le)	196
Mât horizontal (Le) ou la Chan- delle	186	Tête-Bêche	197
		Vulcain présente à Vénus les armes d'Achille	227



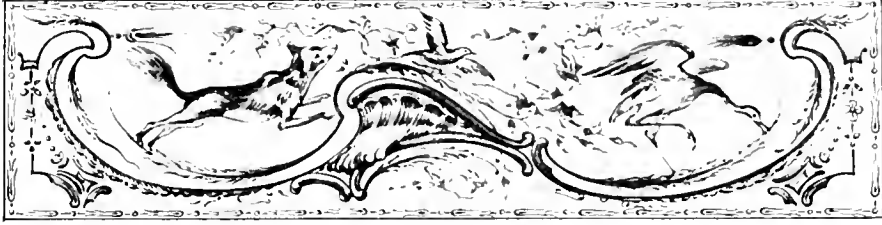


TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE, par M. Jules CLARETIE, de l'Académie française. à xxiv

PREMIÈRE PARTIE. — ORIGINES DE L'IMPRIMERIE EN FRANCE. 1

Caractères désignés sous le nom de *gothique Christian*, gravés en 192 par Hénafte.

DEUXIÈME PARTIE. — L'IMPRIMERIE NATIONALE. 69

I. Débuts de l'Imprimerie nationale. 71

Caractères romains désignés sous le nom de *caractères d. l'Université*, gravés en 1540 par Claude Garamond.

II. L'Imprimerie royale. 79

Caractères italiques désignés sous le nom de *caractères d. l'Université*, gravés en 1540 par Claude Garamond.

III. Période révolutionnaire 89

Caractères romains désignés sous le nom de *types de Louis XII*, gravés en 1693 par Philippe Grandjean & Jean Alexandre.

IV. Période moderne (1808-1870). 99

Caractères italiques désignés sous le nom de *types d. Louis XII*, gravés en 1693 par Philippe Grandjean & Jean Alexandre.

V. Période contemporaine. 107

Caractères romains désignés sous le nom de *types poétiques*, gravés en 1740 par Louis Luce.

VI. Situation actuelle. 131

Caractères romains désignés sous le nom de *caractères millimétriques*, gravés en 1812 par Firmin Didot.

TROISIÈME PARTIE. — HÔTEL DE ROHAN	167
I. Les de Rohan & le Palais-Cardinal	169
Caractères romains gravés en 1818 par Jacquemin.	
II. Affaire du Collier	191
Caractères italiques gravés en 1818 par Jacquemin.	
III. Cagliostro	205
Caractères romains désignés sous le nom de <i>types de Charles X</i> , gravés en 1825 par Marcellin-Legrand.	
IV. Le Dîner des morts	215
Caractères romains désignés sous le nom de <i>nouvelle gravure</i> , gravés en 1847 par Marcellin-Legrand.	
V. Mesmer & le magnétisme	229
Caractères italiques désignés sous le nom de <i>caractères Jaugeon</i> , gravés en 1904 par Hénaffe.	
VI. L'avenir	241
Caractères romains désignés sous le nom de <i>caractères Jaugeon</i> , gravés en 1904 par Hénaffe.	
VII. La Colonisation par le Livre	251
Caractères désignés sous le nom de <i>gothique Christian</i> , gravés en 1902 par Hénaffe.	
QUATRIÈME PARTIE. — APPENDICES	269
I. Notice sur le caractère Jaugeon	271
Caractères romains désignés sous le nom de <i>caractères Jaugeon</i> , gravés en 1904 par Hénaffe.	
II. Article de M. le Dr Auguste Luling dans le journal <i>Le Temps</i> (numéro du 27 avril 1904)	277
Caractères italiques désignés sous le nom de <i>types de Charles X</i> , gravés en 1825 par Marcellin-Legrand.	

QUATRIÈME PARTIE. — APPENDICES. (Suite.)

III. Acte de vente du Palais-Cardinal, passé à la date du 19 août 1782	285
Caractères italiens désignés sous le nom de <i>nouvelle gravure</i> , gravés en 1847 par Marcellin Legrand.	
IV. Extraits de la correspondance de la comtesse de Sabran.	305
Caractères italiens désignés sous le nom de <i>caractères millimétriques</i> , gravés en 1812 par Firmin Didot.	
V. Notes sur Cagliostro	319
Caractères italiens désignés sous le nom de <i>types poétiques</i> , gravés en 1741 par Louis Luce.	
VI. Laboratoire d'essais	329
Caractères romains désignés sous le nom de <i>typs du Bulletin des Lois</i> , gravés en 1859 par Marcellin-Legrand.	
TABLE DES PLANCHES	339

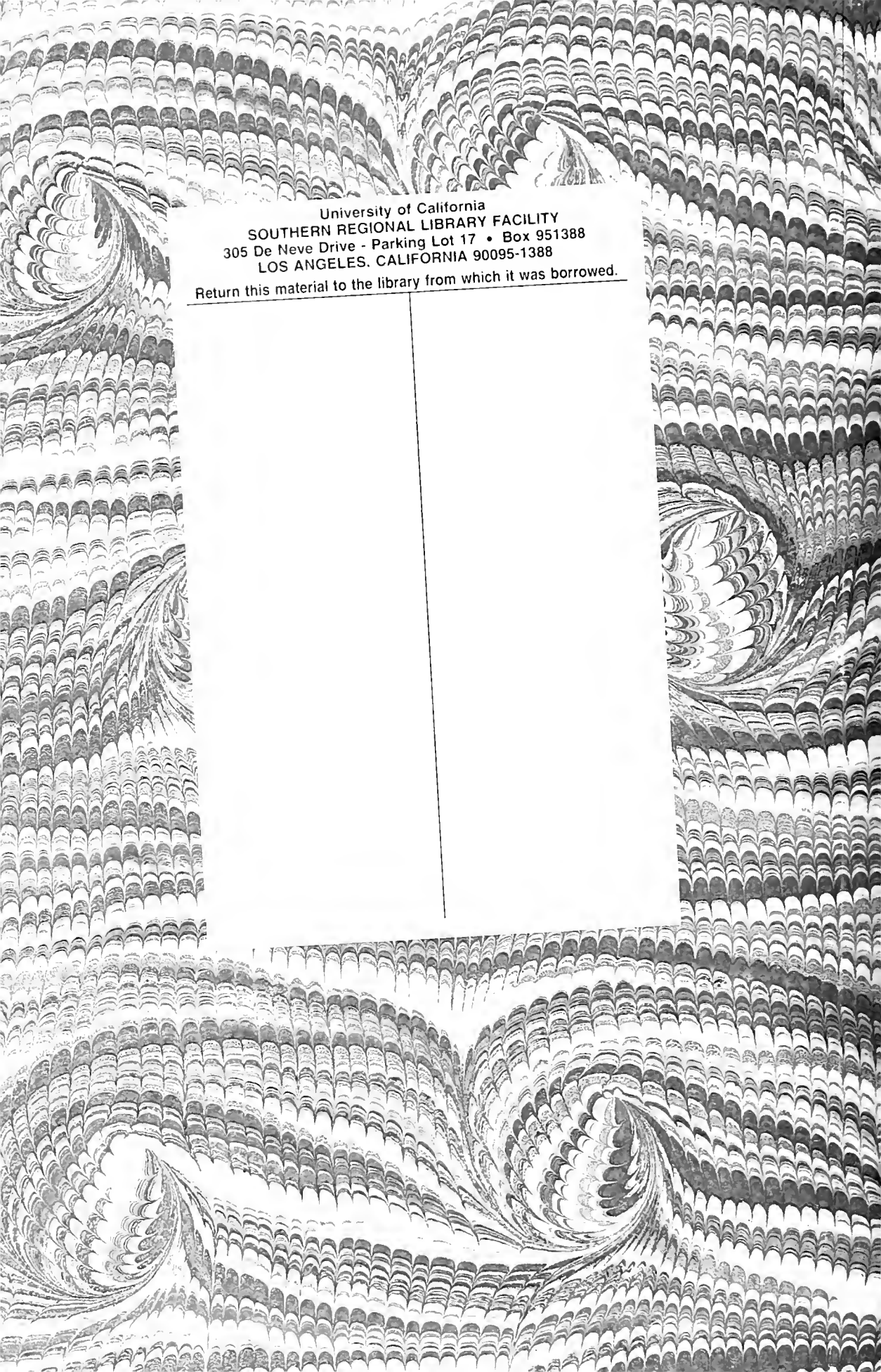






CE VOLUME
A L'ÉTÉ
ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE
25 DÉCEMBRE
1901

\$ E. EST net
also



University of California
SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
305 De Neve Drive - Parking Lot 17 • Box 951388
LOS ANGELES, CALIFORNIA 90095-1388

Return this material to the library from which it was borrowed.



D 000 899 293 5



